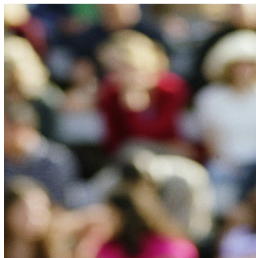
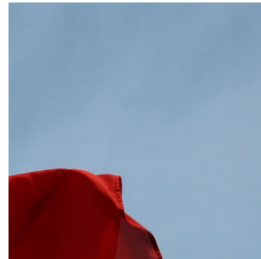
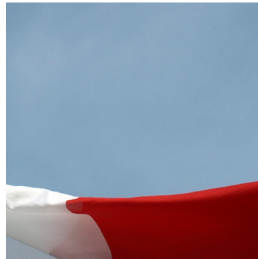
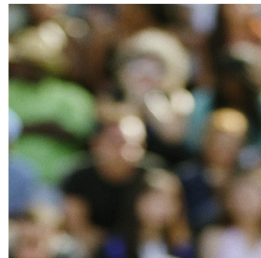




LES **AVIS**
DU CONSEIL
ÉCONOMIQUE,
SOCIAL ET
ENVIRONNEMENTAL



Rapport annuel sur l'état de la France en 2011



André-Jean Guérin et Yves Zehr

Décembre 2011



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ



CONSEIL ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Les éditions des
JOURNAUX OFFICIELS

2011-16
NOR : CESL1100016X
Jeudi 22 décembre 2011

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mandature 2010-2015 – Séance du 14 décembre 2011

RAPPORT ANNUEL SUR L'ÉTAT DE LA FRANCE EN 2011

Avis du Conseil économique, social et environnemental
sur le rapport

présenté par

MM. André-Jean Guérin et Yves Zehr, rapporteurs

au nom de la

section de l'économie et des finances

Le décret 2010-1659 du 29 décembre 2010 relatif à l'organisation du Conseil économique, social et environnemental prévoit que la section de l'économie et des finances doit établir un *Rapport annuel sur l'état de la France*. La section de l'économie et des finances, présidée par M. Hugues Martin, a désigné MM. André-Jean Guérin et Yves Zehr comme rapporteurs.

Sommaire

■ Avis	7
↓ La situation économique, sociale et environnementale	8
▪ Introduction	8
▪ La crise, première étape d'une métamorphose ?	9
▪ La période actuelle voit converger plusieurs crises qui se combinent	10
▪ Une crise systémique	11
▪ Un héritage, non une rente !	12
▪ Un patrimoine tangible	12
▪ Les atouts de la France	13
▪ La construction de l'avenir	14
▪ Recommandations	15
▪ Rassembler les Français	15
↳ La poursuite d'une politique familiale équilibrée	15
↳ La lutte contre la pauvreté (et ses déterminants : le chômage) et les inégalités	17
↳ L'inscription dans un projet collectif	18
▪ Se projeter dans l'Europe	19
↳ Renforcer la compétitivité de la France	19
↳ Impulser des changements profonds dans la construction européenne	21
▪ Contribuer à la construction du monde	23
▪ Mettre en œuvre quelques orientations prioritaires	23
↳ S'appuyer sur nos atouts et les consolider	24
↳ Utiliser davantage les <i>signaux prix</i>	26
↳ Réaliser une indispensable réforme des prélèvements obligatoires	26
↳ Établir un plan pour une consommation durable	27
↳ Développer des indicateurs de bien-être et de soutenabilité	27
▪ Conclusion	28

↓ L'état moral des Français	29
▪ Le constat	29
▪ La société française est de plus en plus fragmentée	29
▪ Les Français vivent mal les bouleversements liés à la mondialisation	30
▪ L'appartenance à l'Union européenne est diversement appréciée	31
▪ Leur méfiance vis-à-vis des institutions s'accroît	31
▪ Les Français s'inquiètent pour l'avenir des systèmes de solidarité collective	32
▪ En revanche, le dynamisme se déploie dans la sphère privée	33
▪ Les Français se recentrent sur leur environnement immédiat	33
▪ Une quête de sens collectif	34
▪ Les jeunes expriment de réelles inquiétudes	34
↳ La jeunesse française face à une crise ?	34
↳ Le système scolaire français exclut certains jeunes	35
↳ L'entrée des jeunes dans la vie active est de plus en plus laborieuse	36
↳ Les emplois des jeunes ne répondent pas toujours à leur attente	37
↳ Le mal-logement, lot de la jeunesse	37
↳ La précarité, les jeunes méritent mieux	38
▪ Les préconisations du CESE : redonner confiance aux Français	38
▪ Redonner confiance en nos atouts	38
▪ Redonner confiance en l'action publique	40
▪ En permettant l'accès à la vie politique au plus grand nombre	40
▪ En redonnant confiance dans les fondamentaux du service public : la protection sociale, la justice, l'éducation	41
▪ En restaurant la confiance des jeunes dans leur avenir professionnel	42
▪ En recréant du lien dans une société fragmentée	43

▪ Redonner confiance en l'entreprise	43
▪ Investir dans le formidable vivier de talents que représente la jeunesse	43
▪ Redéfinir la participation des salariés dans l'entreprise	44
▪ Redonner confiance en l'Europe	45
▪ Redonner confiance en l'autre	45
▪ Conclusion	46
■ Déclaration des groupes	47
■ Scrutin	67
■ Rapport	69
▪ Avant propos	70
▪ Produit intérieur brut	71
▪ Introduction générale	71
↳ Un agrégat de la comptabilité nationale	72
↳ Un indicateur	75
▪ Évolution du PIB en valeur absolue, par habitant, comparaisons internationales	76
▪ L'approche production	79
↳ Démographie des entreprises	80
↳ Les défaillances d'entreprises	82
▪ L'approche demande	83
▪ L'approche revenu	85
▪ Quelques évènements concernant la croissance économique en 2010-2011	94
↳ G8 - G20	94
↳ Europe 2020	94
↳ Comparaison Allemagne - France	95
▪ Critique du PIB	96
▪ Les déséquilibres	97
▪ Évolution des déficits commerciaux, des paiements, des investissements	97

✚	La situation française	97
✚	Les comparaisons internationales	100
■	Crise de l’Euro, reflet de déséquilibres économiques et monétaires internationaux	105
✚	L’Europe, point faible d’une mondialisation en crise ?	106
✚	La crise de l’euro reflète aussi les déséquilibres économiques et monétaires internationaux	108
✚	En tout état de cause, les réponses à la crise en France doivent s’inscrire dans le cadre de politiques européennes	109
■	La France a-t-elle un problème de compétitivité-coût ?	109
✚	Quels chiffres ? Quel indicateur ?	110
✚	L’influence du coût du travail sur la compétitivité	113
■	Déséquilibre des comptes publics, l’État en première ligne	118
■	Une crise bancaire qui vient de loin	125
✚	Les transformations du système bancaire	126
✚	L’occasion manquée de 2008	127
✚	Des réformes indispensables	127
■	Population - emploi - chômage	128
■	La population française dépasse les 65 millions	128
✚	L’espérance de vie reprend sa progression	129
✚	La fécondité est élevée en France	133
✚	Le vieillissement de la population	136
■	Situation et évolution de l’emploi et du chômage avec son halo et comparaisons internationales	141
✚	Emploi - Chômage	148
■	Éducation - Formation	161
■	Inégalités - pauvretés	166
■	Évolutions et comparaisons européennes	166
✚	Les indicateurs d’inégalités de revenus et de pauvreté	166
✚	D’autres indicateurs	170
■	« Les hauts revenus »	174
✚	Les baisses de barème	177
✚	Les dispositions particulières aux revenus de capitaux	178

▪ Le poids du logement dans les dépenses des ménages	179
↳ Les propriétaires occupants et accédants à la propriété	180
↳ Les locataires	180
▪ La mesure de la difficulté de l'accès aux soins pour les personnes démunies	183
▪ Évolution du surendettement et évolution des causes	184
▪ Ressources et milieux naturels, énergie-climat	187
▪ Ressources et milieux naturels	187
↳ Ressources naturelles	187
↳ Milieux naturels	188
↳ Alimentation	190
↳ Biodiversité	193
▪ Énergie-climat	201
↳ Énergie	201
↳ Climat	207
▪ Préparer des futurs souhaitables	212
▪ De quoi parlons-nous ?	212
▪ Mobiliser chaque citoyen et chaque acteur	218
▪ Promouvoir une consommation durable	224
▪ Purger le passé, investir pour l'avenir	225
▪ Découpler bien-être et consommation matérielle	227

Liste des personnalités entendues _____ 230

Bibliographie _____ 232

Liste des illustrations _____ 234

Avis

*Rapport annuel
sur l'état de la France
en 2011*

présenté au nom de la section de l'économie et des finances¹

par MM. André-Jean Guérin et Yves Zehr, rapporteurs

¹ L'ensemble du projet d'avis a été adopté au scrutin public par 174 voix pour et 23 abstentions (voir le résultat du scrutin en annexe).

La situation économique, sociale et environnementale

Introduction

Le décret du 29 décembre 2010 portant organisation du CESE prévoit que la section de l'économie et des finances établisse un rapport annuel sur l'état de la France. Il s'agit donc d'une saisine permanente qui vise à prolonger les évolutions déjà entreprises dans l'ancien rapport de conjoncture. Le rapport s'appuie sur une analyse fondée notamment sur l'observation de l'évolution des indicateurs de la Stratégie nationale de développement durable (SNDD) afin de motiver l'avis du Conseil dans le sens de l'article 6 de la Charte de l'environnement adossée au préambule de notre Constitution. Ce rapport est assorti d'un avis court qui, cette année, est formulé en deux parties distinctes.

Des changements significatifs ont en effet modifié l'ancien CES :

- la loi constitutionnelle et la loi organique ont profondément réformé le CES en faisant du CESE une institution particulièrement adaptée pour rechercher et formuler des recommandations conciliant les trois dimensions du développement durable : économie, social et sociétal, environnement ;
- les membres du CESE sont pour leur grande majorité nouveaux, plus jeunes, plus fréquemment des femmes ;
- la section des problèmes économiques généraux et de la conjoncture du CES, chargée de l'ancien *rapport de conjoncture*, a été fusionnée avec celle des finances pour constituer la section de l'économie et des finances.

Ces changements et nouvelles orientations ont conduit à adopter une démarche pragmatique pour ce premier rapport. Les travaux et expertises produits par des organes nationaux, européens ou internationaux ont été nos références. Les auditions ont donné le témoignage de sensibilités complémentaires de celles apportées par les divers groupes représentés au CESE. En prolongation des évolutions des derniers *rapports de conjoncture*, notre analyse s'est appuyée en particulier sur les indicateurs de la Stratégie nationale de développement durable (SNDD). Le rapport est constitué de fiches relativement indépendantes choisies sur l'un des deux critères suivants :

- fournir des informations factuelles et chiffrées dont le suivi annuel est apparu nécessaire pour les travaux du CESE ;
- aborder de façon monographique un sujet important pour analyser les évolutions actuelles.

Nous avons regroupé ces fiches en six chapitres couvrant les diverses dimensions d'un développement durable : produit intérieur brut, les déséquilibres (économiques), population-emploi-chômage, inégalités-pauvretés, ressources et milieux naturels-énergie-climat, des futurs souhaitables.

Suite à la réforme du CESE et à l'orientation donnée à nos rapport et avis, il faut d'emblée répondre à une éventuelle interrogation : non, le développement durable ne se réduit pas à la protection de l'environnement ! Rappelons pour ce faire la première et la plus connue des définitions, celle donnée par le *Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'ONU*, présidée par Mme Gro Harlem Brundtland, avril 1987 :

« Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

Deux concepts sont inhérents à cette notion :

- le concept de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité ;
- l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir ».

La vingtaine d'indicateurs retenus par la SNDD informent de façon équilibrée sur les trois dimensions du développement durable.

À l'occasion de la rénovation profonde donnée au CESE par le législateur organique, il est donc heureux que le décret d'organisation ait prévu une réorientation et un élargissement du champ du rapport annuel qui lui incombe. Pour ce premier *rapport sur l'état de la France*, nous souhaitons regarder au-delà de l'anxiété, au-delà des déchirures, au-delà des individualismes, au-delà des efforts à consentir. Plutôt qu'un simple constat des menaces, qui pourrait confiner à une complaisance dans l'autocritique, sans les ignorer, nous préférons prendre le risque de rassembler nos forces et de souligner les opportunités qui s'ouvrent dans le long terme. Aussi, dans cette partie de l'avis, à partir d'éléments conjoncturels et en rappelant ceux des avis du CES qui restent pertinents, nous nous sommes efforcés de formuler des recommandations pour le long terme.

La crise, première étape d'une métamorphose ?

Trois ans déjà que les avis et rapports du CES sur *La conjoncture économique et sociale* réservent une place importante à la crise :

- en 2008, le rapport présenté par Mme Marie-Suzie Pungier s'interroge *De la crise des subprimes à une crise économique mondiale : vers un retour de la stagflation ?* L'analyse faite, six mois avant le défaut de *Lehman Brothers*, reste pertinente. Cette double crise et les décisions prises ou à prendre pour éviter de renouveler la dépression de 1929 mobilisent toujours les responsables des gouvernements et des institutions internationales ;
- en 2009, l'avis sur le rapport présenté par M. Pierre Duharcourt titre *Une crise systémique mondiale qui appelle des changements profonds*. Il focalise l'attention sur le découplage qui s'est opéré entre la sphère financière et celle de l'économie réelle avec une logique « *court-termiste* » visant la création de valeur pour l'actionnaire, lequel exige un retour sur capitaux de l'ordre de 15 % l'an, incompatible avec une croissance de l'économie réelle de l'ordre de 2-3 % ;
- en 2010, l'avis présenté par M. Bernard Capdeville en appelle à *Réguler la mondialisation...* pour permettre une sortie et contenir les conséquences, car déjà « *la crise a plongé l'ensemble des économies (notamment celles des pays industrialisés) dans la récession* ».

Dans son domaine de compétence, la section des finances avait analysé, en février 2009, les mécanismes en cause et préconisé des mesures de régulation financière (avis *La crise bancaire et la régulation financière* rapporté par Mme Monique Bourven et M. Yves Zehr).

Les analyses et recommandations de ces rapports restent largement d'actualité. Suffisent-elles à répondre aux troubles dont les images défilent de plus en plus vite derrière la fenêtre de nos téléviseurs et aux inquiétudes de nos concitoyens face aux difficultés présentes et aux perspectives ressenties comme plus menaçantes encore ? À l'écoute des Français, on entend parler certes de pouvoir d'achat, d'emploi et de chômage mais tout autant d'inégalités sociales et d'individualisme dans la société, de l'école et de la qualité de l'enseignement, de sécurité alimentaire et de qualité de la nourriture, de santé et de qualité des soins, du vieillissement et de la perte d'autonomie, de sécurité des biens et des personnes, d'inquiétude envers l'environnement et la pollution, de préoccupations relatives à l'Europe et à la mondialisation etc. (d'après TNSSofres, baromètre des préoccupations des Français et SociovisionCofremca). Une analyse purement conjoncturelle masquerait les dimensions structurelles des évolutions que nous vivons en France, en Europe et dans le monde. L'utilisation du terme « *la crise* » relève parfois de l'incantation.

La période actuelle voit converger plusieurs crises qui se combinent

La crise économique se présente comme un enchaînement qui va de la crise immobilière aux États-Unis (2007), à la crise bancaire et financière mondiale (2008) puis à la récession (2009) et enfin à la crise des dettes souveraines (2010-2011) qui peut, par effet retour, provoquer un autre choc financier et risque de se transformer en dépression longue. Le caractère global de l'économie financière, les sommes en jeu, infiniment supérieures aux flux commerciaux, la technicité des instruments et l'opacité des voies empruntées par les flux monétaires, les intérêts privés et souverains divergents rendent difficiles les avancées vers une meilleure régulation. Des causes parallèles et de nature semblable, bien qu'avec des acteurs différents, font rebondir aujourd'hui les craintes au sein même de la zone euro jusqu'à insinuer le doute sur son maintien.

Cette crise apparaît comme une des conséquences d'un mode de gestion des entreprises inspiré des théories économiques développées dans les années 1980 par l'École de Chicago. Ces dernières insistaient sur la nécessité d'aligner les intérêts des dirigeants des entreprises sur ceux des actionnaires, d'où une explosion des mécanismes d'intéressements pour ces cadres dirigeants (stockoptions, actions gratuites, bonus indexés sur le cours des actions, etc.). En effet, des études avaient alors établi que le salaire des dirigeants dépendait finalement assez peu de la performance des entreprises. Mais cette évolution a produit de nombreux effets pervers : elle a souvent poussé les équipes dirigeantes à privilégier le court-terme sur le long terme, le retour sur investissement immédiat aux investissements réellement productifs et à la R&D. Dans le même temps, la part des salaires dans la valeur ajoutée des entreprises a baissé de 10 points en 25 ans dans les pays de l'OCDE, tandis que l'envolée des bénéfices et plus-values, insuffisamment réinvestis dans l'appareil productif, a délogé des liquidités très importantes, carburant de la financiarisation de l'économie.

Dans le même temps et sur la foi des mêmes références théoriques, les gouvernements ont levé les obstacles à la liberté de circulation des capitaux, ont réduit les contrôles publics sur les institutions financières et ont autorisé la fusion des activités de banque de dépôt et d'investissement qui avaient été séparées aux États-Unis après la crise de 1929. La

dérégulation des marchés financiers a favorisé la financiarisation de l'économie. De plus, la mondialisation croissante de la production des biens et des services, si elle a permis un puissant décollage de l'économie des pays émergents et fourni des revenus à des centaines de millions d'individus, a provoqué, dans un pays comme le nôtre, la destruction de certaines filières industrielles (par exemple, l'habillement), incapables de concurrencer celles de pays à bas coût de main-d'œuvre. Mal anticipée, en raison notamment de politiques de formation continue insuffisantes, la disparition de ces filières a créé des difficultés économiques et sociales considérables, dont nous payons encore le prix aujourd'hui.

Toutefois, la stagnation des salaires, voire dans certains pays leur recul, a fait resurgir une situation bien connue en économie. La masse salariale est un coût pour chaque entreprise qui cherche à le réduire pour gagner en compétitivité. Mais le revenu salarial de la collectivité nationale est aussi un élément décisif pour assurer une demande solvable surtout dans des pays où l'énorme majorité de la population est salariée. Ainsi, aux États-Unis et dans l'Union européenne, 60 à 70 % de la demande est d'origine salariale et cette demande a des conséquences sur la hauteur de l'investissement productif. Comment donc soutenir l'activité économique, elle-même dépendante de la demande ? Depuis les années 80, dans les pays de l'OCDE, la réponse a été : de moins en moins de salaires, de plus en plus de dettes. L'endettement des ménages (+ 6,6 % en 2010) a servi de substitut au salaire pour maintenir une forte demande solvable. Si ce modèle a été totalement adopté par certains pays, notamment les États-Unis, tous les pays développés s'y sont plus ou moins engagés. Aux États-Unis, mais pas seulement, les prêts hypothécaires immobiliers ont même servi à couvrir la demande de dépenses courantes des ménages, notamment celles des plus pauvres. En France, le nombre croissant des ménages surendettés atteste des mêmes impasses.

Dans la période précédente, le risque du défaut de remboursement incitait les prêteurs (notamment les banques) à la prudence. Avec la dérégulation déjà évoquée, grâce à un marketing bancaire et à des techniques financières « innovantes » (titrisation, réalimentation permanente du crédit...), les institutions financières ont su se départir de ce risque en le diffusant de façon opaque à l'ensemble du système financier. Elles ont ainsi repoussé au maximum les limites de l'endettement mais, ce faisant, elles ont étendu le risque à l'ensemble du système financier. La crise a commencé quand les ménages les plus exposés ont été dans l'incapacité de rembourser leurs emprunts. Elle s'est propagée alors comme une traînée de poudre, les pare-feu permettant de cloisonner l'incendie ayant été détruits systématiquement par la dérégulation financière.

Une crise systémique

Cette crise doit donc être considérée comme la crise systémique du modèle mis en place au milieu des années 1980. Elle se combine en outre malheureusement avec une crise écologique qui plonge ses racines dans le mode de développement mis en œuvre depuis la révolution industrielle et plus particulièrement après la Seconde guerre mondiale avec l'accroissement de la consommation. Au-delà même des conséquences du réchauffement climatique induit par ce mode de développement, les niveaux de vie américain et européen de consommation de ressources naturelles ne sont ni soutenables en l'état, ni a fortiori généralisables aux neuf à dix milliards d'êtres humains bientôt présents sur notre planète. Les ressources en eau, la disponibilité en terres arables, les ressources alimentaires, les matières premières essentielles n'y suffiraient pas. Le climat, les écosystèmes, la biodiversité, la qualité de notre environnement, n'y résisteraient pas.

Excluant d'obtenir des pays émergents et des pays en développement qu'ils renoncent à rejoindre les standards de vie dont les télévisions du monde entier se font l'écho pour permettre aux seuls « Occidentaux » de continuer à en bénéficier, la conviction est de plus en plus largement partagée qu'il nous faut inventer une nouvelle forme de développement : plus intelligente dans l'appréhension de nos besoins essentiels, plus riche en liens et en relations, plus sobre en ressources naturelles, plus économe en matières premières, plus attentive à maintenir la biosphère dont dépend une part importante du bien-être commun. Gouverner et gérer les biens publics mondiaux, mesurer le bien-être individuel et collectif indépendamment de la seule production, voilà qui devient un impératif.

Très différents sont les espaces et les temps dans lesquels s'effectuent les échanges financiers, se réalise le développement économique et social ou se bouclent les externalités à travers la biosphère vers les activités humaines. Les registres d'intervention dans chacun de ces trois domaines sont techniquement indépendants. Cependant des articulations apparaissent entre eux et la mondialisation les renforce. La tentative de répondre à la panne de progrès social par des politiques d'endettement a clairement montré ses limites. Une mondialisation insuffisamment encadrée risque de n'être soutenable ni sur le plan social (risque de dumping social), ni sur le plan environnemental. Ces articulations donnent à la crise un caractère inédit, elle est globale et systémique. Elle impose une métamorphose. C'est la voie pour son avènement que le philosophe Edgar Morin traduit par l'exigence d'une « *politique de civilisation* ».

Comme toute crise, ce contexte ouvre des opportunités. Concernant notre pays, ses singularités et ses forces le placent souvent dans une position intermédiaire, comme l'analyse Jean-Hervé Lorenzi². Elles l'autorisent à jouer sa partition dans un monde et une Europe qui restent encore largement à construire.

Un héritage, non une rente !

Un patrimoine tangible

Le patrimoine physique et financier de la France et des Français fait plus que compenser la dette cumulée des personnes physiques, des acteurs économiques et des administrations publiques. Ce patrimoine est constitué par une multitude d'avoirs : logements, infrastructures énergétiques ou de transport ou encore urbaines, universitaires et scientifiques, d'installations industrielles, d'actifs financiers, de propriétés foncières, d'équipements sportifs et culturels, de sites naturels, etc. Net de toutes les dettes, le patrimoine de la France et des Français est estimé à 16 000 milliards d'euros en 2009 (20 000 milliards d'euros de patrimoine brut moins 4 000 milliards de dettes) soit environ 240 000 euros par habitant, y compris la couverture de la dette publique qui n'en représente que 10 %. Concernant les administrations publiques, leur dette nette de leurs actifs financiers représente 60 % du PIB tandis que les avoirs physiques (infrastructures, écoles, stades, hôpitaux, etc.) ont une valeur équivalente à 90 % du PIB.

² *Le fabuleux destin d'une puissance intermédiaire* (mars 2011).

Dans ces conditions, peut-on croire à une faillite prochaine de la France ? C'est peu probable, à condition de ne pas commettre certaines erreurs :

- croire que nous pouvons vivre au-dessus de nos moyens ;
- ne pas s'interroger sur la répartition de ces moyens et leur utilisation pour préparer l'avenir ;
- ne voir que les aspects matériels dans ce que nous héritons.

La première doit nous inciter à modifier les contenus et la répartition de nos demandes et notamment de nos choix de consommation. La dernière justifie une meilleure appréciation de notre bien-être individuel et collectif.

Les atouts de la France

Notre héritage collectif est le fruit d'une longue histoire. Il a fallu un millénaire de construction persévérante pour aboutir à la France dans laquelle nous vivons. Il a fallu deux siècles pour bâtir un régime républicain, démocratique et social et pour établir un état de droit. Il a fallu 60 ans pour reconstruire une France éprouvée par deux guerres mondiales et promouvoir un développement économique soutenu par un consensus social dont les grands principes ont prolongé le Programme national de la Résistance...

À ce jour, la France jouit, entre autres :

- d'une fécondité (2,01 enfant par femme) lui permettant de maintenir une démographie équilibrée entre celle, déclinante, de nombreux pays européens et celle, encore insuffisamment maîtrisée, de nombreux pays en développement ;
- d'un territoire diversifié, porteur d'écosystèmes et de paysages variés et attrayants, détenteur d'un patrimoine biologique exceptionnel et d'un très haut niveau d'endémisme notamment en Outre-mer, support d'activités productives et de services essentiels ainsi que des savoir-faire internationalement reconnus qui le valorise ;
- du deuxième espace maritime mondial, grâce notamment aux territoires ultramarins, présents sur les trois océans, ouvrant ainsi des perspectives de développement stratégique (réserves halieutiques, ressources fossiles...), zone pouvant encore être étendue par l'extension de la juridiction française sur le plateau continental ;
- d'une situation géographique privilégiée en Europe, avec un réseau d'infrastructures de bonne qualité, favorable à l'implantation d'entreprises ainsi qu'en témoigne l'importance des investissements directs étrangers en France (12,8 milliards d'euros en 2010, selon la Banque de France) ;
- de grandes entreprises performantes, parfois *leaders* mondiaux dans leur secteur et de nombreuses PME, même si les entreprises de taille intermédiaire sont encore en nombre insuffisant ;
- de petites entreprises de l'économie de proximité répondant aux besoins quotidiens de la population et contribuant à l'attractivité et à la vitalité des territoires, notamment ruraux, ainsi que d'un tissu dense, diversifié et dynamique d'organismes œuvrant dans le champ de l'économie sociale et solidaire ;
- d'une longue tradition d'accueil de populations immigrées qui, par leurs engagements, militaires, citoyens, économiques et familiaux, ont contribué activement à la constitution de notre peuple dans sa diversité actuelle ;

- d'un niveau d'éducation et de formation d'ensemble élevé même si des marges de progrès sont encore possibles notamment envers les moins qualifiés mais également pour les plus qualifiés, comme le CESE l'a souligné dans son avis sur *La compétitivité : enjeu d'un nouveau modèle de développement* (octobre 2011) ;
- d'une capacité avérée à se saisir des progrès scientifiques et technologiques, saluée par des prix internationaux (45 prix Nobel scientifiques ou de littérature et 11 médailles Fields sur 44 dont 6 Nobel dans les 20 dernières années - 5 dans les 10 dernières années - et 6 médailles Fields dans les 20 dernières années - 4 dans les 10 dernières) ;
- d'une activité culturelle toujours reconnue au-delà de nos frontières ;
- d'une politique environnementale ancienne et dont les résultats, en dépit de leur insuffisance, sont salués positivement par l'OCDE.

La Banque mondiale valorise nombre de ces éléments comme des richesses d'une nation au même titre que les ressources minières, les terres agricoles, les usines, les bâtiments...³. Cet héritage intangible, mais combien appréciable, est le fruit d'une longue histoire, parfois grande, parfois troublée.

Pour autant, toute nostalgie est à proscrire. Tout enfermement sur un passé idéalisé serait une impasse. Le patrimoine et la qualité de la population au travail, deux atouts essentiels pour préparer l'avenir, demandent entretien, consolidation, amélioration, renouvellement. En outre, les Français doivent relever des défis majeurs : l'insertion des jeunes (cf. avis ci-après), le chômage, la qualification des exclus du marché du travail, la raréfaction des ressources naturelles, la préservation d'un environnement de qualité...

La construction de l'avenir

Ne craignons pas l'avenir. Percevons les évolutions en cours et tirons parti de nos atouts pour nous saisir des opportunités qui se dessinent.

La globalisation a des aspects contradictoires. On constate une domination de la logique financière sur les activités économiques et on dénonce les dégâts sociaux et écologiques d'une circulation et d'un volume de capitaux financiers insuffisamment régulés. Mais par la diffusion des informations, les connaissances et les techniques sont désormais partagées dans le monde entier. Une opinion publique internationale voire mondiale émerge qui soutient le développement des droits de l'homme et veut promouvoir la paix.

La production, le commerce, les modes de consommation tendent à s'homogénéiser en lien avec de multiples échanges multilatéraux. Ils peuvent favoriser un meilleur climat de paix mais ont aussi un impact sur la dégradation de l'environnement de la planète entière et peuvent entraîner des replis identitaires.

L'équilibre des forces au niveau mondial se modifie : les pays émergents ont réussi à s'inscrire dans les négociations ainsi qu'en témoigne leur participation au G20. La pauvreté dans le monde a beaucoup diminué même si subsistent des inégalités et des poches de pauvreté absolue. Un monde multipolaire se met en place avec des résultats diplomatiques qui en portent déjà la marque avec des limites : échec du sommet de Copenhague, G20, difficultés à faire appliquer le traité de non-prolifération des armes nucléaires, difficultés à faire prendre en compte les recommandations de l'OIT, Conseil de sécurité de l'ONU...

3 *D'où vient la richesse des nations ? Mesure du capital au XXI^e siècle*, Banque mondiale (avril 2007).

La France, isolée, serait de peu de poids dans ce nouveau monde. Elle a besoin de l'Europe pour espérer influencer davantage la régulation mondiale et promouvoir ses valeurs.

Or, l'Europe risque de s'étioler, prise entre les tensions économiques et les populismes nationaux. Mais la crise de la zone euro ouvre dans le même temps une fenêtre d'opportunité à l'ambition politique pour établir une gouvernance commune plus élaborée, plus forte, plus assurée. Il s'agirait d'accepter des règles plus exigeantes, de construire les conditions d'une Europe sociale, de mettre en œuvre une solidarité à bénéfices partagés, d'amorcer la transition écologique de nos sociétés et de peser dans les relations internationales.

Les Français, pour leur part, ont besoin d'une vision et d'un espoir collectifs. Sans doute, des efforts seront requis pour parvenir à la réalisation d'un projet commun mais l'enjeu est majeur. Ces efforts pourront être consentis si les Français savent quel en est le but et s'ils sont convaincus qu'ils seront équitablement partagés.

Recommandations

Produire ce premier rapport sur l'état de la France dans la configuration élargie donnée au CESE par la réforme constitutionnelle paraît une ambition démesurée. Au terme d'un panorama large de la situation, après avoir bénéficié des apports des divers groupes du Conseil, des manques, des imprécisions subsistent. Les recommandations restent nécessairement à un niveau assez général. Le CESE ne peut cependant ignorer ni la situation critique que traversent la France, la zone euro et les pays anciennement industrialisés en général, ni les échéances électorales nationales prochaines. Aussi, délibérément, cet avis se limite à recommander aux pouvoirs publics de focaliser leurs efforts dans trois directions de moyen terme pouvant entrer dans des programmes politiques. Dans un monde particulièrement incertain et une période particulièrement agitée, de telles focalisations n'ont pour but que d'aider les responsables dans leurs choix.

Rassembler les Français

Le CESE n'ignore nullement l'impérieuse nécessité de lutter contre le chômage et la précarité et d'améliorer l'efficacité des actions publiques dans ce sens, tant l'accès au travail est à la fois essentiel sur le plan des revenus et de l'inclusion sociale. Il n'ignore pas davantage qu'aucune distribution de richesse ne peut être assurée durablement sans une production économique équivalente. Cependant, ces questions demanderaient des approfondissements spécifiques qui n'ont pas été menés dans le cadre de cet avis.

- **Poursuivre une politique familiale équilibrée par l'accès à des services et des droits sur une base universelle.**
- **Interrompre la croissance des inégalités par le haut et lutter contre la pauvreté.**
- **Obtenir une coopération des parcours individuels autour de projets collectifs.**

La poursuite d'une politique familiale équilibrée

La poursuite d'une politique familiale équilibrée demande des services et des droits équitables pour l'éducation des enfants et l'intégration des jeunes.

Avec près de 66 millions d'habitants, la population française s'est accrue de 7 millions en 20 ans, soit + 6,9 %. Ce résultat est obtenu principalement par l'accroissement du solde naturel qui s'établit à + 283 000 individus alors que le solde migratoire se limite à + 75 000, une situation tout à fait particulière en Europe. En 10 ans, le taux d'accroissement naturel de la France s'établit à 4,9 %, loin devant tous ses partenaires de taille comparable, le Royaume-Uni (2,7 %), l'Espagne (2,1 %), l'Italie et plus encore l'Allemagne, qui s'inscrivent sur ce plan en négatif. La position avantageuse de la France en la matière s'explique par deux singularités à prendre en compte dans nos politiques publiques.

Atteignant 85 ans pour les femmes et 78 ans pour les hommes, l'espérance de vie continue à s'allonger comme le fait, et encore plus rapidement, l'espérance de vie en bonne santé, c'est-à-dire sans limitation d'activité⁴. **Les politiques d'hygiène et de santé publique doivent rester une priorité** : santé et sécurité au travail, réduction des consommations de tabac et d'alcool, diminution du nombre des accidents domestiques et sur la route, réduction de la pollution de l'air, lutte contre les maladies. Le CESE aura l'occasion de développer ce point dans l'avis qu'il rendra en janvier 2012 sur les *Enjeux de la prévention en matière de santé*.

Cette évolution dans l'espérance de vie signe une amélioration du bien-être collectif même si, dans le même temps, elle impose de porter une plus grande attention à la prise en charge des maux qui peuvent accompagner le grand âge. **Le CESE, sur saisine gouvernementale au printemps 2011, a donné son avis sur *La dépendance des personnes âgées en formulant 10 recommandations visant tant la prévention que l'adaptation de l'habitat, de l'offre d'hébergement, le soutien aux innovations technologiques. Il a aussi suggéré d'organiser un parcours de soin coordonné, de renforcer l'aide à domicile, de soutenir les aidants, de financer la perte d'autonomie et de clarifier la gouvernance du système.***

Améliorant le bien-être, cette évolution ouvre la possibilité d'une période d'activité prolongée, source de richesse individuelle et collective. C'est bien l'un des objectifs de la **stratégie européenne EUROPE 2020 sur laquelle le CESE s'est prononcé**.

Le taux de fécondité en France atteint 2,01 enfants par femme en 2010, dépassant ainsi même celui de l'Irlande, en tête des pays de l'Union européenne⁵. Cette fécondité, exceptionnellement élevée en Europe, place la France à l'équilibre entre une population mondiale qui doit savoir se limiter et une Europe dans laquelle de trop nombreux pays, dont l'Allemagne, voient leur population se réduire malgré des taux d'immigration bien supérieurs au nôtre.

La dynamique démographique de la France est donc porteuse d'atouts si la société et les gouvernements assument les responsabilités qu'elle leur confère. Les politiques familiales créditées, au moins en partie, de ce résultat doivent donc se prolonger : **poursuivre les efforts destinés à mieux concilier la vie professionnelle et familiale ou personnelle, développer l'offre solvable de garde des enfants en bas âge et lutter avec détermination contre la pauvreté. Mais au-delà, il s'agit bien aussi de garantir aux jeunes de bonnes conditions d'éducation et de formation tout en faisant de l'emploi une véritable priorité.**

4 Cf. *IDD Espérance de vie et espérance de vie en bonne santé, à la naissance, en France*, rapport ci-après, chapitre III.

5 Idem (note de bas de page 3).

De telles politiques seront coûteuses, à l'instar des politiques familiales héritées de la seconde moitié du siècle dernier. Dans un contexte de rigueur dans les dépenses publiques, nos politiques actuelles sont-elles les plus efficaces au regard de ces objectifs ? Permettent-elles la meilleure prise en charge et la meilleure éducation des enfants de toutes les familles ? Apportent-elles les aides les plus équitables pour favoriser l'autonomie des jeunes et les pousser à la fois à s'intégrer et à créer la société et la vie professionnelle de demain ? **Le CESE recommande un examen élargi des politiques familiales historiques en vue de permettre le développement de services et de droits universels. Ainsi, le CESE préconise « de mener une réflexion approfondie, dans le cadre d'une nouvelle saisine, sur les dispositifs financiers nécessaires pour renforcer l'accès des jeunes à la formation »** (cf. avis rapporté par M. Zehr ci-après).

La lutte contre la pauvreté (et ses déterminants : le chômage) et les inégalités

La lutte contre la pauvreté passe aussi par celle contre la croissance des inégalités par le haut.

En arrêtant son regard sur la pauvreté, cet avis sur l'état de la France tient à rappeler l'acuité de ce sujet en 2011. Le CESE s'est, dans le passé, prononcé à deux reprises par des avis dont le retentissement a été fort :

- en février 1987 : l'avis du père Wresinski *Grande pauvreté et précarité économique et sociale* ; ce rapport a conduit à la création du RMI ;
- en juillet 1995 : l'avis de Mme Geneviève de Gaulle-Anthonioz *Évaluation des politiques publiques de lutte contre la grande pauvreté*.

Plusieurs des recommandations formulées dans ces avis restent d'actualité et certaines rejoignent les orientations qui sont proposées aujourd'hui :

- **avoir un projet fondé sur une vision du long terme qui donne sens aux efforts collectifs, développer la fraternité** (Secours Catholique) ;
- **redonner confiance** ;
- **mieux expliciter les dispositifs de solidarité**.

Cependant, les évolutions depuis plus de 15 ans justifieraient un nouveau travail approfondi et des préconisations plus détaillées.

Dans l'immédiat, il ressort de nos observations actuelles trois recommandations :

- le taux de pauvreté monétaire, retenu comme indicateur de développement durable, incapable de capturer l'augmentation des inégalités et donc les risques de déchirure du tissu social, nécessite des informations complémentaires permettant **de mieux appréhender les difficultés concrètes auxquelles les gens sont confrontés et de mieux cerner l'évolution des diverses inégalités (y compris « par le haut »)** ;
- dans une période où les revenus disponibles arbitrables par les ménages semblent rognés par les dépenses pré-engagées (notamment pour le logement) et où les contraintes budgétaires risquent fort de donner raison à la formule « *une politique pour les pauvres est une pauvre politique* », il apparaît que **lutter contre la pauvreté, c'est d'abord œuvrer pour plus d'égalité par des politiques fiscales**

redistributives, garantir un meilleur accès aux services publics, au logement, à l'accompagnement social. Mais bien évidemment, l'équilibre entre droits et devoirs de ces politiques est aussi un élément essentiel de la cohésion sociale ;

- la précarité du travail n'a fait que croître ces dernières décennies. L'apparition d'une nouvelle catégorie sociologique, les travailleurs pauvres, en est une illustration. Cette précarité se manifeste par le travail à temps partiel subi qui touche particulièrement les femmes et par la multiplication des contrats de travail atypiques. **Il reste encore à mettre en œuvre des instruments pour sécuriser le parcours de l'ensemble des salariés et éviter qu'une partie d'entre eux ne bascule dans la précarité⁶.**

L'inscription dans un projet collectif

Les efforts à consentir pour préparer l'avenir exigent à la fois de mobiliser les énergies individuelles au service de projets collectifs et de renforcer les solidarités. Aussi, nul espoir d'émergence nouvelle, de métamorphose de la société, sans un rassemblement des forces, sans une coopération des parcours individuels, sans une unité de projet.

Permettre que la diversité des parcours individuels et l'épanouissement de chacun contribuent au projet collectif est au cœur de l'alchimie politique. Au moins est-il nécessaire que l'un des principaux instruments qui traduit cette contribution, l'impôt, ne soit pas un facteur de dispersion ou n'alimente le soupçon. Comment rassembler les forces quand la contribution aux charges publiques, par la mauvaise qualité de la loi fiscale, s'accommode de centaines de dispositions dérogatoires chaque année pour des montants estimés à plusieurs dizaines de milliards d'euros annuellement ? Comment obtenir une coopération quand la part des revenus perçus par les 0,01 % des ménages les plus aisés progressait en France de 26 % entre 2004 et 2007 alors que la part recueillie par 90 % des ménages - les neuf premiers déciles - se réduisait de 1 %⁷ ? Ce que l'INSEE lui-même n'a pas hésité à qualifier de « véritable explosion » des hauts revenus n'aurait-il pas dû, selon les principes même de notre pacte social⁸, trouver sa compensation en termes de rentrées fiscales ? Le constat contraire, apporté par les travaux menés par Thomas Piketty, Camille Landais et Emmanuel Saez, corroboré par celui du Conseil des prélèvements obligatoires dans son rapport de 2011, ne met-il pas en évidence l'un des puissants ferments de déchirure sociale et de perte de légitimité des institutions publiques ?

Le CESE s'est prononcé à maintes reprises, et encore récemment, sur la nécessité d'une réforme profonde de l'ensemble de la fiscalité. Il n'est plus possible aujourd'hui de proposer un projet collectif pour la France sans donner l'assurance concrète que le fardeau sera porté équitablement !

6 Cf. l'avis du CESE *La sécurisation des parcours professionnels*, mai 2007.

7 Cf. rapport ci-après, chapitre IV/B.

8 Et du principe de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen : *Article XIII - Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable. Elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés.*

Se projeter dans l'Europe

Le 11 octobre 2011, le CESE a rendu un avis, sur saisine gouvernementale, sur *La compétitivité : enjeu d'un nouvel modèle de développement*. Il convient cependant, dans le rapport sur l'état de la France, de revenir sur cet aspect, tant il paraît important et de nature à orienter les choix des prochaines années.

Renforcer la compétitivité de la France

Le PIB de la France atteint 1 933 milliards d'euros en 2010, soit près de 30 000 euros par habitant. Il s'agit d'un chiffre certes inférieur à celui des États-Unis mais équivalent à celui du Japon ou de l'ensemble des pays membres de l'OCDE et 5 fois supérieur à celui de la Chine, pays émergent. Il est vrai cependant que l'érosion de la croissance économique de notre pays, notamment au sein de l'UE et vis-à-vis de l'Allemagne depuis la crise financière et économique, exige attention.

Situation inquiétante : celle de notre balance commerciale et de nos comptes courants⁹. Depuis 2005, le solde commercial de la France marque une détérioration régulière. Avec un déficit de 53,7 Md d'euros en 2010¹⁰, ce solde négatif atteint 2 % du PIB et doit s'accroître encore en 2011. La croissance du coût des importations de matières premières (notamment de produits pétroliers) et la baisse des exportations de produits manufacturés en sont les deux causes principales. Même si notre pays reste le 5^e exportateur mondial, la part de marché de la France à l'exportation a reculé de 3,8 % en 2009 à 3,7 % en 2010. Malgré le solde positif des revenus et des transferts courants, le déficit des transactions courantes a marqué une aggravation continue de 2001 à 2008. Depuis lors, il s'est établi à 28,4 Md d'euros en 2009 et à 33,7 Md d'euros en 2010 (- 1,7 % du PIB).

Les comparaisons internationales font clairement apparaître que le problème se situe davantage entre pays de la zone euro que pour l'ensemble de la zone, globalement équilibré¹¹.

Le solde des investissements directs (français à l'étranger : 50,7 Md - étrangers en France : 12,8 mds) se traduit par un déficit de 37,9 Md d'euros en 2010 au lieu de 49,6 Md d'euros en 2009. Depuis 2005, ces soldes ont peu varié, si l'on excepte un choc en 2008 imputable à la crise financière. Au-delà des questions de méthodologie, qui rendent incertains les chiffres avancés et qui renvoient à la nature très diverse des flux de capitaux, il faut noter cependant que la France reste un des pays au monde qui attire le plus les capitaux étrangers, troisième destination mondiale derrière les États-Unis et la Chine.

Ces déficits persistants signifient qu'une part de la richesse produite est régulièrement consacrée à les combler, même si cependant le moteur essentiel de l'activité économique reste constitué par la demande interne.

9 Cf. rapport ci-après, chapitre II : « Évolution du solde commercial français » et « Balance des opérations courantes ».

10 Le rapport *Résultats du commerce extérieur en 2010* du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'emploi cite la facture énergétique alourdie par la hausse du baril de Brent (48 milliards d'euros) avec les 51 milliards du déficit en chiffres douaniers.

11 Étude de Natixis : Flash Économie 193, 27 avril 2010.

La crise a joué un rôle important dans la forte détérioration des comptes publics¹². En 2009, le déficit des administrations publiques (cf. rapport ci-après) a atteint un sommet pour s'établir à 142,5 Md €, soit 7,5 % du PIB et ne s'est que peu réduit en 2010 (7,1 % du PIB). L'écart entre la croissance et le déficit restant négatif, et ce pour quelques années encore, la dette ne peut qu'augmenter. Fin 2010, elle atteignait 1 591,2 Md € soit 82,3 % du PIB. Les critères de Maastricht prévoient des plafonds respectifs de 3 % du PIB pour le déficit annuel et de 60 % du PIB pour la dette publique.

Bien sûr, la crise économique a contribué à cette situation mais la Cour des comptes rappelle que les causes en sont largement structurelles et, du reste, ces déficits s'accumulent à présent depuis plusieurs décennies¹³. On ne compte plus les rapports publiés sur la question ! Tous concluent à l'impérieuse nécessité d'agir en faveur d'une augmentation du niveau de croissance potentielle et d'une meilleure efficacité des dépenses, ce que personne ne peut désapprouver. Moins nombreux sont ceux qui, comme Michel Pébereau dans le rapport qui porte son nom, paru en 2005, osaient dire aussi que le solde public est d'abord une soustraction entre ressources et dépenses et que son amélioration supposait de « *ne pas diminuer le niveau global des prélèvements obligatoires pendant la phase de retour à l'équilibre* ».

Disons-le nettement, le creusement des déficits commerciaux, de ceux des opérations courantes comme des comptes publics ne peut se poursuivre, même à court terme. Pour près de la moitié, nos exportations se font vers la zone euro et notamment vers l'Allemagne et 61 % vers l'Union européenne. Pour le reste, l'évolution des taux de change, notamment entre le dollar et l'euro, n'a pas les mêmes conséquences pour les divers pays de la zone euro et notamment pour la France et l'Allemagne¹⁴. La France souffre à partir d'un taux de 1,2 dollar pour 1 euro, l'Allemagne supporte un taux pouvant atteindre 1,6¹⁵.

Il faut bien constater que globalement nos déficits commerciaux (et ceux des pays du sud de l'Europe) croissent parallèlement aux excédents de l'Allemagne (et à ceux des pays du nord de l'Europe)¹⁶. Les ajustements qui pouvaient, avant l'euro, être couverts par les variations des réserves de change et en définitive par des dévaluations, ne sont plus autorisés aujourd'hui. « *Le pays remboursera-t-il ses dettes ?* » alimente la crainte des marchés financiers¹⁷. Et c'est à nouveau les finances publiques qui en font les frais, réduisant d'autant les marges de manœuvre de l'État.

L'amélioration de la compétitivité de notre pays au sein de la zone euro apparaît donc comme une priorité. Le CESE, dans son avis déjà cité plus haut, formule de nombreuses recommandations que cet avis reprend et notamment de « *définir des objectifs de long terme* » et « *d'améliorer l'environnement des entreprises* ». Il précise en outre que « *il est urgent - si l'on veut le maintien d'un niveau élevé de protection sociale basée sur l'universalité et la redistribution dans notre pays - de trouver une autre assiette de financement que celle du travail...* ».

12 Cf. rapport ci-après, chapitre II « Évolution de la dette des administrations publiques ».

13 Il faut noter que les dépenses publiques ont eu tendance à baisser régulièrement avant la crise. En 1993, elles représentaient 55 % du PIB contre 52,3 % en 2007.

14 Idem, chapitre II « Taux de change effectif du dollar, de l'euro et du yuan ».

15 Cf. avis du CESE *La compétitivité : enjeu d'un nouveau modèle de développement*, octobre 2011.

16 Cf. Rapport (II - B).

17 Cf. Rapport ci-après (II - A et B).

Si les chiffres montrent et les partenaires reconnaissent que la compétitivité-coût n'est pas en cause entre les producteurs industriels français et allemands, il ressort bien l'impératif d'améliorer la compétitivité-hors-coût. La qualité, la recherche & développement et plus généralement l'innovation dans les process de production et d'organisation de toutes les filières appellent des investissements, investissements parallèles à ceux nécessaires dans la formation et l'adaptation des compétences des salariés.

Impulser des changements profonds dans la construction européenne

La situation de la Grèce focalise aujourd'hui toutes les attentions. Elle résulte d'une accumulation de maux dont les plus profonds tiennent à l'organisation de la zone euro et pas seulement aux spécificités de ce petit pays. Ils touchent donc, au moins en partie, les autres pays, y compris le nôtre. On en connaît des remèdes et ils ne sont pas uniques. Ceux prônés pour le redressement des comptes et de la compétitivité des pays mis en difficulté par les marchés financiers sont sans doute nécessaires. Ils ne sont pas suffisants. Parmi les autres, le plus commun est mis en œuvre dans la solidarité exercée entre régions d'un même pays (en France) ou entre États d'une même fédération (aux États-Unis, en Allemagne). Au sein de l'Europe en construction, les fonds de développement régionaux poursuivent la même ambition. Ils n'ont, en tous les cas, pas suffi à combler suffisamment rapidement les écarts de compétitivité entre les différents pays de la zone euro. La situation de crise qui touche plusieurs pays de la zone euro, à défaut d'un gouvernement économique commun et de mécanismes de solidarité suffisamment puissants, finit par ébranler la confiance en la monnaie unique et en sa pérennité. Paradoxalement, l'euro conserve un niveau de change élevé, fruit de la politique monétaire restrictive de la Banque centrale européenne (BCE), facteur supplémentaire d'une moindre compétitivité des producteurs des pays de la zone vis-à-vis du reste du monde.

Impératifs et urgents apparaissent les efforts des principaux gouvernants de la zone (et notamment de la France et de l'Allemagne) pour mettre en place des dispositifs de solidarité à la mesure des déséquilibres internes de la zone euro, tenter de bâtir une politique économique commune et esquisser une politique industrielle commune. À défaut d'y parvenir, on ne voit pas bien comment réduire l'écart des soldes commerciaux, le creusement des dettes des pays à moindre compétitivité, le différentiel des taux de rémunération des emprunts d'État.

La confiance dans la diplomatie comme dans la construction européenne a besoin de l'adhésion des peuples. Aussi, les questions suivantes méritent des débats publics : au-delà de l'urgence, y a-t-il un projet fédérateur possible pour les pays de la zone euro ? Quelles propositions, quelle démocratie, quelles solidarités, quels chantiers communs pour les infrastructures, pour l'énergie, pour l'industrie ? Comment favoriser la création d'entreprises et renforcer les PME ? Comment mieux insérer les jeunes générations sur le marché du travail ? Quelles nouvelles intégrations ? Quel mémorandum pour une nouvelle avancée européenne ?

La crise récente témoigne, avec une douloureuse évidence, des lacunes dans la gouvernance européenne. Réactions tardives, hésitations, insuffisance dans l'élaboration d'objectifs partagés, manque de solidarité, moyens de contrôle défailants... la liste est longue. Cependant, il faut se féliciter que, dans l'adversité, des mesures innovantes aient été prises notamment par la BCE. On ne peut toutefois que s'interroger sur le fait que la BCE ait remonté ses taux d'intérêt alors même que l'activité économique était au plus bas et que l'inflation ne présentait pas de risque de dérapage. Par ailleurs, il est heureux qu'à présent, la question de la coordination des politiques publiques entre États de la zone euro soit sur la table. À terme, il conviendrait de réfléchir aux moyens d'ouvrir aux États membres une possibilité de financement par la BCE. Cela nécessiterait une révision des traités européens, en veillant à ne pas compromettre la stabilité de la zone euro. De même, des conditions de financement préférentiel devraient pouvoir être recherchées au profit des investissements d'avenir, par exemple en utilisant une institution comme la BEI. La saisine en cours au CESE sur l'investissement public permettra d'ouvrir des pistes de réflexion.

À terme, il est important, pour consolider la zone euro mais aussi l'Union européenne dans son ensemble, que des règles communes soient plus largement mises en place afin de viser une plus grande harmonisation. Compte-tenu de la disparité des États membres et de la règle de l'unanimité, une réforme du mode de décision est nécessaire ou bien on accepte d'avoir une Europe à plusieurs vitesses. Des mécanismes de solidarité doivent être renforcés mais, simultanément, des contrôles efficaces du respect, par les États membres, de leurs engagements doivent être instaurés.

La France devrait continuer, selon le CESE, de préconiser un renforcement de la régulation financière européenne, actuellement encore en discussion. Il s'agirait notamment de corriger les dysfonctionnements ou les dérives à l'origine de la crise financière, tels qu'ils ont été rappelés dans l'avis du CESE *La crise bancaire et la régulation financière* voté en février 2009 : « *opacité des produits et montages financiers et insuffisance d'informations sur ceux-ci pour les investisseurs, disproportion des risques pris au regard des moyens de contrôle et des fonds propres disponibles, recherche d'un profit excessif au travers d'opérations pour compte propre, manque de conscience des risques opérationnels sur les marchés de gré à gré, multiplicité des conflits d'intérêt, effets pervers de certaines méthodes comptables, croyance dans l'efficacité des outils et modèles mis à la disposition des acteurs* ».

Des mesures sont d'ores et déjà envisagées au niveau européen, d'autres sont à l'étude. Il faut poursuivre sans relâche la mise en œuvre des recommandations tout en veillant à préserver la capacité du système bancaire à financer les entreprises et notamment les plus fragiles. Il faut toutefois être conscient que la clé du problème réside souvent, en la matière, au niveau international.

L'avis précité insistait aussi sur la nécessité de soumettre les agences de notation à la surveillance d'institutions publiques, comme le FMI par exemple. Cette recommandation demeure d'actualité.

La question difficile des paradis fiscaux, souvent abordée, jamais réglée, devrait donner lieu à de nouvelles négociations internationales.

Au-delà de ces actions spécifiques, il faut redonner aux citoyens le sentiment que l'Europe les protège, les écoute et cherche à les aider à traverser ces moments difficiles. Pour cela, il faut cesser de faire de l'Europe la responsable des décisions impopulaires mais aussi montrer les points positifs de l'Union et s'attacher à faire partager ces préoccupations à nos partenaires afin de faire évoluer le projet européen. De son côté, la Commission européenne apparaît parfois dogmatique ou insuffisamment pragmatique.

Contribuer à la construction du monde

Le caractère fini de notre planète impose des limites à son exploitation sous la menace de mettre en péril nos sociétés humaines. Relever les défis de la protection de la biodiversité et de la satisfaction des besoins alimentaires d'une part, et de la protection du climat et de la satisfaction des besoins en énergie d'autre part, est un enjeu crucial de ce début de XXI^e siècle.

Notre société risque de se laisser enfermer dans l'impasse d'une surexploitation. Le CESE se doit d'affirmer qu'une politique qui, aujourd'hui, ignorerait cette menace, en négligerait la gravité ou n'en tirerait pas de conséquences normatives, opératoires, efficaces et effectivement mises en œuvre, serait irresponsable.

Il est clair que seule une coopération internationale peut aboutir à des résultats significatifs. L'action diplomatique, spécialement à travers l'Union européenne, est indispensable. Celle, directe, auprès des organisations internationales (ONU, OCDE, Banque mondiale et FMI, OMC, OIT, OMS, FAO et le PNUE...) l'est tout autant. Le CESE, dans nombre de ses avis, souligne toute l'importance qu'il accorde aux efforts de notre pays pour contribuer à la construction d'un monde souhaitable.

Il est non moins clair que notre histoire et notre aisance (certes relative) donnent aux pays comme le nôtre une responsabilité plus grande et une obligation de solidarité envers les populations et les pays les plus démunis et les plus fragiles. Il faut admettre enfin que, dans cette tâche internationale, la crédibilité de notre voix dépend aussi, et peut-être avant tout, de notre capacité à mettre de l'ordre dans nos affaires et à adopter un mode de développement en accord avec nos préconisations.

Mettre en œuvre quelques orientations prioritaires

Plusieurs chantiers sont ouverts dès à présent ou demandent à l'être dans notre pays.

- Purger le passé : chacun le sait à présent, il nous faut progressivement réduire le poids de la dette publique.
- Investir pour l'avenir : une activité économique compatible avec une limitation de l'utilisation des ressources naturelles exigera de lourds investissements dans les infrastructures urbaines, de réseau, d'énergie, de transport, de TIC, etc. ; le Grand emprunt a permis des avancées dans ce domaine qu'il faut saluer.
- Préparer les jeunes générations : les technologies nécessaires en 2020 ne seront pas celles dont nous disposons aujourd'hui, ni même celles qui seront en place en 2019 ; la formation des jeunes générations est le gage indispensable de leur capacité à imaginer et mettre en œuvre les innovations nécessaires à l'adaptation de nos sociétés aux évolutions annoncées. Dès à présent, la R&D doit être orientée par l'impératif de soutenabilité.
- Se donner les moyens d'un projet collectif : contrairement aux recommandations néolibérales de « l'École de Chicago » qui ont échoué au terme de ces trente dernières années, les Français ont montré leur attachement aux institutions et services publics et le danger qu'il y aurait à vouloir les démanteler. Redonner une orientation collective aux efforts de chacun demandera un renforcement des services publics

et d'accès universel pour une autonomie plus précoce des jeunes générations (avis sur *Le moral des Français* ciaprès), l'éducation et la formation (on vient de le voir), la justice (avis sur *Le moral des Français*), les politiques d'hygiène et de santé publique ou d'aide pour les dépendances (avis du CESE sur *La dépendance des personnes âgées* - juin 2011) etc.

- Progresser, au plan national comme au plan européen, dans la construction d'une gouvernance internationale multilatérale et dans l'élaboration concrète d'engagements pour la préservation et la gestion des biens publics mondiaux. Pour un pays comme le nôtre, ceci exige un devoir de solidarité accru.
- Lutter contre la domination de la finance sur l'activité productive, ce qui suppose une régulation forte des marchés financiers et une redéfinition du rôle des banques et un changement de leurs pratiques.
- Construire une civilisation où le bien-être s'accommode d'une sobriété dans l'utilisation des ressources naturelles et dans l'émission de polluants ici et ailleurs : oublier la consommation comme principale voie d'accès au bien-être et comme signe des relations sociales ; accompagner, comme cela apparaît déjà dans les sondages, le consommateur par la satisfaction du citoyen dans ses choix respectueux de la peine de tous les hommes (conditions de travail), économes de la surexploitation de la planète (réutilisation, récupération, recyclage, économie circulaire, de fonctionnalité, etc.) ; explorer ou redécouvrir d'autres facettes de la joie de vivre en rééquilibrant les valeurs matérielles et immatérielles, objets ou non d'échanges marchands (culture, art, sport, loisirs, vie associative, etc.).

Le CESE appelle l'attention sur quelques démarches à engager.

S'appuyer sur nos atouts et les consolider

Une main d'œuvre hautement qualifiée et des infrastructures performantes sont des moteurs de l'attractivité actuelle de la France. En poussant plus avant encore ces atouts, c'est la compétitivité globale qu'il s'agit de consolider. Les enjeux du développement durable rencontrent en outre certains des points forts des savoir-faire français : énergie, transports, construction, traitement de l'eau ou des déchets, agroalimentaire...

Entretien et faire évoluer nos infrastructures

Au carrefour de l'Europe, la France offre des liaisons rapides et efficaces vers les principales destinations européennes. Son réseau d'infrastructures est en effet un des plus denses, des plus performants en termes de rapidité de transport mais aussi des plus sûrs. Son marché de l'énergie est également un des plus compétitifs du monde pour ce qui concerne les tarifs de l'électricité. Ces atouts profitent à l'économie française dans son ensemble et sont des piliers de la compétitivité actuelle et future.

Des progrès peuvent néanmoins encore être réalisés en termes de liaisons avec le reste du monde : en effet, alors que la logistique prend de plus en plus d'importance dans l'économie mondiale, la France doit pouvoir tirer profit de ses atouts géographiques naturels et de ses réseaux d'infrastructures performants :

- en renforçant l'attractivité des ports français et en améliorant la desserte vers leur *hinterland* ;

- en accélérant le développement d'infrastructures pour rendre le transport (voyageur ou fret) moins polluant (autoroutes de la mer, voies fluviales, ferroviaires...);
- en accélérant la réalisation des projets européens afin d'assurer une meilleure interconnexion avec les pays voisins (domaines des transports ou de l'énergie par exemple).

Investir pour un système éducatif rénové

La main d'œuvre française est hautement qualifiée. Une part élevée de la population poursuit des études supérieures : la France se situe au 2^e rang des pays européens comptant le plus de personnes âgées de 25 à 34 ans titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (OCDE 2010). Toutefois, la lutte contre les trop nombreux échecs en premier cycle universitaire doit notamment être menée.

De même, la transition entre l'éducation et la vie active reste complexe. En France, il est d'usage que les jeunes terminent leurs études avant de se mettre à la recherche d'un emploi tandis que formation et emploi sont souvent concomitants, en Allemagne par exemple. De plus, environ 150 000 jeunes quittent encore chaque année le système éducatif sans diplôme, dont environ 60 000 sans aucune qualification : si ce nombre a été divisé par deux en 30 ans, le chômage de ces jeunes sans diplôme est lui en forte augmentation.

Des voies de formation favorisent la transition des jeunes vers la vie active. Elles doivent être amplifiées :

- la formation en alternance en général, et l'apprentissage en particulier, permettent en outre d'accéder à une autonomie plus précoce sous réserve qu'ils demeurent bien une solution de formation et non d'embauche (une vigilance à l'égard des conditions d'exercice des contrats doit accompagner leur développement) ;
- les filières universitaires doivent être davantage tournées vers les secteurs d'avenir et l'attractivité des filières scientifiques et techniques doit être renforcée afin que la formation initiale s'adapte au mieux aux besoins.

Développer des filières industrielles en misant sur des secteurs d'avenir

Après les grands choix industriels d'investissement des années 1960-1970 (nucléaire, ferroviaire ou spatial par exemple), qui font aujourd'hui la force de la France, il s'agit d'identifier et d'investir à nouveau dans les grands projets de demain. De nouvelles filières doivent être initiées : la chimie « verte », l'économie numérique ou les énergies de demain sont ainsi quelques uns des domaines qui pourraient avoir un fort effet de levier sur l'économie et sur l'emploi.

En matière numérique, la France a par exemple pris du retard : seulement 2/3 des Français sont connectés à internet alors que ce taux atteint près de 90 % dans les pays du nord de l'Europe par exemple. Plusieurs entreprises françaises innovantes de l'industrie du logiciel ont été rachetées et la gestion des données est aujourd'hui un quasi-monopole américain. Néanmoins, de nouvelles opportunités émergent, à l'image du développement des nanotechnologies et des neurosciences qui pourraient, avec toutes les précautions nécessaires, venir révolutionner l'intelligence logicielle et certains produits de consommation actuels. C'est en développant des filières dans ces secteurs d'avenir que la France pourra capter la valeur ajoutée et les emplois liés à leur essor :

- en modernisant le dispositif français de valorisation de la recherche, l'application industrielle des innovations sera favorisée ;

- en s’engageant résolument dans les domaines les plus favorables en termes de retombées en emplois et de qualité de vie pour nos concitoyens. Énergies renouvelables, performance énergétique, économie de ressources, économie de fonctionnalité ouvrent par exemple des voies nouvelles de développement pour de nombreux secteurs ;
- en anticipant le développement de nouvelles technologies (nanotechnologies par exemple), la France peut devenir un des pionniers de ces domaines et développer des filières à forte valeur ajoutée.

Utiliser davantage les *signaux prix*

La France, est-il souvent souligné, a un niveau de prélèvements obligatoires sur le travail parmi les plus élevés, ce qui a conduit l’appareil productif français à utiliser ce facteur de production avec plus d’efficacité : moins de personnes employées mais un travail plus intense. Ainsi, la France a une productivité horaire parmi les plus élevées du monde. Le haut niveau de taxation des carburants automobiles depuis des décennies a conduit à la mise au point de petits moteurs diesels parmi les plus performants au monde. Les prix ont bien une incidence sur les choix et les décisions des acteurs économiques (les entrepreneurs, les administrations et les ménages). Ils agissent dans la durée et notamment lors des choix d’investissements et des orientations des efforts de R&D. Aujourd’hui, la répartition des prélèvements obligatoires français pénalise l’emploi, incite insuffisamment à la modération dans l’utilisation des ressources naturelles et provoque l’émission de pollutions. Des dispositifs ont été mis en place, comme les bonus-malus. Ils sont insuffisants et trop ciblées sur des produits particuliers.

La théorie économique et l’exemple de plusieurs pays montrent l’efficacité des *signaux prix* pour améliorer le bien-être économique général par la prise de décisions de multiples acteurs décentralisés. Cet instrument de régulation est particulièrement adapté à la prise en compte des externalités (au sens économique). Un taux d’emploi élevé a clairement des externalités positives. La consommation de ressources naturelles ou l’émission de pollutions ont, non moins clairement, des conséquences dommageables pour autrui, leurs prix doit être accru du coût de ces externalités.

Le CESE préconise une utilisation plus systématique et plus cohérente des *signaux prix* (y compris en utilisant l’instrument fiscal), comme il l’a déjà fait dans des avis antérieurs. Il renouvelle avec insistance cette recommandation. Ces signaux-prix doivent être accompagnés simultanément par des politiques publiques susceptibles d’ouvrir des alternatives à tous les acteurs. La réforme du système fiscal, appuyée sur une réflexion sur les prélèvements obligatoires, déjà évoquée plusieurs fois dans cet avis, devra prendre en compte une telle évolution (cf. infra).

Réaliser une indispensable réforme des prélèvements obligatoires

Une réforme d’ensemble de la fiscalité a été recommandée par plusieurs avis du CESE dans le passé. Aujourd’hui, une telle réforme est indispensable comme gage préalable d’équité dans la charge du fardeau de toute ambition collective pour le pays. Elle l’est de surcroît pour améliorer la compétitivité du pays et l’orienter vers un futur souhaitable et, à ce titre, elle doit être couplée à une réflexion d’ensemble relative aux prélèvements

obligatoires. Dans ses objectifs, une telle réforme doit compter : une simplification et une meilleure transparence, l'équité, l'amélioration de la compétitivité du pays, la prise en compte des externalités.

Dans les années récentes, le CESE a indiqué à plusieurs reprises qu'une réforme fiscale d'ampleur était nécessaire ; dans d'autres avis, il a proposé des modifications plus ponctuelles. À titre d'illustration, citons notamment :

- en novembre 2005, *Prélèvements obligatoires : compréhension, efficacité économique et justice sociale* ;
- en novembre 2009, *Fiscalité écologique et financement des politiques environnementales* ;
- en septembre 2010, *Budgets publics (État et collectivités locales) : contribuables et citoyens* ;
- en octobre 2011, *La compétitivité : enjeu d'un nouveau modèle de développement*.

Avancer des propositions fiscales nouvelles dépasse le cadre de cet avis. Au demeurant, le CESE entend se saisir rapidement d'un nouveau sujet relatif à l'impôt et aux prélèvements obligatoires.

Établir un plan pour une consommation durable

Le CESE suggère d'établir un plan pour une consommation durable articulé à la SNDD assorti d'un suivi annuel. En son sein, le Conseil devra maintenir une focalisation sur le développement de la consommation durable durant toute cette mandature.

Le rapport du Conseil d'Analyse Stratégique, *Pour une politique de consommation durable en France*, souligne que la France ne ferait en l'occurrence que rejoindre des initiatives déjà engagées par la Suède, le Royaume-Uni et la Finlande. Il fixe pour objectif premier d'un tel plan de faire évoluer le comportement du consommateur en :

- éduquant à la consommation (durable) dès le plus jeune âge et en sensibilisant le consommateur à travers des groupes cibles, à des moments clefs de la vie ;
- encourageant les initiatives pionnières de terrain dans une logique « ascendante » ;
- soutenant l'innovation au service de la consommation durable ;
- mettant en place les outils économiques nécessaires ;
- encourageant l'État et les collectivités territoriales à adopter des politiques de consommation et de commande publique durables ;
- assurant un suivi pérenne de la politique nationale de consommation durable ;
- généralisant et harmonisant l'étiquetage environnemental.

Un tel plan doit à la fois accompagner et servir une évolution des produits et des modes de production prenant en compte les objectifs de développement durable. À ce titre, à nouveau, introduire le prix des externalités au sein même des échanges économiques contribuerait à orienter les décisions des acteurs (ménages, entreprises, administrations) vers les choix et les investissements les plus efficaces.

Développer des indicateurs de bien-être et de soutenabilité

L'histoire de la comptabilité nationale, écrite par François Fourquet sous le titre *Les comptes de la puissance*, indique bien le sens qui avait présidé à la construction de l'outil de mesure économique de la France (comme de tous les pays industriels). L'évaluation du bien-être demande d'autres indicateurs. La capacité à maintenir ce bien-être dans la durée doit en faire partie intégrante.

Nos sociétés industrielles développées, confrontées aux limites de la croissance face à de multiples crises, doivent réinventer les fondements de leur « vivre-ensemble » et du bien-être collectif de leurs membres. Le CESE recommande de :

- **prolonger les travaux visant à mieux évaluer les performances de nos organisations à l'aune du bien-être et de la soutenabilité de notre société ; il s'agit ainsi de poursuivre en France, comme aux plans européen et international, les travaux sur la mesure du bien-être, indépendamment de la production matérielle ;**
- **de populariser les indicateurs phares du développement durable dont la liste a été arrêtée conjointement par le CESE, en liaison avec le Commissariat général au développement durable (CGDD) et le Conseil national de l'information statistique (CNIS) ; ce travail original, associant scientifiques et représentants des citoyens et de la société civile, doit être poursuivi ;**
- **donner le pas progressivement aux indicateurs ainsi retenus pour le pilotage et l'évaluation des politiques publiques (art. 6 de la Charte de l'environnement). Ce devrait être le cas pour les indicateurs de performance issus de la mise en œuvre de la loi organique pour les lois de finances. Ce devrait être le cas également pour la RGPP. Cette référence devrait apparaître, chaque fois qu'elle est pertinente, dans les missions et études commandées par les membres du gouvernement.**

Conclusion

Il ne s'agit pas de conclusion mais plutôt de vérification. Cet avis est le résultat d'une élaboration collective, largement enrichie des éclairages croisés des personnalités auditionnées. Il n'a pas la prétention de représenter de manière systématique la situation présente, dont la complexité ne saurait être résumée dans un document si bref. Il est ainsi nécessaire de le confronter à d'autres approches. Cette occasion nous est fournie par le rapport *France 2030 : cinq scénarios de croissance*, élaboré par le Conseil d'analyse stratégique et la Direction générale du Trésor du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'emploi. Ce travail confirme nos orientations. Il souligne comme nous le danger d'une relance par la seule consommation et un accès trop laxiste au crédit. À ce scénario de croissance non soutenable, il en oppose deux autres, beaucoup plus souhaitables, qu'il appelle : « *Croissance soutenue et soutenable* » et « *Croissance soutenue et soutenable et marché du travail plus efficace* ».

Ces deux scénarios qui paraissent souhaitables sont liés à une « *mutation enclenchée par la mise en œuvre de réformes structurelles ambitieuses dès la sortie de la crise dans le domaine de la concurrence, de la R&D et de l'environnement. Ces évolutions sont favorables à la croissance à long terme mais s'accompagnent de coûts à court terme, dont une partie provient des incitations (signaux-prix ou réglementation). Ces coûts pèsent sur les pouvoirs d'achat des ménages à court terme et s'accompagnent d'une dépréciation accélérée du capital productif* ».

Ce travail justifie pleinement deux des sujets sur lesquels le CESE a décidé de se saisir cette année : celui des investissements publics articulé à celui de la dette. Le Conseil a été interrogé également par le gouvernement au second semestre 2011 d'une question sur la compétitivité dont le présent avis a repris certaines recommandations.

L'état moral des Français

Le constat

Les Français, selon de nombreuses enquêtes¹⁸, manquent d'optimisme. Ils sont peu confiants dans l'avenir collectif à un moment où des évolutions géopolitiques, économiques et sociétales majeures modifient le monde connu jusque-là et engagent une ère nouvelle. La crise économique et financière a aggravé pour de nombreux Français une situation économique et sociale déjà dégradée. Ainsi, pour beaucoup, les craintes sont étayées par une réalité devenue de plus en plus difficile. Pour autant, les Français ne sont pas déprimés, ils restent confiants dans leur vie personnelle et font preuve d'un formidable dynamisme dans leur sphère privée. Ils expriment surtout un besoin de définir un cap pour inscrire leur vie et leur pays dans un monde en pleine mutation.

Nier les difficultés serait absurde. S'y complaire sans voir les aspects positifs de la situation présente serait une faute. **Il faut s'efforcer de porter un diagnostic réaliste et sur cette base, envisager l'avenir et le préparer.** Les Français attendent que les responsables politiques à la fois agissent sur les problèmes économiques et sociaux les plus urgents et préparent l'avenir. **Le long terme est essentiel.** Il est pourtant aujourd'hui trop souvent négligé. Retrouvons « *l'optimisme de volonté* » (Alain) qui permet de voir loin.

« *Le pessimisme est d'humeur, l'optimisme de volonté* ».

Alain

La société française est de plus en plus fragmentée

Le concept de « Français », associé à une idée d'uniformité des points de vue, rend mal compte de la réalité car la société française est de plus en plus diversifiée tant du point de vue des revenus et des patrimoines (les inégalités s'accroissent) que du point de vue culturel (les valeurs sont de moins en moins communément partagées). Cependant, les valeurs républicaines qui s'incarnent dans le triptyque *Liberté, Égalité, Fraternité* ne sont pas remises en cause, même si nombreux sont celles et ceux qui s'interrogent sur les conditions de leur réalisation effective.

« *Sauf à des époques obnubilées par la frivolité ou l'utopie, l'homme a toujours pensé qu'il était parvenu au seuil du pire.* »

Emil Cioran

18 En particulier : État social de la France (rapport 2010), ODIS ; Sociovision Cofremca (audition de M. Tristan Benhaïm, vice-président, 6 avril 2011) ; Alternatives économiques (audition de M. Thierry Pech, directeur de la rédaction, 4 mai 2011).

De diverses études récentes, il ressort que **les Français sont plus inquiets que la moyenne des citoyens du monde à l'égard de l'avenir de leur pays**. Ils affichent en grande majorité un manque de confiance dans les institutions, la politique, le collectif. Bien sûr, il s'agit de sondages et non de statistiques incontestables mais ils éclairent néanmoins la situation. L'importance de l'abstention dans les récentes élections conforte ce témoignage. Mais surtout, il ressort que la France est de plus en plus protéiforme, fragmentée, éclatée.

Les Français vivent mal les bouleversements liés à la mondialisation

Plus que dans d'autres pays, **les Français sont méfiants vis-à-vis de la mondialisation**. Pour beaucoup, ils la considèrent comme un risque de pertes d'emploi, de concurrence accrue poussant à la détérioration des conditions de travail et à la baisse ou à la stagnation des salaires. De fait, la France a perdu beaucoup d'emplois industriels et certaines régions, certaines catégories professionnelles en ont lourdement souffert. Cependant, les délocalisations, essentiellement opérées par des grands groupes, ne sont responsables que d'une faible partie des destructions d'emplois. Dans des contextes très différents, les jeunesses chinoise et indienne ont une vision très positive de la mondialisation, qu'ils perçoivent comme une opportunité. La France fait face, comme d'autres pays, à des défis : hausse durable des prix de l'énergie et des matières premières, montée en puissance des pays émergents, nouvel équilibre mondial sur fond de tensions locales exacerbées, etc.

La prise de conscience des atteintes et des menaces qui pèsent sur l'environnement contribue certainement à ce manque de confiance dans l'avenir. De nombreux citoyens redoutent que la croissance démographique, la rareté de l'eau et des matières premières, les atteintes à la biodiversité, la dégradation des sols, les événements climatiques extrêmes... produisent dans l'avenir de fortes inégalités qui ébranleront les équilibres géopolitiques. La mortalité par famine a diminué. Cependant, les crises alimentaires, dues à l'augmentation du prix des matières agricoles et à l'absence de régulation mondiale, perdurent. À l'heure actuelle, les pouvoirs politiques ont des difficultés à proposer des réponses ambitieuses à ces grands enjeux.

La crise financière, dont l'une des causes est la déréglementation des marchés, **élargie dans une grave crise économique, accentue les peurs collectives et individuelles**, alors que des pays voisins européens sont plus durement touchés, faisant prendre conscience de l'interdépendance des pays entre eux. Ainsi la situation économique et sociale de la France décrite en partie 1, et tout spécialement le niveau du chômage, alimentent les craintes mais constituent aussi la réalité quotidienne de nombreux Français, pour eux-mêmes ou pour leurs enfants. Les difficultés sont multiples : pour se loger, trouver un emploi ou le conserver, gérer un budget grevé par des dépenses contraintes de plus en plus lourdes qui érodent le pouvoir d'achat... De plus, les craintes sur l'évolution des retraites, la réussite scolaire et professionnelle, le déclassement social ou les délocalisations sont très présentes chez beaucoup de Français. Les chefs d'entreprise eux-mêmes sont confrontés à la pression de la concurrence, ce qui peut représenter un frein à leurs investissements et aux embauches.

Face à ces défis, les Français attendent des propositions d'actions, une hiérarchisation et une plus grande lisibilité des politiques publiques, une capacité à anticiper les défis de demain, intégrant une meilleure régulation mondiale.

L'appartenance à l'Union européenne est diversement appréciée

La France et la plupart des pays européens constituent des lieux de démocratie, de bien-être, de protection et de liberté sans équivalent dans le monde.

L'appartenance à l'Union européenne nous permet précisément de mieux vivre dans ce monde compétitif. Elle nous protège, dans une certaine mesure, des chocs extérieurs et nous garantit la stabilité des taux de change à l'intérieur de la zone euro. Elle nous redonne une forme de puissance historiquement disparue. Elle nous offre un grand marché (500 millions de consommateurs).

On ne commente pas assez les bénéfices tirés de l'Union, souvent accusée de nous imposer des contraintes alors qu'elle permet dans un certain nombre de cas de mettre en œuvre les politiques nécessaires dans de meilleures conditions et d'harmoniser les règles.

Pour autant, **la construction européenne actuelle ne répond qu'imparfaitement aux espoirs qu'elle a suscités**. L'élargissement de l'Union s'est fait au détriment d'un approfondissement et d'une harmonisation indispensables dans les domaines fiscaux, sociaux, économiques (coordination des politiques monétaires et budgétaires...). Certains soulignent en outre des conceptions étroites de la politique de la concurrence ou encore des services d'intérêt général. Il est dès lors naturel que déception et inquiétude dominent chez certains de nos concitoyens d'autant que les difficultés rencontrées par l'Union européenne pour surmonter les spéculations contre les titres publics grecs, irlandais et portugais font peser des menaces sur l'existence même de l'euro et confirment les doutes de certains sur la pertinence des choix de politiques économiques qui ont présidé, jusqu'à présent, à la construction européenne.

Leur méfiance vis-à-vis des institutions s'accroît

Le nombre de Français qui ont le sentiment que les institutions traditionnelles (politiques, administrations, leaders d'opinion...) vivent loin de leurs préoccupations s'est accru depuis 10 ans et leur proportion est désormais majoritaire ; la défiance est maximale à l'égard du gouvernement et des institutions européennes (68 %), des grandes entreprises (72 %) et des partis politiques (80 %) mais touche aussi les syndicats et la télévision (65 %), un peu moins Internet (59 %), la presse (56 %) et l'administration (52 %).

Les politiques sont touchés par les critiques et le désintérêt. Les Français ont le sentiment d'être privés d'une vision à long terme et de choix réels, ce d'autant plus que les politiques qui leur sont proposées sont présentées comme inévitables. Face à des citoyens dont la culture dominante pousse au *zapping*, ils n'osent se lancer dans des débats approfondis, abordant de front les questions de fond.

« Ce qui donne naissance à la société, c'est l'impuissance où chaque homme se trouve de se suffire à lui-même, et le besoin qu'il éprouve de beaucoup de choses. La multiplicité de ses besoins a réuni dans une même habitation plusieurs hommes en vue de s'entraider : et nous avons donné à cette société le nom d'État. »

Platon, La République

Le rôle de l'État a changé et les citoyens estiment que, d'État protecteur, il est devenu dérégulateur, il serait par ailleurs limité dans son action par la mondialisation et l'appartenance à l'Union européenne. De plus, la complexité de l'organisation administrative de la France est perçue comme une source de difficultés récurrentes, même si la décentralisation présente par ailleurs des avantages.

Ainsi, la confiance dans les institutions publiques ou privées semble s'être érodée. **Les médias y contribuent parfois par des analyses caricaturales qui négligent les explications de fond** pour mettre en exergue des fautes ou des erreurs qui apparaissent dès lors comme des caractéristiques du système ou encore pour traiter de façon simpliste des questions scientifiques complexes comme le changement climatique. Les citoyens en retirent un sentiment d'incompréhension. Les Français souffrent de la « mal information » selon Denis Muzet, directeur de l'Institut Médiascopie. « *La France n'est pas un village* »¹⁹ ; or, les médias ont tendance à porter surtout des sujets hexagonaux ou à aborder de façon émotionnelle des questions plus globales.

Les Français s'inquiètent pour l'avenir des systèmes de solidarité collective

La crise a accentué les logiques de méfiance à l'égard des institutions financières et des grandes entreprises, dont la logique de rémunérations variables (dividendes, bonus, stock-options...) a induit un sentiment de forte injustice. Pour 61 % des Français, la crise est une menace de régression. Seules certaines catégories la considèrent comme une opportunité pour améliorer le système.

Dans ce contexte, les solidarités collectives, placées au cœur du pacte social de l'après-guerre et auxquelles les Français restent attachés, ont perdu leur caractère d'évidence d'autrefois : 74 % des Français craignent que la Sécurité sociale fasse faillite mais pour autant 76 % d'entre eux refusent d'envisager²⁰ une baisse des remboursements, preuve de leur attachement à un système universel.

Ceci s'explique par **les craintes sur l'évolution des finances publiques** qui sont multiformes : certains craignent des hausses d'impôts futures alors que les prélèvements obligatoires leur paraissent déjà très élevés, d'autres redoutent un gonflement supplémentaire de la dette publique qui ferait peser une charge excessive sur leurs enfants, d'autres encore imaginent un effondrement du système, d'autres enfin craignent une détérioration du service public.

Les systèmes fiscaux et sociaux sont opaques voire inégalitaires. Ce sentiment d'injustice est fortement ressenti mais il est stable depuis 10 ans et la crise ne semble pas l'avoir exacerbé. Cependant, des faits précis tels que les inégalités criantes de revenus relayées dans la presse ou des études économiques alimentent les rancœurs (cf. partie I du rapport annuel). Au demeurant, ce sont les inégalités dans l'accès aux soins qui leur paraissent le plus inacceptables.

Plus généralement, les Français perçoivent que la société est à un moment de rupture. Les technologies de l'information peuvent induire des changements aussi profonds

19 Le nouvel Économiste du 14 avril 2011.

20 Note de synthèse Sociovision, mars 2011.

que ceux provoqués en d'autres temps par l'imprimerie. La biologie, les nanotechnologies... peuvent modifier radicalement la société du futur. La prise en compte de la crise écologique nécessite de réfléchir à un nouveau paradigme de développement.

Pour autant, les Français demeurent relativement optimistes lorsqu'il s'agit de leur sphère privée.

« Déclinistes » et Optimistes, une histoire ancienne...

Deux courants ont fait les beaux jours de la presse française récemment :

- les déclinistes, à vrai dire présents depuis longtemps déjà mais dont l'influence s'est accrue récemment. Ils estiment que la France perd de plus en plus d'influence et de poids économique ;
- les néo-optimistes, en réaction aux premiers, mettent au contraire l'accent sur la possibilité de rebond et les atouts de la France.

Le « déclinisme » est en réalité une idée très ancienne que l'on retrouve déjà chez Hésiode, Platon, Machiavel, Chateaubriand, le mythe de l'âge d'or... Mais il néglige un élément essentiel de l'économie : les rebonds, les ruptures (Jean Hervé Lorenzi). Cependant, le déclinisme est contagieux et il a un impact néfaste sur l'économie réelle via les comportements.

En revanche, le dynamisme se déploie dans la sphère privée

Les Français se recentrent sur leur environnement immédiat

Nous sommes devant un paradoxe : d'une part, **un puissant mouvement d'individualisation semble se profiler** ; de l'autre, des segments importants de la population s'engagent dans des actions collectives autour des enjeux qui leur paraissent fondamentaux. L'affirmation de soi, l'autonomie, le besoin de « *s'en tirer par soi-même* » sont très présents, et pas seulement parmi les jeunes générations : selon Sociovision, 64 % des Français s'estiment « *capables d'entreprendre des choses* » et 65 % ont une confiance dans leur capacité à créer. Ce mouvement s'accompagne d'un recentrage sur le cercle des proches. Les perspectives personnelles, pour la moyenne des Français, paraissent plus assurées que l'avenir du pays. Ainsi :

- le taux de natalité français est désormais le plus élevé dans l'Union européenne ;
- autre signe des temps, les jeunes indiquent qu'ils ne sont pas prêts à sacrifier leur vie familiale et sociale à leur carrière ;
- le nombre d'adhérents dans les associations est en hausse constante comme le nombre des bénévoles ;
- les enquêtes font ressortir l'attachement aux plaisirs, recherchés « *dès que je le peux, là où je le trouve* » (65 % des Français). La tranquillité est aussi une valeur très recherchée, davantage que par le passé.

Si les institutions collectives, comme on l'a vu, génèrent une défiance croissante, en revanche, **les liens de proximité favorisent une meilleure appréciation** : les Français expriment leur confiance dans les PME-TPE (à 52 %), les élus locaux (à 66 %), les commerces, l'artisanat et les services de proximité (95 % des Français ont une image positive de l'artisanat²¹).

Une quête de sens collectif

La société française semble en voie « d'archipellisation » selon le terme de Sociovision. En conséquence, les solidarités collectives sont remises en question.

Les catégories qui ont le sentiment que les règles collectives leur sont défavorables ou qu'elles ne s'y reconnaissent pas développent des stratégies de contournement qui contribuent à détruire encore davantage les liens du collectif (stratégies d'évitement fiscal, économie souterraine, etc.).

Et pourtant, paradoxalement, les enquêtes précisent que les Français considèrent à 76 %, pourcentage en forte hausse en 10 ans et spécialement depuis la crise, qu'il serait utile que notre société ait un « *but commun auquel cela vaudrait la peine de se consacrer* ». D'ailleurs, à la croisée des chemins entre initiative privée et projet collectif, les Français s'engagent de plus en plus dans les associations. En outre, les citoyens français, en particulier les jeunes, font confiance aux associations pour améliorer la société.

Les jeunes expriment de réelles inquiétudes

« Trois millions de jeunes travailleurs ne sont pas représentés dans notre société. C'est n'est plus possible » regrette Stéphane Haar, président de la JOC (Jeunesse ouvrière chrétienne).

« Les jeunes se sentent contraints dans le choix de leur premier emploi et dans leurs conditions de travail. Alors ils se recentrent sur la sphère privée (vie amoureuse, famille, amis...). Là où ils ont le sentiment d'être maîtres d'eux-mêmes » analyse Agnès Balle, directrice d'étude au CSA.

« Lorsque les pères s'habituent à laisser faire les enfants, lorsque les fils ne tiennent plus compte de leurs paroles, lorsque les maîtres tremblent devant leurs élèves et préfèrent les flatter, lorsque finalement les jeunes méprisent les lois parce qu'ils ne reconnaissent plus au-dessus d'eux l'autorité de rien et de personne, alors, c'est là, en toute beauté et en toute jeunesse, le début de la tyrannie. »

Platon, *La République*

La jeunesse française face à une crise ?

En 2011, plusieurs publications (Enjeux les Echos, La Croix, l'Humanité, CSA pour la JOC...) font apparaître **une spécificité dans le ressenti de la jeunesse française**²². L'étude Fondapol, 2011, *La jeunesse du monde*, souligne l'asymétrie des points de vue des jeunes

21 Le regard des Français sur l'artisanat, enquête 2009, du fonds national de promotion de l'artisanat.

22 On définit par « jeunes » les personnes se trouvant entre la fin de la scolarité obligatoire et l'accès à l'indépendance financière et résidentielle.

dans le monde : **la jeunesse française se distingue en considérant la mondialisation comme une menace**. Sur les 25 pays couverts par cette étude, seule la jeunesse grecque est aussi négative. En revanche, les jeunes Chinois et Indiens expriment leur enthousiasme, ils veulent participer au « *banquet de la prospérité* »²³.

Conclure que la jeunesse française est profondément pessimiste serait un raccourci. Car inversement, les jeunes Français se positionnent en haut du classement mondial lorsqu'on les interroge sur leur vie personnelle. Ainsi :

- 53 % des jeunes Français jugent leur avenir personnel prometteur (moyenne européenne : 61 %) ;
- 68 % des jeunes Français souhaitent acquérir une maison dans les 15 années à venir et 58 % d'entre eux ont le projet d'avoir des enfants (2^e place derrière les Russes) ;
- 83 % des jeunes Français sont satisfaits de leur vie (« *leur cocon personnel* ») alors que la moyenne européenne est à 78 %.

C'est donc bien **la confiance dans l'avenir collectif du pays qui est en cause**, avec seulement 29 % de jeunes estimant satisfaisante la situation de leur pays (moyenne européenne 31 %) par contraste avec leur « bonheur privé » ou encore pour seulement 17 % des jeunes Français, l'avenir de leur pays est prometteur. C'est principalement **la difficulté de l'accès à l'emploi qui impacte le moral des jeunes générations**. 49 % des Français sont « *certain d'avoir un bon travail dans l'avenir* » contre 65 % en Europe et 70 % dans le monde.

Il semble que l'allongement de la période de jeunesse ne se soit pas accompagné des modifications des politiques publiques qui auraient été nécessaires pour assurer un passage aisé à l'état d'adulte. Dans l'Union européenne, les jeunes sont confrontés partout aux mêmes évolutions mais ceux-ci semblent les subir et les ressentir plus fortement en France.

Le système scolaire français exclut certains jeunes

Le système scolaire français génère environ 17 % d'exclus, jeunes qui quittent le secondaire sans diplôme ni formation (cf. avis récent du CESE sur *Les inégalités à l'école*). Ce pourcentage s'élève à 30 % dans les collectivités ultramarines et génère un réel risque d'explosion sociale. Ces jeunes sans formation constituent l'embryon des personnes qui demeureront en difficulté d'insertion tout au long de leur vie ; 17 % ont un BEP ou un CAP et 23 % d'entre eux ont pour diplôme le plus élevé le baccalauréat. L'enquête PISA conduit à juger le système éducatif français « *très inégalitaire, élitiste, anxigène et injuste* » (obsession du diplôme, déséquilibre des filières, insuffisance des connaissances de base...). Toutefois, selon J.-H. Lorenzi, « *il n'empêche, le niveau de qualification des 25-34 ans est très élevé puisque 41 % ont fait des études supérieures contre 23 % en Allemagne* ».

Ce décrochage scolaire touche l'ensemble des pays de l'Union européenne même si des progrès ont été réalisés depuis 10 ans.

Selon le dernier rapport de la Commission européenne sur l'éducation, le taux de décrochage est passé de 17,6 % en 2000 à 14,4 % en 2009 pour les 18-24 ans (la France affiche 12,3 %).

Les systèmes d'information et d'orientation des jeunes, centralisant les informations sur les métiers, les filières de formation et leurs débouchés, ne sont pas suffisamment en phase avec les réalités économiques et les besoins des entreprises.

23 Audition de M. Dominique Reynié, directeur général de Fondapol, le 30 mars 2011.

Cependant, le système éducatif français produit aussi 600 000 jeunes diplômés par an ; la part des diplômés de l'enseignement supérieur a doublé en une génération, ce que l'on ne trouve dans aucun autre pays européen même si l'on doit aussi déplorer de trop nombreux échecs au début des études universitaires. La France détient un record mondial de Nobel et de médailles Fields en % de la population. **Il faut donc, sans nier les difficultés de certains jeunes, garder confiance dans notre système éducatif.**

L'entrée des jeunes dans la vie active est de plus en plus laborieuse

Les difficultés d'accès des jeunes à l'emploi sont reconnues jusqu'au sommet de l'État.

« Depuis 30 ans, chaque gouvernement a affirmé faire de l'accès à l'emploi des jeunes sa priorité mais le taux de chômage des moins de 25 ans est constamment resté le double de celui du reste de la population » indiquait au début du mois de mars 2011 le chef de l'État lors d'un déplacement à Bobigny ; « Il est temps de tirer les leçons de ce que j'appellerais un échec collectif²⁴ ».

Pour beaucoup de jeunes, l'entrée dans la vie active est de plus en plus laborieuse :

- fin mai 2011, Pôle emploi recensait 621 000 jeunes de 15 à 25 ans à la recherche d'un emploi ;
- le taux de chômage des 15-24 ans est passé de 17,7 % début 2008 à 24,2 % au 3^{ème} trimestre 2010 (22,8 % pour les hommes et 25,6 % pour les femmes)²⁵ ; la moyenne européenne est de 20,7 %. Toutefois, en ce qui concerne les jeunes, cet indicateur est insuffisant car beaucoup sont en formation de sorte que, sur l'ensemble des jeunes, un sur 10 est au chômage (et non 1 sur 4). Ce taux de 10 % est inférieur à celui de pays considérés comme des modèles (Suède et Finlande notamment). Le taux de l'Union européenne à 27 ressort, selon cette méthode, à 8,7 % ;
- 30 % des jeunes trouvent un CDI après 5 ans de « galères » (stages non ou sous rémunérés, cumul CDD...);
- 50 % des emplois précaires sont occupés par des jeunes de moins de 29 ans ;
- le taux de chômage très élevé des jeunes dans les territoires ultramarins constitue un vrai sujet de préoccupation. Dans les DROM, ce taux dépasse en moyenne les 50 % et fait que ces régions enregistrent les plus forts taux de chômage des jeunes de l'Union européenne ;
- le taux de chômage des jeunes hommes habitant en Zone urbaine sensible (ZUS) atteint 43 % en 2009, selon le dernier rapport de l'observatoire national de ces zones. Les jeunes des quartiers populaires ou ceux sortis du système scolaire sans qualification sont les plus touchés par le chômage mais l'herbe n'est pas beaucoup plus verte en Europe.

24 Source : La Tribune, 30 mars 2011.

25 Rapport du Conseil d'orientation pour l'emploi : Diagnostic sur l'emploi des jeunes (février 2011).

Part de l'emploi temporaire dans l'emploi des jeunes (15-24 ans en %)

Pays	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
R.U.	12,0	11,0	11,0	11,1	11,9	12,5	11,2
Allemagne	51,4	53,0	55,5	56,9	56,6	56,4	55,3
France	48,5	47,2	47,5	47,8	47,7	49,1	50,7
Espagne	65,1	63,9	64,8	65,3	66,6	62,5	58,3
Italie	27,3	25,6	34,4	36,5	40,3	42,6	44,7

Source : OCDE

Les emplois des jeunes ne répondent pas toujours à leur attente

Lorsqu'ils ont un emploi, les jeunes déplorent une mauvaise adéquation avec leurs qualifications : 32 % des jeunes diplômés en 2009 ayant un emploi en avril 2010 estiment occuper un poste en dessous de leur qualification ; 37 % seulement des Bac+ 5 de 2009 en emploi en 2010 occupent un poste de cadre.

Des jeunes (4,4 % des hommes et 11,2 % des femmes en 2009) sont employés à temps partiel alors qu'ils souhaiteraient travailler à temps plein.

L'essentiel de la flexibilité du marché du travail repose sur les épaules des jeunes : la moitié des salariés embauchés en CDD ou en stage ont moins de 29 ans alors que la moitié des salariés recrutés en CDI a plus de 43 ans. Le devenir professionnel est certes souvent lié au niveau de diplômes mais il dépend aussi et surtout de la spécialité de formation : certaines filières permettent d'obtenir un CDI dans les 3 ans sans difficultés alors que d'autres offrent rarement un emploi en liaison avec le diplôme, au moins à court terme.

En revanche, l'apprentissage (véritable porte d'entrée du marché du travail) et le contrat de professionnalisation débouchent le plus souvent sur un emploi pérenne.

Le mal-logement, lot de la jeunesse

Une petite annonce parue récemment est symptomatique de la situation.

6 avril 2011, Logement des jeunes, Rennes : « Les Amitiés sociales et la SA Les Foyers organisent à 14 heures une rencontre intitulée « Jeune aux ressources incertaines cherche logement avec vue... sur avenir », autour des interventions de professionnels de l'habitat jeune. La conférence permettra... ».

Extrait de l'Agenda, *Alternatives économiques*

En effet :

- les jeunes sont les principales victimes de la flambée des prix de l'immobilier ;
- seuls 10 % des étudiants ont accès aux résidences universitaires ;

- la France est un des pays de l'Union européenne où les parents donnent le coup de pouce le plus important pour payer le logement de leurs enfants étudiants : en France, 61 % de ce coût contre 30 % en Grande-Bretagne, 27 % en Allemagne, 22 % en Suède, 5 % aux PaysBas (enquête Eurostudent) ;
- à défaut de ce soutien, la cohabitation avec les parents se prolonge.

La précarité, les jeunes méritent mieux

La pauvreté frappe lourdement un certain nombre de jeunes. L'Observatoire des inégalités relève : « *Les moins de 30 ans sont les plus touchés par la pauvreté avec un taux de l'ordre de 10 % contre 7 % en moyenne. À eux seuls, ils représentent la moitié des personnes pauvres. Cette pauvreté est d'abord la conséquence du bas niveau de revenu de leurs parents, dû en particulier au chômage ou à la précarité de leurs emplois... Une partie des jeunes adultes ne dispose pas de soutien familial et se trouve en grande difficulté car écartée des minima sociaux (il faut avoir 25 ans ou au moins 2 ans d'activité pour toucher le RSA)* ».

Les préconisations du CESE : redonner confiance aux Français

« *Drôle de monde où on gère les enfants et où on rassure les marchés* »²⁶.

Redonner confiance en nos atouts

« *L'instauration de la société par actions comme modèle unique, l'extension illimitée des relations de marché et du conformisme juridique, l'inflation du droit, des droits et du contrat privé, jouent un rôle déterminant dans la montée du sentiment de dépossesion qui nous gagne. Il faut s'interroger sur notre condition politique actuelle et sur le « renversement du monde » en cours pour constater l'ampleur d'une demande sociale insatisfaite, et juger que les acteurs de l'économie sociale, les coopératives, les mutuelles, sont essentiels dans la réponse qui devra lui être donnée.* »

Hervé Juvin

La France n'est pas dans une situation dramatique ; elle est simplement moyenne comparée aux autres pays de l'Union européenne dans quasiment tous les critères, ce qui heurte l'idée de prééminence qu'elle se fait d'elle-même. **Nos faiblesses sont conjoncturelles mais, du fait d'un certain nombre de choix politiques, sont devenues structurelles.** Les principales victimes en sont les jeunes, qu'ils soient sans formation ou mal orientés ; de même, ces choix collectifs ont créé des ghettos sur le marché du travail (handicapés, seniors...).

Pourtant, **la France a de précieux atouts.** Sans doute, ces atouts ne sont-ils pas suffisamment mis en valeur et sont ressentis comme des évidences par des citoyens habitués à leur cadre de vie. Ils sont néanmoins fondamentaux et doivent impérativement devenir des points d'appui pour relever les défis actuels et contrer le pessimisme dans

²⁶ Courrier des lecteurs, Télérama, octobre 2011.

lequel la société s'est peu à peu enlisée : « *On pourrait multiplier ad nauseam les indicateurs du pessimisme français* » selon Pascal Perinneau dans un article « *Le pessimisme français : nature et racines* ». **Il nous faut redevenir fier de notre histoire et de notre culture, de nos atouts et de nos valeurs.**

La mondialisation a changé la configuration du monde. Mais, depuis des décennies, des actions étaient entreprises pour permettre aux économies du « tiers-monde » de progresser. Certains pays émergent de la pauvreté et s'inscrivent désormais dans le commerce mondial comme des partenaires et non des assistés. Il convient de s'en réjouir même si nos positions acquises sont, de ce fait, moins confortables. **En France, comme dans les autres pays développés, la mondialisation inquiète beaucoup de nos concitoyens alors qu'elle bénéficie à la plupart d'entre eux**, en contribuant à l'augmentation du pouvoir d'achat. **La France est la 5^{ème} puissance mondiale, ce qui est appréciable.** Ainsi, selon l'Indice de développement humain, concept de l'ONU, la France se situe au 5^{ème} rang sur 150 pays. La démographie est plus dynamique que celle des autres pays européens, Irlande excepté. C'est un atout pour la croissance à long terme et la vitalité de la société française. La France, et l'Union européenne, constituent des lieux de démocratie, de bien-être, de protection et de liberté sans équivalent dans le monde. Les inégalités et les injustices en sont d'autant plus inacceptables qu'on les commente plus qu'ailleurs.

La France a, dans le passé, démontré ses capacités d'adaptation. Il suffit de se rappeler que, dans des générations encore en activité actuellement, la notion d'Empire français a d'abord été enseignée... avant de faire place à la décolonisation, à la guerre froide, à la création de l'Union européenne... jusqu'à la chute du Mur de Berlin et la naissance d'un monde multipolaire !

La France, peut-être plus que d'autres, a une richesse culturelle, des talents de créativité et d'imagination. La France dispose d'un patrimoine riche, de secteurs d'activité performants (agro-alimentaire, aéronautique, monétique...). Grâce à ses territoires ultramarins répartis sur les trois océans, la France, deuxième puissance maritime au monde, possède une biodiversité exceptionnelle ainsi que des ressources naturelles encore peu valorisées. Les collectivités ultramarines peuvent ainsi devenir des laboratoires du développement durable et ouvrir des perspectives de croissance économique avec, par exemple, les énergies renouvelables²⁷.

Osons définir une stratégie nous permettant de tirer profit des nouvelles opportunités de ce monde dans lequel nous devons nous inscrire. Commençons par le discours, « *discours massivement négatif sur la mondialisation* » dénoncé par Dominique Reynié, Directeur général de la Fondation pour l'innovation politique, qui doit cesser de déplorer et mettre en évidence les réussites actuelles et potentielles. Celui-ci a préconisé de « *briser les barrières dans les têtes* ». Le CESE considère qu'il faut avoir confiance dans la capacité de la jeunesse à évoluer dans le monde d'aujourd'hui. Nous avons la chance d'avoir une jeunesse plus ouverte au monde que les générations précédentes (pratique des langues étrangères, voyages, diversité culturelle) ce qui constitue un réel atout pour notre société.

- **Dans cet esprit, le CESE considère que l'enseignement des langues dans le système éducatif et les échanges avec les écoles étrangères sont essentiels : donnons toutes leurs chances aux jeunes pour vivre dans un monde ouvert, en encourageant les échanges scolaires ou universitaires, l'expérience à**

27 Avis du CESE : *Les énergies renouvelables Outre-mer* (juillet 2011).

l'étranger et, pour les jeunes ultramarins, dans les pays voisins... Au demeurant, cela réduirait l'inconvénient de l'arrivée brutale de 150 000 jeunes sur le marché du travail chaque été en étalant leur intégration.

Un indice de l'attractivité de la France réside dans l'importance des investissements directs étrangers en France qui montre à quel point ce pays est apprécié, pas seulement pour sa qualité de vie, ses prestations sociales et ses excellentes infrastructures mais aussi pour sa compétitivité et la compétence de ses salariés productifs et bien formés. La France est au 4^e rang mondial pour l'accueil des investissements directs étrangers, derrière les États-Unis, la Chine et Hong Kong. Bien entendu, les entreprises françaises investissent également beaucoup à l'étranger.

Même si la crise financière et économique constitue un choc réel pour notre pays et beaucoup de Français, notre pays a finalement été moins durement touché que nombre de ses partenaires européens, grâce notamment à ses amortisseurs sociaux.

Il ne faut pas opposer performance économique, cohésion sociale et préservation d'un environnement de qualité. Les faits montrent que les trois sont liées tant au niveau régional que dans les pays de l'Union européenne. Il s'agit donc de réussir ensemble dans ces trois dimensions.

- **Le CESE considère qu'il faut rééquilibrer nos finances publiques sans sacrifier l'essentiel de l'action de l'État, miser sur l'avenir en favorisant la recherche et l'innovation, les pôles de compétitivité, l'économie verte... en améliorant l'éducation, à tous niveaux, en soutenant la création, la reprise et le développement des entreprises, en aidant les PME-TPE (chasse en meutes tel le « Pacte PME » depuis 2 ans, simplification administrative, sécurisation de l'environnement des entreprises, lisibilité et stabilité des réglementations). À un moment où il serait opportun que les banques soient moins frileuses dans leur politique de crédit aux PME, l'application des règles de Bâle III risque de défavoriser les petites entreprises innovantes.**
- Au-delà, les politiques économiques doivent être tournées vers l'emploi, le pouvoir d'achat et encourager le respect des impératifs écologiques.

Redonner confiance en l'action publique

En permettant l'accès à la vie politique au plus grand nombre

Des efforts collectifs sont indispensables pour accélérer la mise en responsabilité des jeunes générations et contribuer à une plus grande diversité (professionnelle, culturelle, parité) de nos représentants politiques. Alors que le monde va vite et se transforme, notre représentation politique ne peut plus demeurer figée dans le temps.

- À cette fin, **le CESE préconise de limiter les mandats dans le temps notamment pour ceux parlementaires**, à l'image de ce qui a été fait pour le Président de la République ainsi que pour notre propre assemblée pour laquelle les mandats ont été limités à deux consécutifs ; on pourrait envisager une limite de trois pour les élus locaux. En outre, le CESE souhaite qu'un débat s'engage dans la société civile afin de régler la question du cumul des mandats.

- Cette limite des mandats dans le temps devrait s'articuler avec l'adoption d'un véritable « statut de l'élu » **prévoyant un soutien afin de ne pas pénaliser l'activité professionnelle de l'élu durant l'exercice de son mandat, et de permettre au « sortant » de poursuivre sa vie professionnelle ou d'être aidé dans sa reconversion sans être pénalisé par les années consacrées à un mandat politique au service de l'intérêt général.**
- **Le CESE suggère de synchroniser la tenue des diverses élections** nationales, locales et européennes afin d'éviter un état permanent de périodes électorales qui favorise l'immobilisme.
- **Le CESE recommande une réelle mise en œuvre de la parité** (cf. annexe) et **insiste sur la nécessité d'une plus grande transparence de l'action politique.**

En redonnant confiance dans les fondamentaux du service public : la protection sociale, la justice, l'éducation

Calomniez, calomniez, il en restera toujours quelque chose.

Francis Bacon

La question de la soutenabilité de notre protection sociale est posée même s'il convient de relativiser son déficit, qui demeure modéré, au regard des ressources affectées à la sécurité sociale et des déficits du budget de l'État. La principale inégalité d'accès aux soins est d'ordre économique : l'absence de couverture par une complémentaire santé est le principal facteur de renoncement aux soins (6 % des Français ne bénéficient pas d'une couverture complémentaire santé soit 14 % des chômeurs et 5 % des actifs). **Il revient aux responsables politiques à la fois de prendre en considération ces difficultés mais aussi de ne pas dramatiser à l'excès l'état des comptes sociaux et ainsi de miner la confiance des Français dans leur système de protection sociale.**

La Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) a comparé les systèmes judiciaires des 47 pays du Conseil de l'Europe. Il en ressort que la France ne consacre que 0,19 % de son PIB à la justice, ce qui la place au 37^e rang européen en la matière. Nos voisins investissent environ le double : 0,38 % pour l'Allemagne, 0,36 % pour l'Espagne, 0,43 % pour le Royaume-Uni. **Il est inacceptable que les procédures aient une durée particulièrement longue** en toutes matières : civile, pénale ou administrative. Cela tient à la multiplication de lieux de justice tels que les maisons de la justice, juges de proximité (autres que magistrats professionnels), avec un risque pour le justiciable, la seule possibilité de recours en cas de désaccord avec la décision rendue consistant en un pourvoi en cassation avec ses conséquences en termes de durée et de coût. La France a peu de juges (9,1 pour 100 000 habitants) contre 24,5 en Allemagne et très peu de procureurs (3 pour 100 000 habitants) contre 15,4 en Norvège.

53 % des Français ont une image négative de la Justice et 59 % estiment que cette image s'est détériorée depuis 10 ans. Aujourd'hui, lorsqu'on demande aux Français comment ils perçoivent la justice, la majorité (53 %) déclare en avoir une mauvaise image et près d'un Français sur cinq (18 %) affirme même en avoir une très mauvaise image. Les principaux

griefs faits à la justice par les Français sont : une justice inégalitaire et inéquitable (sondage Ipsos/Lamy/Wolters Kluwer, octobre 2008). Le CESE est attaché au respect du secret de l'instruction.

- **Le CESE considère que le sentiment d'inefficacité qu'expriment nos concitoyens concernant le système judiciaire est notamment lié à cette insuffisance de moyens humains et matériels à tous niveaux, auquel il doit être prioritairement remédié.**

En restaurant la confiance des jeunes dans leur avenir professionnel

De nombreux dispositifs se sont succédé au fil des années exonérant, pour certains d'entre eux, les entreprises de cotisations sociales. Leurs résultats font débat au regard de l'emploi des jeunes.

Les deux premières institutions publiques avec lesquelles les jeunes sont en contact sont l'école et le service d'aide à l'emploi.

- **Pour le CESE, la réforme de l'école est prioritaire, elle est au cœur du pacte républicain, il faut refaire fonctionner l'ascenseur social** (avis du CESE *Les inégalités à l'école* de septembre 2011) ; **le CESE considère qu'il faut cibler une politique et des moyens sur les 150 000 jeunes qui sortent chaque année du système scolaire sans qualification et plus particulièrement dans les quartiers les plus en difficulté. Un socle de connaissances de base doit être acquis par chacun et donner lieu à évaluation.**
- **Concernant l'accompagnement des jeunes vers l'emploi**, il faudrait tester des voies nouvelles du type de celles qui ont donné de bons résultats à l'étranger (Allemagne, Danemark) **en renforçant les dispositions, notamment réglementaires et conventionnelles, nécessaires à une pleine reconnaissance académique, professionnelle et sociale des diplômes acquis par l'alternance.** Il reste que des offres d'emploi de ce type doivent exister pour alimenter ce dispositif.
- Malgré plusieurs lois successives, les inégalités de salaires entre les hommes et les femmes restent importantes. Le CESE préconise que le sujet soit traité une fois pour toutes et que les lois soient enfin appliquées.

Le CESE propose que les agents de Pôle Emploi soient mieux formés pour répondre aux attentes des jeunes en situation de recherche d'emploi, notamment de premier emploi. Des dispositifs innovants pourraient être expérimentés afin de mieux prendre en compte leurs besoins de formation complémentaire et de découverte du fonctionnement du marché du travail.

- Le CESE suggère de réfléchir à la création de passerelles entre les différents dispositifs de formation et d'améliorer l'information des jeunes sur la diversité des parcours possibles afin d'éviter les clivages universités/enseignement professionnel.
- **Le CESE préconise de mener une réflexion approfondie, dans le cadre d'une nouvelle saisine, sur les dispositifs financiers nécessaires pour renforcer l'accès des jeunes à la formation.** De même, afin de faciliter aux jeunes le départ du foyer

familial, une réflexion doit être menée sur le logement des jeunes et son financement. Il serait d'ailleurs utile de regarder pourquoi, dans d'autres pays, le logement des jeunes, et notamment des étudiants, représente une part moins importante de leur budget ou de celui de leur famille.

En recréant du lien dans une société fragmentée

Il faut recréer du lien social en cherchant à sortir de l'immédiateté pour parvenir à un meilleur dialogue entre tous les acteurs permettant de se projeter dans un avenir commun, en associant les citoyens aux défis de demain (vieillesse de la population à assumer, biodiversité à préserver, changement climatique à contrer, flux migratoires à gérer, nouvelles structures économiques liées aux technologies innovantes à exploiter...).

En France, la participation des citoyens aux associations est importante et les corps intermédiaires contribuent à nourrir le lien social.

- Pour le CESE, il est essentiel de moderniser le débat public, à l'image de sa propre réforme : il s'agit de partager les données, de débattre des idées pour acquérir une perception juste des dangers et des opportunités et de contribuer à construire des projets partagés. Réagir collectivement peut restructurer la société, lui redonner aussi du sens, des objectifs...
- **Le CESE demande la mise à disposition de moyens au service de la construction d'un projet commun, aux différents niveaux territoriaux.** Il s'agit notamment :
 - de permettre aux corps intermédiaires, et notamment les regroupements associatifs, de disposer de moyens (en distinguant ce financement de la logique d'appel d'offre commercial) ;
 - de créer et renforcer les lieux de concertation thématiques entre les corps intermédiaires pour aboutir à des engagements collectifs, en amont de la décision politique, étant considéré que les CESR participent de cette dynamique ;
 - de tirer profit des expériences de présentation et validation de propositions auprès d'un groupe de citoyens.

La mise en œuvre d'un véritable dialogue civil ouvert, transparent et régulier permettrait non seulement de reconnaître l'engagement de ces millions de citoyens mais également de nourrir la démocratie de sa complexité et de sa diversité.

Redonner confiance en l'entreprise

Investir dans le formidable vivier de talents que représente la jeunesse

La jeunesse n'est pas un risque, mais une chance, c'est notre avenir. La jeunesse d'aujourd'hui se revendique entreprenante. Selon le sondage, *Opinion Way* pour KPMG (septembre 2010), plus d'un tiers des étudiants et des jeunes actifs rêvent de se mettre à leur compte. C'est une chance formidable pour la croissance de notre pays. La France doit investir dans leurs talents. Il faut également favoriser la transmission du savoir par les seniors.

Nombre de futurs jeunes entrepreneurs se heurtent toutefois à de réels obstacles.

- **Pour le CESE, il faut faciliter l'accès aux crédits bancaires pour les jeunes entrepreneurs (système de garantie par exemple des collectivités locales auprès des banques) notamment dans les quartiers difficiles. Dans ce cadre, une évaluation doit être faite pour apprécier l'impact et les conséquences du microcrédit et de la mise en œuvre des zones franches urbaines.**

Redéfinir la participation des salariés dans l'entreprise

Il faut répondre à une demande essentielle des Français : recevoir de l'empathie et de la reconnaissance de la part des institutions publiques, selon le Médiateur de la République, mais aussi dans le cadre de leur vie professionnelle. Dans le monde du travail, la prise en compte du bien-être des salariés, de leur implication dans le projet professionnel est essentielle sur le plan humain, le mal-être au travail pouvant aller jusqu'au suicide. Pour le CESE, l'être humain doit rester la priorité. Sur le plan économique, une meilleure motivation des salariés peut accroître significativement la productivité et donc autoriser une croissance supplémentaire.

La participation des salariés à l'élaboration de la stratégie améliore la capacité d'innovation, la compréhension du marché, l'organisation, la rentabilité, et même l'image de l'entreprise.

- **Le CESE considère qu'il faut redéfinir la participation des salariés dans l'entreprise d'un point de vue financier et/ou du point de vue de la gouvernance en élaborant des évolutions législatives ou des dispositifs incitatifs pour favoriser les formes de participation des salariés qui auront fait la preuve de leur intérêt (dispositifs fiscaux en faveur de l'investissement en capital dans une entreprise, garanties financières des « salariésrisqueurs », représentation des salariés dans les organes de gouvernance des entreprises). Le CESE insiste sur le fait que les salaires variables ne doivent pas pénaliser l'emploi ni se substituer aux salaires fixes.** Le CESE a prévu de se saisir prochainement de cette question.
- Dans les grandes entreprises, la création de valeur pour l'actionnaire est devenue prioritaire, entraînant de nouvelles pratiques managériales qui ont affaibli la confiance des salariés et modifié les relations des entreprises entre elles, notamment par le biais d'une pression accrue sur les PME et les sous-traitants en particulier. **Le CESE suggère de s'interroger sur le rétablissement d'un meilleur équilibre d'une part entre les entreprises et leurs sous-traitants éventuels et d'autre part, au sein de l'entreprise, entre les différentes parties prenantes (clients, salariés, managers, actionnaires).**
- **Le CESE a émis des préconisations dans son avis sur *La sécurisation des parcours professionnels* voté en mai 2007 sur le rapport de Mme Edith Arnoult-Brill.** Il s'agit « d'inclure le parcours professionnel dans la trajectoire de vie, en permettant notamment de traiter les inégalités et les situations d'instabilité par une nouvelle vision de la

formation, par l'accompagnement des personnes et par une sécurité financière mieux garantie. Au-delà, elle est de nature à refonder les solidarités ». **Le CESE insiste pour que la mise en œuvre de ces préconisations soit poursuivie et pour qu'une évaluation soit menée.**

- Le CESE considère que le syndicalisme est essentiel à la vie démocratique. Dans ce cadre, la représentation syndicale dans l'entreprise est un élément indispensable pour que le dialogue social puisse s'épanouir, en mettant en place des formes adaptées en fonction de la taille de l'entreprise.
- **Le CESE estime que le développement et le renforcement de la Responsabilité sociale des entreprises (RSE) doit être poursuivi dans le respect des normes nationales et internationales.**
- **D'une façon plus générale, le CESE considère qu'il faut avancer vers un dialogue social rénové, notamment par le développement de la négociation collective.**

Redonner confiance en l'Europe

La mondialisation renforce encore le besoin d'Europe. C'est dans ce cadre que la France doit déployer ses atouts. Pour autant, le fonctionnement présent de l'Union européenne doit être amélioré. La période de crise actuelle présente de grands dangers pour la construction européenne. Elle peut aussi être porteuse d'espoir et de progrès si des avancées significatives peuvent être décidées pour dépasser les difficultés.

L'avis rapporté par M. André-Jean Guérin ci-joint traite de cette question.

Redonner confiance en l'autre

La France évolue vers une plus grande diversité et il faut s'en réjouir. Sa culture s'enrichit et devient multiforme. Il convient de faciliter les échanges entre des populations diverses et non nourrir les oppositions, les craintes entre les groupes. Le CESE insiste pour qu'un « pacte républicain » soit réellement mis en œuvre pour encourager le vivre-ensemble.

Les craintes sur la mondialisation, déjà analysées dans cet avis, découlent aussi d'une certaine méconnaissance des pays, des cultures, des modes de vie de leurs habitants. Or, une réelle compréhension de ces éléments est une source d'enrichissement essentielle dans un monde globalisé, tout particulièrement pour les jeunes. Il faut donc encourager cet échange de connaissances, ce partage d'expériences, singulièrement dans l'Union européenne mais aussi avec les pays émergents. Pour les jeunes, une mobilité internationale est un atout à valoriser. Pourquoi ne pas envisager une incitation, pour tous les jeunes Français, d'un séjour à l'étranger d'une durée minimum de six mois, selon des modalités à déterminer !

Conclusion

Confrontés au défi de la mondialisation, touchés durement, pour beaucoup d'entre eux, par la crise économique, inquiets face aux inégalités sociales et aux difficultés de nombreux pays européens, les Français sont **en quête de sens collectif**. Très dynamiques dans leur sphère privée, confiants dans les relations de proximité, ils sont à la recherche d'une **vision à long terme** qui leur permette de préparer l'avenir et de s'y projeter. Notre pays a finalement été moins touché par la crise que nombre de ses partenaires européens grâce notamment aux amortisseurs sociaux. De plus, la France ne manque pas d'atouts, encore faut-il pleinement les valoriser, **sortir des visions et des discours à court terme**, investir dans nos capacités et tout particulièrement il faut **donner toutes leurs chances aux jeunes** de notre pays, qui constituent un formidable vivier de dynamisme et d'ouverture sur le monde.

Il y a des décisions très importantes à prendre dans de nombreux domaines ; il faut que les citoyens puissent juger de la pertinence des choix collectifs dans lesquels ils décident de s'engager. Éclairer les citoyens sur ce point est une action délicate « *tant règne en permanence une confusion polémique qui obscurcit les enjeux* » (Marcel Gauchet, *Le nouvel Économiste*, juin 2011). En effet, en démocratie, les vrais choix doivent être mis en évidence et une autorité politique légitime, c'est-à-dire en qui l'on a confiance, doit les mettre en œuvre. Les médias devraient s'attacher à présenter les vrais enjeux. Loin des effets de pure communication, trop portée sur l'instant, il faut un discours solide et permettant l'anticipation. Des décisions à trop courte vue, prises en réaction à un événement mal compris, déconsidèrent les politiques. La période actuelle de rupture impose de restaurer la confiance pour parvenir à dégager des solutions intégrant les enjeux du long terme, sans écarter la phase cruciale du diagnostic, trop souvent éludée.

Notre assemblée a formulé des propositions visant à replacer la confiance au cœur du pacte républicain. Elle espère être entendue. L'absence de réponse à ces défis ferait courir le risque de voir émerger des bouleversements sociaux majeurs.

Osons définir une stratégie nous permettant de tirer profit des nouvelles opportunités de ce monde dans lequel nous devons nous inscrire.

Déclaration des groupes

Agriculture

L'avis est le résultat d'un travail long et difficile. Les nouveautés induites par un CESE renouvelé et réorganisé ont certainement eu un impact sur notre manière de travailler. Un temps plus long d'adaptation nous a été nécessaire. Nous espérons que désormais nous saurons mieux appréhender cet exercice annuel.

Dans ce document, le groupe de l'agriculture a été particulièrement satisfait de constater que l'on insistait tout particulièrement sur la compétitivité. C'est effectivement un sujet essentiel pour l'ensemble des secteurs d'activité. Nous avons d'ailleurs eu l'occasion de le souligner lors de la présentation, par Mme de Kerviler, de son avis sur le sujet.

Nous souhaiterions revenir un instant sur les atouts de la France. Le développement des filières industrielles est particulièrement mis en avant, la chimie verte et les énergies de demain sont notamment citées. Pour le secteur de l'agriculture, c'est un aspect que nous approuvons tout à fait. À ce compte là, nous aurions également apprécié que figurent clairement, dans la partie consacrée aux raisons d'espérer, l'agriculture et l'agro-alimentaire.

Alors qu'en cette période pré-électorale, les déclarations en faveur d'une ré-industrialisation de la France se multiplient, nous voudrions insister sur la place de nos TPE et de nos PME dans l'économie française. Voilà des entreprises qui ne sont pas délocalisables, qui ont toujours investi dans leur appareil industriel, qui font preuve d'innovations, qui améliorent sans cesse leur savoir-faire et dont la dynamique exportatrice n'est plus à prouver. Voilà des entreprises qui, grâce à la compétitivité de l'agriculture, créent des emplois mais aussi maintiennent une alimentation de qualité et sont le vecteur et le soutien d'une culture et de terroirs.

Pour conclure, nous souhaiterions insister sur la nécessité de mettre en place des stratégies de long terme. C'est une façon d'agir qui semble difficile, tant on souhaiterait des remèdes immédiats aux très grandes difficultés actuelles. Et pourtant, cette vision à long terme est indispensable, dans tous les domaines. Elle permet de travailler collectivement à des projets qui doivent aider nos concitoyens à retrouver la confiance dans leurs institutions, tant économiques que politiques.

Le groupe de l'agriculture a, dans sa majorité, voté l'avis.

Artisanat

En cette période de crise économique profonde et durable, ce « *Rapport sur l'état de la France* » revêt une importance particulière. Il a été choisi de l'éclairer par le ressenti des Français sur la situation actuelle ; le groupe de l'artisanat approuve ce choix, tout comme l'approche consistant à porter un regard lucide et objectif sur la situation de notre pays, sans pour autant alimenter les inquiétudes. Cette approche constructive souligne les atouts dont dispose la France et invite à capitaliser sur cet « *héritage* » pour proposer une série d'orientations visant à retrouver le chemin de la croissance et de la mobilisation collective, dans une perspective de moyen et long terme. Pour autant, le groupe de l'artisanat regrette l'insuffisance de propositions véritablement concrètes et prioritaires, qui auraient permis d'inscrire davantage ce rapport dans l'actualité marquée par une aggravation de la situation des pays de la zone euro.

Le rapport souligne la nécessité d'un rééquilibrage de nos finances publiques, tout en investissant pour l'avenir. Le groupe de l'artisanat rejoint l'impératif de se fixer des règles strictes d'équilibre budgétaire, tant des finances publiques que des comptes sociaux. Mais, s'il faut combattre les déficits, cela ne doit pas se faire au détriment de l'activité et du soutien de la croissance ; chaque arbitrage devrait donc, au préalable, être évalué dans tous ses impacts.

Le choix récent d'augmenter la TVA sur les travaux de rénovation va immanquablement se reporter sur la décision des ménages d'entreprendre des travaux et impacter, par voie de conséquence, l'activité du secteur du bâtiment, pourtant fort pourvoyeur d'emplois. De même, le choix de créer un nouveau taux de TVA, pour les produits alimentaires à emporter, va créer des complications comptables et administratives pour bon nombre de commerçants, en plus des interrogations qu'il suscite quant aux produits concernés.

Pour le groupe de l'artisanat, ce type de mesures est contreproductif car il pénalisera l'activité, dans une période où la crise pèse déjà sur la confiance des ménages et des entreprises. De telles mesures sont également injustes car l'effort de redressement des comptes publics devrait concerner tous les acteurs économiques. C'est pourquoi le groupe de l'artisanat approuve la préconisation d'une réforme profonde de la fiscalité, visant une répartition équitable de l'effort à consentir, ce qui supposera notamment un rééquilibrage dans l'imposition des petites entreprises et des plus grandes, comme dans la taxation des revenus du travail et des revenus du capital.

Le rapport rappelle la priorité d'améliorer la compétitivité de la France. Les TPE-PME doivent pouvoir non seulement s'appuyer sur une législation plus stable, plus simple et plus lisible, mais aussi accéder plus facilement au crédit bancaire. Plus généralement, le groupe de l'artisanat estime que l'objectif du « *think small first* » devrait imprégner chacune des politiques publiques. Si l'amélioration de la compétitivité exige de porter une attention particulière aux filières dites « *d'avenir* », elle doit également viser le développement de toutes les entreprises, quel que soit leur taille ou leur secteur d'activité et, ce, sur l'ensemble du territoire. L'intérêt des jeunes pour le travail indépendant représente d'ailleurs une véritable opportunité, en termes de création et de reprise d'entreprises, qu'il convient d'encourager de façon réellement ambitieuse. Le groupe de l'artisanat rappelle enfin la nécessité de trouver une autre assiette de financement de la protection sociale que celle du travail, qui pèse non seulement sur la compétitivité des entreprises, mais aussi sur l'emploi et le pouvoir d'achat des salariés.

Le groupe de l'artisanat se félicite que soient rappelés les atouts des formations en alternance pour l'insertion professionnelle des jeunes. L'accroissement de ces formations va exiger une mobilisation renforcée des entreprises, pour accueillir et accompagner davantage de jeunes. Cette mobilisation sera d'autant plus forte que les entreprises auront de réelles perspectives d'activité et le moins d'incertitudes possible sur leur environnement fiscal et social. La situation actuelle est anxiogène, tant pour les ménages que pour les entreprises. Pour éviter des attitudes attentistes ou de repli sur soi, il faut ouvrir, à tous, des perspectives de changement. En conséquence, il importe que les politiques fixent rapidement un cap clair à notre société, à travers un projet collectif et partagé, et qu'ils construisent, avec une vision de long terme, les réformes permettant de relever les défis d'une croissance durable et porteuse d'emplois.

Le groupe de l'artisanat a voté cet avis, tout en estimant que les avis à venir sur la dette et sur l'investissement devraient utilement le compléter.

Associations

L'avis qui est proposé à notre vote présente les forces et les faiblesses de la société française. Ceci dit, aujourd'hui, la majorité de nos concitoyens se sent éprouvée du fait de l'accroissement des inégalités. La pauvreté n'est plus l'apanage d'une faible minorité, elle touche les classes moyennes. Le taux de chômage n'incite pas à l'optimisme. Devant une telle situation, il ne faut pas baisser les bras. Il faut, au contraire, continuer à lutter pour davantage de justice sociale et d'efficacité économique en utilisant pleinement les atouts de notre pays que l'avis a bien mis en lumière.

Le groupe des associations souscrit globalement au constat posé par les rapporteurs et aux propositions qui se dégagent de cet avis. Le dynamisme de l'engagement associatif est considéré comme une preuve d'une individualisation de la société. Or, la démarche individuelle dans un engagement associatif conduit à une activité d'intérêt général. L'association est un pont entre la liberté individuelle et l'action collective.

Au-delà de cette remarque, le groupe des associations souhaite souligner le caractère d'urgence, voire d'extrême urgence, d'une réforme fiscale globale pour mettre un terme à l'opacité et au caractère inégalitaire de notre système actuel. Ne nous leurrions pas. Les prochaines années seront âpres. Les compromis que nous serons amenés à faire en termes de dépenses publiques ne pourront être engagés sans établir la juste contribution de chacun selon son niveau de richesse. C'est non seulement un impératif de justice sociale mais également un déterminant de notre capacité à maintenir le lien social de notre société et accroître notre compétitivité. Le groupe des associations est, par ailleurs, tout à fait favorable à ce que les signaux-prix soient mieux utilisés dans cette perspective de réforme.

Le deuxième élément qui nous paraît essentiel, et qui n'a sans doute pas assez été mis en avant dans cet avis, est la question de la gouvernance et du rôle des collectivités territoriales. Pour le groupe des associations, un Acte 4 de la décentralisation permettrait de démêler les compétences qui relèvent des différents niveaux de la décision publique. Ce nouveau mouvement de décentralisation doit aller de pair avec la réforme fiscale évoquée plus haut et une nouvelle réorganisation de toutes les fonctions publiques. Les collectivités territoriales doivent retrouver l'autonomie du financement des dépenses liées aux compétences qui relèvent de leur responsabilité politique.

Pour le groupe des associations, ces propositions - sans exclure celles mises en avant dans l'avis - sont à même de participer à une relance de la croissance, qui contribuera à la réduction de la dette publique. Ces propositions permettront également de redéfinir collectivement nos priorités en matière de politique publique en faveur d'investissements d'avenir : santé publique, éducation, recherche et développement, économie verte.

Il en va de l'avenir de la jeunesse. Les jeunes de ce pays ont besoin de perspectives, trop rares aujourd'hui. Le groupe des associations l'a réaffirmé dans sa déclaration concernant la formation professionnelle : la transition écologique de l'économie peut être, doit être, une perspective majeure pour les jeunes aussi bien en termes de formation que d'emploi. Le potentiel existe. À nous de permettre aux jeunes générations de s'en emparer.

Le groupe des associations félicite les rapporteurs et a voté l'avis.

CFDT

La CFDT se reconnaît entièrement dans les principales conclusions de l'avis qui visent à restaurer la compétitivité de l'économie française et la justice sociale et fiscale dans une perspective de développement durable. Le rapport est également éclairant sur bien des points à propos desquels langue de bois et idées reçues tiennent ailleurs trop souvent lieu d'analyse. Il contient beaucoup de chiffres, de tableaux, de graphiques mais c'est pour nous le passage obligé d'une analyse rigoureuse qui permet d'étayer des choix pertinents. Nous préférons pour notre part affronter cette difficulté de lecture plutôt que de nous en remettre aux résultats de sondages qui trop souvent réinterprètent la question réellement posée aux sondés et assèment des chiffres qui auront changé le mois suivant au gré de l'actualité pour n'être en définitive qu'une caisse de résonance du bruit médiatique.

Pour la CFDT en effet, il n'est nul besoin de demander aux Français s'ils sont sceptiques vis-à-vis de la construction de l'Union européenne, s'ils craignent la mondialisation et l'avenir. C'est le contraire qui serait surprenant, alors que, depuis des décennies, la compétitivité hors-coût de notre économie ne cesse de se dégrader, que la précarité grandit, que l'investissement est souvent sacrifié sur l'autel du profit immédiat, que l'emploi demeure une variable d'ajustement dans trop d'entreprises. Certes, nous avons une des meilleures productivités du monde, bien supérieure à nos voisins d'Outre-Rhin, mais à quel prix en termes d'emploi et pour combien de temps encore ? Comment s'étonner d'une défiance accrue à l'égard de l'État et du politique ? Et comment s'étonner de la tentation du repli sur soi, sur la famille, quand en permanence les discours et les actes inspirés d'une idéologie libérale y invitent ?

Un seul exemple : depuis plusieurs années, se multiplient les décisions visant à réduire la prise en charge de la dépense de santé par la sécurité sociale et plus récemment à accroître ses ressources en taxant les organismes complémentaires. Ce double mouvement se traduit inévitablement par une hausse de leurs tarifs qui conduit un nombre croissant de ménages à renoncer aux soins et à limiter le niveau de leur couverture complémentaire. Il n'y aurait aucune alternative nous dit-on. Eh bien si, il y en a une : poser la bonne question aux Français en les éclairant sur les conséquences de leur choix : « *Alors que la dépense de santé ne peut qu'augmenter sous l'effet du progrès médical et des gains d'espérance de vie, préférez-vous payer un peu plus de CSG pour que tout le monde bénéficie d'un droit universel à se faire correctement soigner ou payer encore plus à une mutuelle et laisser de plus en plus de personnes renoncer à se soigner ?* » Une question qui rejoint celle plus globale de savoir si nous choisissons de conserver un modèle social collectif en acceptant d'en payer le prix, ce qui passe par la réhabilitation du rôle de l'impôt, ou de nous diriger vers un modèle anglo-saxon se contentant d'un simple filet de sécurité et faisant appel à la générosité des personnes, qui heureusement ne se dément pas, au travers d'associations caritatives.

La CFDT choisit le premier terme de l'alternative mais ce n'est pas ici le plus important. L'essentiel, si le CESE veut jouer pleinement son rôle d'éclairage du gouvernement et de la société, c'est d'abord de convenir de la question. Et nous ne doutons pas qu'en y consacrant le temps nécessaire, notre assemblée soit en mesure de s'accorder sur quelque chose d'approchant.

« *Y consacrer le temps nécessaire* », c'est-à-dire prendre le temps du débat, de l'approfondissement, laisser les thèses en présence s'exprimer. C'est le seul moyen pour parvenir à un éventuel consensus et en tout cas établir les vraies questions à trancher.

N'est-ce pas là ce qu'on attend du conseil ? Nous ne revendiquons pas un rôle d'expertise, nous refusons d'être le relais de groupes de pression. Il nous reste la tâche la plus noble : dépasser les polémiques et les postures par une confrontation rationnelle et ouverte des approches. La conviction exige du temps, d'autant plus lorsqu'il s'agit de traiter ni plus ni moins de l'état de la France. De ce point de vue, le travail accompli par la section pour ce rapport est loin d'avoir été exemplaire : trop peu de temps a été accordé à des questions pourtant essentielles pour permettre un rapprochement des points de vue, par exemple pour préciser l'orientation à donner à une réforme fiscale que tout le monde considère désormais indispensable et fixer ainsi le cadre d'une future saisine sur le sujet. Quant à la brièveté du débat sur le rapport, elle laisse pour le moins dubitatif.

Mais s'il en est ainsi, c'est d'abord parce que nous n'avons pas collectivement déterminé ensemble - à commencer par le Bureau du Conseil - ce que nous attendions de ce rapport et de cet avis qui, pour l'heure, n'est que le prolongement hybride de l'ex-rapport de conjoncture et du rapport du Médiateur de la république. Le Bureau n'a pas pris non plus la mesure du travail considérable qu'il représente et des moyens qui doivent être consacrés à cette tâche si nous voulons qu'on lui accorde une quelconque importance.

La CFDT considère, quant à elle, que ce rapport et cet avis doivent occuper une place centrale dans nos travaux au regard de l'enjeu majeur que constitue la mise en œuvre d'un mode de développement durable. Des bouleversements, des ruptures, doivent être opérées, qui ne seront acceptées que si toutes les transitions nécessaires vers un nouveau mode de développement sont appréhendées ensemble d'un point de vue économique, social, environnemental et culturel. Pour nous, le rapport sur la France devrait être à la fois, en allant au cœur des problèmes, le point de convergence de l'évaluation des politiques menées en la matière, le vecteur de propositions visant le cas échéant à les réorienter, à tout le moins à éclairer les questions auxquelles sont confrontées dès aujourd'hui la France et l'Europe.

En interne, cet avis pourrait être aussi le fil rouge guidant les choix du Bureau pour assurer une cohérence à court et moyen termes des auto-saisines du Conseil. Il est bien évident que si ce rôle devait être reconnu au rapport sur l'état de la France, la question des moyens de son élaboration devrait être reposée. Nous estimons en particulier qu'une instance *ad hoc* permanente devrait être créée à cet effet.

Considérant les circonstances dans lesquelles ce rapport et cet avis ont été élaborés, la qualité du rapport et les principales conclusions de l'avis, la CFDT l'a voté.

CFE-CGC

La CFE-CGC félicite les rapporteurs pour être arrivés à bout de ce difficile exercice de transformation de l'ancien rapport de conjoncture.

L'avis souligne avec raison que, depuis les années 80, le modèle économique évolue vers la substitution partielle mais de plus en plus prononcée de la dette aux salaires, afin de maintenir une forte demande solvable. Ceci a malheureusement conduit également à un nombre croissant de ménages surendettés.

Il souligne également les nombreux atouts de notre pays (taux de fécondité, grandes entreprises performantes, niveau de la recherche, etc.). Mais aussi, un modèle de protection sociale dont il convient de signaler qu'il est aussi protecteur de la France. Il a, en effet, joué un rôle d'amortisseur particulièrement important qui a limité l'impact de la crise pour la France, moins touchée que ses partenaires européens.

Il serait contre-productif de faire en sorte que la rigueur s'exerce sur ce système de protection sociale comme elle commence à le faire (augmentation de la taxe sur la complémentaire santé, désindexation des prestations familiales, des aides au logement). C'est aussi une des raisons pour lesquelles le groupe de la CFE-CGC n'accepterait pas une augmentation des mises sous condition de ressources ou la suppression du quotient familial.

Le groupe de la CFE-CGC est également d'accord sur la nécessité de renforcer la compétitivité de la France, mais il tient à insister fortement sur le fait que la compétitivité ne doit pas être recherchée prioritairement par les coûts mais plutôt par la qualité et l'innovation.

L'avis indique qu'il faut tourner résolument le dos aux thèses néo-libérales de l'école de Chicago et qu'il faut raisonner à long terme et non avec la courte vue des marchés.

De véritables projets sont nécessaires pour redonner de l'espoir dans l'avenir. Nous les devons à la jeunesse de ce pays. Nous leur devons de mettre en place les conditions de leur épanouissement, de mieux les accueillir dans le monde du travail et de faire baisser le taux de chômage les concernant.

S'agissant des contrats en alternance, la CFE-CGC considère qu'avant toute augmentation significative, il faut s'assurer que les entreprises ont la capacité d'accueil nécessaire. La CFE-CGC est également favorable à la mise en place d'un service dématérialisé qui permettrait de simplifier l'ensemble des formalités liées à l'embauche de contrats en alternance. La CFE-CGC est attachée à la question du tutorat et à sa reconnaissance, la transmission des savoirs étant fondamentale et pouvant mobiliser des seniors. La CFE-CGC sera de plus attentive à ce que les apprentis ne soient pas réduits à une main d'œuvre à moindre coût en remplacement de salariés que l'entreprise se refuse à embaucher. Elle ne saurait se satisfaire que de jeunes diplômés se voient proposer des emplois sous-payés pour la seule raison qu'ils sont jeunes.

Comment ce monde peut-il oublier les solidarités inter-générationnelles, lui qui n'organise pas un accueil correct de ses jeunes dans le monde actif et qui répudie en même temps ses anciens ?

C'est la confiance dans un avenir collectif qui est en jeu.

Oui, il faut redonner confiance en nos atouts et en l'action publique et pour cela il faudra plus que des discours.

Il faudra aussi redonner confiance dans l'entreprise en la rendant plus protectrice pour ses salariés et pour la société. On serait tenté de dire : demain, l'entreprise sera sociale ou ne sera pas.

Le groupe de la CFE-CGC a voté l'avis.

CFTC

Le groupe de la CFTC souscrit à l'analyse que cet avis nous donne sur la crise que nous vivons. Poussée par la cupidité extrême, la dérégulation des marchés financiers a débouché sur la financiarisation excessive de l'économie. Des objectifs de rentabilité à court terme se sont substitués à l'investissement à long terme. Tout ceci est bien décrit dans l'analyse de la situation.

Notre groupe voudrait pour sa part insister sur un certain nombre de points.

Nous vivons une situation de chômage qui va en s'aggravant à la faveur de la crise et qui touche particulièrement les jeunes et les seniors. Nombre de nos compatriotes, de plus en plus inquiets des conséquences de la mondialisation, ne voient pas dans la construction européenne, telle qu'elle est réalisée, une réponse aux problèmes posés. C'est une question à ne pas sous-estimer.

Concernant le problème du chômage, il est cité nombre de pistes intéressantes : l'apprentissage et le contrat de professionnalisation. Elles débouchent le plus souvent sur un emploi pérenne et sur des dispositions visant au renforcement et à une pleine reconnaissance des diplômés acquis par l'alternance.

La réindustrialisation de la France reste toutefois une réponse incontournable.

Le groupe de la CFTC insiste pour que les préconisations sur la sécurisation des parcours professionnels deviennent réalité. Nous rappelons que notre organisation a élaboré en son temps un statut du travailleur qui apporte une pierre à l'édifice.

Autre problème critique d'actualité, l'accès des PME au crédit alors que les banques, contraintes de se recapitaliser, restreignent leurs interventions notamment en crédit de trésorerie, ce qui tue des entreprises même rentables.

Bien entendu, la CFTC est d'accord pour renforcer la participation des salariés dans l'entreprise et la manière de les associer à l'élaboration de la stratégie de leur entreprise.

Nous voudrions dire que, pour résorber le chômage, nous aurons le plus grand besoin d'une reprise de la croissance, même s'il s'agit d'un nouveau type de croissance à définir. Cela suppose de pouvoir accéder à la consommation.

En ce qui concerne la fiscalité, le groupe de la CFTC pense qu'elle doit faire l'objet d'une évaluation, en particulier les allègements fiscaux. Se pose également le grave problème de la fraude fiscale. L'affaiblissement, pour ne pas dire la crise de la cellule familiale, n'est-elle pas la cause de bien des maux ?

Nous pensons qu'il convient d'assurer des ressources aux familles, leur permettant d'exercer un libre choix sur la priorité qu'elles entendent donner à l'éducation des enfants.

Ceci impose en particulier d'accorder des congés parentaux et de poursuivre les efforts permettant de concilier vie familiale et vie professionnelle.

Bien entendu, le groupe de la CFTC est préoccupé par le développement de la pauvreté. Il convient certes de renforcer les solidarités mais la réponse se trouve d'abord dans l'obtention d'un vrai travail.

Notre groupe a émis un vote positif.

CGT

Au lendemain d'une journée de mobilisation contre l'austérité et à la veille de la réunion de la Commission nationale de la négociation collective, au moment où le devenir de l'Union européenne et de l'euro sont en jeu, cet avis sur l'état de la France est attendu.

L'avis a été préparé dans un contexte particulier pour deux raisons.

D'abord, la crise s'avère plus grave que ne le présentaient nos responsables politiques il y a peu. Ses conséquences deviennent de plus en plus sévères pour les salariés, les privés d'emploi, les retraités et particulièrement les jeunes. La politique d'austérité aggrave la situation. Et les multiples interventions des États et des banques centrales s'avèrent

inefficaces, voire parfois contreproductives parce qu'elles ne s'attaquent pas à la racine du problème, c'est-à-dire à la domination des marchés financiers et son corollaire, la dégradation de la situation des travailleurs.

Le contexte était aussi particulier du fait du changement de la composition de notre assemblée et l'arrivée des sensibilités nouvelles. Nous sommes partis au départ des indicateurs du développement durable mais nous avons rapidement constaté que cela ne suffisait pas, qu'il fallait également prendre en compte d'autres dimensions, qu'il fallait aussi nous inspirer des apports de nos prédécesseurs, particulièrement des avis de conjoncture et des repères statistiques du Conseil économique et social.

Outre l'intégration des indicateurs retenus dans le cadre de la stratégie nationale du développement durable, ce rapport annuel comporte une autre novation : il s'agit de l'analyse de l'état moral de nos concitoyens.

L'avis est riche de préconisations intéressantes, même si on peut relever parfois un décalage, un manque de cohérence entre les deux parties.

Ce qui manque particulièrement aux deux parties, c'est bien des préconisations plus précises sur les sujets d'actualité et sur la politique économique.

La gravité de la situation nous oblige à établir un lien entre les mesures immédiates et celles qui portent sur le moyen et long terme. Et ce lien manque parfois dans l'avis.

J'en citerai ici deux exemples.

Premier exemple, la question salariale. Le rapport considère à juste titre que l'origine de la crise se trouve bien dans l'insuffisance du revenu salarial. Mais l'avis ne tire pas la conclusion indispensable d'un tel constat. Selon la CGT, pour sortir de la crise, il faut augmenter les salaires aujourd'hui. Le gouvernement pourrait donner ici l'exemple, en mettant fin au gel des traitements dans la fonction publique et en augmentant le smic au-delà de l'obligation légale.

Deuxième exemple, les perspectives démographiques. L'avis considère le taux relativement élevé de natalité dans notre pays comme signe d'optimisme de nos concitoyens. Mais d'autres lectures sont aussi possibles ; par exemple, on peut le lire comme un repli sur la sphère privée face aux incertitudes et craintes collectives. Quoi qu'il en soit, l'expérience montre que le développement des services publics de qualité, surtout dans les quartiers dits défavorisés, est indispensable pour répondre aux besoins qui émergent avec la croissance démographique. Or, les politiques actuelles du gouvernement vont dans le sens contraire. Lorsque le gouvernement supprime des postes dans la fonction publique et particulièrement dans l'Éducation nationale, il affaiblit notre capacité à répondre aux besoins et aux attentes des générations présentes et futures.

Cette insuffisance de préconisations plus précises, eu égard à la gravité de la crise et à l'inadéquation des solutions actuellement en œuvre, a conduit notre groupe à s'abstenir.

CGT-FO

Tout d'abord, le groupe FO tient à remercier les rapporteurs. Préparer un rapport sur l'état de la France en s'efforçant d'en examiner tous les aspects représente en effet une lourde tâche. Le faire en s'attachant à intégrer et respecter les différentes sensibilités présentes n'était pas non plus un exercice facile et les débats ont été parfois animés mais toujours constructifs.

Pour le groupe FO, ce rapport et l'avis qui en découle analysent sans complaisance, mais sans non plus pessimisme excessif, les causes profondes de la crise économique et sociale qui pèse lourdement sur les Français.

Sans complaisance parce qu'est clairement évoquée une crise systémique, faillite d'un modèle caractérisé principalement par une financiarisation de l'économie, une dérégulation des systèmes bancaires, le creusement des inégalités et l'appauvrissement des ressources naturelles. Sans pessimisme excessif parce que l'avis intègre les atouts de la France.

La diminution de la part des salaires dans la valeur ajoutée des entreprises et la recherche de profits à court terme, au détriment des investissements dans l'appareil productif et la recherche et développement, sont une nouvelle fois mises en lumière. De plus, l'analyse pointe du doigt l'utilisation de l'endettement des ménages comme palliatif des augmentations de salaires poussant ainsi les plus fragiles vers le surendettement, tout en maintenant un bon niveau de consommation. De même, trop de jeunes sortent du système scolaire sans qualification, ce qui participe également au creusement des inégalités. Pour le groupe FO, le repli des Français sur la sphère privée et l'absence très répandue de désir de s'investir dans le collectif découlent très largement de la logique de court terme, tant sur le plan économique que politique et c'est pourquoi nous partageons l'analyse qui en est faite.

S'agissant des préconisations, nous partageons la recommandation d'une régulation du système financier international, d'une clarification du rôle des banques dans l'économie au niveau européen et mondial. Il faut aussi faire progresser la construction européenne à travers un véritable débat démocratique afin de favoriser l'émergence d'une Europe sociale et d'une harmonisation fiscale pour en finir avec le dumping social et fiscal à l'intérieur de la zone euro.

Pour ce qui concerne les sujets nationaux, lutter contre la grande pauvreté ne peut que rencontrer l'assentiment de tous. Ce combat passe obligatoirement par la disparition du chômage de masse. C'est pourquoi mettre l'accent sur l'éducation et tenter de réduire le chômage de manière significative est indispensable, d'autant plus que notre démographie est dynamique, ce qui est mis en avant dans l'avis, et amène chaque année de nombreux jeunes sur le marché du travail.

Mieux tenir compte des besoins des entreprises est important certes pour atteindre cet objectif, mais réduire les besoins en matière d'éducation à ceux des entreprises serait une vision à courte vue redonnant la main au marché pour décider de notre avenir. Ce serait en effet, d'une part, se priver d'une capacité en matière de recherche et développement, notamment en matière de recherche fondamentale et, d'autre part, reléguer les sciences humaines et la littérature au rang de matières inutiles, ce qui est déjà trop souvent le cas.

S'agissant de la mise en exergue des indicateurs de développement durable et d'indicateurs de bien-être, replacer l'homme au centre de l'économie et du projet collectif tout en veillant à mieux respecter les ressources naturelles est un enjeu majeur pour l'avenir, ce que nous partageons. En matière de fiscalité, toutes les composantes du CESE s'accordent sur la nécessité d'une réforme et l'avis indique que l'effort devra être partagé. Néanmoins, le groupe FO regrette l'absence de recommandation sur la fonction vraiment redistributive que devrait avoir l'impôt à l'avenir, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. De même, s'agissant de la mise à plat des prélèvements obligatoires et de l'évolution des sources de financement de la protection sociale, Force ouvrière rappelle notamment son opposition à toute forme de TVA sociale. Ce rapport et cet avis à deux volets arrivent en discussion dans un contexte

social et économique fortement dégradé. La mise en place d'une politique d'austérité, dont il est à craindre qu'elle conduise le pays et l'ensemble de la zone euro à la récession, tout en aggravant le problème de la dette publique, est révélatrice de l'absence de volonté politique de s'attaquer aux causes réelles de la crise. C'est pourquoi, il faut rappeler aujourd'hui qu'au moins les trois précédents rapports sur l'état de la France affirmaient l'exigence d'une régulation en matière d'économie et de finance et que nous souhaiterions que cette préconisation soit enfin entendue. Le groupe FO a voté l'avis.

Coopération

La France est aujourd'hui confrontée à une double crise : celle de la dette et celle de la désindustrialisation de notre pays. Le creusement de nos déficits commerciaux et de nos comptes publics n'est plus tenable. Nous attendons des décisions courageuses mais aussi et surtout des stratégies offensives pour trouver le chemin d'une nouvelle croissance, au service de la cohésion sociale et de la mutation écologique que vit notre économie.

La crise a mis à nu nos faiblesses. Il faut rééquilibrer nos finances, sans sacrifier l'essentiel de l'action de l'État, comme l'ont fait la Suède et le Canada. Dans le nouveau paysage économique mondial, l'État doit soutenir les secteurs stratégiques et développer la recherche et l'innovation. Malgré la crise de la dette, il doit investir dans les secteurs leaders de notre économie, *via* des outils tel que le Fonds stratégique d'investissement, les investissements d'avenir, ou encore Oséo.

L'exportation est un enjeu majeur pour dynamiser la croissance. L'exemple des choix stratégiques de l'Allemagne en est la démonstration. Renforcer notre capacité à exporter, notamment dans nos secteurs *leader*, c'est contribuer à un solde positif de la balance des paiements. Nos exportations consolident des activités et des emplois. Les entreprises coopératives comptent beaucoup de champions à l'exportation, mais, comme l'ensemble des PME françaises, elles souffrent d'un difficile accès au marché mondial et notamment vers les pays émergents. Il faut dynamiser et cibler les aides publiques à l'export qui renforcent les filières, mettre fin à une politique de saupoudrage et mieux structurer nos organisations (Ubifrance, Sopexa, Conseillers français du commerce extérieur).

Deuxième enjeu majeur, le maintien et la croissance des emplois dans les territoires. Le développement d'une économie de proximité, complémentaire des investissements industriels et des services, est indispensable à leur vitalité. Le contexte économique hostile, mêlant délocalisations et logiques purement financières, inquiète les Français.

Or, dans l'Union européenne, nos entreprises sont confrontées à des différences de coûts salariaux qui les pénalisent, notamment par rapport à nos principaux partenaires économiques. L'Europe ne peut demeurer plus longtemps un marché inachevé sur le plan social et fiscal, avec des règles de gouvernance paralysantes. Il faut de façon urgente, et si l'on veut le maintien d'un niveau élevé de protection sociale basé sur l'universalité et la redistribution, auquel notre pays est attaché, trouver une autre assiette de financement que celui du travail, qui pèse à la fois sur le pouvoir d'achat des salariés et sur la compétitivité des entreprises. Nous devons reconstruire notre économie sur une compétitivité équitable favorisant l'emploi.

Le système bancaire, dont c'est la vocation première, doit jouer un rôle actif dans le développement économique et industriel, et plus particulièrement celui des petites et moyennes entreprises. Or, les nouvelles règles prudentielles et la contraction des crédits liés à la crise ont durci l'accès aux capitaux, notamment pour les PME. La solution passe par la mise en réseau des institutions financières ayant le souci du long terme et le renforcement du rôle du groupe Caisse des dépôts (CDC). Il faut également créer des fonds d'investissements régionaux drainant l'épargne de proximité.

La perte de confiance générale de beaucoup de Français envers la classe politique, et plus globalement le « système » dans lequel ils vivent et agissent, n'épargne pas l'entreprise. Beaucoup de Français expriment la volonté d'entreprendre autrement. Avec d'autres, les coopératives peuvent répondre à ces attentes. Car ce sont des sociétés de personnes fondées sur des valeurs de responsabilité, de démocratie, de solidarité et de transparence. Le modèle coopératif possède dans son « code génétique » cette modernité de plus en plus recherchée dans la société, avec des objectifs de durabilité, de traçabilité et de proximité.

À l'heure où le monde est ébranlé par un capitalisme financier débridé, il s'agit bien de construire un nouveau modèle. Les entreprises coopératives sont les actrices quotidiennes du capitalisme coopératif et, par-delà, leurs sociétaires, doivent inspirer les pouvoirs publics pour les aider à relever les défis auxquels notre pays est confronté. Un modèle de gouvernance indépendant des diktats boursiers, une implantation régionale forte qui refuse la délocalisation, des emplois créés à tous les échelons sociaux français, une économie qui a foi en l'homme, et une société plus humanisée et moins prédatrice.

Fort de cette ambition, le groupe de la coopération a voté en faveur de l'avis.

Entreprises

Le groupe des entreprises s'associe aux principaux messages véhiculés dans cet avis : nécessité de rassembler les Français autour d'un projet collectif, de s'inscrire résolument dans le cadre européen, de retrouver le chemin de la confiance et de la compétitivité.

Il exprime néanmoins quelques réserves sur des remarques relatives aux entreprises. Le groupe ne partage pas l'idée selon laquelle la plupart des entreprises auraient principalement privilégié la rentabilité à court terme au détriment des salaires et de l'investissement, sous la pression des marchés financiers. De même, l'urgence à régler le problème de la dette n'est pas suffisamment mise en avant. L'avis peut parfois laisser croire que le patrimoine de la France constituerait une contrepartie suffisante au montant actuel de la dette. La situation des finances publiques est hélas beaucoup plus grave et n'autorise pas ce type d'ambiguïtés.

Mais les critiques les plus fortes que notre groupe émet portent moins sur le document final que sur son processus d'élaboration. Ce dernier s'est en effet révélé très laborieux et extrêmement chronophage. Et là, je tiens à souligner la pugnacité de nos rapporteurs et saluer le président de la section pour sa maîtrise des débats. La production de l'avis et du rapport a occupé la majeure partie de notre temps en 2011, dans une conjoncture où le CESE aurait légitimement pu se saisir ou être saisi de nombreux autres sujets.

Le sentiment du groupe des entreprises est que le travail confié par le bureau était trop ambitieux, et qu'il n'appartient pas au CESE de faire un rapport de près de 200 pages. Ce dernier compile en effet de nombreuses études chiffrées, sans que l'on soit forcément outillé et légitime pour effectuer un tel travail.

Il s'agirait d'abord d'identifier collectivement un certain nombre de travaux de fond produits par des institutions neutres, comme l'INSEE, la DARES, le CAS ou différentes administrations. Ils constitueraient la base d'informations pour nos réflexions. Nous pourrions les sélectionner parmi ceux qui ont déjà été identifiés progressivement pour la rédaction du présent avis. Les personnes auditionnées nous apporteraient des éclairages contradictoires sur ces données et aideraient la section à se faire une opinion. Les conseillers joueraient alors leur rôle naturel, qui n'est pas celui d'experts, mais de représentants informés de la société civile, qui doivent exprimer leur opinion sur des sujets de fond.

À ce titre, le groupe des entreprises souhaiterait que la section de l'Économie et des finances n'ait plus à rédiger qu'un avis sur l'état de la France organisé autour de préconisations et accompagné éventuellement d'un rapport plus synthétique et faisant l'objet d'un constat partagé.

Ces évolutions importantes permettront de dégager du temps précieux et de recentrer nos travaux sur nos missions premières.

En attendant, notre groupe a voté l'avis qu'il considère comme globalement équilibré.

Environnement et nature

Depuis plusieurs mois, notre pays, comme d'autres, vit suspendu aux décisions de gestion européenne des crises grecque puis italienne. L'actualité économique est celle d'un contexte général de crise, marqué par le creusement de la dette publique, lié à l'érosion continue de la croissance. Cette érosion s'est accompagnée de la montée des inégalités. Dans les pays de l'OCDE, la part du salaire dans la valeur ajoutée n'a cessé de diminuer depuis 30 ans. Les travailleurs pauvres se sont multipliés, sans que le nombre de chômeurs ne diminue. Au climat social tendu, se superpose une situation écologique en aggravation constante : les ressources naturelles s'épuisent, la biodiversité décline, la concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère poursuit son augmentation et les pollutions impactent manifestement notre santé.

Notre société se heurte aux limites d'un fonctionnement à crédit et d'une financiarisation déconnectée de l'économie réelle. Nous sommes confrontés à un **triple défi : écologique, économique et démocratique**, qu'il nous faut relever, sous peine de conséquences sociales majeures. Multifactorielle, globale et systémique, la crise impose une métamorphose, une mutation que la France, grâce à de multiples atouts, est tout à fait en capacité d'accomplir.

C'est dans ce contexte qu'Yves Zehr et André-Jean Guérin ont eu la lourde tâche d'établir un rapport sur l'état annuel de la France et de proposer un avis à deux volets.

On peut s'interroger sur la pertinence d'une telle démarche : y a-t-il un sens à établir un avis sur l'état de la France tant les enjeux sont mondialisés ? Oui, pour deux raisons au moins. D'abord, parce que notre pays garde pour nous tous une identité forte. Ensuite, parce que les solutions, quel que soit leur niveau territorial, passent encore par des décisions nationales.

Yves Zehr et André-Jean Guérin nous invitent à regarder vers l'avenir et à construire ensemble pour transmettre un monde prospère, riche de biodiversité, et tissé de liens sociaux solides. Les deux rapporteurs le rappellent, nous ne partons pas de rien : la France est riche de son modèle social, de ses compétences, de ses paysages et de ses écosystèmes, de ses infrastructures.

Les préconisations de cet avis ont été longuement discutées dans la section de l'économie et des finances, lors de débats de qualité, auxquels nos deux rapporteurs ont prêté en permanence une attention et une écoute remarquables.

Établir des projets communs dans une confiance retrouvée, améliorer le fonctionnement démocratique, réussir la transition écologique pour construire la France, l'Europe et le Monde de demain, mieux accueillir la jeunesse, revoir la notion de bien-être collectif et individuel et choisir des indicateurs qui en reflètent la mesure... autant d'objectifs que porte l'avis. Le groupe environnement et nature a majoritairement voté pour.

Mutualité

Tout d'abord, une remarque générale : la notation de la France fait chaque jour la une des médias ainsi que celle des autres pays européens. Nos travaux, eux, s'inscrivent dans une démarche autre que celle de la notation financière. Aux dérèglements sociaux, économiques et environnementaux constatés, ils proposent des solutions dans le droit fil des valeurs de notre République. Si nous voulons que cet exercice ne soit pas purement de style, le groupe de la mutualité propose qu'à l'avenir, nous fassions coïncider la présentation de notre rapport annuel sur l'état de la France avec les débats sur le projet de loi de finance.

Sur le fond, l'avis qui nous est présenté mentionne un certain nombre de pistes d'actions que le groupe de la mutualité partage : renforcer les systèmes de solidarités collectives, réformer notre politique fiscale, développer des modes de consommation durables...

En cette période de crise, si des efforts sont nécessaires, ils doivent être équitablement partagés et s'inscrire dans une démarche de solidarité. Nous ne devons jamais oublier que tout le monde n'est pas touché de la même manière par la crise. Ce sont les familles aux revenus faibles et les classes moyennes qui paient le plus lourd tribut.

Une autre politique des prélèvements obligatoires est sûrement nécessaire. Le fait que nous soyons en crise nous oblige à renforcer nos mécanismes sociaux et non à les fragiliser comme c'est souvent le cas. L'avis souligne que l'absence de couverture complémentaire est un facteur important du renoncement aux soins. Les personnes sans couverture complémentaire renoncent deux fois plus que les autres aux soins dentaires, à l'achat de lunettes, et autres soins moins bien couverts par le régime obligatoire. Lorsque l'on alourdit les taxes de plus d'un milliard d'euros pour accéder au système de soins, on accentue les inégalités sanitaires et, du même coup, on accentue les effets néfastes de la crise.

Même s'il n'est pas dans le meilleur *tempo*, le groupe de la mutualité a voté cet avis car aujourd'hui, il ne s'agit pas seulement d'apaiser les angoisses, mais de proposer des mesures concrètes, afin que notre politique sociale et environnementale soit tournée vers plus de justice sociale et vers un nouveau modèle de croissance. C'est la lecture que le groupe de la mutualité a fait de cet avis.

Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse

Cette année, les rapporteurs ont souhaité que les travaux menés par la section reflètent la nouvelle composition du CESE, et proposent donc d'examiner plus particulièrement la situation des jeunes. Notre groupe a d'ailleurs été auditionné par la section et nous l'en remercions. Ce choix de prendre la jeunesse comme focus dans un rapport sur l'état de notre pays nous semble pertinent alors que les jeunes sont aujourd'hui l'une des populations les plus touchées par la crise et que les sondages sur la représentation que les Français se font de cette génération laissent planer le doute sur un fossé générationnel qui se creuse. Si, comme le laisse entendre l'avis, les évolutions importantes que nous vivons sont davantage structurelles que conjoncturelles, alors on comprend bien que c'est face à des choix de société que nous nous trouvons aujourd'hui. Des choix qui doivent permettre de renforcer la cohésion sociale et d'intégrer les enjeux d'avenir liés à la mondialisation et aux défis écologiques. Les jeunes ne sont pas une catégorie à part : ils veulent simplement les mêmes droits que leurs aînés à leur âge et la même confiance en l'avenir. Il n'y a pas de « génération Y », il n'y a qu'une société qui laisse le fossé générationnel se creuser.

À fort juste titre, l'avis s'interroge sur l'efficacité des politiques publiques destinées aux jeunes. Donnent-elles les moyens aux jeunes d'accéder à l'autonomie et au libre choix de leur parcours ? Comment répondre par la positive lorsque l'on entend les difficultés sans cesse accrues auxquelles font face les jeunes pour étudier, se loger ou accéder à la pérennité de l'emploi ? Alors que la jeunesse de France n'a jamais été aussi qualifiée, cette situation ne peut que renforcer le sentiment d'injustice.

Une réflexion de grande ampleur doit être menée pour définir une nouvelle politique publique de jeunesse, mieux adaptée et reposant sur la participation des jeunes. Les travaux initiés dans la section des affaires sociales et de la santé vont en ce sens.

Il serait facile d'analyser l'investissement des jeunes dans la sphère privée et leur bonheur individuel comme un désengagement du collectif, cependant nous sommes convaincus du contraire. La présence des jeunes dans les associations, la forte demande de services civiques, démontrent une réelle volonté de faire société. Malheureusement les espaces de représentation des jeunes se réduisent, le CESE étant d'ailleurs le seul lieu institutionnel où ils sont représentés aujourd'hui.

La préparation des jeunes générations aux évolutions technologiques et sociétales est citée au rang des orientations prioritaires des décisions politiques à prendre. En effet, un effort de qualification doit être fait en France. Il faut augmenter le nombre de jeunes accédant à l'enseignement supérieur et y réussissant. La France n'a pas trop de diplômés, au contraire. Nous nous félicitons à ce titre que l'amendement que nous avons proposé ait été repris par la section, faisant de l'étude des dispositifs financiers permettant l'accès à la formation des jeunes une priorité pour nos travaux à venir.

Enfin, l'avis souligne que l'emploi constitue la première préoccupation des jeunes, et comment imaginer le contraire quand le chômage des jeunes atteint 25 % en moyenne et près de 40 % dans certains quartiers ? Variable d'ajustement du marché du travail, les jeunes ont été enfermés dans des dispositifs discriminants dont il faut désormais les sortir. Ils veulent être des citoyens et des salariés à part entière : bénéficier du droit commun sur le marché du travail et du logement.

Parce que cet avis met l'accent sur cette situation et nous invite à agir, nous avons voté l'avis.

Outre-mer

Dans un contexte marqué par des incertitudes sur la méthode de travail et les objectifs à atteindre, le groupe de l'Outre-mer tient à remercier les rapporteurs pour la grande capacité d'écoute et de patience dont ils ont fait preuve.

Le constat qui figure dans cet avis est partagé par tous. C'est celui de la crise. D'abord économique, puis financière, sociale et écologique. Cette crise est devenue celle des dettes souveraines aux conséquences politiques majeures. Les différents mécanismes et les évolutions conduisant aux difficultés qui sont les nôtres aujourd'hui ont été clairement identifiés.

L'avis insiste sur la nécessité de redonner de l'espoir à une jeunesse désorientée, de rassembler nos forces individuelles autour de projets collectifs, de retrouver la confiance en prenant toute la mesure de la richesse de notre patrimoine et de la force de nos atouts.

Notre pays bénéficie d'atouts forts. Dans le contexte de globalisation des échanges, du commerce, des migrations de population, l'Outre-mer constitue une force précieuse pour notre nation. Le groupe souhaite rappeler que ces collectivités ultramarines font de la France un territoire diversifié, détenteur d'un très haut niveau d'endémisme, présent sur les trois océans, ouvrant ainsi des perspectives de développement stratégique et durable.

Fondamentalement, la prise de conscience de ces immenses atouts doit permettre de dépasser les handicaps et certains préjugés, notamment celui qui consiste à dire que les économies des territoires ultramarins seraient de simples économies de transferts publics, tournées exclusivement vers la consommation et l'assistanat. Ainsi, sur certains territoires, le niveau de dépenses publiques par habitant est plus faible qu'en métropole avec un investissement privé fort et des projets innovants créateurs d'emplois.

Mais cela suppose d'ouvrir pleinement les yeux sur un certain nombre de grands chantiers présents devant nous et qui, en l'absence de réponses de long terme, feraient courir le risque de voir émerger des bouleversements sociaux majeurs. La situation de l'emploi fait partie de ces chantiers, notamment l'emploi des jeunes. **Si cette situation est préoccupante en métropole, elle est dramatique en Outre-mer.** Faut-il rappeler qu'en moyenne, dans les collectivités ultramarines, près de 50 % des jeunes sont au chômage ? Ces chiffres alarmants doivent nous interpeller sur la nécessité d'apporter des réponses fortes, afin de redonner espoir à une génération qui pourrait, dans le cas contraire, s'apparenter à une génération sacrifiée. Il en va de la sauvegarde du pacte républicain. Un état stratège et accompagnateur a un rôle majeur à jouer en ce sens, particulièrement dans les collectivités ultramarines qui connaissent aujourd'hui des évolutions institutionnelles importantes.

Le groupe a voté l'avis résolument positifs affrontant l'avenir avec foi et détermination.

Personnalités qualifiées

M. Le Bris : « Mes premiers mots sont pour les deux rapporteurs, Yves Zehr et André Jean Guérin ainsi que pour les deux administratrices pour les complimenter sur la très grande qualité de leur travail.

Et ce, d'autant qu'il s'agit d'une première : ce rapport sur l'état de la France se substituant à l'ancien rapport de conjoncture, nous nous sommes tous, en section, sous la houlette bienveillante et active de notre président Hugues Martin, interrogés, dès le départ, sur le point de savoir s'il fallait faire de ce rapport un résumé ou un rassemblement des principaux indicateurs qui situent notre pays par comparaison à d'autres ou si, à partir de ce constat, il fallait également privilégier des pistes dans les solutions à promouvoir.

C'est cette dernière voie qui a été retenue. C'est ainsi (pour ne prendre que quelques exemples) que le rapport propose des solutions pour améliorer la condition des jeunes, celle des plus démunis, pour renforcer la construction européenne ou rééquilibrer les dépenses publiques.

Mais il nous faut, dès maintenant, penser à l'année prochaine.

Quand on considère, en effet, la multiplicité des rapports annuels sur l'état de la France émanant d'organismes publics ou privés subventionnés (le Conseil d'analyse stratégique, l'INSEE, le CREDOC, l'OFCE, l'Observatoire des inégalités et quelques autres) ou émanant d'organes privés (comme celui annuel établi à partir des travaux de l'INSEAD ou de Sociovision COFREMCA) et si l'on souhaite, comme l'a rappelé le Président du CESE, faire de ce rapport annuel sur l'état de la France un moment important de notre vie collective, je me permets deux suggestions :

- la première concerne la préparation de ce rapport ; celle-ci se déroulant sur une année civile complète - comme l'atteste le moment auquel nous sommes - et comme, par ailleurs, on ne peut imaginer que ce rapport, qui embrasse tout le champ des préoccupations de notre Conseil (dans les domaines économique, social, sociétal, éducatif, environnemental) puisse prétendre tout traiter, je pense qu'il serait utile qu'au mois de juin de l'année en cours et à partir des premiers constats qui remontent des travaux de la section de l'économie et des finances sur l'état de la France, un Bureau probablement élargi, à l'initiative du Président, indique les thèmes qui, à partir des premiers constats ainsi effectués, pourraient être approfondis au sein des différentes sections y compris évidemment la section de l'économie et des finances. En un mot, faire que la préparation de ce rapport sur l'état de la France soit aussi, en quelque sorte, un vivier de sujets d'études pour notre assemblée ;
- en effet, et c'est ma deuxième observation : l'avis et le rapport présentés aujourd'hui, au-delà des propositions spécifiques et argumentées sur la jeunesse, la lutte contre les inégalités ou le rééquilibrage des dépenses publiques, abordent toute une série de questions dont je pense qu'elles pourraient d'ores et déjà faire l'objet d'un examen approfondi au sein du CESE. Même si sur de tels sujets les opinions peuvent diverger, je pense qu'il est nécessaire que, sur des questions révélées en creux par ce rapport, notre assemblée propose des choix. De tels travaux peuvent nécessiter du temps, mobiliser plusieurs sections, révéler des divergences de vue (entre nous) : l'essentiel me paraît être que le débat soit engagé ici, sans *a priori* au sein de la société civile que nous représentons.

Je cite par exemple :

- L'éducation : comment faire de l'alternance un mode généralisé de formation dans notre pays ?
- La structure des entreprises : quels moyens utiliser pour qu'au delà des références bien connues au nombre insuffisant de PME ou d'ETI dans notre pays, soient

identifiés tous les moyens permettant une croissance significative et mesurable du nombre de ces entreprises ?

- L'emploi public et l'emploi privé : comment, tout en respectant le statut qui garantit les agents publics, faire que le régime d'emploi des salariés en France, qu'ils ressortent du public ou du privé, soit harmonisé avec comme objectif de rendre la France plus productive ?
- Comment construire une société du mieux être, plus solidaire, moins inégalitaire, moins dévoreuse en ressources naturelles avec comme objectif de renouer avec une démocratie plus responsable et moins broyée par l'émotion - comme le rappelle souvent le Président du CESE ?

Voilà quelques sujets dont, en creux, le rapport, aujourd'hui présenté sur l'état de la France, révèle l'importance.

Il me semble que, sur ces questions et sur beaucoup d'autres à venir, aidée éventuellement en cela par les personnalités associées (dont la participation à nos travaux est prévue à l'article 12 de la loi organique du 28 juin 2010), notre assemblée gagnerait à préparer des rapports plus transversaux, dont l'élaboration nécessite du temps, qui donneraient lieu à débat notamment quant au choix des solutions à privilégier, répondant en cela à ce qu'est notre mission, telle que rappelée à l'article 1^{er} alinéa 3 de la loi organique.

Je voterai naturellement en faveur de cet avis ».

Professions libérales

Avec le rapport annuel sur l'état de la France, l'exercice qui nous est imposé ne nous permet pas la réactivité nécessaire à une actualité économique et financière qui s'est accélérée depuis quelques semaines. Nous le regrettons !

Nous faisons face à une triple crise : la crise industrielle, puisqu'en vingt ans, l'occident a perdu sa primauté industrielle ; la crise européenne liée à l'ambiguïté des principes sur lesquels l'Europe s'est construite ; enfin la troisième crise, celle de 2008, qui a créé une situation de non-retour, précipitant les États dans des plans de sauvetage des banques, de relance économique et de sur-sollicitation des stabilisateurs économiques, et qui ont porté les déficits et la dette à des niveaux jamais atteints.

De cette triple crise, nous retenons la leçon suivante :

- les causes de la crise sont d'abord largement structurelles, puisqu'une part importante de la richesse publique est consacrée à la résorption des déficits persistants ;
- l'augmentation du niveau de croissance potentielle et une meilleure efficience des dépenses sont deux objectifs incontournables.

« *Comme toute crise, ce contexte ouvre des opportunités* », dit l'avis. La France, en effet, doit se donner les moyens de retrouver des marges de manœuvre. Pour emprunter dans de bonnes conditions, elle doit mener une politique budgétaire vertueuse. Pour avoir la confiance des marchés, elle doit s'engager à équilibrer ses finances publiques. À ce titre, faire de la règle d'or un principe inscrit dans la Constitution, participerait de ce retour de la confiance. Ce que nous voulons, c'est la certitude d'un retour à l'équilibre et à une échéance socialement acceptable. Interrompre la croissance des inégalités et lutter contre la pauvreté sont deux objectifs prioritaires.

L'avis rappelle qu'il faut renforcer la compétitivité de la France mais comment faire quand l'investissement, moteur de la croissance, est en panne ? Les marges des entreprises ne cessent de reculer. Les conditions d'accès au crédit des PME pour investir sont très difficiles, alors même qu'elles n'ont aucune marge pour s'autofinancer. L'avis rappelle également que nous ne redresserons pas nos comptes publics sans une réforme fiscale juste. Il est clair sur ce point, si l'on veut le maintien d'un niveau élevé de protection sociale basée sur l'universalité et la redistribution, il faut trouver - au-delà de la

CSG - une autre assiette de financement que celle du travail.

L'avis souligne à juste titre que la France seule n'a que peu de poids dans l'échiquier mondial. On a besoin d'Europe. L'avis relève aussi les lacunes de sa gouvernance et propose d'impulser des changements profonds dans la construction européenne. Une nouvelle architecture institutionnelle donnerait à l'Europe les moyens d'une véritable coordination des politiques économiques et budgétaires entre États de la zone euro. La crise a révélé les contradictions existantes au sein d'une construction européenne hybride. Sa survie passe vraisemblablement par plus d'intégration et de coordination des politiques et par une révision des traités européens. L'avis prône une plus grande harmonisation fiscale et sociale, qui ne s'obtiendra qu'avec la fin de la règle de l'unanimité. Il faut redonner aux citoyens le sentiment et leur apporter la preuve que l'Europe les protège et cherche à les aider à traverser les moments difficiles. Il faut rapidement faire progresser l'union politique, pour entre autres, assurer la stabilité financière et renforcer la régulation financière.

La crise actuelle intervient à un moment où la globalisation a créé des interdépendances fortes entre toutes les économies. Les États ont un rôle à jouer pour que la finance soit tout entière au service de la croissance et de la stabilité financière. Pour retrouver leur indépendance, il faut qu'ils maîtrisent leur dette publique, qu'ils assurent l'équilibre de leur budget et qu'ils investissent pour l'avenir. L'avis pointe, à juste titre, la nécessité de progresser dans la construction d'une gouvernance internationale multilatérale, de lutter contre la domination de la finance sur l'activité productive, ce qui suppose une régulation forte des marchés financiers, une redéfinition du rôle des banques et un changement de leurs pratiques.

Que dire du moral des Français ? Le climat des affaires en France continue à se dégrader. La détérioration frappe tous les secteurs d'activité, à l'exception de quelques secteurs momentanément épargnés. Les entreprises et les ménages anticipent un passage à vide de la croissance. Ils ajustent leurs dépenses. L'emploi est touché. Les rapporteurs ont décliné, malgré tout, l'avis autour de la confiance, confiance en nos atouts, en nos valeurs et notre culture. En cette période d'incertitude, leur message est fort. La France doit sortir des visions à court-terme, investir dans l'avenir en donnant toutes leurs chances aux jeunes.

Miser sur nos atouts pour nous saisir des opportunités qui se dessinent, inscrire la politique économique dans une vision de long terme et dans un projet collectif... sont autant de raisons qui ont justifié que le groupe des professions libérales vote l'avis.

UNAF

Le rapport annuel sur l'état de la France est de toute évidence un document important, contenant de multiples informations, puisqu'il devrait permettre d'orienter certaines décisions politiques futures.

Pour le groupe de l'UNAF, il est tout aussi important d'évoquer, en sus de l'état de la France, l'état des familles qui vivent en France.

Cette approche a été intégrée dans le rapport et l'avis. Ils ne sombrent pas dans le pessimisme et la morosité, bien au contraire, il est démontré que l'optimisme est envisageable et des signes d'encouragement permettent de croire en l'avenir pour les jeunes générations. Les préconisations de l'avis sont réellement de nature à redonner confiance.

Les familles sont confrontées actuellement à une situation économique difficile notamment en matière d'emploi, de logement, de santé, de pouvoir d'achat : il s'en dégage surtout un ressentiment avec manque de confiance envers la politique, la justice et les institutions en général. Chacun a tout de même, selon les sondages et le rapport, une grande confiance en soi et en son propre avenir. C'est un signe encourageant et un premier remède contre la désolation et la résignation, toutefois insuffisant pour vivre en bonne harmonie ; il ne suffit pas que l'individu soit heureux, encore faut-il que les autres le soient.

L'avis pointe ce qui va bien tout en pouvant aller mieux. Les atouts pour les jeunes et les jeunes générations sont nombreux et le groupe de l'UNAF retient notamment une protection sociale forte, un système éducatif performant, des infrastructures de qualité sans oublier la démocratie. Il manque cependant des propositions concrètes, démocratiques pour faire face aux réels déséquilibres intergénérationnels.

Les principaux indicateurs pour le groupe de l'UNAF sont la fécondité, signe d'engagement, de responsabilité et de confiance en l'avenir, mais également, la générosité, la solidarité, qui s'expriment non seulement en période de crise, ou de catastrophes naturelles, mais également au regard de situations particulières telles que la maladie et l'infirmité.

Faut-il rappeler que la politique familiale et la politique sociale sont des politiques performantes, que le monde entier nous envie ?

Leur héritage, qui a, par ses résultats, démontré son efficacité dans l'intérêt de toutes les familles, ne saurait être remis en question ni contrarié si ce n'est amélioré tout en conservant son caractère d'universalité auquel nous sommes attachés.

Aux politiques s'ajoute l'adhésion sans cesse croissante de bénévoles au sein d'associations, manifestation de générosité apportant une plus value à la cohésion sociale.

L'héritage que nous laissons aux générations à venir ne doit pas être un fardeau comportant pauvreté et inégalités mais un encouragement et un message d'espoir avec des outils performants à leur disposition.

En conclusion, la maxime « *Positivez, c'est contagieux* » doit être retenue, et soit comprise et mise en application. C'est une question de volonté. Cela aurait pu être aussi une des préconisations de l'avis.

Le groupe de l'UNAF l'a voté.

UNSA

L'avis qui nous sont soumis apparaissent malheureusement comme trop condensés pour rendre compte de toute la richesse des informations contenues dans les deux rapports et à laquelle l'UNSA tient à rendre hommage. À côté de la sécheresse des constats statistiques, faire une place importante aux aspects psychologiques est une innovation importante.

Pour autant, s'agissant parfois de traduire un « ressenti », l'approche est plus délicate, une même observation pouvant donner lieu à de multiples interprétations. Peut-on, par exemple, dans le cadre de la crise que nous traversons, et même si l'on constate des situations de renoncement, souscrire à l'idée d'un chômage volontaire tel que certaines théories économiques l'affirment ? L'approche sociétale implique qu'elle repose sur la base d'études approfondies et argumentées afin d'échapper aux présupposés qui, même placés sous le signe du « *bon sens* », n'en font pas pour autant des vérités intangibles.

Cette nécessité d'ancrer la partie sociologique le plus possible dans une méthodologie scientifique est d'autant plus impérieuse que la partie portant sur la situation économique repose sur des indicateurs, certes discutables sous certains aspects mais placés dans un cadre cohérent d'analyse. Ainsi, les deux approches, au lieu de se compléter pour livrer une information riche de plusieurs facettes, frôlent parfois l'injonction contradictoire et brouillent le message.

Globalement, l'UNSA approuve et même encourage cette approche pluraliste, mais pense qu'un travail, de forme comme de fond, doit être conduit avant le prochain rapport et avis. Il faudrait, selon nous, trouver le moyen de restituer l'étendue des domaines couverts par le rapport dans une forme appropriée. L'UNSA se rallierait volontiers à la suggestion faite en section, de considérer que le rapport puisse être une source d'inspiration pour de nouvelles saisines. Cela permettrait alors de livrer toute l'étendue d'une question qui autrement, réduite à quelques lignes, voire une seule dans ce cadre d'une synthèse, perd toute sa substance.

Compte-tenu de ce qui vient d'être mentionné, l'espace imparti à l'expression des groupes nous contraint à cibler nos remarques. L'UNSA est préoccupée tout particulièrement par la situation sociale aggravée par la crise. La montée inexorable du chômage la confirme dans ses conclusions que les politiques d'austérité sont inadaptées et font courir à terme les plus grands dangers pour la cohésion sociale.

L'UNSA approuve fermement les interrogations sur la gouvernance de l'Europe et sur la régulation financière.

L'UNSA note avec intérêt et appuie les analyses montrant que deux catégories de la population sont particulièrement défavorisées :

- Les femmes, au niveau de leur emploi, de leurs rémunérations et de leur participation aux instances de gouvernance, tant dans les entreprises, dans la fonction publique que dans la politique.
- Les jeunes, qui doivent supporter le chômage et la pauvreté.

L'UNSA prend acte de la volonté d'utilisation des « *signaux-prix* » en souhaitant un approfondissement de la démarche.

Elle partage les perspectives visant à mettre en place des indicateurs de performance prenant en compte le bien-être et la soutenabilité de la société. Dans ce cadre, elle affirme que la brutalité de la RGPP est incompatible avec la démarche progressive et démocratique de la LOLF. De ce point de vue, elle retrouve de façon claire dans les rapports et avis les principales orientations de ses propres analyses et approuve la volonté du CESE de se saisir rapidement des problèmes de l'impôt et des prélèvements obligatoires qui, pour l'UNSA, sont le ciment du pacte républicain.

L'UNSA, tant pour le contenu pris dans son ensemble que pour soutenir la démarche analytique inaugurée avec ces rapports et avis, a voté favorablement l'avis.

Scrutin

Scrutin sur l'ensemble du projet d'avis

Nombre de votants	197
Ont voté pour	174
Se sont abstenus	23

Le CESE a adopté.

Ont voté pour : 174

<i>Agriculture</i>	M. Bastian, Mmes Beliard, Bernard, Bocquet, Doré, MM. Giroud, Gremillet, Mme Henry, MM. Lefebvre, Lemétayer, Pelhate, Pinta, Roustan, Schaeffer, Mmes Serres, Sinay.
<i>Artisanat</i>	Mme Amoros-Schwartz, M. Crouzet, Mmes Foucher, Gaultier, MM. Griset, Lardin, Le Lann, Liébus, Martin.
<i>Associations</i>	Mme Arnoult-Brill, MM. Charhon, Da Costa, Mme Gratacos, MM. Leclercq, Pascal, Roirant.
<i>CFDT</i>	M. Blanc, Mmes Boutrand, Briand, M. Duchemin, Mme Hénon, M. Honoré, Mme Houbairi, MM. Jamme, Le Clézio, Legrain, Malterre, Mme Nathan, M. Nau, Mmes Nicolle, Prévost, M. Vérolet.
<i>CFE-CGC</i>	Mme Couturier, MM. Delage, Dos Santos, Lamy, Mme Weber.
<i>CFTC</i>	M. Coquillion, Mme Courtoux, M. Ibal.
<i>CGT-FO</i>	MM. Bellanca, Bernus, Mme Boutaric, M. Chorin, Mme Fauvel, MM. Hotte, Lardy, Mme Millan, M. Nedzynski, Mme Nicoletta, M. Peres, Mme Perrot, MM. Porte, Veyrier.
<i>Coopération</i>	M. Lenancker, Mlle Rafael, Mme Roudil, MM. Verdier, Zehr.
<i>Entreprises</i>	M. Bailly, Mme Bel, M. Bernardin, Mmes Castera, Colloc'h, Duhamel, Duprez, Frisch, Ingelaere, MM. Jamet, Lebrun, Lejeune, Marcon, Mariotti, Mongereau, Placet, Pottier, Mme Prévot-Madère, MM. Ridoret, Roger-Vasselin, Roubaud, Mme Roy, M. Schilansky, Mmes Tissot-Colle, Vilain.
<i>Environnement et nature</i>	MM. Beall, Bougrain Dubourg, Mmes de Bethencourt, Denier-Pasquier, Ducroux, MM. Genest, Genty, Guerin, Mmes de Thiersant, Mesquida, Vincent-Sweet, M. Virlovet.
<i>Mutualité</i>	MM. Beaudet, Davant, Mme Vion.

<i>Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse</i>	M. Dulin, Mme Guichet, M. Prévost.
<i>Outre-mer</i>	MM. Arnell, Galenon, Grignon, Janky, Ledee, Omarjee, Osénat, Mmes Romouli-Zouhair, Tjibaou.
<i>Personnalités qualifiées</i>	M. Bailly, Mme Ballaloud, M. Baudin, Mmes Brunet, Cayet, Chabaud, M. Corne, Mmes Dussaussois, El Okki, Fontenoy, M. Gall, Mmes Gibault, Gard, Graz, M. Guirkingier, Mme Hezard, MM. Hochart, Jouzel, Mme de Kerviler, M. Le Bris, Mme Levaux, MM. Lucas, Martin, Mmes de Menthon, Meyer, d'Ormesson, Ricard, M. Richard, Mme du Roscoät, MM. de Russé, Santini, Soubie, Urieta.
<i>Professions libérales</i>	MM. Capdeville, Gordon-Krief, Mme Riquier-Sauvage.
<i>UNAF</i>	Mme Basset, MM. Damien, Farriol, Feretti, Fondard, Mmes Koné, L'Hour, Therry.
<i>UNSA</i>	Mme Dupuis, MM. Grosset-Brauer, Rougier.

Se sont abstenus : 23

<i>Agriculture</i>	M. Bailhache, Mme Dutoit, M. Vasseur.
<i>CGT</i>	Mmes Crosemarie, Doneddu, Dumas, M. Durand, Mmes Geng, Hacquemand, Kotlicki, MM. Lepaon, Mansouri-Guilani, Michel, Minder, Prada, Rozet, Teskouk, Mme Vagner.
<i>Environnement et nature</i>	Mme Laplante, M. Louchard.
<i>Personnalités qualifiées</i>	MM. Khalfa, Obadia, Terzian.

Rapport

*Rapport annuel
sur l'état de la France
en 2011*

présenté au nom de la section de l'économie et des finances

par MM. André-Jean Guérin et Yves Zehr, rapporteurs

Avant propos

Le rapport annuel sur l'état de la France prolonge les évolutions déjà entreprises dans l'ancien rapport de conjoncture. Il s'appuie sur une analyse fondée notamment sur l'observation de l'évolution des indicateurs de la stratégie nationale de développement durable (SNDD) afin de motiver l'avis du Conseil dans le sens de l'article 6 de la Charte de l'environnement adossée au préambule de notre Constitution. Ce rapport est assorti d'un avis court qui, cette année, est formulé en deux parties distinctes.

Des changements profonds ont modifié l'ancien CES :

- la loi constitutionnelle et la loi organique ont profondément réformé le CES en faisant du CESE une institution particulièrement adaptée pour rechercher et formuler des recommandations conciliant les trois dimensions du développement durable : économie, social et sociétal, environnement ;
- les membres du CESE sont pour leur grande majorité nouveaux, plus jeunes, plus fréquemment des femmes ;
- la section des problèmes économiques généraux et de la conjoncture qui, pour l'essentiel, se consacrait à l'ancien rapport de conjoncture a été fusionnée avec celle des finances pour constituer la section de l'économie et des finances ;
- le CESE a décidé de rendre des avis courts, incisifs, compréhensibles et aisément lisibles.

Ces changements et nouvelles orientations nous ont conduits à une démarche pragmatique. Les études et analyses approfondies et exhaustives ont été écartées. Nous nous sommes appuyés sur les travaux et expertises produits par des organes nationaux, européens ou internationaux, et en particulier sur les indicateurs de la stratégie nationale de développement durable (SNDD). Le rapport est constitué de fiches relativement indépendantes choisies sur l'un des deux critères suivants : 1) fournir des informations factuelles et chiffrées dont le suivi annuel nous est apparu nécessaire pour les travaux du CESE, 2) aborder de façon monographique un sujet important pour analyser les évolutions actuelles. Nous avons regroupé ces fiches en six chapitres couvrant les dimensions économiques, sociales et environnementales.

Il nous faut d'emblée répondre à une éventuelle interrogation : non, le développement durable ne se réduit pas à la protection de l'environnement ! Rappelons la première et la plus connue des définitions, celle du *Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'ONU*, présidée par Madame Gro Harlem Brundtland - avril 1987 : « *Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.* »

Deux concepts sont inhérents à cette notion :

- le concept de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité ;
- l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir. »

La vingtaine d'indicateurs retenus par la SNDD informent de façon équilibrée sur les trois dimensions du développement durable.

Introduction générale

Somme des valeurs ajoutées, le PIB approche le résultat final de l'activité de production d'un pays. A ce titre, c'est un concept central de comptabilité nationale et de la vision de l'économie qu'elle procure. Il est utilisé pour mesurer les richesses créées dans un pays donné. Toutefois, le PIB fait, de longue date, l'objet de nombreuses critiques émanant notamment d'économistes appartenant aux écoles de pensée les plus diverses. Les plus anciennes ne sauraient surprendre dès lors qu'il est fondé sur des conventions par définition sujettes à discussion et agrège un grand nombre de variables hétérogènes. Il porte en particulier la marque du contexte de la reconstruction qui donnait la priorité à la modernisation industrielle et des infrastructures. Mais ces critiques se sont faites plus vives dans la période récente, alimentées par l'écart croissant entre cette mesure et la perception, par les individus, de l'évolution de l'activité économique et de leur niveau de vie. La montée en puissance d'une conscience « écologique » mettant l'accent sur la durabilité des modes de croissance promus par cet indicateur, les a encore renforcées. On s'accorde de plus en plus à considérer qu'il souffre de trois limites majeures : il ne mesure pas la qualité de la vie, ne dit rien sur la répartition du revenu national et ignore les atteintes à l'environnement. Il ne mesure que la valeur monétaire des productions et ne prend ainsi pas en compte le travail domestique et plus globalement le travail bénévole. Il n'évalue au fond qu'une toute petite partie de ce à quoi aspirent les citoyens et leurs gouvernements.

Dans la période récente, le rapport de la Commission Stiglitz-Sen-Fitoussi en 2009, les travaux menés dans le cadre de l'initiative « *Au-delà du PIB* » lancée en 2007 par la Commission européenne, le Parlement européen, le Club de Rome, l'OCDE et le WWF, et l'avis adopté par notre assemblée en 2009 sur *Les indicateurs du développement durable et l'empreinte écologique* ont certainement contribué à une prise de conscience salutaire des limites du PIB. Cependant, le PIB demeure un bon indicateur du rythme de l'économie, indispensable pour effectuer des calculs de répartition de la valeur ajoutée entre salaires et profits et sa relation avec la création d'emplois fonctionnait assez bien jusqu'à ces dernières années.

*
* *

Ce qui intéresse les habitants d'une communauté, d'un pays, c'est le « bien être et la qualité de vie ». La production de richesses économiques d'une nation y contribue. L'instrument de mesure actuel adopté au plan international est le Produit intérieur brut (PIB). La comptabilité nationale fournit une représentation synthétique et standardisée de l'activité économique de chaque pays. Depuis la mise en application de la base 1995 du système européen des comptes (SEC95), les comptes nationaux identifient les agents économiques suivants :

- les ménages perçoivent des salaires et traitements de la part des institutions (entreprises, sociétés et administrations) dans lesquelles ils travaillent. Ces ressources sont complétées par les prestations sociales reçues des administrations publiques ou encore par des crédits ou autres. Ces ressources leur permettent

- ensuite de consommer ce qui a été produit par les entreprises non financières ou provient d'importations, d'épargner auprès des sociétés financières et de payer des impôts aux administrations publiques ;
- les sociétés non financières perçoivent leurs ressources de leur production ou des subventions versées par les administrations publiques et des crédits accordés par les institutions financières. Ces ressources leur permettent de payer les salaires aux ménages, les impôts et cotisations sociales aux administrations publiques, d'épargner auprès des sociétés financières et de réaliser des dépenses d'investissement ;
 - les institutions financières reçoivent l'épargne et les dépôts des ménages, des administrations publiques et des sociétés non financières ; elles versent des salaires à leur personnel, octroient des crédits aux agents économiques et exercent des activités sur les marchés financiers. Elles versent des impôts aux administrations publiques ;
 - les institutions sans but lucratif trouvent leurs ressources dans les contributions volontaires et les utilisent à la production de services non marchands pour les ménages ;
 - les administrations publiques puisent leurs ressources dans les impôts et cotisations payés par les ménages, les institutions non financières et financières et dans les crédits contractés auprès des institutions financières. Ces ressources leur permettent de payer les salaires de leur personnel, de verser les prestations sociales aux ménages, d'octroyer des subventions aux sociétés, d'épargner, de réaliser des dépenses de consommation intermédiaire et des investissements ; le produit final de l'activité des administrations publiques est constitué de produits et de services non marchands (défense nationale, diplomatie, police, justice, éducation, santé pour l'essentiel etc.), c'est-à-dire non payés par les autres agents économiques ;
 - le reste du monde perçoit ses ressources dans les importations et il les emploie dans nos exportations. Il réalise des investissements directs et de portefeuille en France, en termes nets.

Cette catégorisation des agents économiques, permet de distinguer trois aspects : la production de biens et services par les agents économiques ; la répartition de cette production entre les agents économiques sous la forme de revenus ; la consommation de ces revenus par les agents économiques.

Un agrégat de la comptabilité nationale

L'Insee donne la définition suivante du Produit intérieur brut aux prix du marché (PIB) : il s'agit d'un agrégat représentant le résultat final de l'activité de production des unités productrices résidentes. S'agissant d'un agrégat issu de la comptabilité nationale qui équilibre les ressources et les emplois, il hérite de sa cohérence. De ce fait, il peut se définir de trois manières :

- le PIB est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes des différents secteurs institutionnels ou des différentes branches d'activité, augmentée des impôts moins les subventions sur les produits (lesquels ne sont pas affectés aux secteurs et aux branches d'activité) ;

- le PIB est égal à la somme des emplois finals intérieurs de biens et de services (consommation finale effective, formation brute de capital fixe, variations de stocks), plus les exportations, moins les importations ;
- le PIB est égal à la somme des emplois des comptes d'exploitation des secteurs institutionnels : rémunération des salariés, impôts sur la production et les importations moins les subventions, excédent brut d'exploitation et revenu mixte.

**Tableau 1 : La décomposition du PIB
selon les approches en 2010 (en milliards d'euros)**

Intitulés	2010
Produit intérieur brut (approche production)	1 932,8
Valeur ajoutée au prix de base	1 738,0
+ Impôts sur les produits	210,3
- Subventions sur les produits	-15,5
Produit intérieur brut (approche demande)	1 932,8
Dépense de consommation finale	1 604,1
+ Formation brute de capital	374,1
+ Exportations de biens et services	492,2
- Importations de biens et services	537,5
Produit intérieur brut (approche revenus)	1 932,8
Rémunérations des salariés	1 030,0
+ Excédent brut d'exploitation et revenu mixte brut	653,4
+ Impôts sur la production et les importations	291,7
- Subventions d'exploitation	-42,3

Source : Comptes nationaux - Base 2005, Insee

Encadré 1 : bien comprendre la construction du PIB

L'approche « production » présente le PIB par produits c'est à dire ce qui a été produit par les divers agents économiques. Elle est obtenue en sommant les valeurs ajoutées créées. Pour le secteur marchand, ce calcul est aisé dans la mesure où les entreprises tiennent une comptabilité normalisée et la rendent publique. Il suffit donc de soustraire à leur chiffre d'affaires ce qu'elles ont consommé comme produits finaux d'autres entreprises pour réaliser leur production. En revanche, pour le secteur non marchand (administrations publiques ou institutions sans but lucratif), le calcul est plus difficile puisque ces secteurs ne vendent pas leur production; il n'y a donc pas de valeur monétaire estimée. La méthode consiste alors à leur affecter une valeur ajoutée : pour cela, on prend leur coût de production moins leurs consommations intermédiaires c'est à dire ce qu'elles ont consommé auprès d'autres entreprises (exemple : électricité). Cette valeur ajoutée correspond pour l'essentiel aux salaires et charges versés aux personnels. L'approche « production » détaille le PIB selon l'origine de la production des biens et services, c'est à dire la contribution de chacun des agents économiques.

L'approche « demande » présente le PIB selon ce qui a été consommé par les agents économiques, c'est-à-dire les ménages (consommation privée), les administrations publiques (dépenses publiques), les entreprises (investissements) et le reste du monde (exportations et importations). Elle permet de rendre compte de l'affectation du produit national, c'est à dire la manière dont il est utilisé.

L'approche « revenus » présente le PIB selon les rémunérations versées aux acteurs économiques pour leur participation dans le processus de production, à savoir les rémunérations du capital et du travail, de même que les revenus découlant des différents prélèvements fiscaux. Cette présentation rend compte de la manière dont sont répartis les revenus primaires entre les différentes unités qui composent le pays.

Ce rappel doit permettre d'interpréter des informations telles que celles trouvées fréquemment dans les médias. Exemple de données globales récemment publiées (La Croix - mardi 19 juillet 2011) en euros avec des chiffres arrondis : i) Budgets publics (État, collectivités territoriales, Sécurité sociale) plus de 1 000 milliards dont 170 de déficit, ii) PIB, 2 000 milliards, iii) Prélèvements obligatoires (sur la richesse nationale), 42 %...

Une telle présentation peut induire des erreurs (y compris de façon involontaire) tant les concepts utilisés ici sont hétérogènes et leur rapprochement (pourtant légitime) source d'interprétation hâtive.

Illustrons ce risque :

Les 42 % sont présentés comme un prélèvement obligatoire sur la richesse nationale, en fait sur le PIB, c'est-à-dire la production annuelle de richesse économique. Ils apparaissent presque comme un appauvrissement. Or ces 42 % servent à financer les budgets publics estimés ici à 1 000 milliards. Et, sous toutes les approches et notamment sous celle de la production, ils sont dans le PIB. Ce n'est donc pas une réduction de la production de richesse nationale mais bien une de ses composantes.

Parmi ces 1 000 milliards d'euros se trouvent notamment la plus grosse partie des dépenses de santé qui transitent par la Sécurité sociale et dont le total représente environ 11,8 % du PIB (données pour 2009). Le mode de construction du PIB évalue de ce fait la production de richesse de ce secteur, pour l'essentiel public, par les salaires et charges versés. En France, il n'y a pas (ou peu) de monétarisation de ces services. Dans un pays comme les USA, cette monétarisation est possible compte tenu de l'organisation institutionnelle différente du système de santé. Ce dernier contribue dans ce pays à 17,4 % de la production annuelle de richesse. Est-ce à dire que le bien-être sanitaire aux États-Unis est de 50 % plus important qu'en France ? Les chiffres de l'OMS contredisent une telle interprétation. En l'occurrence, il serait fondé de soutenir que le mode de construction du PIB sous-évalue l'efficacité économique et le « bien-être » provenant du système sanitaire public français.

Une politique de démantèlement de ce système pourrait avoir comme résultat paradoxal de pousser à la croissance de la production de richesse économique mesurée à l'aune du PIB tout en réduisant le bien-être collectif !

Un indicateur

On analyse le PIB en valeur monétaire et en valeur par habitant, en valeur de monnaie constante par rapport à une année donnée, par l'évolution de ces indicateurs dans le temps et par comparaison avec les mêmes indicateurs établis dans d'autres pays.

Le PIB est un indicateur économique utilisé pour mesurer les richesses créées dans un pays donné. L'établissement de cet indicateur et ses comparaisons nécessite de prendre en compte les variations de valeur de la monnaie nationale (€ pour nous) dues à l'inflation (hausse du niveau des prix) et d'établir une correspondance entre les monnaies pour les comparaisons. On utilise alors le concept de parité de pouvoir d'achat en estimant les taux de change réels entre monnaies ; ces parités de pouvoir d'achat sont établies en calculant la valeur d'un panier de biens et de services achetés dans un pays en monnaie de ce pays, et la valeur du même panier de biens et de services achetés dans l'autre pays en monnaie de ce pays. Le rapport entre les deux valeurs donne ce qu'on appelle le taux de change à parité de pouvoir d'achat, ce qui permet de compléter les taux de change officiels.

Le PIB par habitant, quant à lui, est un bon indicateur de la productivité économique dans un pays. Il est donc plus pertinent que le PIB pour mesurer le développement économique d'un pays. En donnant une valeur indicative du pouvoir d'achat, il sert également à évaluer le niveau de vie moyen sans rien dire de sa répartition.

Enfin, la variation du PIB est l'indicateur le plus utilisé pour mesurer la croissance économique. Comme indicateur phare de la production et de la croissance économique, calculé de façon homogène pour l'ensemble des pays du monde, le PIB et ses déclinaisons font l'objet de suivis temporels et de comparaisons géographiques. Il sert fréquemment de référence soit pour mettre en évidence des corrélations avec d'autres indicateurs, soit pour mesurer les résultats de politiques visant à découpler les évolutions de certains indicateurs de la croissance économique.

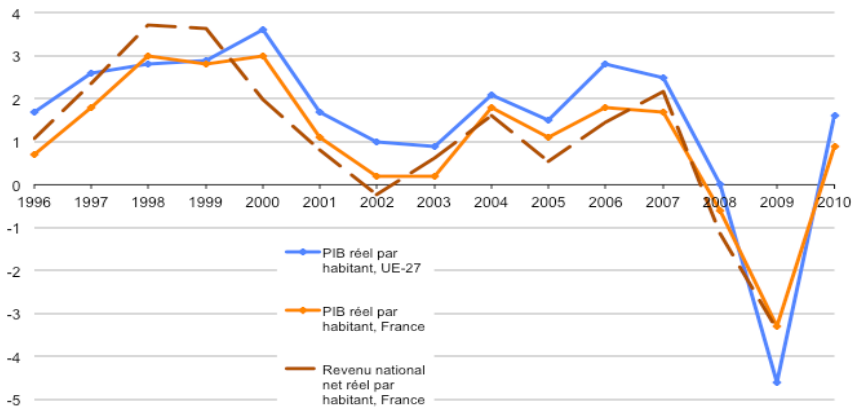
Les grands agrégats économiques associés au PIB sont le revenu national brut (RNB), la capacité ou le besoin de financement de la nation, les grandes composantes de l'équilibre entre les éléments de l'offre (PIB, importations) et de la demande (consommation, investissement, exportations), la ventilation des facteurs de production (emploi, stock de capital) par secteurs institutionnels (entreprises, ménages, administrations publiques considérés comme producteurs de richesses) et la valeur ajoutée qu'ils génèrent.

Évolution du PIB en valeur absolue, par habitant, comparaisons internationales

Le revenu national net par habitant mesure ce qui est effectivement disponible au niveau national par habitant, une fois pris en compte les échanges de revenus primaires avec le reste du monde et la nécessité de renouveler le capital fixe installé pour assurer une certaine durabilité. Il a été retenu parmi les indicateurs de contexte de la SNDD.

Toutefois, son évolution est proche du PIB, indicateur qui permet plus facilement les comparaisons internationales.

Graphique 1 : taux de croissance annuel du revenu national net et du PIB réel par habitant (en %)

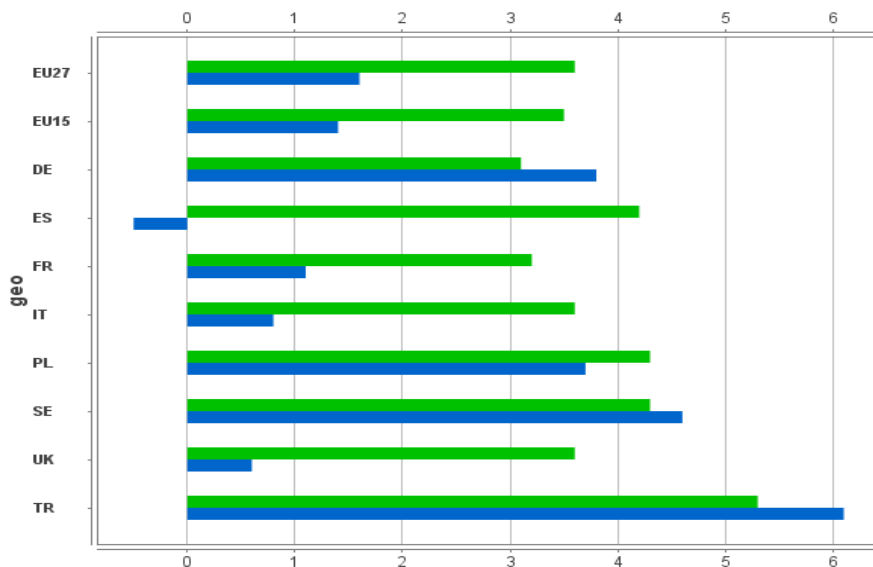


Source : Insee (comptes nationaux) - Eurostat 2010.

Entre 2000 et 2010, la croissance du produit intérieur brut (PIB) par habitant a été plus modérée pour la France (0,5 % par an) que pour l'ensemble de l'Union européenne à 27 (0,9 %) et à 15 (0,7 %). Entre 1999 et 2009, le revenu national net réel par habitant a crû de 0,3 % par an en moyenne.

Graphique 2 : comparaisons européennes - croissance du PIB réel par tête (Variation en pourcentage par rapport à la période précédente)

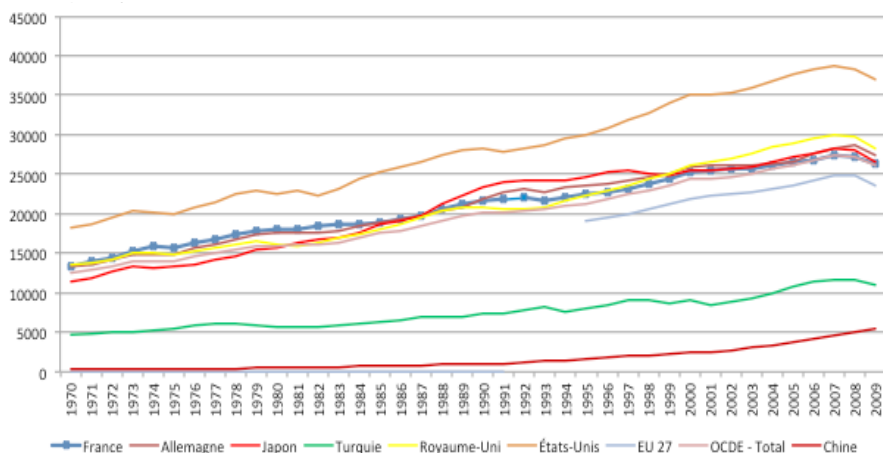
Légende : 2000 (courbe verte), 2010 (courbe bleue)



Source : Eurostat, indicateurs de développement durable européens, mai 2011.

Description. Le Produit Intérieur Brut (PIB) comprend les marchandises et des services du marché (ou qui pourraient être sur le marché) ainsi que des produits des secteurs gouvernementaux et d'organismes non lucratifs. Pour mesurer le taux de croissance du PIB réel, le PIB à prix constants est évalué avec les prix de l'année précédente et les changements du volume ainsi calculés sont imputés au niveau d'une année de référence. C'est ce qu'on appelle une série chaînée liée. Par conséquent, les mouvements de prix ne contribuent pas à augmenter le taux de croissance. Le PIB réel par tête est calculé comme le ratio du PIB réel avec la population moyenne pour une année donnée. Il est souvent utilisé comme un indicateur de la santé économique d'un pays puisqu'il correspond au revenu réel moyen dans ce pays. Néanmoins, il s'agit d'une mesure incomplète de la prospérité économique. Par exemple, le PIB n'inclut pas la plupart des activités domestiques bénévoles. Il ne prend pas en compte non plus des effets négatifs de l'activité économique, comme la dégradation environnementale. Le PIB réel par habitant est basé sur des chiffres arrondis. Les différences entre les chiffres en pourcentage et les chiffres totaux sont dues aux arrondis.

Graphique 3 : PIB/habitant - comparaisons mondiales (en US \$, prix courants)



Source : OCDE 2011.

Ces chiffres, recueillis auprès de l'OCDE, calibrés en parité de pouvoir d'achat (PPPs), appellent quelques commentaires :

- sur les 40 dernières années, la hiérarchie des positions relatives entre pays n'a pas beaucoup changé, les États-Unis ont une production par habitant nettement supérieure aux autres pays et une croissance légèrement supérieure à la moyenne des pays de l'OCDE ou de l'Union européenne ;
- un groupe de pays riches, un peu au-dessus de la moyenne européenne à 27, évolue de façon homogène. Toutefois, la France a connu une légère érosion de sa position au sein de ce groupe ;
- la Chine, premier pays émergent, ne subit pas les conséquences de la crise économique actuelle ; cependant, son PIB/habitant reste 5 fois moindre que celui des français et 7 fois moindre que celui des américains.

Encadré 2 : les enjeux du développement de la Chine

Le PIB de la Chine connaît une croissance économique voisinant ou dépassant les 10 % par an sur une durée de plusieurs décennies. Partant d'un très faible niveau de revenu de sa population, le pays le plus peuplé du monde consacre une part importante de ses ressources à son équipement en infrastructures et en investissements immobiliers. Plaçant en réserves une part considérable de ses excédents commerciaux, il se trouve à la tête d'un fonds souverain de quelque 200 milliards de dollars (en provenance des réserves officielles de change elles-mêmes voisines de 1900 mds de dollars)...

La distribution d'une part croissante des revenus s'est accompagnée de la constitution d'une classe moyenne forte de plusieurs centaines de millions de personnes dont les standards de vie se rapprochent des niveaux internationaux. Cependant, et malgré sa croissance économique inédite dans le monde, le PIB par habitant en parité de pouvoir d'achat reste cinq fois moindre que celui des européens et sept fois moindre que celui des américains.

La Chine se dote dans le même temps des moyens de puissance et de diplomatie qui lui permettent d'envisager retrouver au cours de ce siècle le rang qui était le sien avant son déclin. Évidemment, l'ambition de la Chine ne se réduit pas à être l'usine du monde, manufacturant les objets achetés grâce aux crédits accordés aux pays développés. Il serait illusoire d'imaginer que la Chine acceptera durablement cette disparité. Son poids est déjà sensible dans les négociations internationales, dans la demande en matières premières et ressources naturelles, dans la répartition des efforts pour la maîtrise des enjeux environnementaux, dans l'influence auprès des pays en développement.

Au cours de ce XXI^e siècle, les ressources et les capacités de la planète seront nécessairement partagées de façon plus équitable avec les chinois, mais aussi les indiens, les brésiliens, et plus largement avec l'ensemble des 9 milliards d'habitants. Redoutable défi !

L'approche production

L'analyse de l'évolution depuis 2004 de la valeur ajoutée brute des secteurs institutionnels fait ressortir les points suivants :

- une croissance globale qui a fluctué de 4 % en 2004 à 5,2 % en 2007, avant de chuter à 2,7 % en 2008 et - 1,8 % en 2009 avec la crise économique, un rebond à 2 % étant constaté en 2010 ;
- un comportement erratique des sociétés financières avec notamment une chute de 8,2 % en 2008 suivie d'une hausse par contrecoup de 19,1 % l'année suivante (crise des *subprimes* et ses suites) ;
- l'effet de la crise s'est fait clairement sentir sur la valeur ajoutée des sociétés non financières dont le trend de croissance antérieur a été interrompu, d'abord en 2008 (passage de + 5,9 % à + 3 %) puis surtout en 2009 (- 4,2 %) ;
- la valeur ajoutée des ménages, dont les entrepreneurs individuels, a connu une courbe similaire à celle des entreprises non financières quoique de manière atténuée (+ 5,4 % en 2007, + 3,6 % en 2008, 3,5 % en 2009) ;

- *a contrario*, l'impact de la crise a été limité en termes de valeur ajoutée s'agissant des administrations publiques et des institutions sans but lucratif au service des ménages.

Tableau 2 : valeur ajoutée brute par secteur institutionnel à prix courants
(évolution annuelle en %)

Intitulés	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Sociétés non financières (S11)	4,4	4,1	4,5	5,9	3,0	-4,2	2,1
Sociétés financières (S12)	1,4	0,8	6,1	2,2	-8,2	19,1	5,7
Administrations publiques (S13)	3,5	3,8	3,3	3,6	3,3	2,8	1,5
Ménages y compris entrepreneurs individuels (S14)	4,1	3,1	4,3	5,4	3,6	-3,5	1,0
Institutions sans but lucratif au service des ménages (S15)	4,0	2,7	6,2	4,6	2,5	5,8	3,9
Total de l'économie nationale (S1)	4,0	3,6	4,3	5,2	2,7	-1,8	2,0

Source : Comptes nationaux - Base 2005, Insee.

Démographie des entreprises

Les créations d'entreprises ont fortement augmenté en 2009, en raison de la création du statut de l'auto-entrepreneur. Comme le montre le graphique ci-après, le niveau des créations a quasiment doublé, passant de 25 000 créations mensuelles environ à près de 50 000 mais la variabilité de l'amplitude des créations s'est accrue également.

Hors auto-entrepreneurs, la moyenne des créations s'est repliée depuis 2009, autour de 22 000.

Graphique 4 : créations d'entreprises

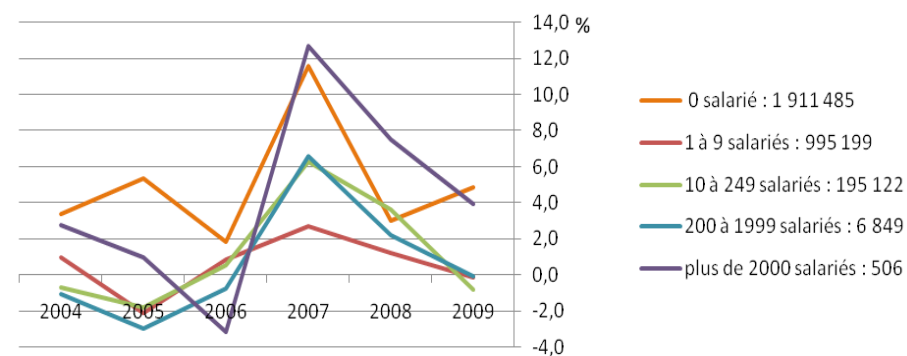


Données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables.

Source : Insee, Sirène, juin 2011

La rupture introduite par le statut d'auto-entrepreneur montre, s'il était besoin, que la démographie des entreprises doit être appréhendée selon leur taille.

Graphique 5 : évolution du nombre d'entreprises par taille



Source : Insee

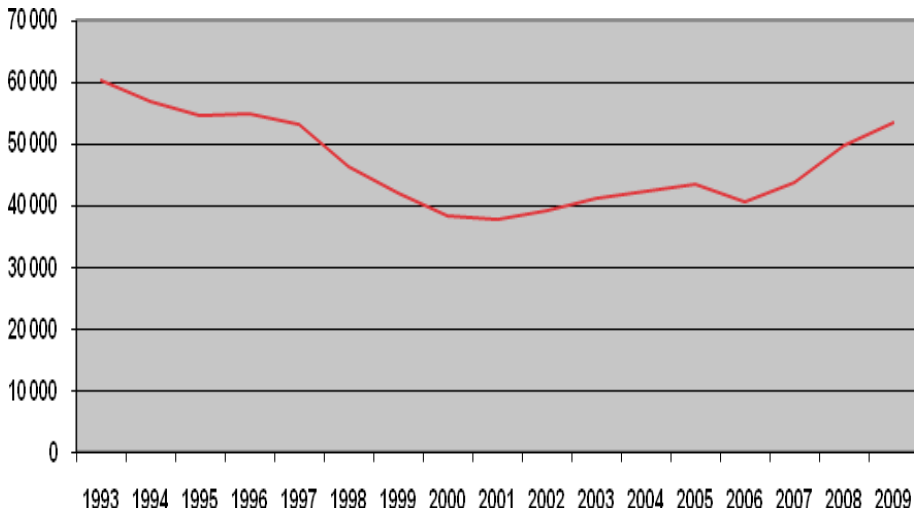
Le tissu productif français est dominé par les entreprises de petites tailles : celles ne comportant aucun salarié forment plus de 60 % du total ; si l'on y ajoute celles de 1 à 9 salariés, les entreprises de moins de 10 salariés comptent pour 93 % dans le total des entreprises françaises (3 109 161 en 2009) ; sur la dernière période (2007/2009), on note, en particulier, la progression des très petites entreprises avec la montée en puissance des auto-entrepreneurs, qui contraste avec la baisse des effectifs des entreprises d'autres tailles depuis 2007, en lien avec la crise économique.

La croissance des entreprises de plus de 2000 salariés au cours des années récentes doit être saluée (12 % en 2007, 4 % en 2009). Il serait souhaitable que la même évolution bénéficie aux entreprises de 200 à 1999 salariés, dans la perspective du renforcement du nombre des ETI trop peu nombreuses en France. C'est, sous réserve d'une analyse plus fine, un espoir d'amélioration de la capacité d'exportation et de la compétitivité de notre pays.

Les défaillances d'entreprises

Les défaillances d'entreprises ont une évolution plus régulière. Elles ont décliné jusqu'en 2000, se sont stabilisées autour de 40 000 puis ont progressé à partir de 2007, en lien avec la crise.

Graphique 6 : défaillances d'entreprises (en nombre)



Source: Insee, mars 2011.

L'approche demande

L'approche « demande » présente l'affectation du PIB c'est-à-dire la manière dont il est utilisé.

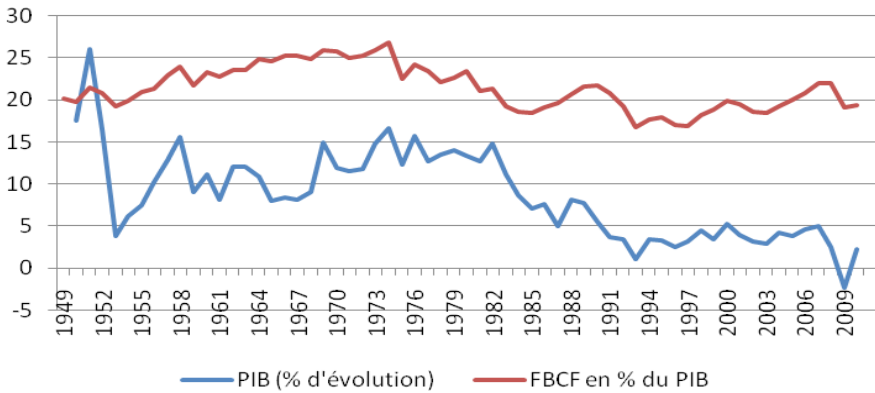
Tableau 3 : le PIB et ses composantes à prix courants (en milliards d'euros)

Intitulés	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Ressources							
Produit intérieur brut	1 655,6	1 718,0	1 798,1	1 886,8	1 933,2	1 889,2	1 932,8
Importations	426,1	463,8	504,7	535,9	561,7	475,2	537,5
Total	2 081,7	2 181,8	2 302,8	2 422,7	2 494,9	2 364,4	2 470,3
Emplois							
Dépenses de consommation finale	1 330,7	1 385,8	1 441,8	1 501,6	1 549,6	1 562,6	1 604,1
- Ménages	906,6	946,1	986,6	1 030,5	1 063,7	1 057,8	1 084,8
- Administrations publiques	393,4	408,1	421,7	435,7	449,9	467,0	479,9
dont dépenses 9 individualisables	252,2	262,9	272,2	282,4	292,6	302,7	311,0
dont dépenses collectives	141,2	145,3	149,6	153,2	157,3	164,3	168,9
- Institutions sans but lucratif au service des ménages	30,8	31,6	33,4	35,5	36,0	37,8	39,4
Formation brute de capital fixe	309,2	332,3	360,4	394,6	411,9	373,0	373,3
- Sociétés et entreprises individuelles non financières	159,8	169,7	182,0	203,2	214,0	187,5	193,2
- Sociétés et entreprises individuelles financières	12,6	12,3	15,0	14,3	16,0	13,6	12,3
- Administrations publiques	51,1	56,2	57,6	61,5	62,7	64,2	59,2
- Ménages hors entrepreneurs individuels	82,6	90,9	102,6	112,2	115,7	104,0	104,8
- Institutions sans but lucratif au service des ménages	3,0	3,2	3,3	3,4	3,5	3,7	3,9
Acquisitions nettes de cessions d'objets de valeur	0,8	1,0	1,0	1,1	0,9	0,5	0,6
Variation de stocks	8,1	9,8	13,7	18,7	11,5	-12,7	0,2
Exportations	432,8	452,9	485,9	506,7	521,0	440,9	492,2
Demande intérieure hors stocks	1 640,8	1 719,1	1 803,2	1 897,3	1 962,4	1 936,2	1 978,0
Demande intérieure y compris stocks	1 648,9	1 728,9	1 816,9	1 916,0	1 973,9	1 923,5	1 978,1

Source : Comptes nationaux - Base 2005, Insee.

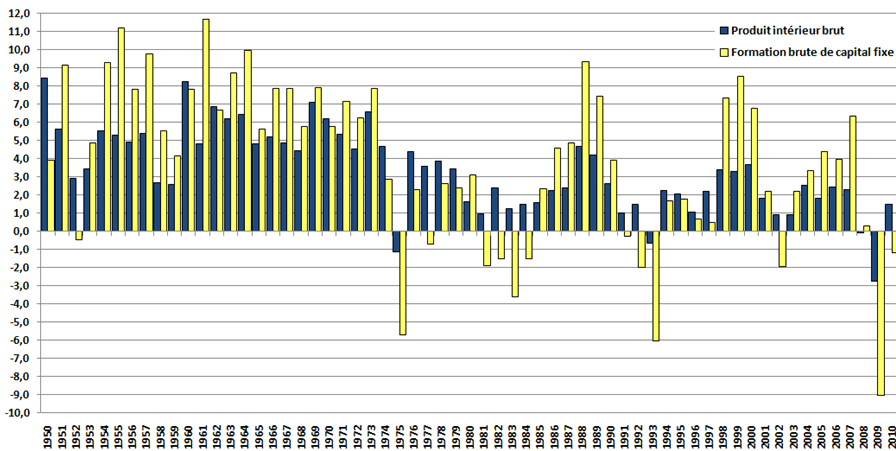
La **Formation brute de capital fixe (FBCF)** est constituée par les acquisitions moins cessions d'actifs fixes réalisées par les agents économiques résidents. Les actifs fixes sont les actifs corporels ou incorporels issus de processus de production et utilisés de façon répétée ou continue dans d'autres processus de production ou de consommation (logements) pendant au moins un an.

Graphique 7 : croissance du PIB et de la FBCF (en %)



Source : Insee.

Graphique 8 : évolution de la FBCF et du PIB en volume (prix chaînés, base 2005) en %

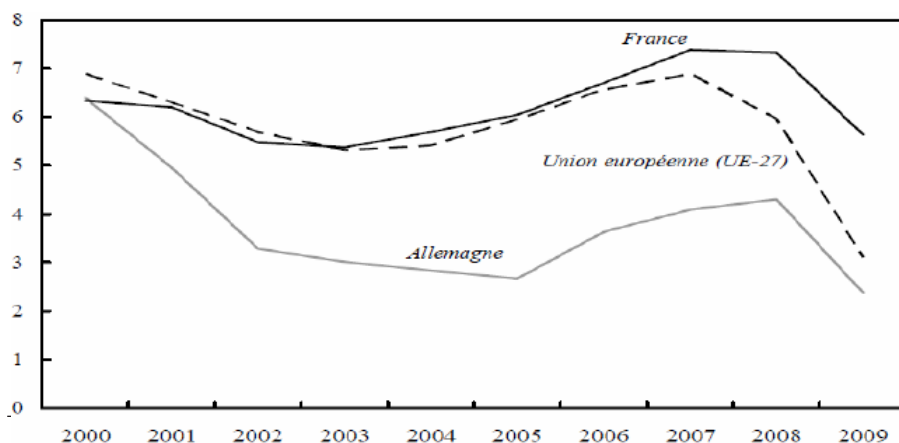


Source : Insee, Comptes nationaux annuels.

À la demande des gouvernements des deux pays, le Conseil d'analyse économique français et le Conseil allemand des experts en économie ont remis leur rapport en février 2010 sur *Évaluer la performance économique, le bien-être et la soutenabilité*.

Ce dernier examine en particulier la soutenabilité économique. Il considère que la croissance est soutenable si une partie suffisante de la création de richesse dans l'économie est allouée à l'investissement, qu'il soit matériel ou immatériel. Pour insister sur l'importance pour la croissance de l'accumulation de capital, le rapport retient le ratio de la formation nette de capital fixe rapportée au PIB dans son tableau de bord.

Graphique 9 : évolution de la formation nette de capital fixe rapportée au PIB 2000/2009 - en %



Source : Conseil d'analyse économique et conseil allemand des experts en économie, *Évaluer la performance économique, le bien-être et la soutenabilité*, décembre 2010.

Nous partageons la priorité du Conseil d'analyse économique français et du Conseil allemand des experts en économie.

Une perspective de développement durable exige des investissements massifs dans de nombreux domaines. La FBCF fait partie des indicateurs à suivre à cet effet²⁸. A ce titre, « *L'investissement public : malgré les difficultés, une priorité* » et « *La Dette : un pont entre passé et avenir* », deux saisines du CESE en cours apparaissent essentielles.

La R&D est également un élément crucial. De ce point de vue, le différentiel en matière de R&D entre la France et l'Allemagne est significatif : en 2009, la R&D représentait 2,2 % du PIB en France contre 2,8 % en Allemagne. Le différentiel est encore plus marqué si l'on considère seulement le secteur privé : 19 milliards d'investissement en R&D en France contre 40 milliards en Allemagne. Au-delà, c'est l'évolution qui est inquiétante en France. En 2008, dans l'industrie, la R&D représentait 25 % des dividendes nets versés contre 35 % durant la seconde moitié des années 1990.

L'approche revenu

Le revenu disponible brut est le revenu à la disposition des ménages pour consommer et épargner. Il comprend l'ensemble des revenus d'activité, des revenus du patrimoine et les prestations sociales, auxquels sont soustraits les impôts directs et les cotisations sociales. C'est une grandeur macro-économique.

²⁸ La notion de FBCF comporte de fortes limites. Voir à cet égard l'avis du CESE *Dynamiser l'investissement productif en France*, sur le rapport de M. Mansouri-Guilani (mars 2008).

Tableau 4 : partage de la valeur ajoutée brute à prix courants
(en milliards d'euros)

Intitulés	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Valeur ajoutée brute	1 485,7	1 539,9	1 606,3	1 689,8	1 735,1	1 704,6	1 738,0
Rémunération des salariés	868,8	900,5	939,2	977,0	1 007,3	1 008,8	1 030,0
Salaires et traitements bruts	639,0	662,7	692,3	720,6	743,0	742,6	757,7
Cotisations sociales à la charge des employeurs	229,8	237,9	247,0	256,4	264,3	266,2	272,3
Impôts sur la production	69,3	73,5	75,9	80,8	83,1	87,8	81,4
Subventions d'exploitation	-15,4	-15,5	-22,7	-23,5	-23,8	-24,4	-26,8
Excédent brut d'exploitation	450,3	467,5	495,5	532,6	544,2	514,9	534,0
Revenu mixte brut	112,7	113,9	118,3	123,0	124,3	117,3	119,4

Source : Comptes nationaux - Base 2005, Insee

L'évolution du pouvoir d'achat du revenu disponible brut rapporte l'évolution du revenu disponible brut à celle du prix des dépenses de consommation des ménages. Pour approcher une notion plus individuelle du pouvoir d'achat, sa progression est rapportée à des unités démographiques (personne, ménage, unité de consommation).

Tableau 5 : variation du revenu disponible brut, du pouvoir d'achat et de la consommation des ménages (en %)

Intitulé	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Revenu disponible brut	2,5	4,4	3,1	4,6	5,1	3,3	0,6	2,0
Pouvoir d'achat	0,7	2,3	1,3	2,5	3,0	0,4	1,3	0,8
Pouvoir d'achat par personne	0,0	1,6	0,5	1,8	2,4	-0,2	0,7	0,2
Pouvoir d'achat par ménage	-0,6	1,0	0,0	1,3	1,9	-0,6	0,2	-0,2
Pouvoir d'achat par unité de consommation	-0,1	1,6	0,6	1,9	2,4	-0,3	0,6	0,1
Consommation finale des ménages	3,8	3,9	4,4	4,3	4,4	3,2	-0,6	2,6
Consommation effective des ménages	4,1	3,9	4,3	4,2	4,3	3,3	0,4	2,6
Taux d'épargne (en niveau)	15,3	15,7	14,7	14,9	15,4	15,5	16,5	16,0

Source : Comptes nationaux - Base 2005, Insee.

Un revenu disponible « arbitrage », plus proche du ressenti des ménages, est aussi calculé. Il est obtenu en retranchant au revenu disponible brut un ensemble de dépenses de consommation « pré-engagées ».

Il ressort que le pouvoir d'achat « arbitrage » tend à baisser légèrement depuis le début de la crise en 2008. Il faut en outre rappeler qu'il s'agit de moyenne. Cette évolution est contrastée selon les catégories, les groupes ou les individus. Dès lors, on imagine facilement les situations de difficulté et même de détresse qui peuvent en résulter pour certaines personnes et ménages.

Tableau 6 : revenu « arbitral » des ménages (*) et évolution du pouvoir d'achat « arbitral » par personne, par ménage et par unité de consommation (en milliards d'euros)

Intitulés	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
En milliards d'euros							
Revenu disponible brut	1 075,5	1 108,7	1 159,4	1 218,7	1 259,3	1 267,1	1 292,1
Dépense de consommation « pré-engagée »(**)	286,9	301,7	319,0	336,5	353,6	350,3	358,7
Revenu « arbitral »	788,6	807,0	840,4	882,2	905,6	916,8	933,4
En %							
Évolution du revenu disponible	4,4	3,1	4,6	5,1	3,3	0,6	2,0
Évolution du revenu « arbitral »	4,2	2,3	4,1	5,0	2,7	1,2	1,8
Évolution de l'indice du prix de la dép. de conso. finale des ménages	2,1	1,8	2,0	2,1	2,9	-0,6	1,2
Évolution de l'indice du prix de la dép. de conso. finale des ménages autre que « pré-engagée »	1,7	1,1	1,2	1,1	2,8	-0,2	1,2
Évolution du pouvoir d'achat du revenu dispo. brut des ménages (***)	2,3	1,3	2,5	3,0	0,4	1,3	0,8
Évolution du pouvoir d'achat « arbitral » des ménages (****)	2,5	1,2	2,9	3,8	-0,2	1,5	0,6
Évolution du pouvoir d'achat « arbitral » par personne	1,8	0,5	2,2	3,2	-0,7	0,9	0,1
Évolution pouvoir d'achat « arbitral » par ménage	1,2	0,0	1,7	2,7	-1,2	0,4	-0,4
Évolution du pouvoir d'achat « arbitral » par unité de consommation	1,8	0,5	2,3	3,2	-0,8	0,8	-0,1
Évolution du pouvoir d'achat du revenu disponible brut par unité de consommation	1,6	0,6	1,9	2,4	-0,3	0,6	0,1
Évolution de la population moyenne	0,7	0,7	0,7	0,6	0,5	0,5	0,5
Évolution du nombre de ménages	1,3	1,2	1,2	1,1	1,0	1,0	1,0
Évolution du nombre d'unités de consommation	0,7	0,7	0,6	0,6	0,7	0,7	0,7

(*) Y compris entreprises individuelles.

(**) Voir tableau 2.103.

(***) L'évolution calculée au sens de la comptabilité nationale est déflatée à l'aide de l'indice du prix des dépenses de consommation finale des ménages (voir tableau 5.203).

(****) L'évolution calculée est déflatée à l'aide de l'indice du prix des dépenses de consommation non « pré-engagées » des ménages (voir tableau 2.103).

Source : Comptes nationaux - Base 2005, Insee.

Encadré 3 : indice des prix à la consommation

L'indice des prix à la consommation (IPC) est l'instrument de mesure, entre deux périodes données, de la variation du niveau général des prix des biens et services proposés aux consommateurs sur le territoire français. L'Insee suit les prix affichés toutes taxes comprises (TTC). Cela comprend les soldes et les promotions mais exclut les réductions privées (cartes de fidélité) et les remises en caisse.

Une faible part, moins de 5 %, des biens et services ne sont pas couverts par l'indice : il s'agit principalement des services hospitaliers privés, de l'assurance vie et des jeux de hasard. Ces produits sont exclus pour des raisons méthodologiques : par exemple, les assurances vie sont en général à la fois des assurances, qui devraient être suivies par l'IPC, et des placements financiers, exclus du champ de l'IPC. Or, ces deux fonctions sont indissociables et il est donc impossible de déterminer le prix du seul service d'assurance.

La première génération d'indices date de 1914. Au cours du temps, la couverture de l'IPC s'est élargie tant au plan géographique qu'en terme de population représentée ou de consommation couverte. L'IPC base 1998 constitue la 7ème génération d'indice. Il couvre l'ensemble de la population et du territoire (métropole et DOM) et se décompose aujourd'hui en 305 postes dont les indices sont publiés annuellement ; ces postes sont répartis en 161 groupes dont les indices sont publiés mensuellement.

Un indice reposant sur un vaste échantillon de produits et services

L'Insee constitue un échantillon de plus de 110 000 produits élémentaires représentatifs de la consommation des ménages. Plusieurs dimensions sont prises en compte :

- les « variétés » : il s'agit de produits génériques, au nombre de 1 000, représentatifs de l'ensemble des produits consommés par les ménages. Exemples : « séance d'UV », « cognac 3 étoiles » ou « pantalon enfant hiver » ;
- les agglomérations : les prix sont relevés sur le terrain dans 96 agglomérations métropolitaines de plus de 2 000 habitants (plus 10 agglomérations dans les DOM). Cet échantillon d'agglomérations est représentatif de l'ensemble du territoire et des différentes tailles d'agglomérations ;
- les formes de vente : chaque prix relevé est dépendant du type de magasin où il est effectué. La répartition des relevés pour une même variété doit être représentative des circuits de distribution existants. Nous distinguons 11 formes de ventes : « hypermarché », « hard discount », « petit magasin traditionnel »...

La définition de l'échantillon consiste à décrire précisément les trois dimensions ci-dessus et la répartition des prix relevés selon les croisements possibles (à l'exception des variétés « tarif » traitées nationalement). Par exemple : un relevé va porter sur du « cognac 3 étoiles » dans l'agglomération de Nantes dans tel « hypermarché ».

Au total, environ 200 000 prix sont collectés chaque mois. Les différents indices publiés sont construits à partir de ces données élémentaires. Pour qu'un type de produit entre dans l'échantillon, il doit être suffisamment consommé. La réglementation européenne rend obligatoire le suivi de tout produit représentant plus de 1/1 000 de la consommation des ménages.

L'échantillon de produits suivis est fixé pour l'année. Pour tenir compte de l'apparition des nouveautés (lecteur MP3, eau aromatisée...) et de l'évolution ou de la disparition de certains types de produits (cassette vidéo, essence avec plomb...), il est actualisé tous les ans.

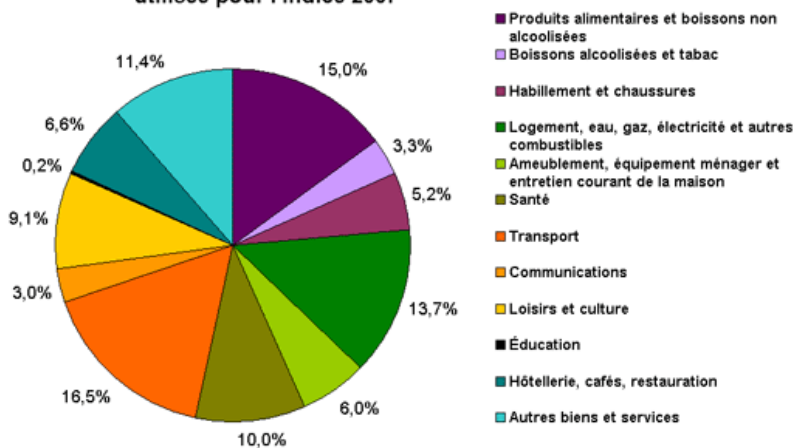
L'Insee dispose d'un réseau d'enquêteurs répartis sur l'ensemble du territoire, qui relève tous les mois près de 160 000 prix dans 27 000 points de vente. À ces prix relevés sur le terrain s'ajoutent près de 40 000 tarifs collectés directement auprès d'organismes nationaux ou régionaux tels qu'EDF, les opérateurs de télécommunications, la SNCF, les services publics locaux, ainsi que dans les catalogues de vente par correspondance.

Quelques précisions méthodologiques

Pour construire l'indice d'ensemble, deux grandes étapes sont nécessaires :

- la première étape consiste à construire, d'abord pour chaque agglomération et ensuite pour l'ensemble du territoire, des indices par type de produit ; par exemple, on calcule un indice de « l'huile de tournesol » à Toulouse, à Paris etc. et, par des agrégations successives, on obtient l'indice national pour « l'huile de tournesol » ;
- puis d'autres agrégations sont faites pour obtenir les différents indices selon les niveaux de la nomenclature, du plus fin jusqu'à l'indice d'ensemble (« huiles et margarines », « huiles et graisses », « produits alimentaires »...). Ces agrégats sont pondérés suivant la structure de la consommation de l'ensemble des ménages, qui est mise à jour chaque année.

Structure de la consommation de l'ensemble des ménages utilisée pour l'indice 2007



Source : INSEE

- **La question de « l'effet qualité »**

Pour un type donné, un produit prend plusieurs formes : marque, couleur, matière, composants, origine... Dans l'idéal, un relevé de prix porte sur le même produit, dans le même point de vente, tout au long de l'année. Or cela n'est pas toujours possible dans la réalité et il arrive qu'un produit absent soit remplacé par un autre produit du même type. Ce remplacement peut engendrer une différence de qualité.

Mesurer à qualité constante, c'est exclure du calcul de l'indice « effet qualité », c'est-à-dire l'évolution de prix due à la variation de qualité entre produit remplaçant et produit remplacé. Si les deux produits sont équivalents, l'effet de qualité est nul et la différence de prix entre l'ancien et le nouveau produit est entièrement prise en compte dans le calcul de l'indice.

Un exemple : un pull pour homme a disparu définitivement des rayons d'un certain point de vente. Afin de continuer les relevés de prix, il est remplacé par un autre pull pour homme, très semblable mais dont la composition n'est pas exactement la même ou dont la marque change. Dans ce cas, il existe un effet de qualité à calculer : l'un des défis majeurs des indices de prix.

- **Le rôle de cet indice**

L'IPC permet de suivre, mois par mois, l'évolution des prix et donc d'apprécier les tensions inflationnistes. Cet outil sert aux décideurs, économistes français, européens ou internationaux, aux entreprises, aux syndicats professionnels. Il joue ainsi un triple rôle :

- économique : il permet de suivre mensuellement l'inflation. L'IPC est également utilisé comme déflateur de nombreux agrégats économiques (consommation, revenus...) pour calculer des évolutions en volume ou en termes réels (« en euros constants ») ;
- socio-économique : l'IPC, publié au Journal Officiel, sert à indexer de nombreux contrats privés, des pensions alimentaires, des rentes viagères et aussi à revaloriser le SMIC. L'indice retenu pour le SMIC est l'indice hors tabac des ménages urbains dont le chef est employé ou ouvrier ;
- monétaire et financier : à des fins de comparaison internationale, les indices de prix ont fait l'objet d'un travail d'harmonisation entre les services statistiques nationaux sous la coordination d'Eurostat. Les indices de prix à la consommation harmonisés (IPCH) ainsi obtenus ne se substituent pas aux IPC nationaux. Dans le cadre de l'objectif de stabilité des prix de la Banque Centrale Européenne, l'IPCH est l'indicateur majeur pour la conduite de la politique monétaire dans la zone euro. Dans le cas de la France, l'IPC et l'IPCH ont des évolutions assez proches, reflet de leur proximité méthodologique. En septembre 1998, des obligations indexées sur l'inflation (l'IPC national dans ce cas), ont été émises par le Trésor français, impliquant pour la première fois l'indice des prix dans la définition d'un instrument financier.

- **L'indice d'ensemble et ses dérivés**

L'indice tous produits pour l'ensemble des ménages est l'indice synthétique qui permet de mesurer l'inflation. C'est celui qui est généralement repris dans les médias. Il se décompose en 305 indices par famille de produits (« œufs », « pantalons pour enfants », « coiffeurs pour femme », « maisons de retraite » ...). Divers indices particuliers sont également calculés.

Les indices de prix à la consommation les plus connus

Des indices de prix à la consommation moins connus

*Ils paraissent au Journal officiel

**Loi n° 91-32 du 10 janvier 1991 relative à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme : « toute référence à un indice des prix à la consommation pour la détermination d'un [...] avantage s'entend d'un indice ne prenant pas en compte le prix du tabac »

L'IPC pour l'ensemble des ménages;
L'IPC hors tabac ** pour l'ensemble des ménages;
L'IPC hors tabac ** pour les ménages dont le chef est ouvrier ou employé

Les indices par famille de produits ;
L'indice européen ;
L'indice corrigé des variations saisonnières ;
L'indice d'inflation sous-jacente.

À des fins d'analyse économique, l'Insee publie un indice d'ensemble corrigé des variations saisonnières (CVS) et un indice d'inflation sous-jacente (ISJ). Ce dernier permet de dégager une tendance de fond de l'évolution du niveau des prix. Il exclut les prix soumis à l'intervention de l'État et les produits à prix volatils, c'est-à-dire qui subissent des mouvements très variables dus à des facteurs climatiques ou des tensions sur les marchés mondiaux. Ainsi les produits frais, l'énergie, le tabac, les tarifs publics sont exclus. C'est un indice désaisonnalisé.

L'Insee s'intéresse à la variété des situations individuelles en calculant, depuis 2004, des « indices par catégorie de ménages ». Ces indices permettent d'apprécier comment les différences de structure de consommation entre catégories de ménages modifient le niveau de l'inflation qu'ils supportent.

On calcule des indices de prix :

- selon l'âge de la personne de référence du ménage ;
- selon que le ménage est propriétaire ou locataire de son logement ;
- selon le revenu du ménage ;
- selon le niveau de vie du ménage ;
- selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence du ménage ;
- selon le type de ménage : couple sans enfant, avec un enfant, deux enfants, trois enfants ou plus, famille monoparentale, personne seule ;
- selon la taille de la commune de résidence du ménage ;
- par régions regroupées en zones d'étude et d'aménagement du territoire.

En outre, depuis le 27 février 2007, un simulateur d'indice personnalisé est disponible sur le site insee.fr. Avec ce simulateur, inspiré des modèles déjà proposés par les instituts de statistiques allemand et britannique, chacun peut calculer un indice des prix prenant en compte les particularités de son budget, en modifiant les pondérations d'une douzaine de groupes de produits en fonction de ses propres habitudes de consommation. Cet instrument est avant tout pédagogique. Les résultats sont donnés à titre indicatif et ne peuvent en aucun cas se substituer aux différents indices de prix publiés par l'Insee, ainsi qu'aux utilisations qui en sont faites.

- **Les divergences entre les perceptions et l'évolution de l'indice**

Plusieurs raisons peuvent expliquer une divergence éventuelle.

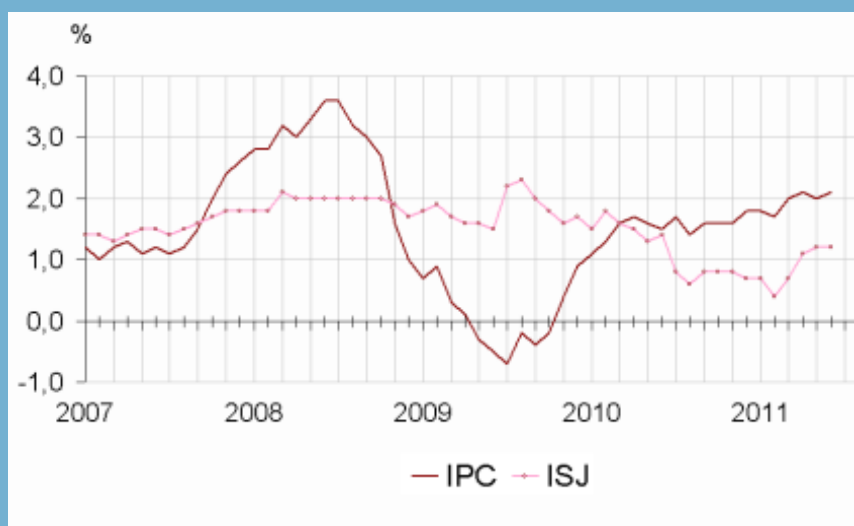
La perception des prix en tant que consommateur est différente de la mesure objective traduite par l'indice. Les prix des achats les plus courants (café, baguette de pain...) marquent davantage notre esprit. Il est vrai que le prix de certains produits alimentaires augmente nettement : par exemple, les indices de prix détaillés calculés par l'Insee montrent que les légumes frais ont augmenté de 6,1 % entre 2005 et 2006, les cafés de 5,2 %, le poisson frais de 5,6 %. L'IPC tient compte de ces produits, parmi d'autres : l'IPC prend en compte 200 000 prix correspondant à plus de 1 000 types de biens et services, en respectant leur importance dans la consommation totale des ménages et par voie de conséquence, leur fréquence d'achat. Les consommateurs ont ainsi tendance à se focaliser sur le prix des biens qu'ils achètent au quotidien, plutôt que sur celui des achats qu'ils effectuent plus rarement (comme une télévision) qui constituent pourtant une part croissante de leur consommation. Or le prix de ces biens durables ou semi-durables a eu tendance, dans le même temps, à baisser. Ainsi des produits comme l'informatique ou les lecteurs de DVD voient leur prix chuter fortement depuis des années : -13,2 % par exemple pour le matériel de traitement de l'information, qui comprend les micro-ordinateurs, entre 2005 et 2006. Même chose pour les vêtements ou les voitures. Les ménages n'ont pas enregistré ces baisses dans leur appréciation de l'inflation mais ils les ont mises à profit pour augmenter leur consommation de ces produits ou pour monter en gamme.

De plus en plus de dépenses des ménages correspondent à des contrats d'abonnement ou à des engagements réguliers qui sont prélevés automatiquement chaque mois sur leur compte en banque : forfait de téléphone portable, abonnement internet, loyers et charges... Ces dépenses ont lieu avant tout arbitrage en matière de dépenses courantes. Le montant total de ce type de dépenses croît, donnant l'impression que le « reste-à-vivre » se réduit mais le prix des produits en question n'est pas nécessairement orienté à la hausse.

Le passage à l'euro a influencé la perception qu'ont les consommateurs de la hausse des prix. Deux effets se sont conjugués pour donner le sentiment que le passage à l'euro avait joué un rôle inflationniste. D'une part, certains prix ont réellement augmenté. Aux alentours du passage à l'euro, la hausse des prix dans la grande distribution a été particulièrement forte. Cette hausse a marqué les consommateurs même si elle ne portait que sur un nombre limité de produits, ce qui explique que l'indice d'ensemble (IPC) a peu augmenté à cette époque. De plus, après les accords de juin 2004, les prix ont reculé dans la grande distribution. D'autre part, certains consommateurs ont eu des difficultés à retrouver leurs repères après ce changement de monnaie. Par exemple, lorsqu'ils laissent un pourboire, les consommateurs laissent 50 centimes d'euro comme ils laissaient auparavant 50 centimes de franc.

En outre, nous sommes dans une époque où les prix se modifient très vite ; environ un cinquième des prix sont modifiés tous les mois. Les prix relatifs des différents biens et services bougent et cela rend la perception plus complexe.

Glissements annuels de l'indice des prix à la consommation (IPC) et de l'inflation sous-jacente (ISJ) à juin 2011



Source : INSEE.

Quelques événements concernant la croissance économique en 2010-2011

Au regard des multiples sommets européens et internationaux qui se sont enchaînés à partir d'août 2011, entrecoupés de groupes de travail et de téléconférences, afin de contrecarrer les craintes des marchés financiers sur les remboursements des dettes souveraines et sur la solidité de la zone euro, les autres faits marquants du début de l'année paraissent déjà bien ténus. La gravité de la situation actuelle peut sembler les avoir éclipsés mais il est toutefois normal d'y faire référence.

G8 - G20

Les conséquences de la crise financière ont été très importantes et toutes ne sont pas encore évaluées. Le G20 s'est donc engagé dans un programme ambitieux de réforme financière dont l'objectif explicite est d'empêcher la réapparition d'épisodes intenses de turbulences financières. Cependant, les résultats n'ont pas encore été à la hauteur des ambitions affichées. De fait, trouver un juste équilibre entre efficacité de la régulation, facteur de stabilité, et fonctionnement efficient du système bancaire, indispensable à l'activité économique, est une tâche ardue, requérant de surcroît un accord international. Il n'est donc pas surprenant que les réflexions sur ces nouvelles règles prennent du temps. Elles progressent cependant sur le renforcement des fonds propres des banques (règles dites de Bâle III) et sur les méthodes pour réduire les vulnérabilités intrinsèques des marchés de produits dérivés. De même, la solvabilité des assurances sera renforcée (règles « Solvabilité II »). Toutefois, des points de vue divergents sur les conséquences d'une future régulation compliquent la prise de mesures concrètes.

Dans son avis sur *Au cœur du G20 : une nouvelle dynamique pour le progrès économique, social et environnemental*, du 6 septembre 2011, le CESE note : « La croissance n'est pas une fin en soi, elle doit être au service du bien-être de l'humanité en plaçant la dimension sociale, la lutte contre les inégalités et la pauvreté ainsi que la préservation de l'environnement au cœur des enjeux. Dans l'urgence, le G20 a su démontrer sa capacité de réaction. L'enjeu est maintenant d'inscrire son action dans la durée ». Parmi plusieurs recommandations, retenons particulièrement celles qui préconisent que le G20 « donne une impulsion politique décisive en faveur de stratégies de croissance porteuses d'emplois pour les jeunes et les populations vulnérables » et qu'il agisse pour plus de justice sociale. L'avis insiste aussi pour « poursuivre les efforts engagés pour une meilleure régulation des marchés ».

Europe 2020

Europe 2020 est la stratégie de croissance que l'Union européenne a adoptée pour les dix années à venir.

Dans un monde en mutation, l'Union Européenne se fixe comme objectif de devenir une économie intelligente, durable et inclusive. Ces trois priorités, qui se renforcent mutuellement, doivent aider l'Union et ses États membres à assurer des niveaux élevés d'emploi, de productivité et de cohésion sociale. La stratégie comporte cinq objectifs ambitieux à atteindre d'ici 2020 en matière d'emploi, d'innovation, d'éducation, d'inclusion sociale et d'énergie (ainsi que de lutte contre le changement climatique). Chaque État membre a adopté ses propres objectifs nationaux dans chacun de ces domaines. Des actions concrètes menées aux niveaux européen et national sous-tendent la stratégie.

En avril 2011, le CESE a publié une communication sur le programme national de réforme 2011-2013, s'inscrivant dans cette stratégie de long terme. Il a insisté sur l'importance du processus consultatif dans le cadre de l'élaboration de cette stratégie, et ce d'autant plus que l'Union traverse une période particulièrement difficile. Les 4 grandes priorités du plan sont soutenues par le CESE :

- « intensification des efforts en faveur de l'économie de la connaissance ;
- nécessité de restaurer une dynamique économique et une croissance durable par un rééquilibrage entre soutien de la demande et soutien de l'offre et par la promotion d'une politique environnementale ambitieuse via la stratégie nationale de développement durable ;
- renforcement de la lutte contre le chômage par le développement des formations qualifiantes, une meilleure anticipation des mutations des métiers et des emplois, une facilitation de l'insertion professionnelle des jeunes et une augmentation du taux d'emploi des seniors ;
- renforcement de la cohésion sociale et territoriale ».

Comparaison Allemagne - France

À la demande des gouvernements allemand et français, le Conseil d'analyse économique et le Conseil allemand des experts en économie ont remis un rapport pour *Évaluer la performance économique, le bien-être et la soutenabilité*. Ce dernier retient notamment un ensemble d'indicateurs du bien-être matériel.

Tableau 7 : un ensemble d'indicateurs du bien-être matériel

	Dernière observation (2009)			Évolution sur 10 ans ⁽¹⁾ (1999-2009)		
	France	Allemagne	Union européenne à 27	France	Allemagne	Union européenne à 27
PIB par tête (en euros)	29 571	29 278	23 588	2,7	1,8	2,8
PIB par heure travaillée ⁽²⁾ (en euros)	48,3	43,2	32,8	3,3	2,4	3,2
Taux d'emploi ⁽³⁾ (en %)	64,2	70,9	64,6	3,3	5,7	2,1
Revenu national net par tête (en euros)	25 586	25 220	—	2,4	2,0	—
Dépenses de consommation finales par tête (en euros)	24 538	23 001	19 017	3,3	1,9	3,1
Ratio inter-quintile de revenu (S80/S20) ⁽⁴⁾ (en euros)	4,2	4,8	5,0	0,0	1,3	0,1

Notes : (1) Taux de croissance annuel moyen sauf pour le taux d'emploi et le ratio inter-quintile de revenu. Sur cette période le taux de croissance annuel moyen des prix à la consommation a été de 1,9 % pour la France, de 1,6 % pour l'Allemagne et de 2,1 % pour l'Union européenne à 27 ; (2) Entre 2000 et 2008 ; (3) Population âgée de 15 à 64 ans ; (4) Rapport du revenu du premier quintile et du revenu du dernier quintile ; UE-27 entre 2005 et 2008.

Source : Eurostat et OCDE - Extrait du rapport du CAE et du Conseil allemand des experts en économie, *Évaluer la performance économique, le bien-être et la soutenabilité*.

Les experts en économie allemands et français, dans leur rapport, mentionnent les insuffisances du PIB, à la fois pour des questions de mesure du volume d'activités dans le secteur des services notamment et parce qu'il se concentre sur la production marchande. Le PIB ne peut représenter une mesure suffisante du bien-être (même simplement matériel).

Les experts ont rejoint la conclusion générale du rapport de la Commission Stiglitz-Sen-Fitoussi : il est complètement irréaliste d'espérer cerner le bien-être matériel dans un indicateur unique. Afin de passer de l'idée fondamentale à la mise en pratique, ils ont préparé les 6 indicateurs renseignés dans le tableau ci-dessus.

Critique du PIB

En France, les critiques du PIB (cf. ch. 6) se sont exprimées dans le débat public du *Grenelle de l'environnement. Mesurer les performances économiques et le progrès social* à l'aide d'instruments adaptés aux enjeux d'aujourd'hui et de demain plutôt qu'à ceux d'hier était l'attente adressée par le Président de la République à la Commission Stiglitz-Sen-Fitoussi en février 2008. Dans le même temps, notre pays établissait sa stratégie nationale de développement durable (SNDD) pour la période 2010-2012.

Ceci étant, dresser le constat des défis à relever pour notre société dans une perspective de développement durable est une chose. Mettre en place les politiques publiques pour y parvenir demande, en démocratie, un agrément partagé. Le sondage Eurobaromètre 2008 révélait que plus des deux tiers des citoyens de l'Union européenne estimaient qu'il faudrait utiliser à parts égales les indicateurs sociaux, environnementaux et économiques pour évaluer le progrès (Commission européenne, 2009). Cette attente justifie pleinement la mise en place d'une *Commission de concertation sur les indicateurs de développement durable* présidée par Philippe Le Clézio au nom du CESE.

Au plan européen, le besoin de mesurer le bien-être au-delà du PIB s'est traduit par un ensemble de manifestations et de colloques dont l'initiative a été prise par la Commission européenne. On en trouve la trace sur le site Internet : <http://www.beyond-gdp.eu/>.

Encadré 4 : la Charte de l'environnement

La Charte de l'environnement, adoptée le 1er mars 2005 et adossée au préambule de notre Constitution dispose en son article 6 : Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. A cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social. L'orientation et l'évaluation des politiques publiques devraient en tirer conséquence notamment en s'appuyant sur les indicateurs élaborés de façon concertée pour suivre la SNDD. A ce titre le CESE recommande d'utiliser cette référence de façon explicite pour la mise en œuvre de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001. Il devrait en être de même pour des exercices tels que la Revue générale des politiques publiques. Et plus largement pour tous les rapports et missions demandés par le gouvernement.

Les déséquilibres

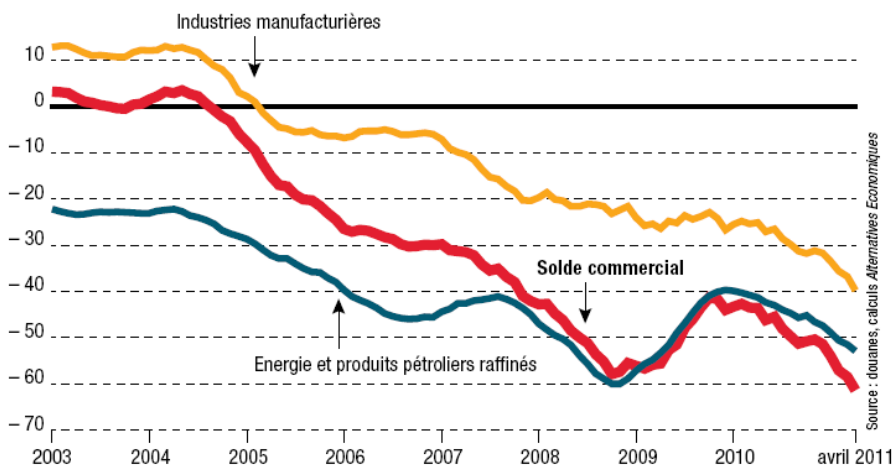
Évolution des déficits commerciaux, des paiements, des investissements

La situation française

Depuis 2005, le solde commercial marque une détérioration régulière, interrompue en 2009 par une amélioration provisoire dans un contexte de forte contraction du commerce international (-12,7 % en volume) et de baisse des cours pétroliers. En 2010, le déficit a été proche de celui de 2008. Ainsi, la balance commerciale se solde par un déficit de 43,1 mds d'euros en 2009 et de 53,7 mds d'euros en 2010 (supérieur à 2 % du PIB) en dépit d'une baisse de 2,4 % du taux de change effectif nominal de la France en 2010. Les exportations ont progressé de 15 % en 2010 et les importations de 16 %, en lien avec le rebond du commerce mondial qui a lui-même atteint 21 % en valeur (14,5 % en volume selon l'OMC) et a ainsi retrouvé son niveau de 2008. Ainsi, la part de marché de la France à l'exportation a reculé de 3,8 % en 2009 à 3,7 % en 2010. En 2011, une décélération du commerce mondial est à prévoir en raison du choc au Japon et du tassement de la croissance dans les autres pays développés. Rappelons que 80 % du commerce mondial porte sur les échanges de biens, qui demeurent essentiels à côté des services.

L'industrie manufacturière, à l'origine d'un excédent commercial jusqu'en 2005, est désormais responsable d'un déficit qui s'accroît d'année en année, surtout depuis 2007 et dont la détérioration s'est encore aggravée en 2010 (- 21,7 mds d'euros contre -1,1 md en 2009) et 2011. La facture pétrolière s'est creusée de 2004 à 2007 puis de nouveau à partir de 2010.

Graphique 10 : solde commercial de la France (en milliards d'euros)



Sources : Douanes, calculs Alternatives économiques.

L'excédent du solde des services est assez stable depuis 2005 et conduit à un excédent de 10,2 mds d'euros en 2009 et 10,0 mds d'euros en 2010.

Si l'on y ajoute le solde des revenus et des transferts courants, **le déficit des transactions courantes, qui persiste depuis 6 ans, a marqué une aggravation continue de 2001 à 2008**. Depuis lors, il s'est établi à 28,4 mds d'euros en 2009 et 33,7 mds d'euros en 2010 (-1,7 % du PIB).

Les investissements directs français à l'étranger poursuivent leur lent recul : en 2009, ils ont atteint 61,2 mds d'euros contre 78,3 mds en 2008 ; ils sont revenus à 50,7 mds d'euros en 2010, abstraction faite des prêts entrants et sortants entre sociétés sœurs d'un même groupe.

Les investissements directs étrangers en France, qui avaient reculé en 2009 à 11,6 mds d'euros (contre 16,3 mds en 2008) se sont établis à 12,8 mds d'euros en 2010.

En conséquence, le solde des investissements directs se traduit par un déficit de 37,9 mds d'euros en 2010 au lieu de 49,6 mds d'euros en 2009. Depuis 2005, ces soldes ont peu varié, si l'on excepte un choc en 2008 imputable à la crise financière.

On note que les revenus des investissements directs ont généré (au niveau de la balance des transactions courantes) 27,5 mds de recettes en 2010 contre 17,7 mds d'euros en 2009.

Les investissements de portefeuille des Français à l'étranger, à l'origine de sorties nettes jusqu'en 2007, ont au contraire généré des rentrées nettes de 25 mds d'euros en 2008, 251,1 mds d'euros en 2009 et encore 119,9 mds d'euros en 2010. L'essentiel de ce mouvement est imputable aux opérations sur instruments du marché monétaire. Ceux des non-résidents ont diminué de 328,5 mds d'euros en 2009 à 96,7 mds d'euros en 2010, tous les vecteurs (actions, obligations, titres du marché monétaire) ayant contribué à cette baisse. Toutefois, les émissions de titres de la Société de financement de l'économie française (« grand emprunt »), fortement souscrites par les non-résidents, ont gonflé les chiffres de 2009. A la différence des investissements directs, ces placements ont été marqués fortement par la crise financière de 2008 essentiellement pour les titres de dette.

Les produits dérivés, à l'origine de sorties nettes de 16,9 mds d'euros en 2009, ont au contraire induit des entrées nettes de 34,3 mds d'euros en 2010.

La position extérieure nette des banques résidentes traduit un désendettement marqué tant en 2009 qu'en 2010.

Encadré 5 : le financement de la balance des paiements

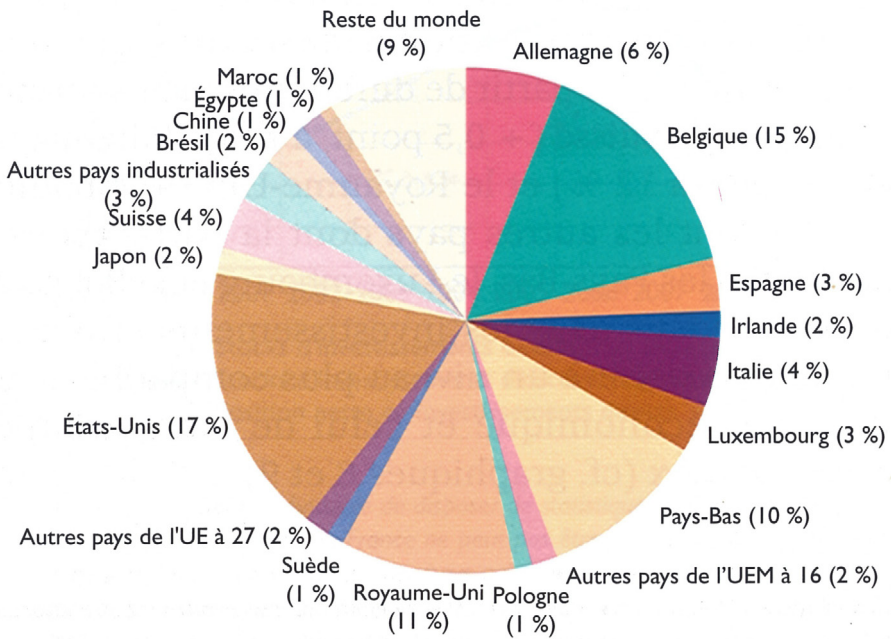
Le déficit de la balance courante de la France est financé par des mouvements de capitaux de portefeuille qui fournissent également la contrepartie des investissements directs à l'étranger, qui conduisent à d'importantes sorties nettes de capitaux. Parfois accusés d'amplifier la spéculation financière, ces mouvements ont également leur utilité : ils peuvent servir à couvrir des opérations internationales, à diversifier les portefeuilles et sont des outils de financement des balances des paiements. Leur existence permet le développement des transactions réelles internationales et accroît la liquidité des marchés de capitaux. En outre, les prises de position des « spéculateurs » permettent souvent d'équilibrer les marchés.

En stocks, en termes de position extérieure nette, on estime que la dette publique négociable française est détenue à 67,7 % par des non-résidents en 2010 ; cette détention a progressé régulièrement depuis 1999, date à laquelle elle était inférieure à 30% et s'est stabilisée en 2010. La détention de titres d'entreprises du CAC 40 avoisine 40 %, sans qu'une nette évolution se dégage au cours des dernières années (le % oscille entre 40 et 45 %).

La position extérieure nette de la France est négative depuis 2007, si l'on comptabilise les investissements directs en valeur de marché et depuis 2003, si l'on considère leur valeur comptable. Les effets de valorisation (cours des actions, valeur de l'euro) ont un impact important sur l'évolution de la position extérieure nette.

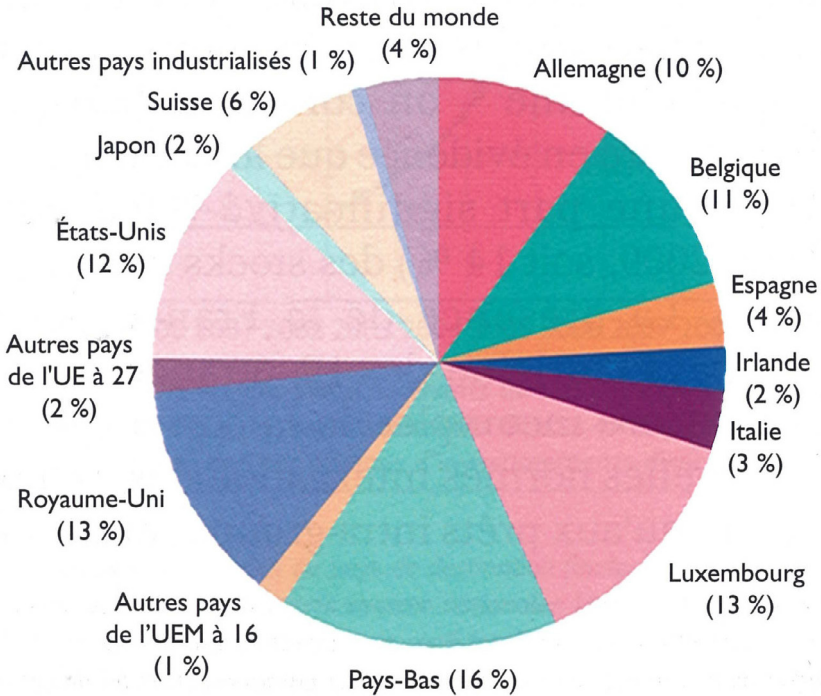
En stocks, les investissements directs à l'étranger concernent essentiellement les activités financières et d'assurance (31 % du total) et les industries manufacturières (26 %), ces dernières voyant leur part décroître en 10 ans. Le secteur de l'information et de la communication, non significatif il y a quelques années, représente désormais 8 % du total. L'Union européenne est la destination privilégiée (61 % du total), les autres pays industrialisés (25 % dont 17 % pour les États-Unis) et le reste du monde (14 %).

Graphique 11 : pays de première destination des stocks d'ID français à l'étranger fin 2009



Source : Bulletin de la Banque de France, 3^{ème} trimestre 2010.

Graphique 12 : pays de provenance immédiate des stocks d'ID étrangers en France fin 2009



Source : Bulletin de la Banque de France, 3^{ème} trimestre 2010.

Les stocks d'investissements directs étrangers en France sont également concentrés dans le secteur des activités financières et assurance (31 % du total) et l'industrie manufacturière (24 %). Même si la part des investissements dans ce dernier secteur a fléchi en 10 ans, certains secteurs ont bien résisté (chimie, automobile, pharmacie) et la part des investissements étrangers dans l'industrie manufacturière reste supérieure à la part de cette activité dans le PIB. Le secteur de l'immobilier atteint pour sa part 22 %, soit un doublement de sa part en 10 ans ; cette croissance est concomitante de celle des prix de l'immobilier en France, qui a dégradé les conditions d'accès à la propriété pour les résidents.

Les comparaisons internationales

La contribution à la croissance du commerce mondial de l'Europe a été supérieure en 2010 et 2011 à celle des autres pays de la zone OCDE et même de celle de la Chine et des autres pays d'Asie. Cela montre clairement l'importance de l'insertion de l'Europe dans les échanges internationaux et la non-pertinence des suggestions de protectionnisme parfois avancées.

Après une contraction de 12,2 % en 2009, le commerce international des pays de l'OCDE a progressé de 8,3 % en 2010 et de 7,4 % en 2011 (données provisoires, selon l'OCDE). La progression du commerce international dans les pays hors OCDE est plus forte : 14,8 % en 2010 et 10,2 % en 2011 après une moindre contraction en 2009 (8,6 %). Les exportations de la Chine ont augmenté de 28 % et représentent désormais 10 % des exportations mondiales, la Chine devenant ainsi le premier exportateur mondial.

Toutefois, la progression du commerce mondial devrait ralentir en 2011.

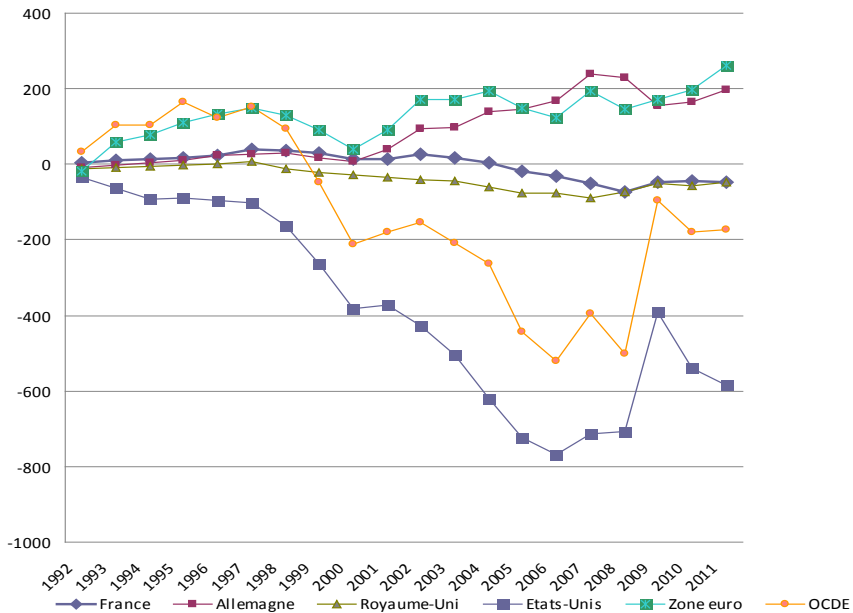
Le tableau ci-après fait ressortir les soldes des balances commerciales de 6 pays ou zones.

Tableau 8 : balance commerciale (biens et services) (en milliards de \$)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
FRANCE	12,7	15,1	25,1	17,2	2,9	-17,9	-29,8	-49,5	-72,5	-46	-45	-47,1
ALLEMAGNE	7	38,4	93,4	98,2	137,9	147	167,4	237,9	228,7	154	165,2	198,5
ROYAUME-UNI	-27,2	-34,6	-42,2	-42,7	-59,5	-77,7	-76,7	-90,1	-72,1	-50,8	-57,2	-45,8
ÉTATS-UNIS	-382,1	-371	-427,2	-504,1	-618,7	-722,7	-769,3	-713,8	-707,8	-392,4	-539,9	-585,8
ZONE EURO	40,7	90,2	173	171,4	194,5	149,8	124,3	195,6	145,2	170,1	196,4	262,4
OCDE	-211,9	-179,5	-152,3	-208,1	-263,5	-442,5	-519,2	-395	-501,3	-94,6	-179	-172,8

Source : Base de données des Perspectives économiques de l'OCDE, n° 87.

Graphique 13 : balance commerciale (biens et services) en milliards de \$



Source : OCDE, perspectives économiques, mai 2010.

La zone euro, dans son ensemble, affiche un solde créditeur croissant depuis 2008, reflétant notamment l'important excédent de l'Allemagne. Depuis 2009, la balance commerciale des États-Unis se détériore, confirmant l'ampleur de son déséquilibre structurel.

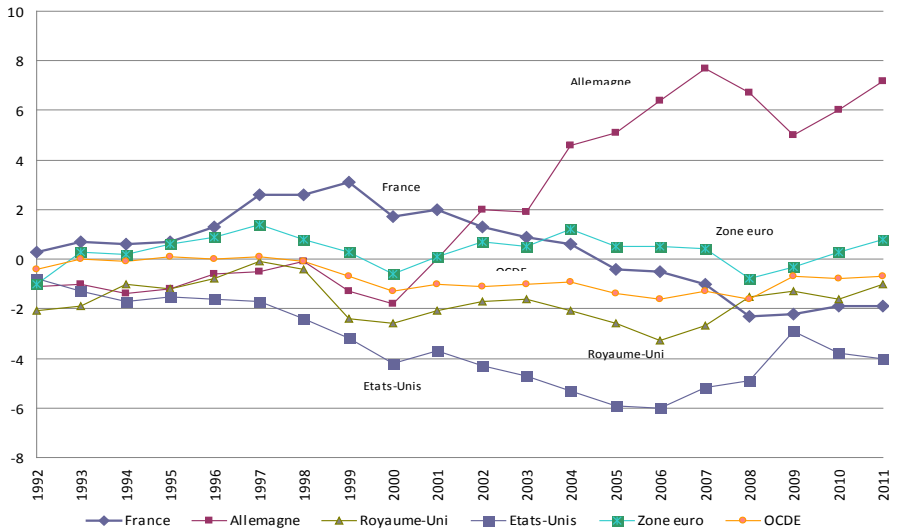
Les balances des transactions courantes, en % du PIB, montrent de même la puissance extérieure de l'Allemagne, dont l'excédent dépasse 7 % du PIB en 2011. La zone euro est faiblement excédentaire et les États-Unis débiteurs, de 4 % du PIB en 2011.

Tableau 9 : balance des opérations courantes (en % du PIB)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
FRANCE	1,7	2	1,3	0,9	0,6	-0,4	-0,5	-1	-2,3	-2,2	-1,9	-1,9
ALLEMAGNE	-1,8	0	2	1,9	4,6	5,1	6,4	7,7	6,7	5	6	7,2
ROYAUME-UNI	-2,6	-2,1	-1,7	-1,6	-2,1	-2,6	-3,3	-2,7	-1,5	-1,3	-1,6	-1
ÉTATS-UNIS	-4,2	-3,7	-4,3	-4,7	-5,3	-5,9	-6	-5,2	-4,9	-2,9	-3,8	-4
ZONE EURO	-0,6	0,1	0,7	0,5	1,2	0,5	0,5	0,4	-0,8	-0,3	0,3	0,8
OCDE	-1,3	-1	-1,1	-1	-0,9	-1,4	-1,6	-1,3	-1,6	-0,7	-0,8	-0,7

Source : Base de données des Perspectives économiques de l'OCDE, n°87.

Graphique 14 : balance des opérations courantes (en % du PIB)



Source : OCDE, Perspectives économiques, mai 2010

En Union monétaire, l'analyse des données de la balance des paiements peut sembler peu pertinente. En effet, la contrainte extérieure, dans son acception classique, est la traduction du fait qu'un pays ne peut durablement financer, sur ses réserves de change, un déficit permanent de sa balance courante. Il doit donc soit compter sur des flux entrants de capitaux dont rien n'assure la stabilité dans le temps, qui peuvent conduire à transférer la propriété de pans entiers du patrimoine national, réduisant la marge de manœuvre du pays, soit accepter une dépréciation de son taux de change qui, s'il peut permettre momentanément de soutenir les exportations, renchérit les importations et ne peut résoudre sur le moyen et long terme les difficultés des entreprises à gagner durablement des parts de marché. Dans la zone euro, une telle contrainte n'a plus cours : la dépréciation de la monnaie n'est plus possible et les mouvements entre pays de la zone n'ont plus à être équilibrés.

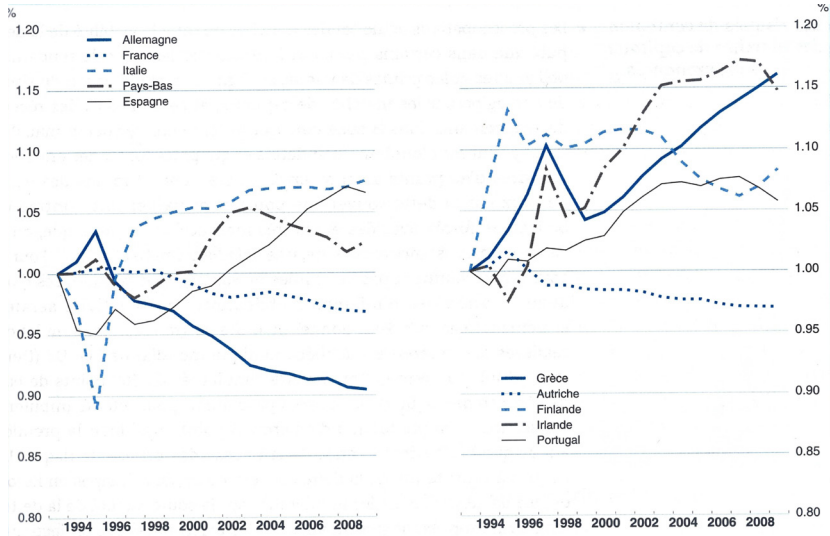
Pour autant, la contrainte réapparaît sous une autre forme : c'est le différentiel de taux d'intérêt sur les dettes publiques qui traduit le fait que certaines situations de compétitivité sont jugées préoccupantes. Or, la balance des paiements est un indicateur précieux de la compétitivité. Elle permet de mener une analyse différenciée des pays de la zone, indispensable comme élément de diagnostic de politiques intenable à terme. Le retour de la contrainte extérieure, pour la France, réduit encore davantage la marge de manœuvre des administrations publiques.

La création d'une union économique et monétaire, outre la création d'une monnaie unique et d'un marché unifié, suppose que soient mises en œuvre des politiques visant à la convergence des économies en particulier sur le plan social et fiscal. Faute de cette égalisation des conditions de la concurrence, un pays peut jouer le rôle de "passager clandestin" en baissant sa demande interne pour favoriser ses exportations dans la zone. Si l'on considère les échanges commerciaux de la zone seulement, les déficits des uns sont les excédents des autres. Si tous les pays procédaient de la même façon, en baissant leur demande interne pour favoriser leurs exportations, il en résulterait inévitablement une récession généralisée dans la zone. C'est le risque encouru actuellement par la zone euro avec la généralisation des plans d'austérité. Dans une union économique et monétaire, les politiques économiques ne peuvent plus s'apprécier pays par pays mais doivent être évaluées au regard des conséquences qu'elles peuvent avoir sur l'ensemble de la zone.

Sous cet aspect, on constate que la France enregistre des déficits continuels de sa balance courante depuis 2005 et que ces déficits se sont fortement aggravés depuis 2008 en valeurs courantes. Cela reflète principalement la détérioration de son solde commercial.

La compétitivité-coût (mesurée par les coûts unitaires de main d'œuvre) s'est détériorée de 2005 à 2008 puis a connu une certaine amélioration en 2009 (source OCDE). L'Allemagne a enregistré une évolution inverse.

Graphique 15 : compétitivité à l'intérieur de la zone euro
(prix à la consommation harmonisés, base 100 = 1993)



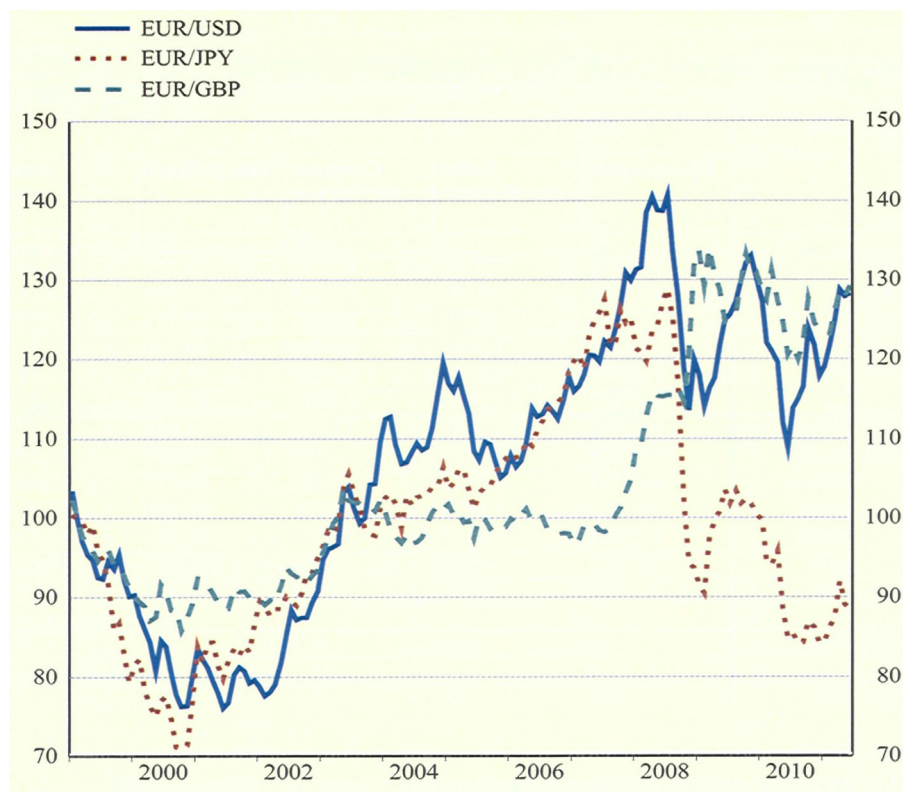
Source : OCDE, perspectives économiques, mai 2011.

Le graphique ci-dessus montre par ailleurs l'ampleur de l'ajustement nécessaire (et donc sa durée, forcément longue) pour résorber les écarts qui se sont progressivement creusés entre les divers pays participant à la zone euro.

Dans le point C ci-après, la compétitivité fait l'objet d'autres développements. De plus, le CESE a été saisi par le gouvernement de ce thème, qui a été traité par un avis *La compétitivité : enjeu d'un nouveau modèle de développement*, voté en octobre 2011.

Le taux de change de l'euro s'est régulièrement apprécié en termes nominaux par rapport au dollar américain, en moyenne annuelle, de 2005 à 2008, année où il a marqué un fléchissement brutal au moment de la crise financière. La moyenne de 2009 s'est inscrite en léger recul avec de fortes fluctuations intra-annuelles. Il en a été de même en 2010 (- 4,8 %). Malgré la crise de la dette publique affectant certains pays de la zone, l'euro n'a pas plongé en 2011 face au dollar, l'économie américaine suscitant des inquiétudes similaires.

Graphique 16 : évolution des taux de change bilatéraux
(moyenne mensuelle, base 100 = 1999)



Source : BCE, juillet 2011.

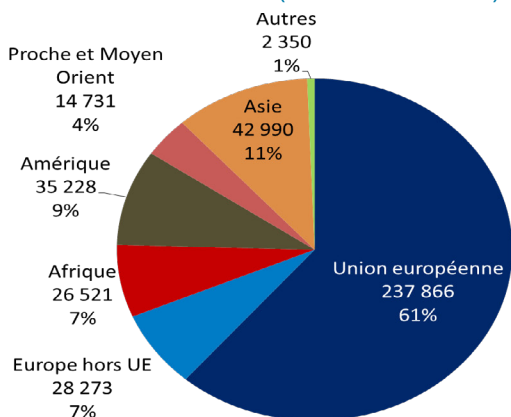
L'évolution de ce taux, commune à la zone euro, a eu des conséquences différenciées selon les pays de la zone, en fonction de la structure de leurs exportations et importations, sur divers variables économiques : exportations, importations mais aussi inflation, croissance, emploi...

Crise de l'Euro, reflet de déséquilibres économiques et monétaires internationaux

En quoi l'état de l'Europe est-il important pour l'état de la France ?

L'insertion de la France dans le marché mondial passe par son appartenance à l'Union européenne. La zone euro est destinataire de 49 % des exportations françaises, l'Union européenne dans son ensemble en absorbe 61 %.

Graphique 17 : exportations françaises par zones géographiques en 2010 (en millions d'euros)



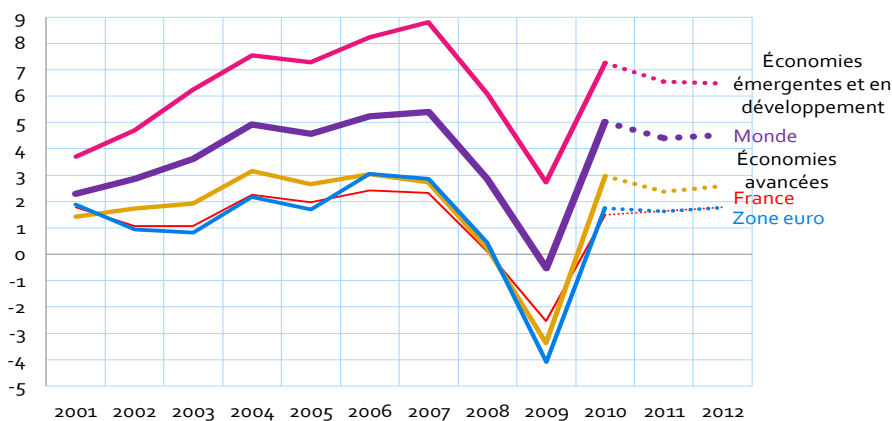
Source : Direction générale des douanes et des droits indirects

Ces chiffres reflètent non seulement une évidence géographique mais aussi le choix fait, depuis soixante ans, de participer à la construction européenne.

L'Europe, point faible d'une mondialisation en crise ?

Depuis la récession de 2009, le contraste persiste entre la forte croissance des pays émergents et le moindre dynamisme des économies avancées, particulièrement de la zone euro.

Graphique 18 : taux de croissance du PIB en volume

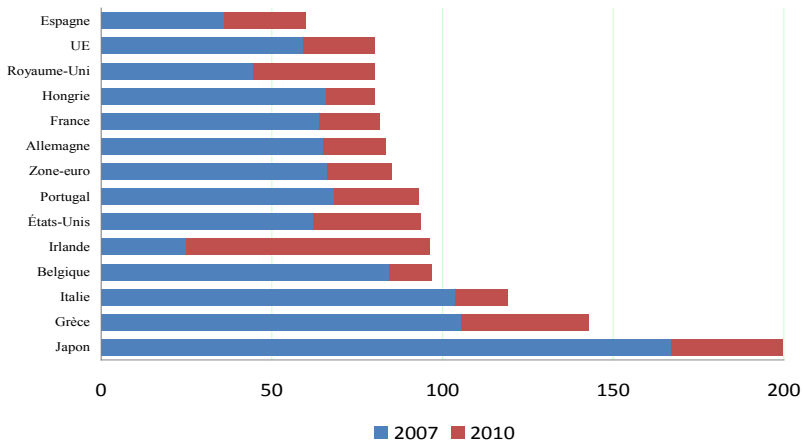


Source : Fonds monétaire international.

Les plans de relance destinés à préserver l'économie mondiale d'une dépression durable ont été moins massifs dans la zone euro qu'aux États-Unis ou en Chine. Pourtant, c'est à la dette publique des pays « périphériques » de la zone euro que la spéculation s'est attaquée, menaçant maintenant son cœur même. Il est vrai que la Chine contrôle son taux de change et que la zone euro présente des faiblesses intrinsèques de gouvernance.

Cette situation s'explique fondamentalement par l'emprise des marchés financiers sur les États de l'Union. La Banque centrale européenne (BCE) ne peut, en raison des traités européens, prêter directement aux États. Les banques privées peuvent se refinancer auprès de la BCE à de très faibles taux et prêter aux États à des taux nettement supérieurs.

Graphique 19 : variation des dettes publiques entre 2007 et 2010 (en % du PIB)

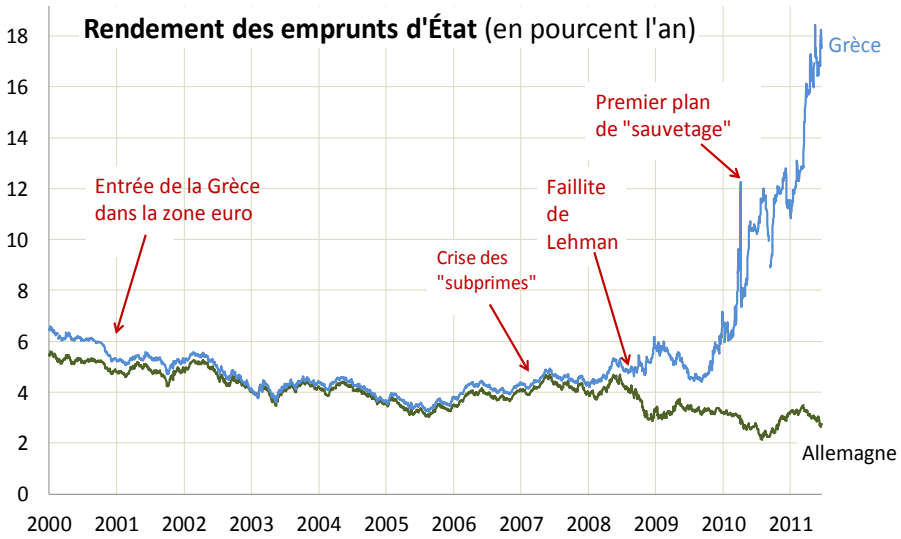


Source : Eurostat.

Au-delà des faiblesses spécifiques à la gestion des finances publiques grecques, la crise de l'euro est consécutive à la crise financière de 2008-2009 et à la prise en charge par les États d'une partie des dettes du secteur privé. Elle révèle qu'une perte de confiance des marchés dans la signature d'un État, matérialisée par la divergence des taux d'intérêt supportés par sa dette publique, avec ceux des autres pays de la zone euro, crée un risque de dislocation de l'Union monétaire.

Il faut cependant souligner que cette perte de confiance des marchés dans la signature d'un État relève très largement de la prophétie auto-réalisatrice : les marchés anticipent un risque possible ; ils demandent donc un taux d'intérêt plus élevé comme prime de risque ; ils rendent ainsi plus difficile le financement du déficit public de l'État, contribuant ainsi à rendre possible ce qu'ils avaient anticipé.

Graphique 20 : rendement des emprunts d'État (en pourcent l'an)



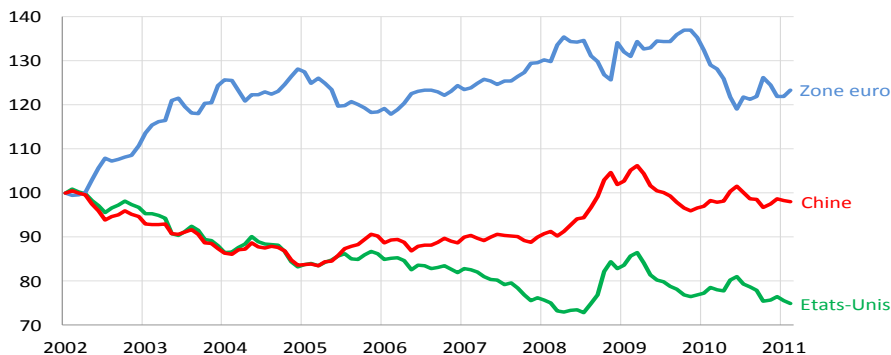
Source : Banque centrale européenne.

La crise de l'euro reflète aussi les déséquilibres économiques et monétaires internationaux

Depuis le krach boursier de 1987 et le krach obligataire de 1994, les autorités monétaires américaines ont largement alimenté en liquidités les marchés de capitaux pour soutenir la croissance et éviter un effondrement du système financier. Ce faisant, elles ont aussi, à leur corps défendant, alimenté les risques de nouvelles crises.

Depuis 2002, cette politique tend à faire baisser le cours du dollar ; les grands partenaires asiatiques des États-Unis se sont opposés à cette évolution (même si la Chine a organisé une appréciation progressive de sa monnaie entre 2005 et 2008), laissant le cours de l'euro comme seule variable d'ajustement des déséquilibres du marché des changes.

Graphique 21 : taux de change effectif du dollar, de l'euro et de la monnaie chinoise (base 100 en janvier 2002)



Source : Fonds monétaire international.

Malgré la tendance à la hausse de l'euro, la France a conservé jusqu'à une période récente l'essentiel des gains de compétitivité salariale réalisés avant l'Union monétaire vis-à-vis de ses partenaires de l'Union monétaire (cf. C ci-après).

En tout état de cause, les réponses à la crise en France doivent s'inscrire dans le cadre de politiques européennes

C'est vrai pour toutes les dimensions du développement durable, particulièrement en ce qui concerne la dimension environnementale, compte tenu du caractère « global » des phénomènes affectant l'environnement (cf. V ci-après).

C'est également vrai en ce qui concerne la solidarité nécessaire pour faire face à la « crise grecque », et donc en ce qui concerne les politiques économiques et monétaires dans la zone euro.

La France a-t-elle un problème de compétitivité-coût ?

La question n'est pas vraiment nouvelle ! Pour les chefs d'entreprises confrontés à la concurrence internationale, y compris ceux des entreprises artisanales situées dans les zones frontalières, ce coût est évidemment trop élevé ; pour les salariés qui perçoivent la contrepartie de ce coût sous forme de rémunération et de prestations sociales, il ne l'est pas assez. Rien que de très banal ! Fin 2010, le débat a cependant tourné à la polémique à la suite de la publication par CCE-Rexecode d'un rapport intitulé *Mettre un terme à la divergence de compétitivité entre la France et l'Allemagne*. Sans négliger les éléments de compétitivité hors-coût, ce rapport insistait, sur la foi des chiffres publiés par l'Insee, sur l'écart de compétitivité-coût entre l'Allemagne et la France, qui aurait été désormais fortement à l'avantage de nos voisins, avec un coût horaire du travail inférieur de 12 % au coût français.

L'ampleur de cet écart avait de quoi surprendre. Au point que l'Insee allait demander à Eurostat de retirer les chiffres français de toutes ses bases de données en attendant leur révision. « *Nous nous sommes aperçus qu'il y avait un problème sur les données de durées travaillées* », a reconnu le directeur des statistiques démographiques et sociales de l'Insee. Les nouveaux chiffres ont été publiés le 28 février dernier et mettent en évidence qu'en 2008, le coût horaire du travail dans l'industrie manufacturière française s'établissait à 33,16 €, un peu moins donc que le coût allemand (33,37 €).

La polémique est retombée, le débat demeure. Aussi sans empiéter sur les travaux menés dans le cadre de la saisine sur la compétitivité, il a semblé important d'en reposer les termes et de répondre à quelques questions essentielles en la matière : quel est l'indicateur pertinent pour comparer la compétitivité-coût ? La France a-t-elle un problème spécifique au regard de la situation des pays européens de taille comparable ? Quel serait l'impact d'une réduction du coût du travail en France sur la compétitivité ? Quelles en seraient les conséquences sociales ?

Quels chiffres ? Quel indicateur ?

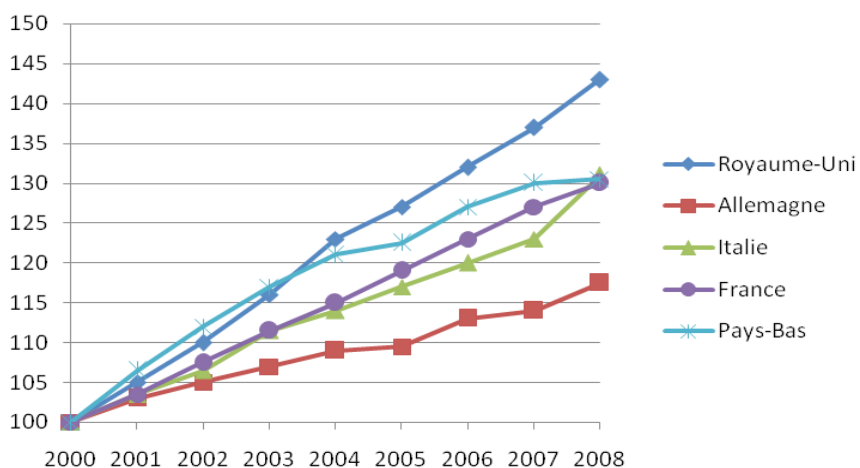
Le coût horaire du travail

La mesure du coût horaire du travail repose sur une enquête réalisée auprès de 14 000 établissements employeurs appartenant à des entreprises de 10 salariés ou plus. Elle est réalisée tous les 4 ans²⁹. Ce coût horaire étant évalué à partir du rapport rémunérations/temps de travail, il est fortement tributaire du décompte des heures travaillées. Or, il apparaît que celui-ci est souvent mal renseigné, notamment pour les cadres, ce qui provoque une surévaluation du taux horaire que le passage aux 35 heures en France n'a fait qu'accroître. Phénomène que l'Insee a reconnu avoir minimisé mais qui, au-delà, rend quelque peu dérisoire la publication de chiffres au centime d'euro près.

Si on élargit le champ des comparaisons à d'autres pays que l'Allemagne, on constate que l'évolution du coût horaire français se situe dans la moyenne européenne et que c'est bien celle du coût allemand qui présente un profil nettement différent. On en connaît les raisons : entre 2003 et 2010, les salaires n'ont augmenté que de 10 % en Allemagne, dans le cadre de la politique menée pour combler le handicap de 15 % accumulé vis-à-vis de ses partenaires européens entre la réunification du pays et la mise en place de l'euro. CCE-Rexecode l'admet : « *Il semble qu'au niveau des prix, ce soit un effet «Allemagne» car l'amélioration de l'appréciation des prix allemands s'effectue contre tous les pays* ». De fait, pendant que les salaires nominaux s'accroissaient de 30 à 45 % dans la plupart des pays, les salaires allemands n'augmentaient que de 20 %.

29 Enquête sur le coût de la main d'œuvre et la structure des salaires (ECMOSS).

Graphique 22 : évolution cumulée des salaires nominaux (en %)



Source : Eurostat.

Le coût unitaire du travail

Le coût horaire du travail n'est cependant qu'une facette de la question. On comprend bien que s'il faut deux ouvriers au lieu d'un pour fabriquer le même produit de valeur identique et que le coût de chacun d'eux pour l'entreprise est le même, le coût du travail par produit sera le double. Il est donc nécessaire de tenir compte de la productivité par tête des salariés.

Le bon indicateur en la matière est ce qu'on appelle **le coût salarial unitaire**³⁰ égal au produit du coût salarial moyen et du nombre de salariés rapporté aux quantités produites (la valeur ajoutée produite), soit au coût salarial moyen divisé par la productivité par tête.

Or la France est parmi les pays les plus productifs du monde. Si Eurostat ne fournit pas les chiffres relatifs à l'industrie, ceux relatifs à l'ensemble de l'économie sont éclairants.

³⁰ Le coût salarial est constitué par l'ensemble des dépenses qui incombent à l'entreprise pour l'emploi d'un salarié. Il est constitué principalement d'un coût direct, les salaires bruts auxquels s'ajoutent différents avantages salariaux (avantages en nature, intéressement et participation) et d'un coût indirect formé essentiellement des cotisations patronales légales et conventionnelles et de diverses charges (formation professionnelle, frais de transport, œuvres sociales).

Tableau 10 : la productivité par personne en Europe en 2009

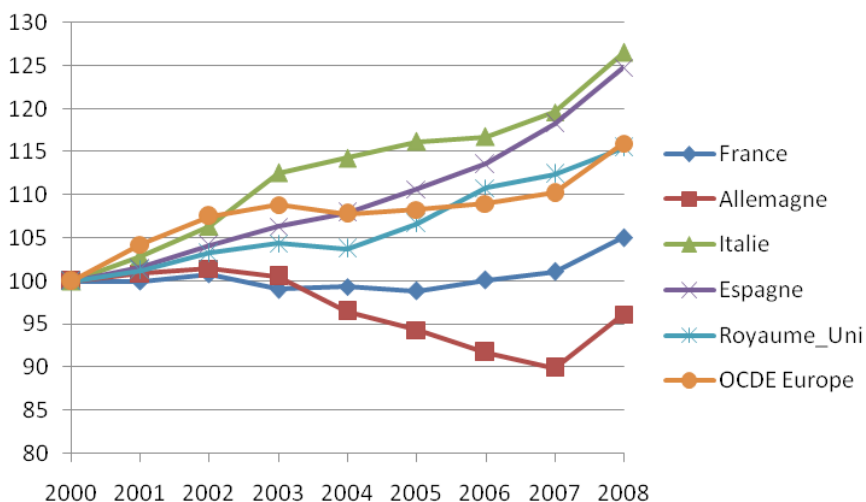
	Productivité par personne
Allemagne	105,1
Espagne	109,8
France	120,9
Italie	111,8
Royaume-Uni	106,6
Zone Euro	109,6
UE 27	100,0

Source : Eurostat.

La France est ainsi largement devant tous les grands pays européens et tout particulièrement l'Allemagne. En l'occurrence, il n'y a pas vraiment de quoi se réjouir : ce résultat est obtenu en grande partie au prix d'un taux d'emploi inférieur. On observera au passage, qu'entre 2007 et 2009, la productivité française s'est maintenue à un haut niveau, ne baissant que de 0,4 point, alors que la productivité allemande baissait de 3,3 points. C'est la contrepartie du choix des entreprises allemandes, soutenues par les pouvoirs publics, de privilégier, plus qu'en France, le chômage partiel plutôt que de préserver leur taux de marge. Ce qui leur a permis de conserver des employés, généralement qualifiés, en leur sein et d'être mieux armées pour rebondir lorsque la demande mondiale s'est raffermie.

Ainsi, même si on accepte l'hypothèse, ne pouvant être plus précis et compte tenu des évaluations contradictoires des économistes, que le coût horaire du travail dans l'industrie en Allemagne et en France sont voisins, **la France conserve un avantage non négligeable lorsqu'on prend en compte la productivité.** Et si on analyse les évolutions du coût salarial unitaire dans l'industrie manufacturière, on constate qu'elles sont certes de nouveau à l'avantage de l'Allemagne, mais dans une moindre mesure, et plus favorables vis-à-vis de ses autres principaux partenaires européens.

Graphique 23 : évolution des coûts salariaux unitaires en Europe



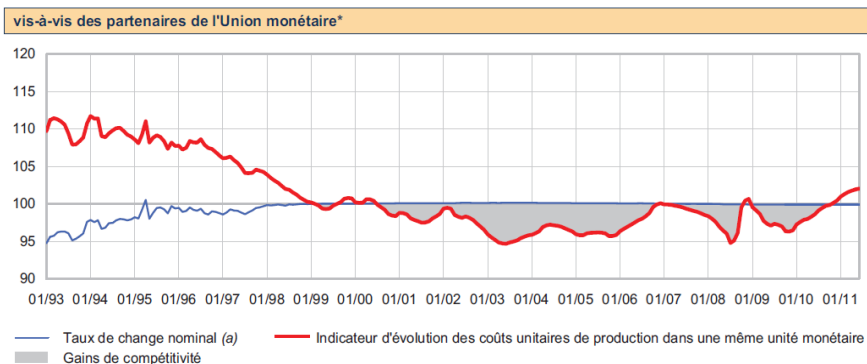
Source : Eurostat.

Un constat que confirme la Banque de France, dans sa comparaison de la situation de la France vis-à-vis de ses partenaires de l'Union monétaire.

Graphique 24 : compétitivité de l'économie française

Indicateurs déflatés par les coûts salariaux unitaires dans le secteur manufacturier

base 100 = 1^{er} trimestre 1999



Source : Banque de France.

L'influence du coût du travail sur la compétitivité

Que la baisse relative du coût du travail procure un avantage de compétitivité aux entreprises est indéniable toutes choses égales par ailleurs. Encore faut-il en apprécier l'utilité selon les secteurs et d'un point de vue économique et social.

Le coût du travail n'est en effet qu'un élément de la compétitivité-prix d'une entreprise (énergie, prix du capital,...). Interviennent également les comportements de marge (susceptibles de compenser ou d'aggraver l'effet d'une hausse des coûts unitaires). La dimension structurelle ou hors prix de la compétitivité est déterminante pour un pays développé et soumis à la concurrence comme la France.

Quels effets en termes concurrentiels ?

Dans de nombreux secteurs d'activité, l'abaissement du coût du travail n'aurait aucun effet, soit parce qu'il ne comblerait qu'une part infime de l'écart qui sépare la France des pays où s'est déjà délocalisée la production (textile par exemple), soit parce que l'activité n'est pas délocalisable (une grande partie des activités de service, le BTP...), soit parce que c'est le capital et non le travail qui constitue l'essentiel du coût de revient, ce qui est de plus en plus le cas dans l'industrie, soit enfin en raison d'une mauvaise adéquation des produits à la demande internationale.

La statistique publique, française et européenne, fournit peu de données fines permettant d'évaluer branche par branche la part des rémunérations dans la valeur ajoutée et l'importance de la substitution du capital au travail. Parmi les rares études publiées sur le sujet, celle du CEPII relative à *L'impact sectoriel des allègements de charges*, publiée en 2007, fournit cependant quelques éléments d'appréciation à partir de la simulation d'une baisse de 5 points de cotisations sociales. Les principales conclusions portant sur les secteurs exposés à la concurrence internationale sont les suivantes :

Tableau 11 : effet sur les coûts de production de trois scénarios de baisse des cotisations patronales (tous équivalents à une baisse uniforme de 5 points)

	Baisse uniforme	Baisse sur les bas salaires	Baisse sur les hauts salaires
Industries des biens de consommation	- 1,7 %	- 1,4 %	- 1,8 %
Industrie automobile	- 1,5 %	- 1,2 %	- 1,6 %
Industries des biens d'équipement	- 1,8 %	- 1,4 %	- 2,0 %
Industries des biens intermédiaires	- 1,8 %	- 1,5 %	- 1,8 %
Énergie	- 0,8 %	- 0,5 %	- 0,9 %

Source : CEPII.

Et le CEPII de conclure : « A l'exception de l'industrie textile et de la fabrication d'articles de sports, jeux, etc., la quasi totalité des secteurs exposés sont des secteurs intensifs en capital et en travail qualifié. Seule une réforme ciblée sur les hauts salaires est à même d'avoir un impact significatif sur le coût de production de ces secteurs. Mais le gain d'une telle mesure, équivalente à une dévaluation, reste, même dans ce cas, faible et provisoire » en précisant « ... la baisse de coût de production ici évaluée est donc une estimation haute car **elle suppose que les entreprises feront profiter entièrement leurs clients professionnels de leur baisse de coût** ».

Depuis cette étude, il est bien évident que la substitution du capital au travail s'est poursuivie, diminuant encore l'impact éventuel d'une réduction du coût du travail. Dans son rapport, CCE-Rexecode observe d'ailleurs que le phénomène est un peu plus prononcé en France qu'en Allemagne depuis 2001. Insuffisamment toutefois pour combler l'énorme retard des entreprises françaises en matière de robotique : « d'après les données de l'International Federation of Robotics, le taux de robotisation des PMI françaises est très en deçà de celui des PMI allemandes et italiennes. En 2008, l'Allemagne dispose d'un parc de robots de 145 000 unités contre seulement 34 500 unités en France ».

L'impact économique et social

En supposant que les entreprises françaises répercutent entièrement la baisse du coût du travail sur leurs prix de vente, se pose la question de la compensation de la baisse de ressources qui en découle sur le financement des assurances sociales.

Les plus libéraux envisagent purement et simplement de ne pas opérer cette compensation, comptant sur les vertus du marché : l'amélioration de la compétitivité française doit selon eux se traduire par une augmentation du chiffre d'affaires des entreprises, donc de l'emploi, donc des rentrées de cotisations sociales et de la CSG. Plus raisonnablement, de nombreux acteurs évoquent une compensation par l'impôt le justifiant par le caractère universel d'une partie des prestations sociales, en particulier celles relatives à la famille et à la santé.

Mais dans l'un et l'autre cas, il s'ensuit nécessairement une diminution du pouvoir d'achat des ménages au moins à court terme : soit parce qu'ils devront prendre en charge une part plus grande des dépenses, soit parce qu'ils devront acquitter plus d'impôts. C'est exactement ce qui s'est produit en Allemagne dont on oublie un peu vite, qu'avant de sortir par le haut de la crise, elle a connu une longue période de croissance atone entre 2000 et 2005 (+ 0,6 % en moyenne) et une quasi-stagnation de la consommation tout au long de la décennie. De plus, un modèle tourné vers les exportations est très sensible au retournement de conjoncture et est particulièrement vulnérable lors des périodes de récession. Ainsi, en 2009, le PIB de l'Allemagne a baissé de 5 % contre 2,6 % pour la France.

Cet aspect ne peut pas ne pas être pris en considération. Les résultats allemands en termes de croissance et de commerce extérieur sont le bon côté d'une médaille qui a son revers : un accroissement sensible des inégalités de revenus et plus grave encore du taux de pauvreté. Entre 2000 et 2009, l'écart inter-quintile de revenu³¹ est ainsi passé de 3,0 à 4,5 en Allemagne pour rattraper le taux français de 4,4 (4,2 en 2000). Sur la même période, le taux de pauvreté a augmenté de moitié pour s'établir à 15,5 % alors qu'il baissait significativement en France de 16,0 à 12,9 % (cf. chapitre IV ci-après).



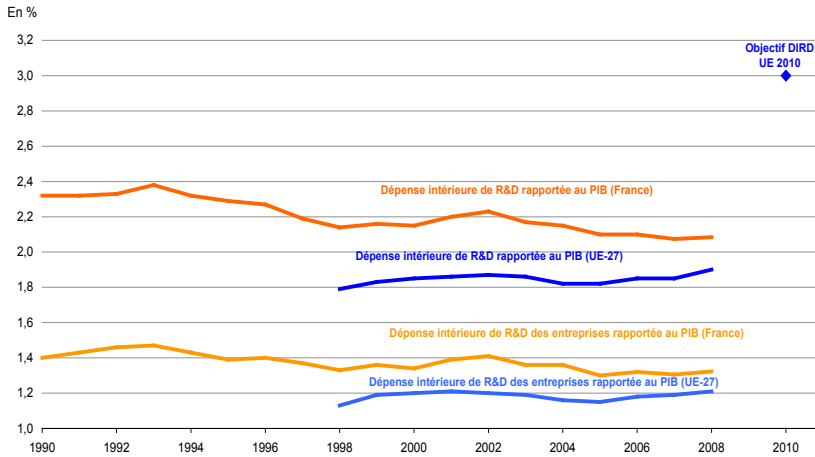
La grande différence entre l'Allemagne et la France tient au fait que la première disposait des atouts lui permettant d'équilibrer sa cure d'austérité par une amélioration de la seconde grande composante du PIB, le solde extérieur. Sa spécialisation dans les biens d'équipement l'a ainsi placée en excellente position alors que la demande en la matière des pays émergents ne cessait de s'accroître y compris pendant la crise. Elle a en outre pleinement profité d'une stratégie industrielle fondée sur l'innovation et la montée en gamme dont elle tire également parti à l'exportation dans les pays où s'est constituée une classe aisée nombreuse. De plus, l'Allemagne dispose, à côté de grands groupes, d'un tissu d'entreprises moyennes capables d'innover et d'exporter. La France est dans une situation inverse. Le moteur de sa croissance demeure la consommation des ménages et son économie est mal positionnée à l'exportation du fait d'investissements insuffisants dans la recherche, l'innovation et plus globalement dans la société de la connaissance.

31 L'écart inter-quintiles entre les revenus s'apprécie par unité de consommation (cf. ch IV), après transferts sociaux et net des impôts directs (principalement impôt sur le revenu, taxe d'habitation, CSG et CRDS).

IDD Recherche & Développement

Le poids de la dépense intérieure de recherche et développement (R&D) dans le PIB s'élève à 2,08 % en 2008. Il a baissé depuis 2000, année de l'adoption de la stratégie de Lisbonne qui fixait un objectif de 3 % en 2010.

Graphique 25 : part des dépenses intérieures de R&D dans le PIB en France, dont celle des entreprises (en %)



Source : MESR - SIES, Eurostat

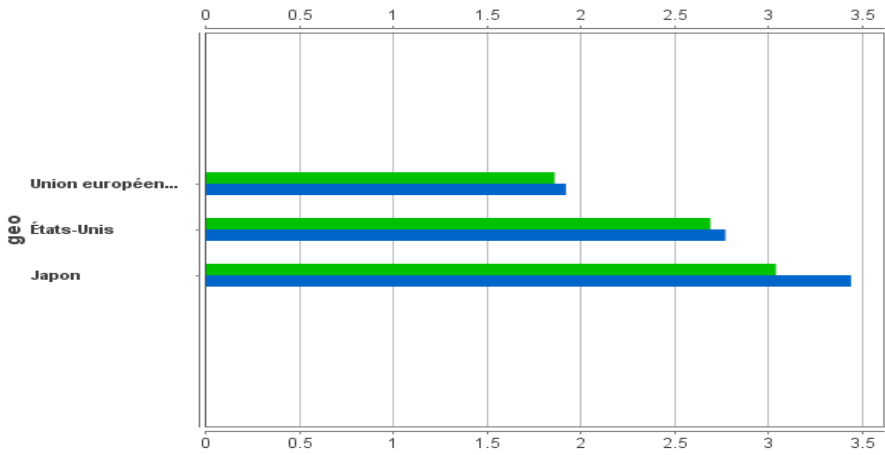
• Enjeux

La R&D est un facteur clé de la croissance et de l'emploi à moyen terme, en étant la source d'innovations qui permettent un positionnement compétitif dans le développement de la société de la connaissance. Elle est l'un des moyens de répondre aux grands défis sociétaux (énergie, climat, santé...) et de favoriser une croissance durable et une « économie verte ». Le suivi des dépenses de R&D répond directement à l'objectif de la stratégie de Lisbonne d'atteindre un taux d'investissement de R&D correspondant à 3 % du PIB, au niveau européen comme au niveau national.

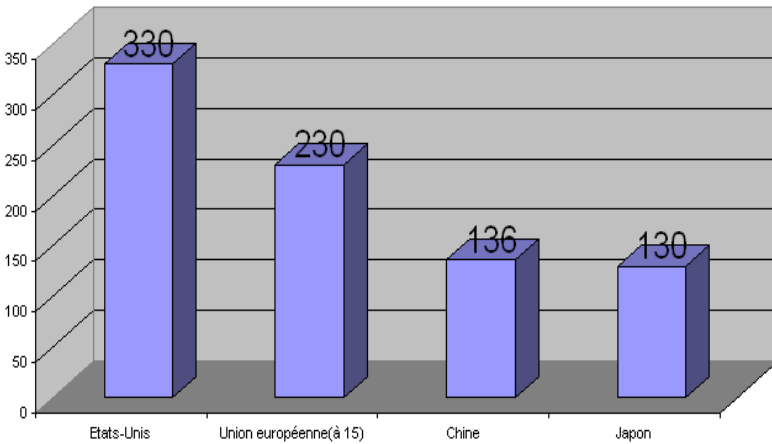
• Analyse

En 2008, la France continue de s'éloigner de l'objectif de la stratégie de Lisbonne. Elle consacre 2,08 % de son PIB pour investir dans des dépenses de R&D alors que celles-ci représentaient 2,32 % du PIB en 1990. La part de ces dépenses dans le PIB baisse régulièrement. Supérieure à celle de l'UE-27 (1,9 %), cette part reste inférieure à celle de l'Allemagne (2,54 %) ou encore à celle de l'OCDE (2,29 en 2007). Les entreprises réalisent 63 % des dépenses de R&D. Cette part est stable depuis 1999 et proche de la répartition des dépenses R&D entre public et privé dans l'UE-27.

Graphique 26 : comparaison internationale : dépenses totales pour la R&D
Légende 2000 (courbe verte) et 2008 (courbe bleue)



Graphique 27 : dépenses de R&D fin 2006, en milliards de \$



Source : OCDE

En fait, les faiblesses relatives à la compétitivité hors coût de l'industrie française, déjà pointées il y a maintenant une quarantaine d'années (recherche, innovation, formation et qualification...) ont été régulièrement compensées par des mesures relatives à sa compétitivité en termes de coût : des mesures d'ordre conjoncturel avec la dévaluation et d'autres d'ordre plus structurel visant à comprimer la masse salariale (qui explique en grande partie le niveau plus élevé que la moyenne européenne du taux de chômage que connaît la France).

Tableau 12 : rythme décennal de dépréciation du franc vis-à-vis du mark

Période	Variation (en %) de la parité du franc
1949 - 1959	- 29
1959 - 1969	- 26
1969 - 1979	- 34
1979 - 1989	- 30
1989 - 2001	0

Source : *Le siècle des dévaluations*, article issu de la conférence de M. Jean-Charles Asselain, professeur à l'Université de Bordeaux IV, donnée au MINEFI le 4 février 2002.

L'impossibilité de recourir aux dévaluations et l'exigence des marchés financiers de création de valeur pour l'actionnaire n'ont plus laissé comme seul recours, compte tenu du taux de chômage, que de s'attaquer au coût du travail, au travers de la généralisation des exonérations en faveur des bas salaires (22,6 mds € en 2008, soit plus de 10 % des cotisations effectives versées à la Sécurité sociale). Il faut tout de même rappeler que d'ores et déjà, le taux des cotisations patronales de Sécurité sociale versées pour l'emploi d'un salarié au SMIC n'est que de 2,1 %, et même de 0 % dans les TPE, au lieu de 28,1 % (taux normal des cotisations employeur maladie, famille et vieillesse).

CCE-Rexecode ne peut éviter de conclure dans le même sens : « *La France a perdu au cours des années récentes le seul avantage comparatif qui était le sien, celui des prix moins élevés* ». L'important dans cette phrase est bien le mot « seul » qui confirme que sur tous les autres aspects de la compétitivité, la France n'a jamais réussi à combler son retard malgré quelques grands succès emblématiques.

C'est tout l'objet de la saisine « Compétitivité » que de dégager des propositions pour enfin rétablir la situation.

Déséquilibre des comptes publics, l'État en première ligne

Nul ne peut l'ignorer, l'état des finances publiques françaises n'est pas bon. En 2009, le déficit des administrations publiques³² a atteint un sommet pour s'établir à 142,5 mds €, soit 7,5 % du PIB, et ne s'est que peu réduit en 2010 (7,1 % du PIB). L'écart entre la croissance et le déficit restant négatif, et ce pour quelques années encore, la dette ne peut qu'augmenter. Fin 2010, elle atteignait 1 591,2 mds €, soit 82,3 % du PIB. Rappelons que, selon les critères de Maastricht, le déficit public doit être limité à 3 % du PIB et la dette publique à 60 % du PIB.

³² Les administrations publiques regroupent l'État, les organismes divers d'administration centrale (ODAC), les administrations locales (APUL) et les administrations de sécurité sociale (ASSO). Les administrations de sécurité sociale comprennent le régime général et l'ensemble des régimes particuliers des salariés et des non-salariés (hormis celui des fonctionnaires d'État), les régimes complémentaires de retraites (ARRCO et AGIRC), le régime d'assurance chômage (UNEDIC) et le fonds de solidarité vieillesse (FSV).

Bien sûr, la crise explique en grande partie l'ampleur de ces dépassements. La baisse de l'activité a entraîné une contraction de la masse salariale qui a réduit le rendement des prélèvements assis sur les revenus (cotisations sociales, CSG, impôt sur le revenu...). Elle a également diminué les bénéfices des entreprises provoquant une baisse du rendement de l'impôt sur les sociétés de plus de la moitié. Parallèlement, les dépenses, qui avaient diminué, pour ce qui concerne l'État, de 25,5 % du PIB en 1993 à 20 % en 2008, ont depuis augmenté sous l'effet, d'une part, de la hausse du nombre d'allocataires des prestations liées au chômage et à l'exclusion, d'autre part, des plans de soutien à l'activité mis en place. Il est à noter que tous les grands pays développés atteignent un niveau de dette supérieur ou égal à la moyenne européenne (80 % du PIB en 2010). Les États-Unis devraient quant à eux dépasser le seuil de 100 % en 2011, le Japon celui de 200 %.

Mais souvent, la crise n'a fait qu'amplifier un phénomène auquel sont confrontés les gouvernements depuis de nombreuses années. La France, en situation de déficit depuis 1975, n'a connu que deux périodes un peu meilleures, 1979-1980 et 1999-2002, avec respectivement des soldes négatifs moyens de 0,4 % et 1,5 % du PIB. Quant à sa dette, elle n'a cessé de progresser à l'exception des périodes 1998-2001 et 2006-2007. En 2007, avant que se déclenche la crise, le déficit s'établissait déjà à 2,7 % du PIB et la dette à 64,2 % du PIB.

On ne compte plus les rapports publiés sur la question ! Tous concluent à l'impérieuse nécessité d'agir en faveur d'une augmentation du niveau de croissance potentielle et d'une meilleure efficacité des dépenses, ce que personne ne peut désapprouver. Moins nombreux sont ceux qui, comme le rapport Pébereau paru en 2005, osaient dire aussi que le solde public est d'abord une soustraction entre ressources et dépenses et que son amélioration supposait de « *ne pas diminuer le niveau global des prélèvements obligatoires pendant la phase de retour à l'équilibre* ». La dernière décennie a été au contraire marquée par plusieurs réformes qui ont toutes eu pour conséquence de réduire les recettes des administrations publiques : allègements du barème de l'IR sur les revenus de 2000, 2001 et 2003 puis réforme de 2006, baisse des droits de mutation à titre gratuit en 2005 et 2007, plafonnement de la TP en 2005 puis réforme en 2010, réforme de l'ISF en 2011, exonérations de cotisations sur les heures supplémentaires et multiplication des niches sociales et fiscales sur l'IR, la TVA et l'ISF.

Encadré 6 : estimation des pertes de recettes fiscales (Rapport de la Cour des Comptes, mai 2011)

La Cour des comptes estime le seul coût de la loi TEPA à 10,5 mds € et celui de la baisse de la TVA dans la restauration à 3,2 mds € pour l'année 2010. Au total, sur la foi des documents budgétaires et des rapports de la Cour des comptes, on estime que l'ensemble des allègements effectués depuis 2000 est la cause d'une baisse des ressources des administrations publiques de près de 40 mds € en 2010 même en tenant compte de la création ou de l'augmentation de certains prélèvements destinés au financement de la protection sociale (forfait social, contribution de solidarité, taxation des stock-options, prélèvement RSA).

Par ailleurs, le coup de rabot sur certaines niches fiscales traduit dans la loi de finances 2011, consistant à diminuer l'effet de certaines d'entre elles, est bien loin de la préconisation de notre Assemblée, réitérée à de multiples reprises dans ses rapports, de procéder à leur révision exhaustive à l'aune de leur utilité économique, sociale et environnementale. Pour 2011, il est encore recensé 504 dépenses fiscales dont 453 ayant un impact budgétaire en 2011, pour un coût total estimé à 65,3 mds € (dont 33,3 sur l'IR), en baisse il est vrai d'environ 6,4 mds € par rapport à 2010³³.

De nombreux rapports ont pointé les effets de ces dépenses fiscales. Le rapport d'information que le député UMP Gilles Carrez a établi en juillet 2010 dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, donne des éléments qui permettent d'évaluer l'impact de *“dix années de pertes de recettes non compensées”*. On a ainsi pu calculer, qu'en l'absence des réductions fiscales, le déficit budgétaire n'aurait été que de 3,3 % en 2009 au lieu de 7,5 %, la France connaissant même, dans ce cadre, un léger excédent budgétaire en 2006, 2007 et 2008. Paul Champsaur et Jean-Philippe Cotis dans le *Rapport sur la situation des finances publiques* d'avril 2010 font une analyse similaire : *“En l'absence de baisses de prélèvements, la dette publique serait environ 20 points de PIB plus faible aujourd'hui qu'elle ne l'est en réalité, générant ainsi une économie annuelle de charges d'intérêts de 0,5 point de PIB”*.

Dans le même temps, on a trop souvent cherché à rendre responsables les assurances sociales et les collectivités territoriales d'une situation à laquelle elles ont en définitive beaucoup moins contribué que l'État. Constat qui ne signifie évidemment pas que l'équilibre de leurs comptes ne soit pas recherché. Les organismes de protection sociale peuvent difficilement invoquer le fait que leurs prestations constituent un investissement, même si ce point peut être discuté s'agissant des prestations familiales et, pour partie, de santé. Les déficits de ces organismes ne peuvent être tolérés que conjoncturellement - on en a vu toute l'utilité en termes de soutien à la consommation au plus fort de la crise - et il est de la responsabilité des pouvoirs publics et des partenaires sociaux de rechercher l'équilibre de leurs comptes. Les générations futures n'ont en effet pas à supporter le poids d'une dette, qui atteint en 2010 plus de 170 mds €, représentant en définitive des prestations servies à leurs aînés. De plus, la dette représente un transfert financier de l'ensemble de la population vers les marchés financiers. Ce sont les contribuables qui, à travers la fiscalité, paient la charge de la dette et en subissent les conséquences avec la réduction des dépenses publiques.

Pour autant, cette préoccupation majeure ne peut faire oublier que 80 % du déficit public et de la dette publique sont à mettre au passif de l'État. Les statistiques sont encore plus spectaculaires quand on rapporte le poids de la dette des administrations publiques à leurs recettes. Les taux sont de :

- 420 % pour l'État ;
- 71 % pour les administrations territoriales ;
- 35 % pour les administrations de sécurité sociale et la CADES.

Si l'argument des investissements peut être plus facilement retenu pour justifier l'endettement de l'État (avec là encore des interprétations possibles (Éducation, recherche...), il ne joue pas vraiment en faveur de l'État : si on s'en tient aux chiffres de la comptabilité nationale relatifs à la formation brute de capital fixe (investissements

33 Ce total ne tient pas compte de certaines dispositions venant réduire l'impôt mais considérées comme consubstantielles de l'impôt. C'est le cas par exemple de l'exonération de l'assiette de l'impôt sur les sociétés des plus-values de cession d'une filiale possédée depuis au moins 2 ans (loi de finances 2005), dite « niche Copé », qui aura réduit les recettes de l'État de 12,5 mds € en 2008 et 8,5 mds en 2009.

matériels), on s'aperçoit que les collectivités territoriales fournissent 66 % de l'effort, l'État et les organismes d'administration centrale n'en accomplissant que 24 %. Rappelons à ce propos que l'endettement des collectivités territoriales a pour cause unique l'investissement puisqu'elles sont déjà soumises à la fameuse « règle d'or », ayant l'obligation de voter leur budget de fonctionnement en équilibre.

Ce sera l'objet de la saisine « *La dette : un pont entre passé et avenir* », confiée à la section Économie et finances d'approfondir ces questions. Il est cependant apparu indispensable que le *Rapport sur l'état de la France* suive dans le temps l'évolution des comptes publics de chacune des composantes des administrations publiques tout en rétablissant quelques vérités trop souvent occultées par les médias.

Tableau 13 : compte simplifié des administrations publiques pour l'année 2010³⁴

Recettes	État	ODAC	APUL	ASSO	APU
Impôts et cotisations sociales	265,9	14,7	88,6	448,5	817,7
Recettes de production	5,9	7,2	38,1	19,0	70,3
Revenus de la propriété	8,5	1,8	2,5	3,1	15,3
Transferts reçus des autres administrations	8,5	46,4	84,1	15,2	0,0
Autres	7,7	18,6	13,1	4,1	16,6
Total	296,5	88,7	226,4	489,9	919,8
<i>en % PIB (1932,8 mds €)</i>	<i>15,3</i>	<i>4,6</i>	<i>11,7</i>	<i>25,3</i>	<i>47,6</i>
DEPENSES					
Fonctionnement	108,8	27,8	117,3	87,6	341,5
Prestations et autres transferts	129,7	41,9	58,1	404,2	607,0
Transferts versés aux autres administrations	133,4	4,7	5,2	10,9	0,0
Intérêts et acquisitions nettes d'actifs non financiers	46,2	5,1	47,5	10,3	108,3
Total	418,1	79,5	228,1	513,0	1056,7
<i>en % PIB</i>	<i>21,6</i>	<i>4,1</i>	<i>11,8</i>	<i>26,5</i>	<i>54,7</i>
SOLDE*	-112,0	9,1	-1,7	-22,8	-136,9
<i>en % PIB</i>	<i>-6,3</i>	<i>0,5</i>	<i>-0,1</i>	<i>-1,2</i>	<i>-7,1</i>
DETTE* (la dette de la CADES est ici affectée aux ASSO)	1245,0	15,0	160,6	170,6	1591,2
<i>en % PIB</i>	<i>64,4</i>	<i>0,8</i>	<i>8,3</i>	<i>8,8</i>	<i>82,3</i>

* Au sens de Maastricht.

Source : INSEE, les comptes de la nation.

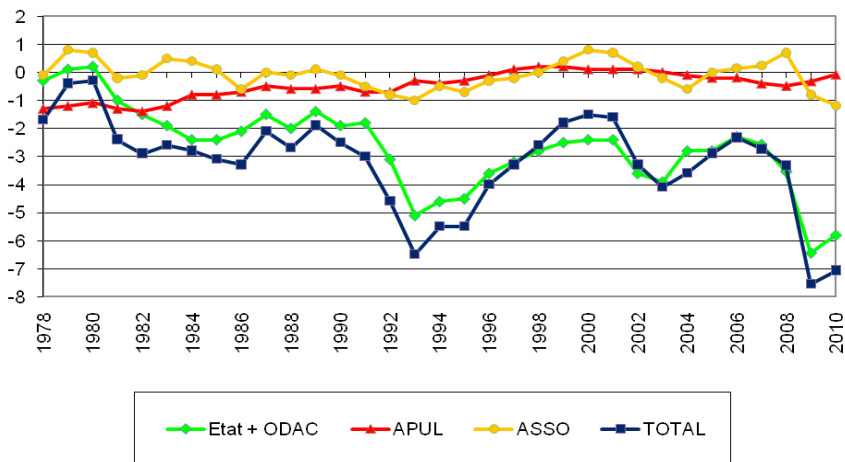
34 Les données figurant dans ce tableau correspondent aux recettes et dépenses réelles, nettes des cotisations imputées. En effet, dans le but de pouvoir comparer le coût du travail entre les différents pays, les systèmes statistiques enregistrent en dépenses des flux fictifs correspondants aux cotisations qu'auraient payées les administrations publiques à un organisme d'assurances sociales versant des prestations qu'elles prennent en fait en charge elles-mêmes. C'est en particulier le cas des retraites des fonctionnaires de l'État. Le montant de ces flux fictifs (au total 37,7 mds d'euros en 2010) est également enregistré en recettes. Si l'opération est neutre pour le solde des recettes et des dépenses, elle surestime les recettes et les dépenses des pays où les administrations versent directement les prestations, ce qui est le cas de la France.

Tableau 14 : répartition des dépenses des administrations publiques par fonction en 2010 (en %)

Dépenses des administrations publiques (mds €)	418,1	79,5	228,1	513,0	1056,7
Services publics généraux	67	7	26	0	100
Défense	100	0	0	0	100
Ordre et sécurité publics	78	0	22	0	100
Affaires économiques	23	30	48	0	100
Protection de l'environnement	6	2	91	0	100
Logement et équipements collectifs	7	3	90	0	100
Santé	2	1	1	96	100
Loisirs, culture et culte	17	8	75	0	100
Enseignement	64	7	29	0	100
Protection sociale	13	5	8	75	100

Source : INSEE, les comptes de la nation.

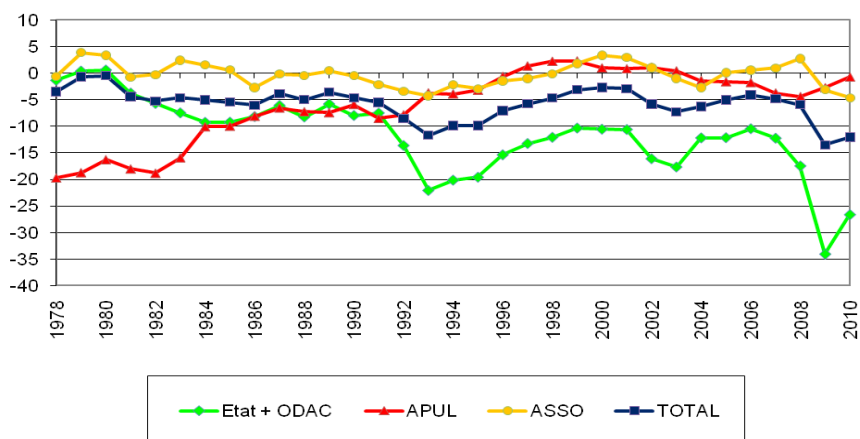
Graphique 28 : évolution du solde des administrations publiques (en % PIB)



Source : INSEE, les comptes de la nation.

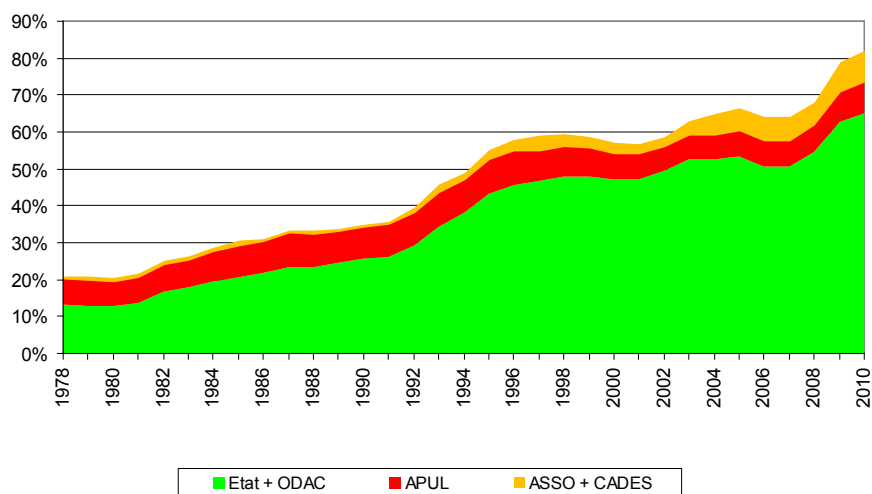
Si on évalue le déficit des administrations publiques non plus par rapport au PIB mais relativement à leurs recettes, la situation de l'État apparaît là encore plus dégradée que celle des autres administrations.

Graphique 29 : évolution du solde des administrations publiques



Source : INSEE, les comptes de la nation.

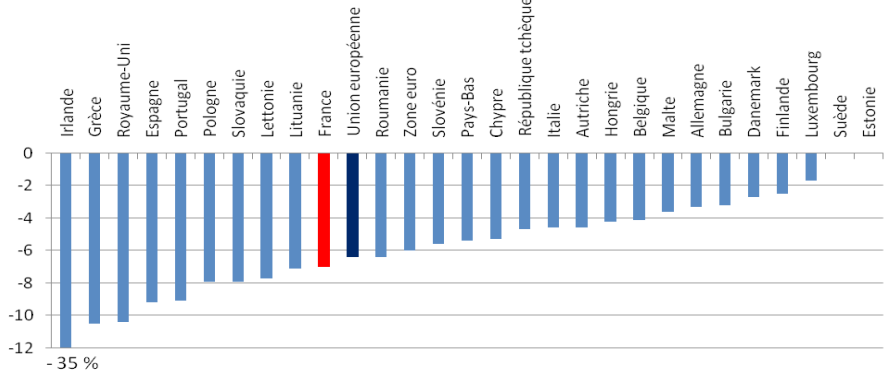
Graphique 30 : Évolution de la dette des administrations publiques (en % du PIB)



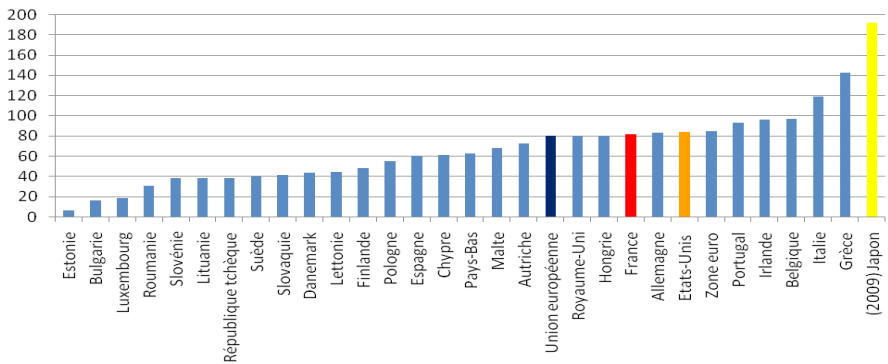
Source : INSEE, les comptes de la nation.

Graphique 31 : comparaisons internationales (en % du PIB)
Déficit et dette publics au sens de Maastricht (2010)

Déficit public au sens de Maastricht (2010)



Dette publique au sens de Maastricht (2010)



Source : Eurostat.

Encadré 7 : bilan patrimonial de la France

Sans chercher à atténuer la gravité de la situation que le niveau de dette publique fait peser sur notre pays et sans anticiper sur les considérations et préconisations qui seront apportées par notre assemblée dans son avis relatif à la dette, il convient dès à présent de compléter l'attention portée à la dette par un rappel : l'examen patrimonial de tout organisme nécessite celui du passif comme celui de l'actif. A se focaliser sur la dette, on en oublierait que l'État et les Français possèdent des avoirs diversifiés.

Aujourd'hui, selon les critères de Maastricht, la dette publique française approche les 90 % du PIB (il faudrait préciser qu'il ne s'agit pas en totalité de dette financière). Mais, dans le même temps, l'État français a des avoirs financiers (actions dans France Télécom, EDF, SNCF, etc.). Si l'on retire ces derniers, la dette nette de l'État n'est plus que de 60 % du PIB. Face à celle-ci, l'État est propriétaire d'avoirs physiques constitués d'infrastructures (routes) et d'équipements (les écoles, les stades, les musées, les hôpitaux) dont l'estimation représente 90 % du PIB. En solde apparaît alors une dette de 60 % du PIB et des avoirs physiques représentant 90 % de ce PIB.

Dans le même esprit, empruntons à Hervé Morel, un regard rapide sur le patrimoine des français - ménages, entreprises, banques, administrations, etc. Les éléments substantiels en sont les logements, les machines, les infrastructures mais aussi les actifs financiers (actions, avoirs en banque). Mesuré par l'INSEE dans les comptes de la nation, ce patrimoine est estimé à 20 000 milliards d'euros. Pour apprécier la valeur nette du patrimoine de la France et des français, il convient d'en déduire les dettes.

Ces dettes sont de 4 000 milliards d'euros : 2 000 milliards empruntés par les entreprises (dettes nettes des créances détenues), 1 000 milliards empruntés par l'État (dettes nettes des créances détenues) et 1 000 milliards empruntés par les ménages (dettes brutes). Pour la plus grande part, ce sont les banques qui prêtent... des sommes gagées sur les dépôts des particuliers et leurs fonds propres. Les ménages possèdent un patrimoine financier brut de 3 400 milliards (dépôts en banque, livrets, assurances-vie, pour 2 400 milliards, et 1 000 milliards d'actions). Les prêteurs finaux sont donc essentiellement les particuliers pour 3 400 milliards, aux entreprises, à l'État et à d'autres particuliers.

Le patrimoine net de la France et des Français est alors estimé à 16 000 milliards d'euros en 2009 (20 000 milliards d'euros de patrimoine brut moins 4 000 milliards de dettes) soit un patrimoine d'environ 240 000 euros par habitant, y compris la couverture de la dette publique qui n'en représente que 10 %.

Une crise bancaire qui vient de loin

La crise financière de 2007-2008 avait ouvert une première crise bancaire majeure qui avait été contenue par l'intervention des États, mettant en jeu des sommes potentiellement considérables. L'effondrement de la valeur boursière des banques françaises qui s'est produit en septembre 2011, et plus globalement les interrogations sur la solidité des banques européennes, indiquent que cette crise n'est pas terminée. Ceci pousse à nous interroger sur les transformations que le système bancaire a subies ces dernières décennies sous l'emprise d'une financiarisation toujours plus grande de l'économie.

Les transformations du système bancaire

Les banques jouent un rôle fondamental dans l'économie, celui de fournir du crédit à plus ou moins long terme pour les particuliers et pour les entreprises. Contrairement à une idée reçue, ce ne sont pas les dépôts qui font les crédits, les dépôts des uns ne sont pas utilisés pour prêter aux autres, c'est au contraire la multiplicité des crédits qui engendre une multiplicité de dépôts. Ce rôle de création monétaire des banques est central dans le financement de l'économie. Or depuis les années 1980, la contrepartie de cette création monétaire a de moins en moins consisté en une création de richesses réelles mais plutôt dans un gonflement du prix des actifs financiers et immobiliers. Les grandes banques se sont progressivement transformées en groupes financiers qui mêlent les activités de banques d'affaires et de banques de dépôt ainsi que d'assurance. La séparation entre ces deux activités, qui avait été l'enseignement essentiel sur le fonctionnement du système bancaire tiré de la crise de 1929 aux États-Unis, a été abolie avec la déréglementation financière des années 1980 pour donner naissance au modèle de la « banque universelle », déjà en vigueur en Europe continentale. Les opérations de placements financiers opérées par les traders dans les salles de marché sont devenues une des principales activités des banques, en liaison avec la libéralisation des mouvements de capitaux.

Plusieurs facteurs ont joué un rôle clef dans cette transformation du système bancaire et dans la crise financière de 2007-2008. Tout d'abord, la titrisation qui consiste à transformer un crédit en titre financier puis à créer des produits structurés, mêlant plusieurs classes d'actifs porteurs de risque différents (ABS, CDO), qui pourront être ensuite vendus sur les marchés financiers. Pour les banques, l'intérêt de cette opération est double : d'une part, elles se débarrassent des crédits qui encombrant leur bilan et contournent ainsi les règles prudentielles qui peuvent avoir été mises en place par certains États en matière de ratio entre fonds propres détenus et crédits ouverts ; d'autre part, elles récupèrent de la liquidité en vendant ce crédit « titrisé ». Les banques transforment donc un risque, le fait de faire un crédit et donc de ne pas savoir si on sera remboursé ensuite, en une opération rentable financièrement. Mais le risque dont la banque s'est défaussée existe toujours. Il est simplement transmis à d'autres intervenants sur les marchés, dans des conditions plus ou moins transparentes.

Le deuxième facteur a été la mise en place aux États-Unis d'un système bancaire parallèle hors de tout contrôle des autorités publiques par les banques elles-mêmes, le « *shadow banking system* ». En effet, pour effectuer cette titrisation, les banques ont créé des organismes spécifiques chargés de fabriquer et de vendre ces produits titrisés, les *Special Purpose Vehicle* (SPV), véhicules à finalité spéciale et les *Special Investment Vehicle* (SIV), véhicules financiers spéciaux. SPV et SIV forment un système bancaire parallèle, un « *shadow banking system* », dans lequel les transactions se font de gré à gré (*over the counter*, OTC) et ne sont supervisées, aux États-Unis, par aucune autorité. On a donc la constitution de produits financiers extrêmement complexes diffusés, hors de tout contrôle, par des organismes opaques. Ces produits sont achetés par les opérateurs financiers du monde entier, y compris les banques et se répandent ainsi dans tout le système financier. Le volume des créances titrisées a explosé en 15 ans pour atteindre 11 000 milliards de dollars en 2007. Le troisième facteur est le rôle central joué par les paradis fiscaux. Les banques, y compris les plus grandes, y ont installé des filiales qui n'apparaissent pas dans leurs bilans et c'est dans

ces paradis fiscaux qu'a été le plus souvent développé le « *shadow banking system* ». Enfin, l'utilisation de l'effet de levier, qui désigne les procédés permettant à un opérateur financier de prendre des positions excédant très largement ses capitaux propres, a permis de gonfler considérablement leur rentabilité, le RCE (*Return on Equity*) pouvant atteindre 40 %.

L'occasion manquée de 2008

Ces caractéristiques du système bancaire ont permis que la crise, qui ne touchait à l'origine qu'un segment limité des marchés financiers, les crédits *subprimes* pour les ménages les plus pauvres aux États-Unis, se soit transformée en crise financière mondiale, menant le système financier au bord du gouffre. L'intervention des États a permis d'éviter le pire. Selon la Commission européenne³⁵, les aides au secteur financier entre octobre 2008 et octobre 2010 ont représenté 4 589 milliards d'euros. Certes, les banques n'en ont utilisé qu'une partie, 957 milliards en 2008 et 1 100 milliards en 2009. En France, ces aides ont pris la forme de prêts qui ont été remboursés avec intérêt avant échéance par les banques.

Cependant, dans la plupart des pays, et en particulier en France et dans la zone euro, aucune contrepartie n'a été demandée aux banques. Trois phénomènes posent problème. D'une part, avec le « *too big to fail* », qui a été révélé par la chute de Lehman Brothers, l'aléa moral a été officialisé et les banques semblent avoir acquis un droit de tirage permanent sur les finances publiques. Ainsi, la Banque centrale européenne (BCE) a décidé de refinancer les banques à un taux d'intérêt extrêmement faible (1% puis 1,5 %) alors même qu'elle ne peut prêter directement aux États membres en vertu des traités de Maastricht et Amsterdam. D'autre part, la crise a été l'occasion d'une concentration sans précédent du système bancaire. Les banques françaises n'ont pas été absentes de ce processus. La BNP PARIBAS a ainsi racheté Fortis et Dexia. Enfin, les banques européennes ont joué un rôle central dans l'acquisition des dettes souveraines et se sont retrouvées au cœur des phénomènes spéculatifs, en particulier dans le cas de la Grèce : 71 % des créanciers non résidents de la Grèce sont européens et il s'agit principalement de banques allemandes et françaises. On assiste donc au paradoxe que les banques peuvent se refinancer à bas prix auprès des banques centrales et utiliser les liquidités ainsi obtenues pour acheter de la dette publique à des taux élevés qui reflètent l'estimation du risque encouru.

Des réformes indispensables

Le CESE, dans le contexte de crise actuel, renouvelle les préconisations de réforme financière contenues dans son avis *La crise bancaire et la régulation financière*, voté en février 2009 sur le rapport de Mme Bourven et M. Zehr. Il appartient au gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour que cela soit le cas.

35 Commission européenne, Rapport sur les aides d'État dans l'UE, décembre 2010, <http://gesd.free.fr/aides10.pdf>.

Population - emploi - chômage

La population française dépasse les 65 millions

Avec 63,1 millions d'habitants en métropole et 1,9 dans les départements d'outre-mer, la population française a dépassé fin 2010 les 65 millions d'habitants. S'y ajoute 0,8 million d'habitants dans les collectivités d'outre-mer.

En 20 ans, la population française s'est accrue de 7 millions, soit 6,9 %.

Tableau 15 : évolution générale de la situation démographique (en milliers)

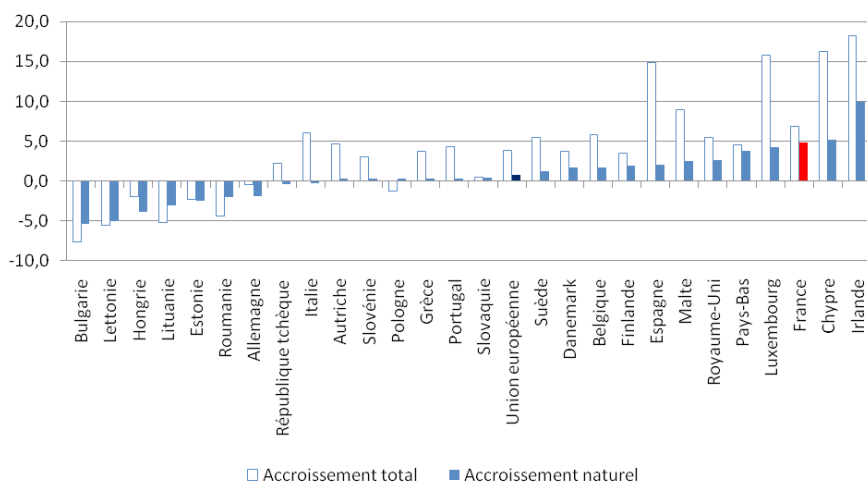
	Population au 1 ^{er} janvier	Naissances	Décès	Accroissement naturel	Solde migratoire
1990	57 996	794	535	259	77
1995	59 281	760	540	219	42
2000	60 508	807	541	267	71
2001	60 941	803	541	262	87
2002	61 385	793	545	248	97
2003	61 824	793	562	231	102
2004	62 251	799	519	280	105
2005	62 731	807	538	269	92
2006	63 186	829	527	302	112
2007	63 601	819	531	288	74
2008	63 962	828	543	286	+ 75 (p)
2009	64 323	825	549	276	+ 70 (p)
2010	64 669	828	545	+ 283 (p)	+ 75 (p)
2011	65 027

Source : Insee - (p) : données provisoires

Ce résultat est obtenu principalement par l'accroissement du solde naturel qui s'établit à + 283 000 alors que le solde migratoire est évalué à + 75 000, une situation tout à fait particulière en Europe. En 10 ans, le taux d'accroissement naturel de la France s'établit à 4,9 %, loin devant tous ses partenaires de taille comparable, le Royaume-Uni (2,7 %), l'Espagne (2,1 %), l'Italie et plus encore l'Allemagne s'inscrivant sur ce plan en négatif.

Ce taux très élevé permet à la France de se situer dans le peloton de tête en matière d'accroissement total malgré un solde migratoire inférieur à la plupart des pays de l'ex-Union européenne à 15. Avec un solde migratoire représentant sur 10 ans 2 % de la population de 2000, la France se situe notamment au-dessous du Royaume-Uni (2,8 %) et très en-dessous de l'Italie (6,3 %) et de l'Espagne (12,7 %). Il convient de noter que l'Allemagne, avec un solde migratoire positif de 1,4 % en 10 ans mais un taux d'accroissement naturel négatif de - 1,8 %, voit sa population baisser entre 2000 et 2010.

Graphique 32 : évolution de la population entre 2000 et 2010 (en %)



Source : Eurostat

La position avantageuse de la France en la matière s'explique par la persistance de l'augmentation de l'espérance de vie et d'un taux de fécondité exceptionnellement élevé en Europe.

L'espérance de vie reprend sa progression

L'évolution de l'espérance de vie avait quelque peu marqué le pas en 2008 et 2009 en particulier chez les femmes (voir tableau ci-après). Celle-ci reprend sa marche en avant en 2010. Si l'écart se réduit entre hommes et femmes - l'espérance de vie à la naissance des hommes s'est accrue de 2,8 ans en 10 ans et de 2,0 pour les femmes - il reste encore très élevé, de près de 7 ans à la naissance.

Au niveau européen, les Françaises et les Espagnoles sont celles qui ont l'espérance de vie la plus élevée. Le résultat est moins bon chez les hommes, leur espérance de vie se situant tout juste au niveau de la moyenne de l'ex-Union à 15. A noter que plusieurs pays parmi les derniers entrés dans l'Union ont encore des espérances de vie très inférieures à la moyenne. L'écart est particulièrement sensible chez les hommes : dans les pays baltes, la Hongrie et la Roumanie, l'espérance de vie à la naissance n'atteint pas le seuil de 70 ans tandis que la Pologne, la Bulgarie et la Slovaquie le dépassent tout juste.

Tableau 16 : espérance de vie selon les âges

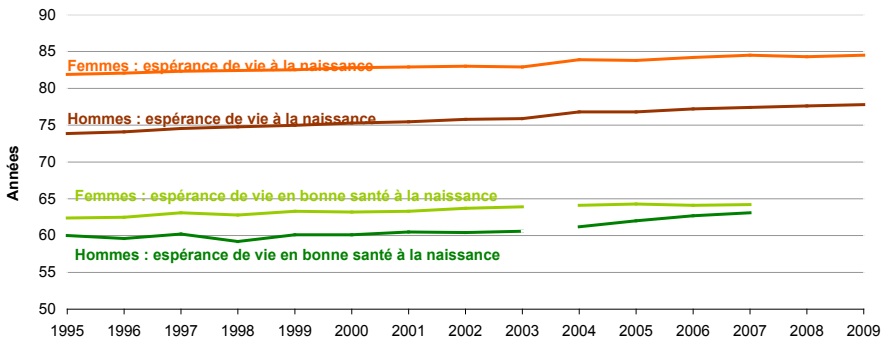
	Hommes					Femmes				
	0 an	1 an	20 ans	40 ans	60 ans	0 an	1 an	20 ans	40 ans	60 ans
2000	75,3	74,7	56,1	37,3	20,5	82,8	82,1	63,4	43,9	25,6
2001	75,5	74,9	56,3	37,5	20,7	82,9	82,3	63,5	44,1	25,7
2002	75,8	75,1	56,5	37,6	20,8	83,1	82,4	63,6	44,1	25,8
2003	75,9	75,2	56,5	37,7	20,8	83,0	82,3	63,5	44,0	25,6
2004	76,7	76,1	57,4	38,4	21,5	83,9	83,2	64,4	44,9	26,5
2005	76,8	76,1	57,4	38,4	21,5	83,9	83,1	64,3	44,8	26,4
2006	77,2	76,5	57,8	38,8	21,8	84,2	83,5	64,7	45,1	26,8
2007	77,4	76,8	58,0	39,0	21,9	84,4	83,7	64,9	45,3	26,9
2008 (p)	77,6	76,9	58,2	39,2	22,0	84,4	83,6	64,8	45,3	26,9
2009 (p)	77,8	77,1	58,4	39,3	22,2	84,5	83,7	64,9	45,4	27,0
2010 (p)	78,1	77,4	58,7	39,6	22,4	84,8	84,1	65,2	45,6	27,2

Source : Insee.

• **IDD Espérance de vie et espérance de vie en bonne santé**

L'espérance de vie et l'espérance de vie en bonne santé, à la naissance, continuent de s'améliorer. Ces résultats sont comparables à ceux des pays voisins, mais un peu inférieurs à ceux des pays nordiques. Les écarts d'espérance de vie entre catégories sociales demeurent importants.

Graphique 33 : espérance de vie et espérance de vie en bonne santé, à la naissance, en France



Note : rupture de série en 2004 pour l'espérance de vie en bonne santé
Source : Insee-Eurostat, France métropolitaine.

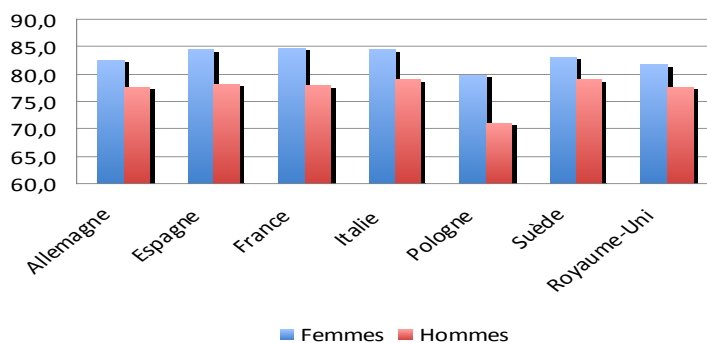
- **Enjeux**

L'espérance de vie à la naissance comme l'espérance de vie en bonne santé, c'est-à-dire sans limitations d'activités ou sans incapacités majeures, répond à un enjeu de bien-être et mesure les résultats globaux de la politique de santé. Les différences par catégories sociales témoignent des inégalités à prendre en compte dans ce domaine.

- **Analyse**

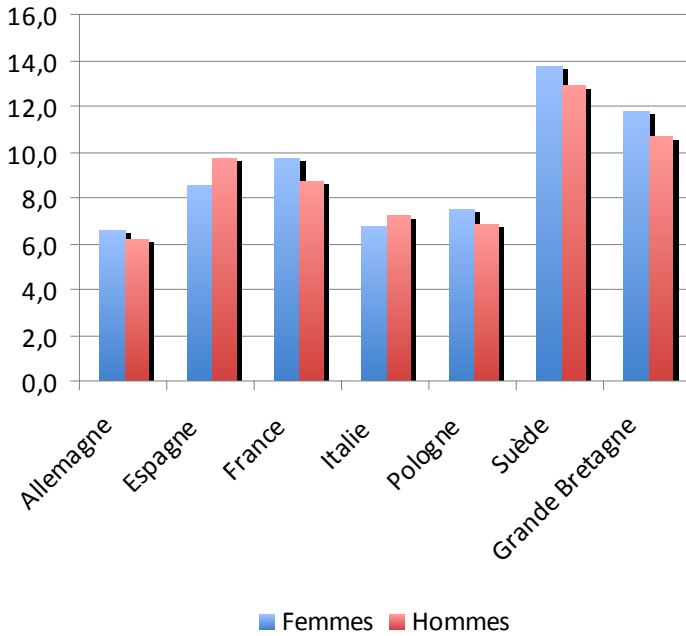
En France, en 2007, l'espérance de vie en bonne santé, à la naissance, c'est-à-dire sans limitations d'activités est estimée à 64,2 ans pour les femmes et à 63,1 ans pour les hommes. Les écarts d'espérance de vie à la naissance entre hommes et femmes sont plus importants : 84,5 années pour les femmes et 77,8 années pour les hommes en 2009. Les gains en espérance de vie ont été plus rapides pour les hommes que pour les femmes ces dix dernières années. Ces résultats sont comparables à ceux des pays voisins, mais un peu inférieurs à ceux des pays nordiques. Les écarts d'espérance de vie par catégorie sociale sont importants. En France, au milieu des années 90, les cadres hommes avaient une espérance de vie à 35 ans de 46 ans contre seulement 39 ans pour les ouvriers. L'écart était deux fois moindre entre les femmes cadres et ouvrières (respectivement 50 et 47 ans). L'écart d'espérance de vie pour les hommes, entre cadres et ouvriers, s'était même amplifié depuis le début des années 1980.

Graphique 34 : espérance de vie à la naissance (en 2008)



Source : Eurostat 2011.

Graphique 35 : espérance de vie en bonne santé à 65 ans (en 2008)

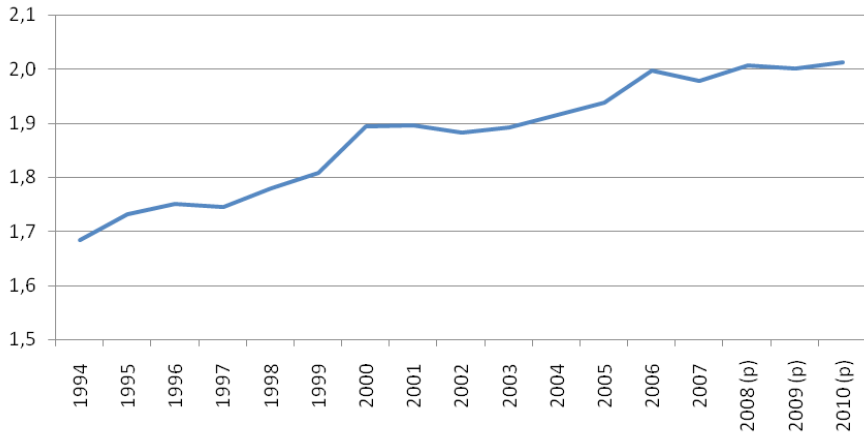


Source : Eurostat 2011.

L'indicateur Années de Vie en Bonne Santé (AVBS) à l'âge de 65 ans mesure le nombre d'années qu'une personne à la naissance peut s'attendre à vivre en bonne santé. L'AVBS est un indicateur d'espérance de santé qui combine des informations sur la mortalité et la morbidité. Les informations utilisées pour son calcul sont des mesures de prévalence (proportions) de la population d'un âge spécifique étant dans des conditions de bonne et de mauvaise santé et des informations de mortalité par âge. Une bonne santé est définie par l'absence de limitations d'activités / l'absence d'incapacités. L'indicateur est calculé séparément pour les hommes et les femmes. Il est aussi appelé espérance de vie sans incapacité (EVSI). L'espérance de vie à l'âge de 65 ans est définie comme le nombre moyen d'années qu'il reste encore à vivre à une personne à l'âge de 65 ans, si elle restait sujette pour le reste de sa vie aux conditions actuelles de mortalité.

La fécondité est élevée en France

Graphique 36 : un taux fécondité très élevé en France



Source : Insee (Indicateur du développement durable).

C'est la cause essentielle du dynamisme de la croissance démographique en France. Avec un taux de 2,01 par femme en 2010, la France a même dépassé l'Irlande, depuis plusieurs années en tête des pays de l'Union européenne.

Il n'y a pas d'explication simple à ce résultat. Il est bien évident néanmoins que le choix de la France en faveur d'une politique familiale forte en est un des principaux déterminants : l'investissement de la nation à destination des familles a été chiffré par le Haut conseil de la famille (HCF) à un niveau compris entre 80 et 118 mds € en 2008, soit 4,1 % à 6,1 % du PIB selon les hypothèses retenues (entre autres, la prise en compte du quotient familial). Malgré la difficulté que revêtent les exercices de comparaison internationale en la matière, il apparaît que la France est parmi les pays qui consacrent aux familles la part de la production nationale la plus élevée. En particulier, le développement de mesures permettant de favoriser l'articulation entre vie professionnelle et familiale est sans doute un élément clé d'explication du niveau élevé du taux de fécondité en France, obtenu alors que le taux d'activité et d'emploi féminin est supérieur à la moyenne européenne. A contrario, la modicité des dispositions allemandes en la matière place souvent les femmes face à un choix binaire d'exercer un emploi ou d'avoir des enfants : si, en Allemagne, le taux d'emploi féminin est parmi les plus élevés en Europe, le taux de fécondité, de 1,36 pour une moyenne européenne de 1,60, y est aussi parmi les plus bas.

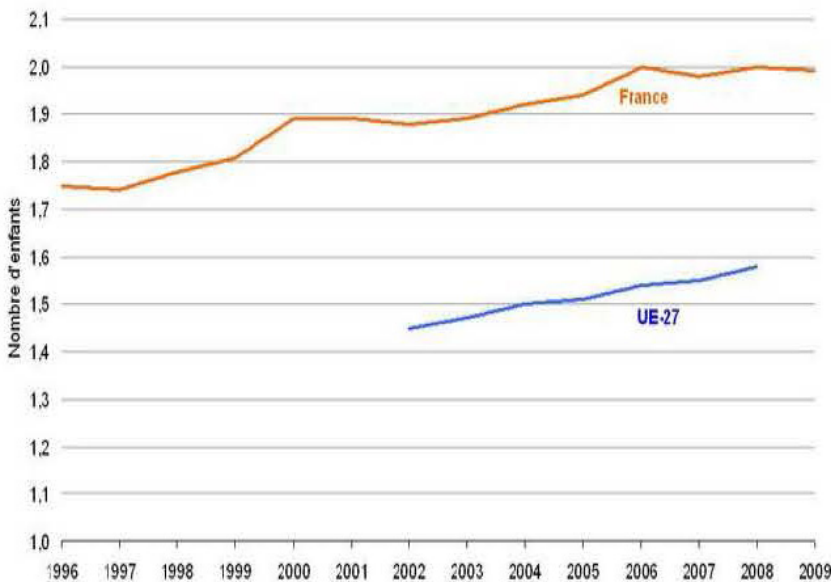
Gardons-nous cependant d'un excès d'optimisme. Beaucoup reste à faire pour assurer une véritable liberté de choix des parents, leur permettant un réel arbitrage vis-à-vis de l'emploi et un véritable choix du mode de garde. Un effort important doit également être entrepris pour endiguer la dégradation significative des conditions de vie d'un nombre croissant de familles. Pour les 20 % de familles les plus pauvres, les prestations familiales, de logement et les minima sociaux constituent 35 % de la masse des revenus. Leur indexation sur les prix conduirait, selon le HCF, à un recul de leur niveau de vie de 8 % par rapport à l'évolution du salaire moyen entre 2010 et 2025. Rappelons par ailleurs que le quotient familial appliqué à l'impôt sur le revenu, d'un coût de 10 mds €, n'est d'aucune aide à ces

ménages les plus pauvres alors qu'il permet une réduction d'impôt pouvant aller jusqu'à 2301 € par demi-part (en 2010) pour les ménages aux plus hauts revenus. La transformation partielle ou totale du quotient familial en allocation forfaitaire par enfant est une des pistes à explorer pour soutenir les familles aux plus bas revenus. (A la demande du Haut Conseil, la DGFIP a chiffré le montant de cette éventuelle allocation forfaitaire à 607 € par an).

- **IDD Démographie : indice conjoncturel et fécondité**

Depuis quinze ans, l'indicateur conjoncturel de fécondité progresse régulièrement. Avec 1,99 enfant par femme en 2009, la France est devenue avec l'Irlande le pays de l'Union européenne où la fécondité est la plus forte. Dans l'ensemble de l'Union européenne, il se situe en 2008 à 1,58 enfant par femme, traduisant la faible fécondité des pays du Sud et de l'Est de l'Europe.

Graphique 37 : indice conjoncturel de fécondité en France et en Europe



Note : Indicateur conjoncturel de fécondité ou somme des naissances réduites, mesure le nombre d'enfants moyen qu'aurait une femme tout au long de sa vie si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangés.

Source : Insee (données état-civil) - Eurostat.

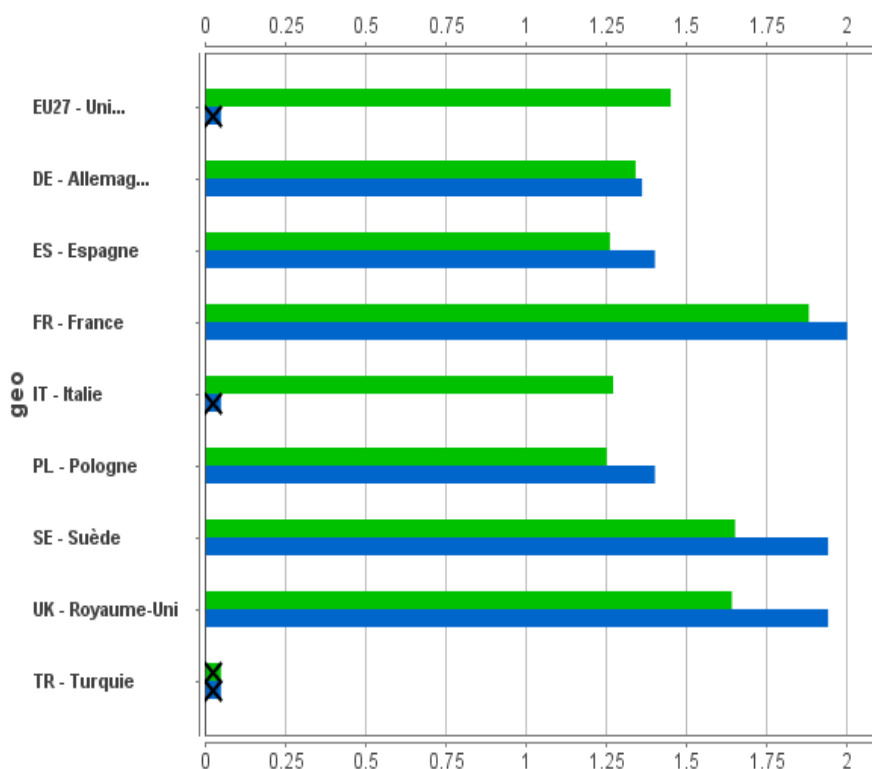
- **Enjeux**

L'indicateur conjoncturel de fécondité est souvent utilisé pour traduire de manière instantanée la capacité de la population à se renouveler à long terme en se fondant sur le seul mouvement naturel (naissances, décès). Il est alors comparé à un niveau de remplacement qui est estimé à 2,1 dans les pays les plus développés. Cependant, il est à relever que pour assurer un certain équilibre des générations présentes ou de la structure de la population par grandes tranches d'âge, et garantir ainsi à la fois dynamisme et continuité, d'autres voies que la fécondité naturelle sont possibles, notamment l'accueil d'autres populations, largement utilisé dans les pays d'immigration.

- **Analyse**

En 2009, l'indicateur conjoncturel de fécondité pour la France est égal à 1,99. En 2008, il avait atteint son niveau le plus élevé depuis 1975 dépassant le seuil symbolique des deux enfants par femme. La France est, avec l'Irlande, le pays de l'Union européenne où la fécondité est la plus forte. Dans l'ensemble de l'Union européenne à 27, l'indicateur conjoncturel de fécondité se situe à 1,58 en 2008, traduisant la faible fécondité conjoncturelle des pays du Sud et de l'Est de l'Europe (Grèce, Italie, Espagne, Portugal d'un côté ; Allemagne, Autriche, Pologne, Hongrie de l'autre).

Graphique 38 : taux de fertilité total, nombre d'enfants par femme
Légende : 2002 (courbe verte) et 2009 (courbe bleue)



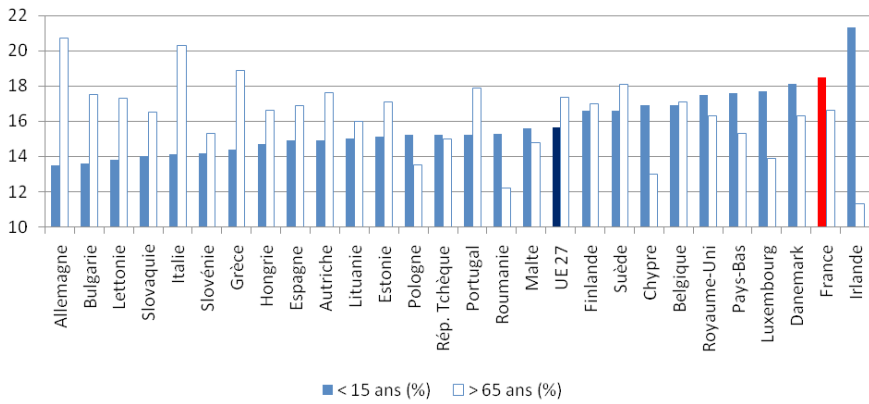
Source : Eurostat 2011

Courte description : Nombre moyen d'enfants nés vivants d'une femme qui traverserait ses années de vie féconde en se conformant aux taux de fécondité par âge d'une année donnée. Il s'agit donc de la descendance finale d'une génération fictive, calculée en cumulant les taux de fécondité par âge des femmes pour l'année considérée (les effectifs de femmes à chaque âge étant supposés égaux). L'indicateur conjoncturel de fécondité est également utilisé pour indiquer la fécondité de remplacement. Dans les pays les plus développés, le taux de 2,1 est considéré comme étant ce niveau de remplacement.

Le vieillissement de la population

Conséquence des gains d'espérance de vie, la population européenne vieillit. La France n'échappe pas à la règle d'autant que les générations nombreuses du *baby-boom* avancent en âge même si elle limite quelque peu ce vieillissement grâce au nombre élevé des naissances.

Graphique 39 : proportion de jeunes et de seniors dans la population en 2010

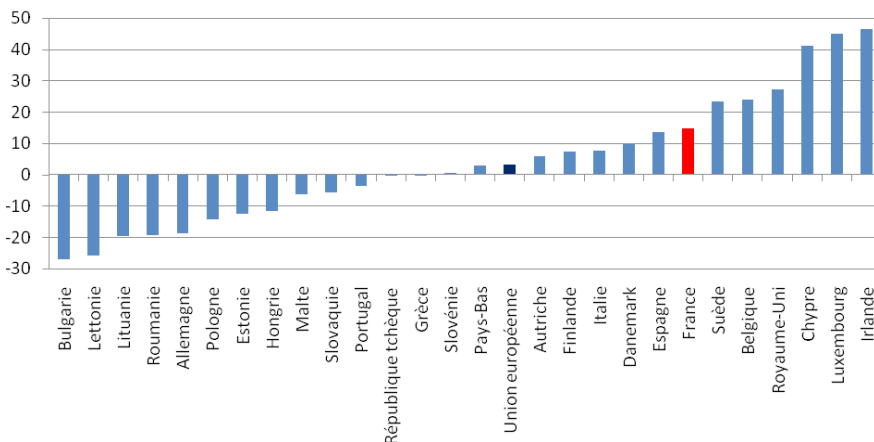


Source : Eurostat.

Compte tenu de l'ensemble de ces constats et évolutions récentes, Eurostat se livre à des projections à moyen et long termes pour évaluer la population des pays de l'Union européenne. Comme l'indique l'Office statistique de l'Union européenne, « *les projections démographiques sont des scénarios de type «que se passerait-il si...» qui visent à fournir des informations sur la taille et la structure futures probables de la population. Les projections démographiques d'Eurostat se réfèrent à un, parmi plusieurs, scénario d'évolution démographique basé sur des hypothèses de fécondité, de mortalité et de migration* ».

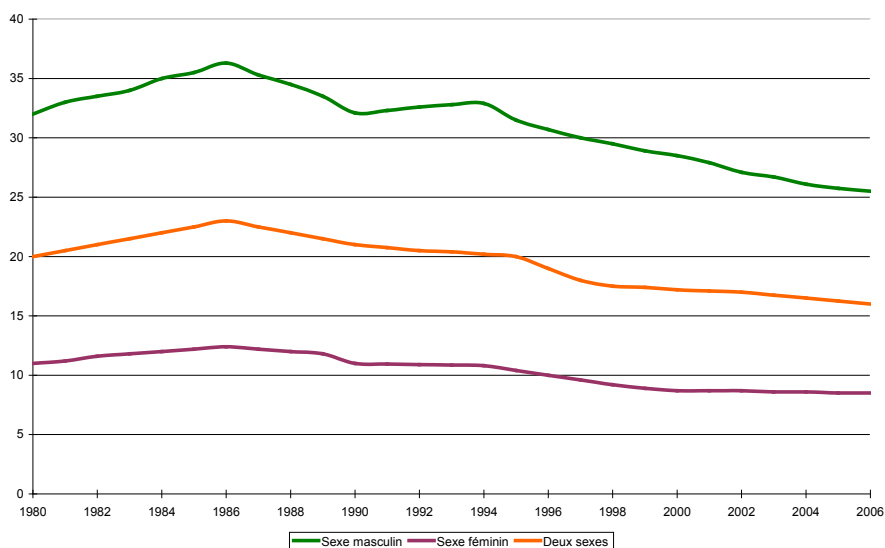
Ces projections ne sont donc que des projections et non des prévisions, d'autant plus aléatoires qu'elles sont éloignées dans le temps. Nul ne peut dire quelles sont les mesures que pourront prendre les pays confrontés à une baisse prévisible de leur population, en termes tant de politique familiale que d'immigration. Il n'en est pas moins intéressant de disposer de ces scénarios, ne serait-ce que pour permettre aux pouvoirs publics de prendre les mesures nécessaires pour en contrecarrer les effets économiques et sociaux.

Graphique 40 : évolution de la population entre 2010 et 2060 (en %)



Source : Eurostat.

Graphique 41 : évolution entre 1980 et 2006 des taux standardisés* (1) de décès par suicide selon le sexe en France (taux pour 100 000 habitants)



* La standardisation directe (taux comparatif) est calculée en pondérant les taux de mortalité par âge observés dans la sous-population par la structure d'âge de la population de référence. Pour 100 000 habitants - Population de référence : France métropolitaine, année 1990, deux sexes.

Source : statistiques sur les causes médicales de décès, INSERM, CépiDc.

Tableau 17 : mortalité par suicide selon le sexe et l'âge en 2006, en France

Tranche d'âge	Deux sexes			HOMMES			FEMMES			Ratio H/F (2)
	Nombre de décès par suicide	Répartition par âge	Taux de suicide	Nombre de décès par suicide	Répartition par âge	Taux de suicide	Nombre de décès par suicide	Répartition par âge	Taux de suicide	
			bruts (1)			bruts (1)			bruts (1)	
< 15 ans	30	0,3	0,27	22	0,3	0,4	8	0,3	0,01	26,2
15-24 ans	522	5	6,7	398	5,2	10	124	4,4	3,2	3,1
25-34 ans	1 142	11	14,2	887	11,7	22	255	9	6,4	3,4
35-44 ans	1 974	18,9	22,6	1 490	19,6	34,5	484	17,1	11	3,1
45-54 ans	2 295	22	27,4	1 649	21,7	40,1	646	22,8	15,1	2,7
55-64 ans	1 525	14,6	21,7	1 038	13,7	30,1	487	17,2	13,6	2,2
65-74 ans	1 212	11,6	24,4	837	11	36,7	375	13,3	13,9	2,6
75-84 ans	1 224	11,7	31,8	910	12	60,4	314	11,1	13,4	4,5
85 ans et +	499	4,8	39,7	362	4,8	100,2	137	4,8	15,3	6,6
Ensemble	10423	100	17	7 593	100	25,5	2830	100	9	2,8
Taux standardisé (3)			16			25,2			8,2	3,1

Pour 100 000 habitants

Calculés sur les taux de décès.

Pour 100 000 habitants. Population de référence : France métropolitaine, année 1990, deux sexes

Lecture : En 2006, entre 35-44 ans, 1 490 hommes se sont suicidés. Pour cette tranche d'âge, le taux de décès est 3,1 fois plus élevé que celui des femmes.

Source : Statistique sur les causes médicales de décès, INSERM, CépiDc.

Tableau 18 : comparaison européenne (2007)

Taux de décès par suicide pour 100 000 personnes		
PAYS	2007	Classement
Chypre	2,2	1
Grèce	2,6	2
Italie	5,2	3
Malte	6	4
Espagne	6,1	5
Royaume-Uni	6,1	6
Portugal (2006)	6,8	7
Pays-Bas	7,7	8
Slovaquie	8,8	9
Allemagne	9,4	10
Bulgarie	9,5	11
Irlande	10,4	12
Roumanie	10,5	13
Danemark (2006)	10,6	14
Suède	11,4	15
République tchèque	11,9	16
Pologne	12,9	17
Autriche	13,2	18
Luxembourg (2006)	13,2	18
FRANCE (métropolitaine)	14,7	20
Estonie	16,9	21
Belgique (2004)	17,5	22
Finlande	17,6	23
Lettonie	17,8	24
Slovénie	18,4	25
Hongrie	21,4	26
Lituanie	28,4	27
UE 27	10,4	

Sources : Eurostat - État social de la France, ODIS, rapport 2010.

Lecture : En 2007, le taux annuel de suicide en Europe s'élevé à 10,4 pour 100 000 personnes. En 2004, il était de 11,3 pour 100 000. Malgré une diminution importante, les pays à fort taux de suicide restent les mêmes : Pays Baltes, Hongrie et Finlande. En revanche, Chypre se maintient en première place avec le taux de suicide le moins élevé. On assiste à une moindre dispersion entre les pays. Une différence de 1 à 10 est cependant observée en 2007 : peu de suicides au sud, de nombreux suicides au nord et à l'est.

Tableau 19 : nombre de divorces, en France

Années	Mariages	Divorces	PACS	Dissolutions
1995	261 813	121 946		
1996	287 144	119 699		
1997	291 163	118 284		
1998	278 525	118 884		
1999	293 544	119 549		7
2000	305 234	116 723	15 935	620
2001	295 720	115 388	15 435	1 859
2002	286 169	118 686	20 588	6 143
2003	282 756	127 966	25 819	5 229
2004	278 439	134 601	33 147	6 935
2005	283 036	155 253	52 800	8 595
2006	273 914	139 147	64 271	9 470
2007	273 669	134 477	95 708	22 553
2008	265 404	132 594	137 820	23 436
2009	251 478	130 601	166 056	26 601
2010	249 000		186 537	34 023

Sources : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil, ministère de la Justice/ SDSE.

Tableau 20 : nuptialité et divorcialité dans l'Union européenne

Pays	Taux de nuptialité				Taux de divorces			
	1990	2000	2008	2009	1990	2000	2009	2010
Allemagne	6,5	5,1	4,6	4,6	1,9	2,4	2,3	2,3
Autriche	5,9	4,9	4,2	4,2	2,1	2,4	2,2	nd
Belgique	6,5	4,4	4,3	4,0	2,0	2,6	3,0	3,0
Bulgarie	6,9	4,3	3,6	3,4	1,3	1,3	1,5	1,5
Chypre	9,7	13,4	7,7	7,9	0,6	1,7	2,2	nd
Danemark	6,1	7,2	6,8	6,0	2,7	2,7	2,7	2,6
Espagne	5,7	5,4	4,3	3,8	0,6	0,9	2,1	nd
Estonie	7,5	4,0	4,6	4,0	3,7	3,1	2,4	2,2
Finlande	5,0	5,1	5,8	5,6	2,6	2,7	2,5	2,5
France métrop.	5,1	5,0	4,2	3,9	1,9	1,9	nd	nd
Grèce	5,8	4,5	4,8	5,3	0,6	1,0	nd	nd
Hongrie	6,4	4,7	4,0	3,7	2,4	2,3	2,4	2,4
Irlande	5,1	5,0	5,0	4,8	///	0,7	0,7	nd
Italie	5,6	5,0	4,1	3,8	0,5	0,7	0,9	nd
Lettonie	8,9	3,9	5,7	4,4	4,0	2,6	2,3	2,2
Lituanie	9,8	4,8	7,2	6,2	3,4	3,1	2,8	3,0
Luxembourg	6,1	4,9	3,9	3,5	2,0	2,4	2,1	2,1
Malte	7,1	6,7	6,0	5,7	///	///	///	///
Pays-Bas	6,5	5,5	4,5	4,4	1,9	2,2	1,9	nd
Pologne	6,7	5,5	6,8	6,6	1,1	1,1	1,7	1,6
Portugal	7,2	6,2	4,1	3,8	0,9	1,9	2,5	nd
Rép. tchèque	8,8	5,4	5,0	4,6	3,1	2,9	2,8	2,9
Roumanie	8,3	6,1	7,0	6,3	1,4	1,4	1,5	1,5
Royaume-Uni	6,6	5,2	4,4	nd	2,7	2,6	nd	nd
Slovaquie	7,6	4,8	5,2	4,9	1,7	1,7	2,3	2,2
Slovénie	4,3	3,6	3,3	3,2	0,9	1,1	1,1	1,2
Suède	4,7	4,5	5,5	5,1	2,3	2,4	2,4	2,5
UE (27)	6,3	5,2	4,7	nd	1,6	1,8	nd	nd

/// Absence de résultat (divorce non autorisé).

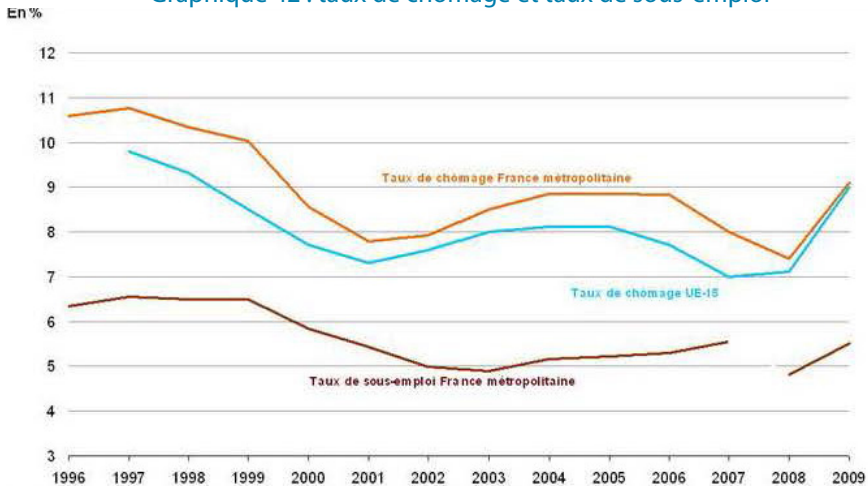
Source : Eurostat 2010.

Au premier abord, la situation démographique de la France et son évolution constituent des atouts essentiels pour l'avenir. Mais ces atouts n'en seront vraiment que si la société et nos gouvernements assument les responsabilités qu'ils leur confèrent. Cela signifie d'abord, on l'a vu, de poursuivre les efforts destinés à mieux concilier la vie professionnelle et familiale ou personnelle, à développer l'offre solvable de garde des enfants en bas âge et de lutter avec détermination contre la pauvreté. Mais au-delà, il s'agit bien aussi de garantir aux jeunes de bonnes conditions d'éducation et de formation tout en faisant de l'emploi une véritable priorité. Autant de défis à relever alors qu'en la matière, la France est loin de figurer dans les premiers de la classe.

Situation et évolution de l'emploi et du chômage avec son halo et comparaisons internationales

Après une baisse depuis 2006, le taux de chômage augmente à nouveau fortement en 2009 pour atteindre 9,1 %, rejoignant le niveau de l'Union européenne à 15. En 2009, 5,5 % des personnes employées, soit environ 1,4 million de personnes, ont involontairement travaillé moins que ce qu'elles auraient souhaité.

Graphique 42 : taux de chômage et taux de sous-emploi



Note : Rupture de série pour le taux de sous-emploi en France en 2008.

Source : Insee (enquête Emploi) - Eurostat (enquête sur les Forces de travail) - MEEDDM, CGDD, Service de l'observatoire et des statistiques, juillet 2010.

- **Enjeux**

Les variations de l'emploi et de la population active se traduisent, en solde, par des variations du chômage. Comme le taux de chômage, le taux de sous-emploi est un indicateur de l'inadéquation entre l'offre et la demande de travail. Du point de vue de la durabilité, cette inadéquation peut être vue à la fois comme un manque d'efficacité dans la mobilisation des ressources humaines existantes et comme une source de tension pesant sur le bien-être et le niveau de vie d'une partie de la population.

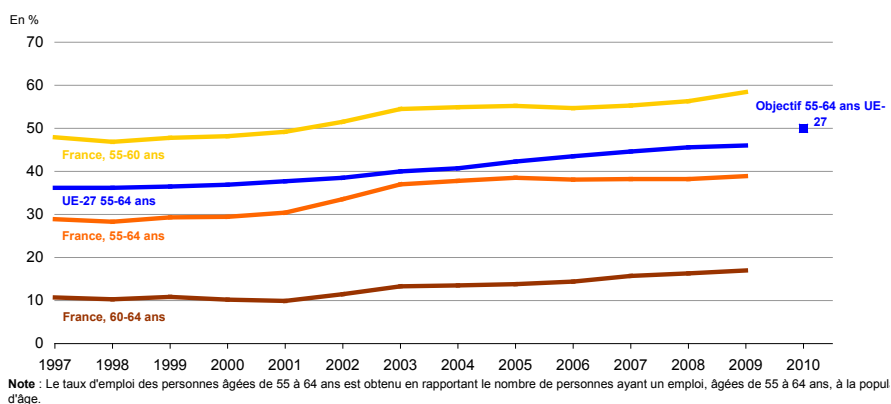
- **Analyse**

En Europe, la France se situe parmi les pays à fort taux de chômage. Entre 1993 et 1999, plus de 10 % de la population active est au chômage. C'est plus que dans l'Union européenne à 15. Le profil du taux de chômage suit les cycles conjoncturels, avec des baisses qui peuvent atteindre plusieurs points en période de conjoncture haute.

Le taux de sous-emploi représente la part dans l'emploi des personnes qui ont involontairement travaillé moins que ce qu'elles auraient souhaité. Il connaît des évolutions similaires à celles du taux de chômage. En 2009, le sous-emploi concerne environ 5,5 % des personnes ayant un emploi, soit près de 1,4 million de personnes. La différence entre hommes et femmes est particulièrement marquée : le sous-emploi touche 9 % des femmes actives occupées contre 2,5 % des hommes.

- **IDD Taux d'emploi des seniors**

Graphique 43 : taux d'emploi des seniors en France



Sources : Insee (enquête Emploi) - Eurostat (enquête sur les forces de travail) - France métropolitaine.

En 2009, 38,9 % des personnes âgées de 55 à 64 ans ont un emploi. Ce taux d'emploi reste faible, inférieur à celui de l'Union européenne à 27 (46,0 %). Il reste toutefois encore éloigné de l'objectif de 50 % en 2010 fixé par la stratégie de Lisbonne.

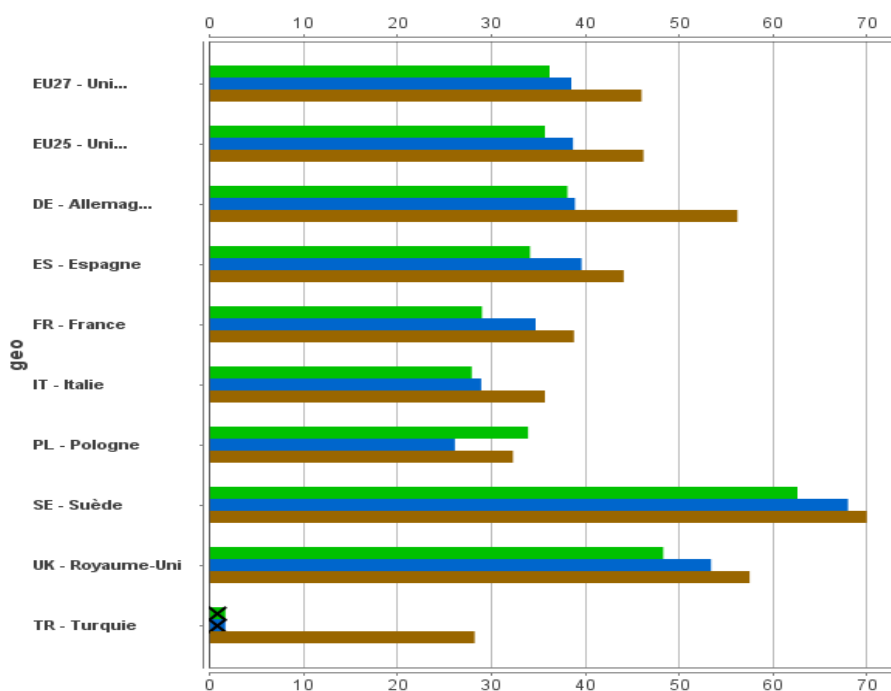
- **Enjeux**

Le taux d'emploi des personnes âgées de 55 à 64 ans est considéré comme un levier privilégié pour limiter l'exclusion de ces personnes du marché du travail et maîtriser les dépenses de retraites. L'objectif de l'UE inscrit dans la stratégie de Lisbonne est d'atteindre un taux d'emploi de 50 % à l'horizon de 2010.

- **Analyse**

En 2009, le taux d'emploi moyen des travailleurs âgés de 55 à 64 ans est seulement de 38,9 % en France. Il est de 46,0 % dans l'UE-27, alors que l'objectif de l'UE comme celui de la France est d'atteindre 50 % en 2010. Une amélioration sensible a eu lieu entre 1998 et 2004, due à un effet de structure démographique, avec l'arrivée dans la tranche d'âge de générations plus nombreuses et plus actives. Depuis cette date, le taux d'emploi s'est stabilisé avec l'arrivée de ces mêmes générations dans la tranche d'âge des 60-64 ans, nettement moins active. Compte tenu notamment des dispositions légales concernant l'âge de la retraite en vigueur en 2009, la différence est grande en France entre le taux d'emploi des 55-59 ans qui se situe à 58,4 % en 2009 et celui des 60-64 ans qui est de 17,0 %.

Graphique 44 : taux d'emploi des personnes âgées en Europe (en % du total)
Légende : 1997 (courbe verte) 2002 (courbe bleue) 2009 (courbe marron)



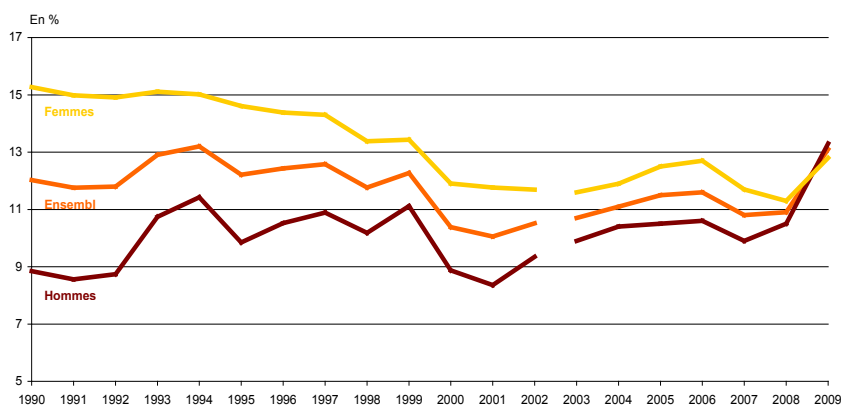
Courte description : Le taux d'emploi du personnel âgé est obtenu en divisant le nombre de personnes occupées âgées de 55 à 64 ans par la population totale de la même tranche d'âge. Cet indicateur est dérivé de l'enquête communautaire sur les forces de travail (EFT), qui couvre l'ensemble de la population vivant dans des ménages privés. Elle exclut les personnes vivant dans des ménages collectifs (pensions, cités universitaires, établissements hospitaliers). La population occupée comprend les personnes qui, durant la semaine de référence et pendant une heure au moins, ont accompli un travail pour une rémunération ou un profit ou qui, n'ayant pas travaillé, avaient néanmoins un emploi dont elles étaient temporairement absentes.

Source : Eurostat 2011.

- **IDD Part des jeunes hors emploi et hors formation**

En 2009, 13,1 % des jeunes de 16 à 25 ans sont sans emploi et ne suivent pas de formation. Cette proportion augmente nettement en 2009 pour retrouver son niveau du milieu des années 90.

Graphique 45 : part des jeunes de 16 à 25 ans, hors emploi et hors formation en France (en %)



Note : Ruptures de séries en 2003. Âge en fin d'année.

Source : Insee, (enquête Emploi trimestrielle depuis 2003, enquête Emploi annuelle antérieurement). France métropolitaine.

- **Enjeux**

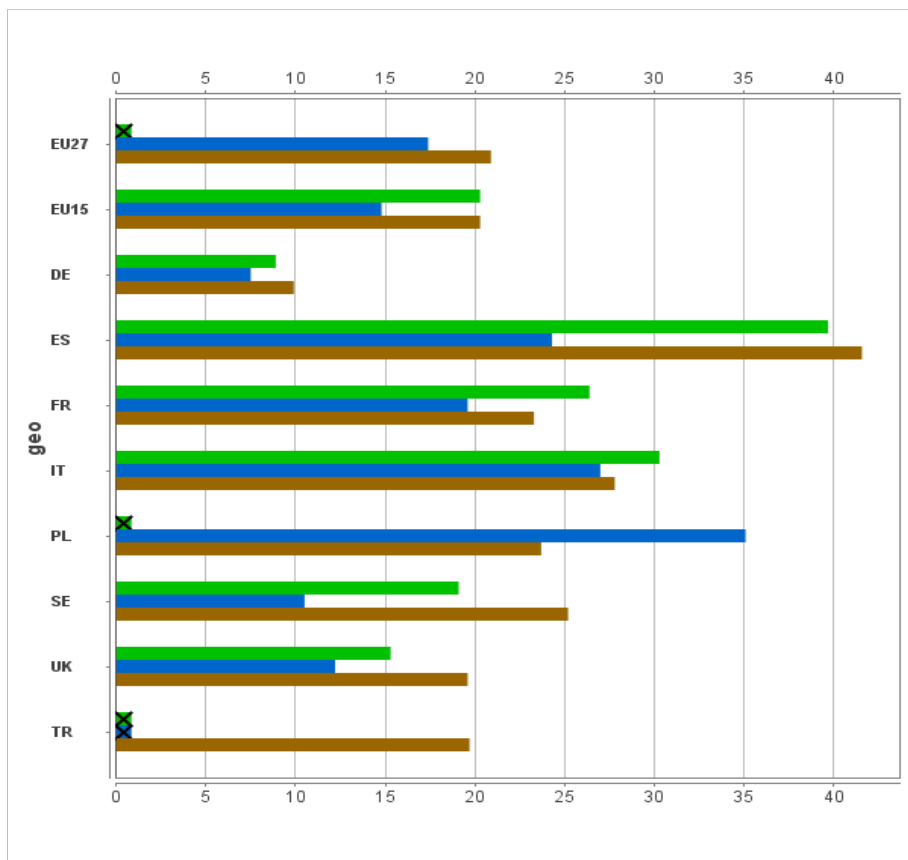
L'accès des jeunes à l'emploi et à la formation est un élément déterminant de leur insertion et de cohésion sociale. Cette insertion contribue au développement du capital humain et à sa mobilisation pour le développement à venir.

- **Analyse**

La part des jeunes de 16-25 ans qui sont soit au chômage soit inactifs sans avoir suivi récemment de formation, même courte, est un indicateur des difficultés d'insertion des jeunes et de l'absence de perspectives qui peut les marginaliser.

En 2009, 13,1 % des jeunes sont dans cette situation, soit 2 points de plus qu'un an plutôt. Il est à mettre en lien avec la crise économique. Les jeunes femmes sont pour la première fois en 2009, moins exposées à ce type de situation que les jeunes hommes : elles sont 12,8 % hors emploi et hors formation contre 13,3 % pour les jeunes hommes. Avant de s'inverser, l'écart s'est en effet régulièrement réduit : il était de 6,4 points en 1990. Alors que la part des femmes hors emploi et hors formation baissait tendanciellement, celle des hommes hors emploi et hors formation augmentait.

Graphique 46 : taux de chômage pour le groupe des moins de 25 ans, en %
 Légende : 1995 (courbe verte), 2000 (courbe bleue) et 2010 (courbe marron)

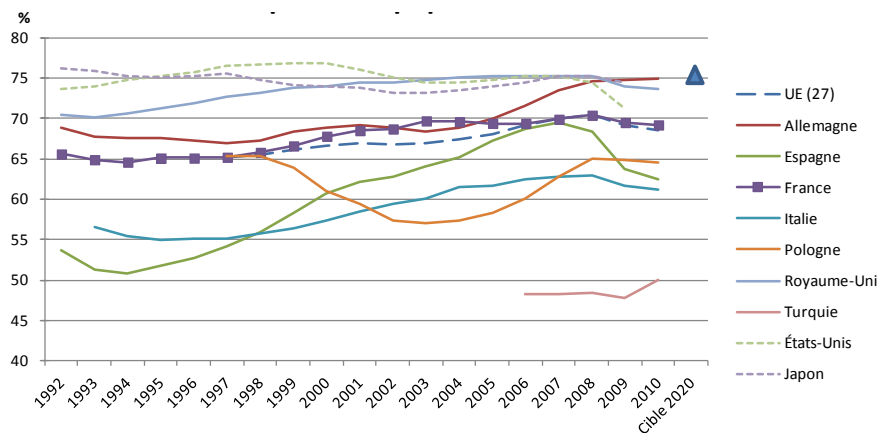


Courte description - Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs par rapport à l'ensemble des forces de travail. Les forces de travail sont composées des personnes occupées et des chômeurs. Les chômeurs sont les personnes âgées de 15 à 74 ans qui étaient:

- (a) sans travail pendant la semaine de référence;
- (b) disponibles pour travailler, c'est-à-dire pour commencer une activité en tant que salarié ou non-salarié dans un délai de deux semaines suivant la semaine de référence;
- (c) à la recherche active d'un travail, c'est-à-dire qui avaient entrepris des démarches spécifiques en vue de trouver un emploi salarié ou non salarié pendant une période de quatre semaines se terminant à la fin de la semaine de référence, ou qui avaient trouvé un travail à commencer plus tard, c'est-à-dire endéans une période maximale de trois mois.

Source : Eurostat 2011.

Graphique 47 : évolution taux d'emploi de la population de 20 à 64 ans (en %)



Note : Le taux d'emploi est calculé en divisant le nombre de personnes occupées de 20 à 64 ans par la population totale de la même classe d'âge. Cet indicateur est fondé sur l'enquête sur les forces de travail dans l'Union européenne. L'enquête couvre l'ensemble de la population européenne vivant dans un ménage privé mais exclut les personnes vivant dans des ménages collectifs tels que les pensions, hospices et hôpitaux. La population occupée comprend les personnes qui, durant la semaine de référence de l'enquête, ont travaillé au moins une heure contre rémunération ou en vue d'un bénéfice ou qui, n'ayant pas travaillé, avaient néanmoins un emploi dont elles étaient temporairement absentes.

Source : Eurostat 2011.

Tableau 21 : évolution du marché du travail en France

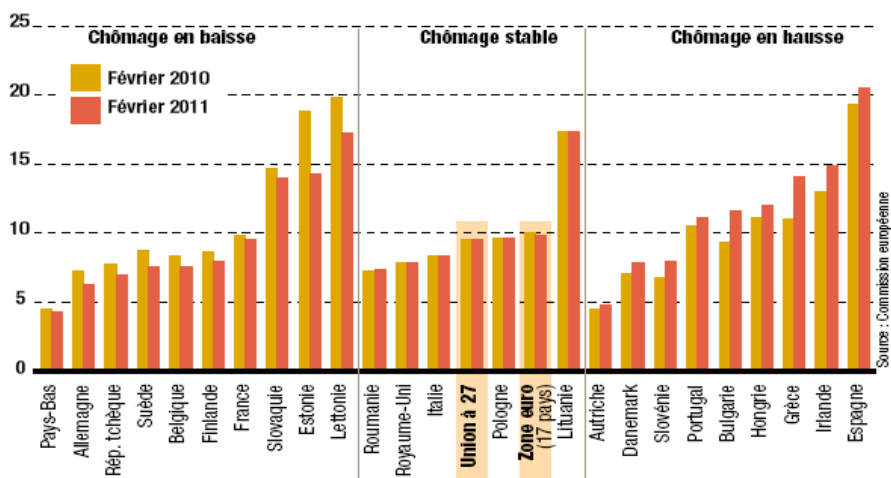
	2007	2008	2009	2010	2011*	2012*
Population active	+ 128 000	+ 52 000	+ 202 000	+ 87 000	+ 152 000	+ 150 000
<i>Dont effet de la réforme des retraites</i>	0	0	0	0	+ 48 000	+ 48 000
<i>effet des mesures d'accompagnement des plans sociaux (CTP-CRP)</i>	+ 2 000	- 8 000	- 54 000	- 7 000	+ 17 000	+ 14 000
<i>effet de la hausse du taux d'activité des seniors</i>	+ 24 000	+ 35 000	+ 34 000	+ 55 000	+ 62 000	+ 73 000
Emploi total	+ 358 000	- 35 000	- 320 000	+ 180 000	+ 135 000	+ 123 000
<i>Dont emplois marchands</i>	+ 284 000	- 78 000	- 397 000	+ 130 000	+ 130 000	+ 127 000
<i>emplois aidés non marchands</i>	- 24 000	- 77 000	+ 38 000	+ 46 000	- 3 000	- 11 000
<i>autres emplois non marchands</i>	+ 98 000	+ 120 000	+ 39 000	+ 4 000	+ 8 000	+ 8 000
Chômeurs	- 230 000	+ 87 000	+ 522 000	- 93 000	+ 17 000	+ 27 000
Taux de chômage, en %	7,5	7,7	9,5	9,2	9,2	9,3

* Prévisions.

Sources : Insee, prévisions OFCE 2011 et 2012, Alternatives économiques, juin 2011.

La décrue du chômage se fait attendre en Europe.

Graphique 48 : taux de chômage en Europe (en %)



Sources : Commission européenne. Alternatives économiques, mai 2011.

Tableau 22 : nombre de chômeurs et taux de chômage
selon la nationalité, le sexe et l'âge, en 2009

	Français	Étrangers	Dont		Ensemble
			ressortissant de l'UE (1)	étrangers hors UE (1)	
Chômeurs (effectifs en milliers)					
Hommes	1 157	161	n.s.	130	1 318
Femmes	1 145	115	n.s.	91	1 259
15 ans ou plus	2 302	275	55	220	2 577
15-64 ans	2 294	274	54	219	2 567
15-24 ans	613	n.s.	n.s.	n.s.	641
25-49 ans	1 302	196	n.s.	161	1498
50-64 ans	379	n.s.	n.s.	n.s.	428
65 ans ou plus	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Taux de chômage (en %)					
Hommes	8,3	17,9	n.s.	23,3	8,9
Femmes	8,9	17,5	n.s.	23,8	9,4
15 ans ou plus	8,6	17,8	9,0	23,5	9,1
15-64 ans	8,6	17,8	9,0	23,5	9,1
15-24 ans	23,3	n.s.	n.s.	n.s.	23,7
25-49 ans	7,5	18,2	n.s.	23,9	8,2
50-64 ans	5,7	n.s.	n.s.	n.s.	6,1
65 ans ou plus	n.s.	n.s.	n.s.		

Lecture : en moyenne en 2009, 55 000 ressortissants de l'Union Européenne, âgés de 15 ans ou plus, vivant en France métropolitaine sont au chômage. Leur taux de chômage s'établit à 9,0%.

1. UE : Union européenne à 27 pays.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus (âge au 31 décembre).

Source : Insee, enquêtes Emploi du 1^{er} au 4^{ème} trimestre 2009.

Emploi - Chômage

Aussi curieux que cela puisse paraître, la statistique la plus commentée concernant le chômage... ne mesure pas le chômage ! Sans doute parce qu'ils sont publiés chaque mois, ce sont les chiffres des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi qui sont attendus et l'objet de toute l'attention des acteurs concernés. Pourtant, comme l'indique lui-même Pôle emploi, certains demandeurs d'emploi ne sont pas considérés comme chômeurs et inversement certains chômeurs ne sont pas inscrits à Pôle emploi. Cela ne veut pas dire que les données de Pôle emploi soient fausses ou dépourvues d'intérêt ; cela signifie simplement qu'elles ne mesurent pas le chômage.

En la matière, la statistique publique ne reconnaît qu'une source d'information, l'enquête Emploi réalisée chaque trimestre par l'Insee qui met en œuvre les définitions préconisées par le Bureau international du travail (BIT) sur l'activité, l'emploi, le sous-emploi et le chômage (voir encadré). Ces chiffres permettent en particulier de mieux cerner ce qu'on appelle le « halo » du chômage qui concerne des personnes en situation proche du chômage. Ce sont également eux qui servent aux comparaisons internationales.

Activité et emploi

Au 2ème trimestre 2011, le taux d'activité des personnes de 15 à 64 ans s'établissait en France à 70,3 %, en baisse de 0,2 point sur un an. Une baisse qui succède à la hausse assez élevée, de 0,8 point, enregistrée fin 2008 et au cours de la première moitié 2009. Cette hausse pourrait surprendre puisqu'elle intervient au plus fort de la crise. De fait, le taux d'emploi subit une forte baisse sur cette période, baisse qui va se poursuivre jusqu'à la fin de l'année 2009 pour atteindre 1,1 point. Le paradoxe n'est cependant qu'apparent : les licenciements et les plans sociaux modifient les conditions des arbitrages qui ont été effectués au sein des ménages. Un revenu supplémentaire devenant indispensable pour nombre d'entre eux, la demande d'emploi s'élève, provoquant la hausse du taux d'activité. Mais comme l'emploi s'est fait plus rare, ces personnes vont venir grossir le nombre de chômeurs. (Rappelons que les personnes en activité regroupent les personnes en emploi et au chômage).

Tableau 23 : répartition de la population active

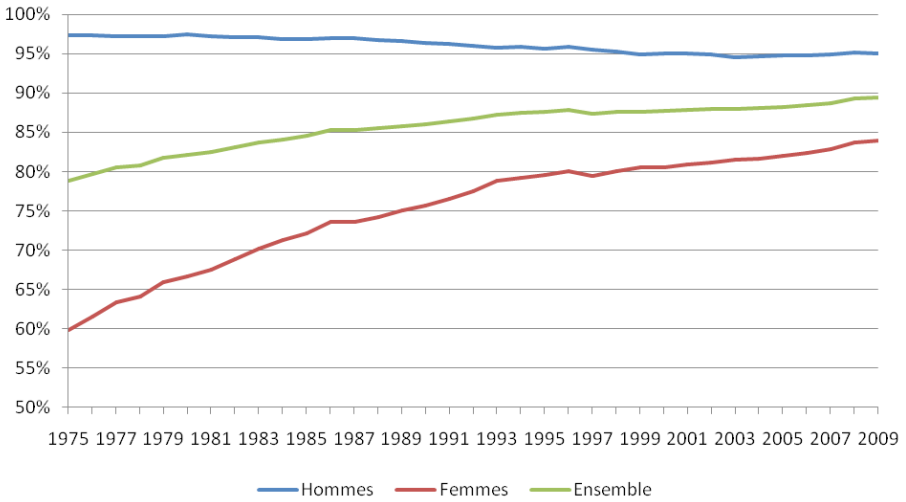
	En milliers	En %	Évolution sur un trimestre (en %)	Évolution sur un an (en %)
Personnes en activité (15 à 64 ans)	28 173	70,3	0	-0,3
• 15-24 ans	2 873	38,6	-0,3	-1,1
• 25-49 ans	18 261	89,2	0,1	-0,4
• 50-64 ans	7 039	57,8	0,1	0,5
Dont : 55-64 ans	3 448	43,1	0,2	1,1
HOMMES	14 717	74,7	0	-0,4
FEMMES	13 456	66,1	0,1	-0,1

Source : Insee (France métropolitaine, données corrigées des variations saisonnières).

Le taux d'activité est en France remarquablement stable. Sur les 35 dernières années, il est en moyenne de 69 %, son plus faible niveau (67,5 %) étant atteint à la fin des années 1980 et le plus haut en 2009 (70,4 %). Il était de 68,6 % en 1975. Cette stabilité marque cependant des évolutions très contrastées.

La première, qui joue à la hausse, est due à l'accroissement du taux d'activité féminin. Si on examine la tranche d'âge 25-49 ans, pour s'affranchir des effets liés à l'âge (voir ci-après), le phénomène est caractéristique de la période.

Graphique 49 : évolution du taux d'activité par sexe

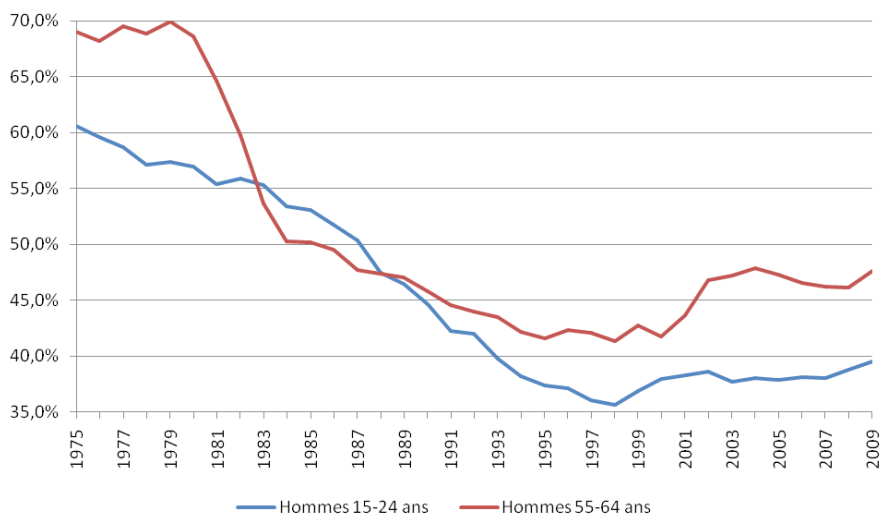


Source : Insee (France métropolitaine, données corrigées des variations saisonnières).

La seconde, à l'inverse, est due à la forte baisse du taux d'activité de deux classes d'âge. Celle de la tranche 15-24 ans traduit, comme on pouvait s'y attendre, l'allongement des périodes d'études des jeunes, phénomène observé jusqu'en 1998. Celle de la tranche 50-64 ans a deux causes principales :

- d'une part, l'abaissement de l'âge légal de la retraite en 1982 qui se traduit presque immédiatement pour tous ceux qui ont cotisé 37,5 ans c'est-à-dire pour la quasi-totalité des hommes. En 2009, près de 80 % des hommes liquidait leur pension à l'âge de 60 ans sans décote. On observera en la matière que les dispositions légales de chaque pays influent considérablement sur le taux d'activité des 55-64 ans et donc aussi sur le taux d'activité global et rendent quelque peu vaines les comparaisons internationales ;
- d'autre part, la stratégie de nombreuses entreprises les conduisant à se séparer de leurs salariés les plus âgés dans le but d'améliorer leur compétitivité-coût. La question reste cependant de savoir si cette stratégie n'aboutit pas aussi à priver les entreprises de qualifications et d'expériences indispensables à la transmission des savoirs et de compétences et donc à diminuer la compétitivité hors-coût. La remontée du taux d'activité des 55-64 ans, certes encouragée par les pouvoirs publics, et encore trop timide, semble montrer que les bénéfices attendus ne sont pas toujours au rendez-vous.

Graphique 50 : évolution des taux d'activité masculine



Source : Insee (France métropolitaine, données corrigées des variations saisonnières).

Après la légère amélioration du 1er trimestre 2010, la situation de l'emploi demeure médiocre, à l'image du taux de croissance. Sur un an, la seule amélioration concerne la population des 55-64 ans, alors que la situation ne connaît qu'une embellie tardive s'agissant des jeunes grâce à une hausse de 0,6 point au second trimestre. Amorcée dès le début de l'année 2008, alors qu'elle ne commence que plus tard pour les autres classes d'âge, la baisse du taux d'emploi des 15-24 ans est également enrayée plus tard. Sur une période un peu plus longue, on constate que les jeunes n'ont que peu profité de l'inversion démographique qui s'est produite en 2006. C'est à cette date en effet que les générations du baby-boom ont commencé à prendre leur retraite, le nombre de personnes atteignant 60 ans s'inscrivant durablement à 800 000 par an contre 500 000 auparavant. L'embellie constatée s'est vue interrompue par la crise mais elle était en tout état de cause un peu moins forte qu'attendue, ce qui pose la question de l'adéquation de l'offre et de la demande par une amélioration des qualifications et de la formation.

Tableau 24 : répartition de la population en emploi

	En milliers	En %	Évolution sur un trimestre	Évolution sur un an
Personnes de 15 à 64 ans en emploi	25 562	63,8	0,0	-0,1
• 15-24 ans	2 217	29,8	-0,4	-0,7
• 25-49 ans	16 751	81,9	0,2	-0,1
• 50-64 ans	6 594	54,2	0,1	0,6
Dont : 55-64 ans	3 226	40,3	0,2	1,1
Hommes de 15 à 64 ans en emploi	13 447	68,3	0,1	0,2
Femmes de 15 à 64 ans en emploi	12 115	59,5	0,1	-0,3

Source : Insee (France métropolitaine, données corrigées des variations saisonnières).

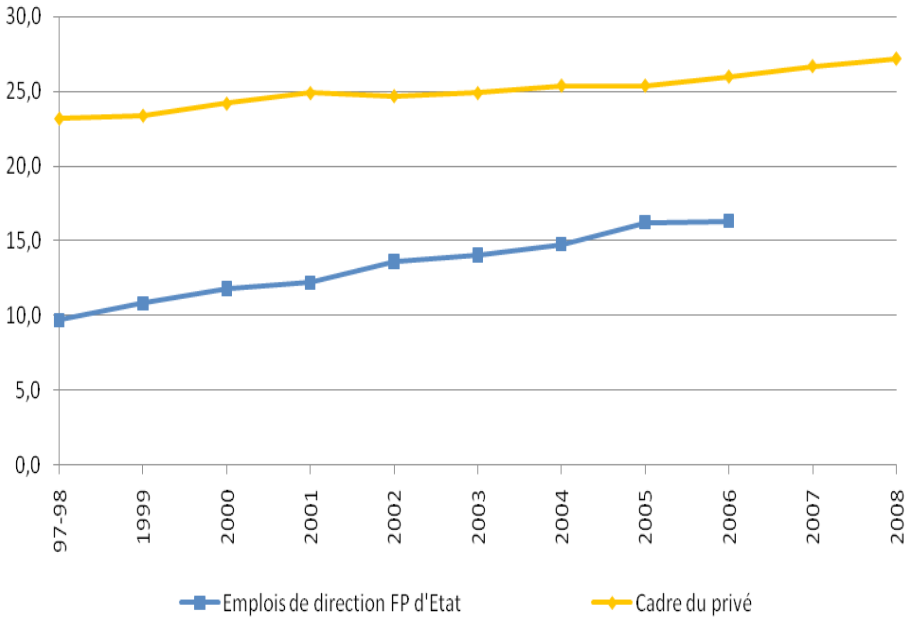
On notera que la baisse du taux d'emploi tient essentiellement à celle du taux d'emploi en contrat à durée indéterminée, qui a tout juste stoppé début 2011 la baisse amorcée mi-2008, le taux passant de 50,5 % à 48,8 % pour la population des 15-64 ans.

Parité, place des femmes

En matière de parité, on retrouve sensiblement le même écart entre les taux d'emploi qu'entre le taux d'activité, environ 9 points. 47,5 % des emplois sont occupés par des femmes. Cependant plus les emplois sont placés haut dans la hiérarchie, plus la parité est mise à mal. Dans le secteur privé et semi-public, les femmes n'occupent que 27 % des emplois de cadre en 2008 et, alors que les femmes représentent 50 % des effectifs de la fonction publique d'État, elles n'occupaient en 2006 que 16 % des emplois de direction³⁶. Le fait que cette statistique ne soit pas disponible au-delà de 2006 dans la fonction publique ne rassure pas sur l'évolution de cet indicateur au-delà et plus encore sur la volonté du gouvernement de faire évoluer la situation. Dans le rapport mondial sur le développement humain du Programme des Nations-Unies pour le développement, la France n'était classée qu'au 17^e rang dans ce domaine.

36 Les chiffres du privé et du public ne sont pas comparables : les emplois de direction dans la fonction publique et les cadres du privé ne correspondent pas au même niveau de responsabilité, le champ des premiers étant plus restreint.

Graphique 51 : participation des femmes aux instances de gouvernance (en %)



Source : Insee (Indicateur du développement durable).

Tableau 25 : présence des femmes dans les Parlements nationaux dans pays de l'Union européenne parmi les élus locaux, nationaux et européens (en %)

		Proportion de femmes	
		Dernier scrutin ¹	Précédent scrutin
Élus locaux	Conseillers municipaux	35,0	33,0
	Conseillers municipaux de communes de moins de 3 500 habitants	32,2	30,0
	Conseillers municipaux de communes de plus de 30 000 habitants	48,8	48,0
	Maires	13,8	10,9
	Conseillers généraux ²	13,1	10,9
	Conseillers régionaux	47,6	27,5
Élus nationaux	Députés	18,5	12,3
	Sénateurs	21,9	16,9
Élus européens	Députés européens représentant la France	43,6	40,2
	Députés européens - Ensemble de l'Union européenne ³	30,3	30,7

1. Le dernier scrutin s'est déroulé en 2008 pour les élections municipales, cantonales et sénatoriales, en 2004 pour les élections régionales, en 2007 pour les élections législatives et en 2004 pour les élections européennes. Sources : INSEE Première, Regards sur la parité/de l'emploi à la représentativité politique, mars 2009 et Observatoire de la parité.

2. Ensemble des cantons soumis à renouvellement.

3. Lors du scrutin européen de 2004, 25 pays étaient membres de l'Union européenne contre 15 pays lors des élections de 1999.

Tableau 26 : présence des femmes dans les Parlements nationaux dans 25 états de l'Union européenne (en % du total)

Rang	Pays	Femmes parlementaires
1	Suède	46,7
2	Finlande	41,5
3	Pays-Bas	41,33
4	Danemark	37,99
5	Belgique	37,33
6	Espagne	35,71
7	Allemagne	32,14
8	Autriche	28,42
9	Portugal	28,26
10	Luxembourg	23,33
11	Lettonie	22
12	Bulgarie	21,67
13	Italie	21,27
14	Estonie	20,79
15	Pologne	20,43
16	Royaume-Uni	19,35
17	Slovaquie	19,33
18	FRANCE	18,54
19	Lituanie	19,44
20	Rép. tchèque	16,5
21	Chypre	16,07
22	Grèce	14,67
23	Slovénie	13,33
24	Irlande	13,25
25	Roumanie	11,38
26	Hongrie	11,14
27	Malte	8,7

Source : Assemblée nationale, La citoyenneté politique des femmes, situation 2007.

Lecture : Le pourcentage des femmes députées dans les pays membres de l'union européenne le plus élevé est atteint par la SUÈDE (46,7 %) alors que le taux moyen s'élève à près de 24 %.

Au début de la XIII^{ème} législature, l'Assemblée nationale issue des élections législatives des 10 et 17 juin 2007 compte 107 femmes. 41,6 % des candidats investis par les partis à ces élections étaient des femmes. Encore insuffisant pour atteindre une totale parité, la FRANCE passe du 86^{ème} au 58^{ème} rang mondial des pays représentés par des femmes au Parlement avec un taux de représentation de 18,5 %. Si l'on compare avec les autres pays de l'Union européenne, la France se situe au 18^{ème} rang avec 18,54 % de femmes élues au Parlement.

Chômage et sous-emploi

Par rapport à la population des 15-24 ans, le nombre et la proportion de chômeurs se déduisent simplement par soustraction du nombre de personnes en emploi à celui des personnes en activité.

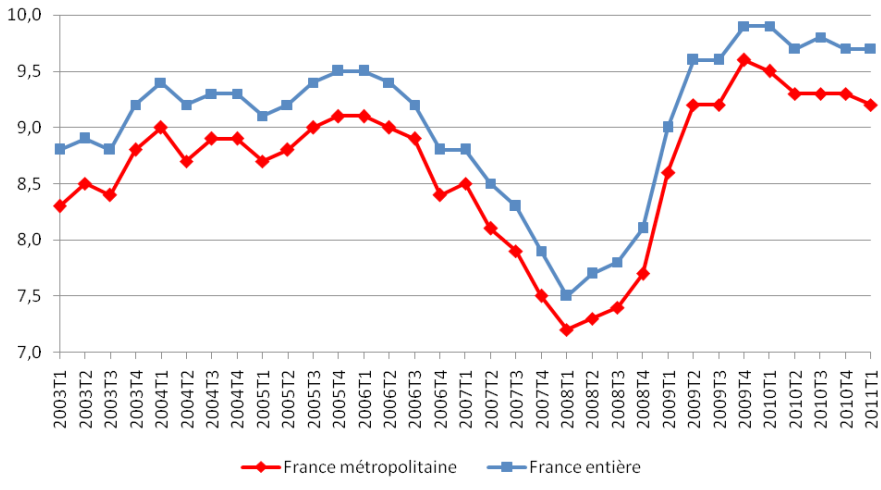
Tableau 27 : nombre de chômeurs par rapport à la population des 15-64 ans (au 1^{er} trimestre 2011)

	En milliers	En %	Évolution sur un trimestre	Évolution sur un an
Chômeurs de 15 à 64	2 611	6,5	0,0	-0,2
• 15-24 ans	656	8,8	0,2	-0,3
• 25-49 ans	1 510	7,4	-0,1	-0,2
• 50-64 ans	445	3,7	0,0	0,0
Dont : 55-64 ans	222	2,8	0,0	0,0
Hommes de 15 à 64	1 270	6,4	-0,1	-0,6
Femmes de 15 à 64	1 341	6,6	0,0	0,2

Source : INSEE.

Le taux de chômage, auquel on est plus habitué, rapporte quant à lui le nombre de chômeurs à la population active dans chaque classe d'âge considérée. Il s'établissait au second trimestre 2011 à 9,6 % pour la France entière et 9,2 % pour la France métropolitaine.

Graphique 52 : évolution du taux de chômage (en %)

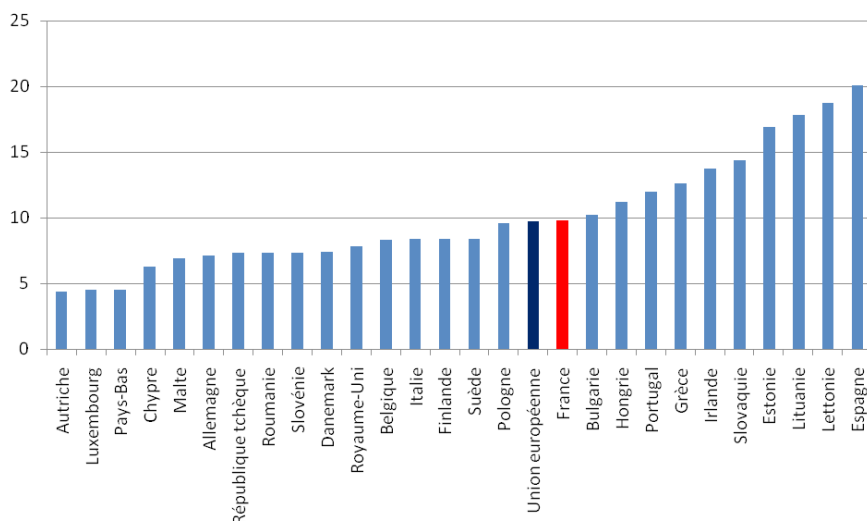


Source : INSEE

Comme on peut l'observer sur le graphique, le niveau de chômage revient à peine mi-2011 à son niveau de la fin 2009 et reste supérieur à son niveau de la fin 2005, avant que l'augmentation brutale des départs en retraite ne produise ses effets. Il convient de noter également que l'écart entre les taux de chômage féminin et masculin en France métropolitaine, qui s'était presque annulé à la fin de l'année 2009 (respectivement 9,6 et 9,5 %), est nettement reparti à la hausse pour s'établir à 1,3 point au premier trimestre 2011. Il semble à nouveau se réduire au second trimestre, le taux de chômage des femmes passant de 9,9 % à 9,5 % alors que le taux de chômage des hommes augmente de 8,6 % à 8,7 %. Alors que le taux masculin amorçait sa baisse début 2010, pour revenir à 8,6 % début 2011, le taux féminin continuait de s'inscrire en hausse pour atteindre 10,0 % fin 2010. Cela tient au fait que la crise a touché plus fortement dans un premier temps les secteurs employant en majorité des hommes (industrie) avant de peser sur les secteurs plus féminisés (services).

Au niveau européen, le taux de chômage de la France se situe dans la moyenne européenne mais très nettement au-dessus de ses principaux partenaires³⁷ à l'exception notable de l'Espagne.

Graphique 53 : taux de chômage dans l'Union européenne en 2010 (en %)



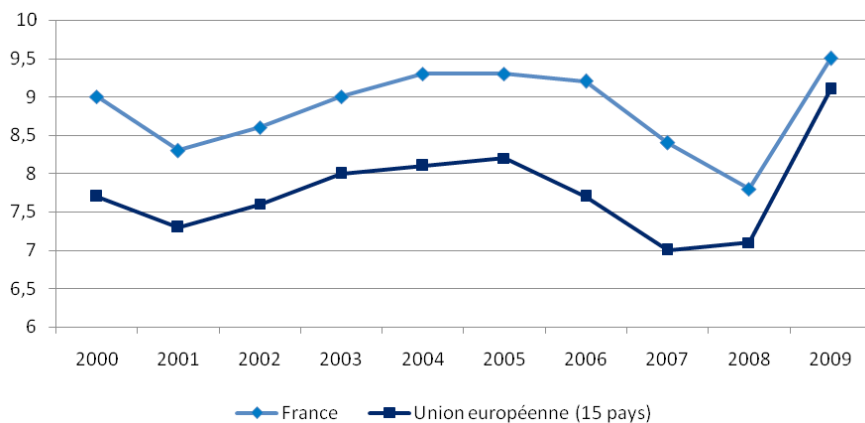
Source : Eurostat.

La persistance en France d'un taux de chômage plus élevé en moyenne que chez ses voisins depuis de nombreuses années ne relève en rien de la fatalité mais bien du choix d'utiliser moins de main d'œuvre pour produire les mêmes biens. C'est ce qui permet à la France d'afficher un taux de productivité par personne parmi les meilleurs d'Europe, même s'il faut souligner une inflexion du comportement des entreprises qui ont recouru plus qu'en 1993 au chômage partiel dans le but de conserver des compétences en leur sein au plus fort

37 Comme toujours, les comparaisons internationales en la matière doivent être maniées avec précaution. Le taux de chômage rapportant le nombre de chômeurs au nombre de personnes en activité, il dépend donc du taux d'activité. Or, certains pays ont une notion extensive de la notion d'inaptitude au travail qui a pour conséquence d'exclure du champ des personnes actives une proportion importante de la population qui serait incluse dans les chômeurs dans d'autres pays. Le cas des Pays-Bas est à cet égard emblématique.

de la crise³⁸. C'est l'une des explications du resserrement de l'écart entre la France et l'Union européenne en fin de période mais aussi de la forte augmentation du taux de sous-emploi au sens du BIT.

Graphique 54 : évolution du taux de chômage de la France (en %)



Source : Insee et Eurostat - Indicateur du développement durable.

• Le sous-emploi

On désigne ainsi l'ensemble constitué des personnes qui ont déjà un emploi mais souhaitent travailler plus. Il s'agit donc essentiellement des personnes qui ont déjà un emploi à temps partiel et de celles qui subissent le chômage technique ou partiel.

Tableau 28 : sous-emploi au sens du BIT (au 1^{er} trimestre 2011)

	En milliers	En %	Évolution sur un trimestre	Évolution sur un an
Ensemble	1 243	4,8	-1,1	-1,3
• Temps partiel	1 196	4,7	-0,5	-0,7
• Chômage technique	47	0,2	-0,6	-0,6
Hommes	299	2,1	-1,5	-1,5
Femmes	944	7,5	-1,3	-1,4

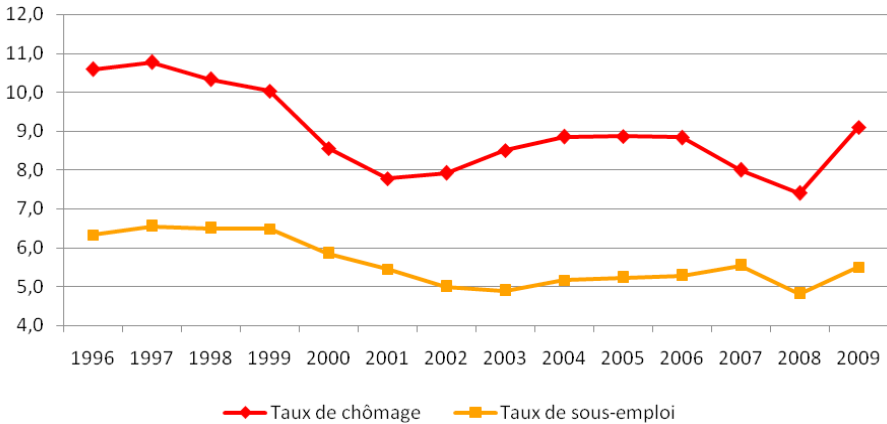
Source : Insee.

Le nombre de personnes en situation de chômage technique, après avoir atteint 254 000 au second trimestre 2009, a fortement baissé au 1^{er} trimestre 2011, de près de 130 000 par rapport au trimestre précédent pour revenir à un niveau à peine supérieur à celui du début de l'année 2008. Cette évolution positive s'est confirmée au second trimestre. En revanche, la forte diminution du nombre de personnes en situation de temps partiel contraint au premier trimestre (- 148 000) a été partiellement annulée au deuxième trimestre (+ 79 000), ce qui constitue le signe que l'amélioration de la situation de l'emploi reste fragile et qu'une reprise franche de l'activité n'est pas anticipée par les entreprises.

38 En 2008-2009, l'emploi marchand a baissé de 2,5 % alors que la valeur ajoutée chutait de 5,3 %. En 1992-1993, l'emploi avait baissé de 2,1 % alors que la valeur ajoutée reculait de 1,9 %.

Cette interprétation est confirmée par l'analyse qu'on peut effectuer sur une plus longue période. Le taux de sous-emploi a tendance à évoluer comme le taux de chômage, les salariés acceptant par nécessité des emplois plus précaires au fur et à mesure que se raréfient les emplois plus stables, à la fois sur le plan de la durée du travail et sur le plan de leur statut.

Graphique 55 : chômage et sous-emploi en France métropolitaine



Source : Insee - Indicateur de développement durable.

- **Le « halo » du chômage**

Les personnes sans emploi qui souhaitent travailler ne sont pas nécessairement au chômage au sens du BIT, par exemple parce qu'elles ne sont pas disponibles dans les deux semaines pour travailler ou parce qu'elles n'ont pas effectué de démarches actives de recherche d'emploi dans le mois précédent. L'enquête Insee permet de décrire en partie ce qu'on appelle le « halo » du chômage, qui regroupe des personnes « proches » du chômage puisque souhaitant travailler mais qui ne peuvent être considérées comme chômeurs au sens du BIT.

Tableau 29 : personnes sans emploi et souhaitant travailler au 1^{er} trimestre 2011
(Population de 15 ans et plus)

Disponibles pour travailler dans les deux semaines	2 796
Recherche active d'un emploi dans le mois précédent ³⁹	2 476
Pas de recherche active d'un emploi dans le mois précédent	319
Non disponibles pour travailler dans les deux semaines	568
Recherche active d'un emploi dans le mois précédent	279
Pas de recherche active d'un emploi dans le mois précédent	289
Total des personnes sans emploi et souhaitant travailler	3 364

Source : Insee.

39 Il s'agit ici d'évaluer le nombre de personnes sans emploi et souhaitant travailler. En conséquence cette donnée n'inclut pas 125 000 personnes comptabilisées comme chômeurs au sens du BIT mais ne recherchant pas d'emploi car elles en ont trouvé un qui commence dans les trois mois.

Encadré 8 : activité et emploi

Emploi, chômage et activité et taux de chômage au sens du BIT

Le taux d'activité est le rapport entre le nombre de personnes en activité (emploi ou chômage) et la population de 15 ans ou plus concernée.

Le **taux d'emploi** est le rapport entre le nombre de personnes ayant un emploi et la population de 15 ans ou plus concernée.

Un chômeur au sens du Bureau international du travail (BIT) est une personne en âge de travailler (conventionnellement 15 ans ou plus) qui

1°) n'a pas travaillé, ne serait-ce qu'une heure, au cours de la semaine de référence,

2°) est disponible pour travailler dans les deux semaines,

3°) a entrepris des démarches actives de recherche d'emploi dans le mois précédent ou a trouvé un emploi qui commence dans les 3 mois.

ATTENTION ! La part des chômeurs au sein de la population des 15 ans ou plus diffère du taux de chômage, qui est le rapport entre le nombre de chômeurs et le nombre de personnes actives (en emploi ou au chômage). Ainsi la part des jeunes au chômage n'est pas de 23 % mais d'un peu moins de 9 %.

Tous les chômeurs au sens du BIT ne font pas forcément partie des personnes souhaitant travailler : une partie des chômeurs ayant trouvé un emploi qui commence plus tard ne déclare pas souhaiter travailler au moment de l'enquête. Les chômeurs au sens du BIT peuvent donc se trouver dans trois situations :

- la très grande majorité se retrouve parmi les personnes souhaitant travailler, disponibles pour le faire et effectuant des démarches de recherche d'emploi. Une partie de ces chômeurs peut avoir trouvé un emploi qui commence plus tard ;
- parmi les chômeurs BIT ayant trouvé un emploi qui commence plus tard, une autre partie se retrouve parmi les personnes souhaitant travailler, disponible pour le faire mais n'ayant pas effectué de démarches de recherche d'emploi ;
- enfin, une troisième partie de ces chômeurs ayant un emploi qui commence plus tard ne fait pas partie des personnes souhaitant travailler, parce qu'ils n'ont pas exprimé ce souhait au moment de l'enquête (voir partie sur le halo du chômage).

Éducation - Formation

Dans un avis voté en septembre 2011, *Les inégalités à l'école*, le CESE indique : « La modernisation du système éducatif entre 1960 et 1990 présente un bilan plutôt flatteur. Elle a accompagné de manière positive les transformations de l'économie et de la société et a contribué à corriger les inégalités sociales en démocratisant l'accès aux diplômes. Le système scolaire a ainsi contribué à améliorer les trajectoires sociales et professionnelles des populations moins favorisées.

Mais au tournant des années 1990, cette évolution semble marquer le pas. Un très grand nombre de situations d'échec pour les élèves et leur famille sont encore associées à la période de scolarité obligatoire. Près de 18 % des jeunes sortent chaque année sans diplôme du système scolaire. Or **les difficultés d'apprentissage sont très tôt installées**. Elles sont repérées dès le début de l'école élémentaire chez 15% des élèves.

Les inégalités dans la réussite des élèves sont très nettement corrélées aux inégalités sociales et culturelles de leurs familles. **Or l'école n'arrive plus à diminuer ces inégalités de départ ; ces dernières ont même tendance aujourd'hui à augmenter tout au long de la scolarité.** C'est donc à un nouveau défi que l'école est aujourd'hui confrontée si elle veut répondre à son ambition d'émancipation des personnes...

Or, l'élévation constante du niveau général des connaissances est un enjeu primordial pour les sociétés contemporaines vouées à une complexité croissante notamment dans le domaine des techniques. L'accès de tous à un bon niveau d'éducation est une condition de l'insertion économique mais aussi sociale et civique des individus. La stratégie de l'Union européenne à l'horizon 2020 a récemment fixé des objectifs ambitieux et précis aux États membres en matière de formation de leurs populations. »

Pour parvenir à une «croissance intelligente», l'Union européenne doit devenir plus performante dans trois domaines:

- **l'éducation** (encourager les citoyens à se former, à poursuivre des études et à améliorer leurs compétences) ;
- **la recherche et l'innovation** (à l'origine de produits et de services qui favoriseront la croissance et l'emploi, tout en permettant de répondre aux défis de la société) ;
- **la société numérique** (exploitation optimale des technologies de l'information et de la communication).

En matière d'éducation, l'objectif de l'UE est de relever le degré d'instruction, en poursuivant notamment deux objectifs:

- abaisser le taux de décrochage scolaire à moins de 10 % ;
- porter à 40 % au moins le nombre de personnes entre 30 à 34 ans disposant d'un diplôme de l'enseignement supérieur (ou une qualification équivalente).

Les données actuelles pour la France figurent dans les annexes de la partie II de ce rapport.

Tableau 30 : niveau général de formation selon l'âge en 2009, en France (en %)

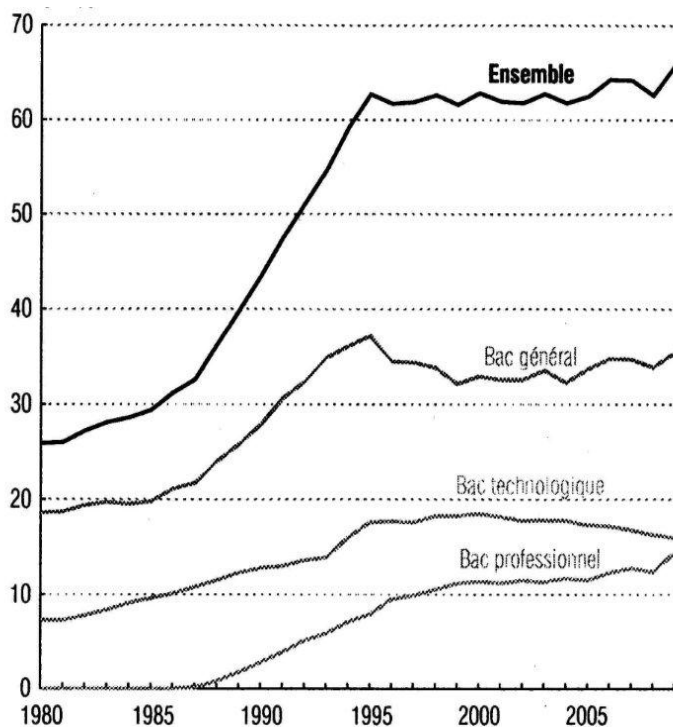
	Ensemble	dont	
		25 à 49 ans	65 ans ou plus
Aucun diplôme, CEP	27,4	15,0	61,4
Brevet des collèges	7,0	6,7	7,3
CAP, BEP	20,3	24,3	13,7
Bac, brevet professionnel ou équivalent	13,8	18,9	8,6
Supérieur court	9,6	15,7	3,3
Supérieur long	11,3	18,1	5,7
En cours d'études initiales	10,6	1,2	///
TOTAL	100,0	100,0	100,0

Champ : personnes de 15 ans ou plus en France métropolitaine

/// : Absence de résultat due à la nature des choses

Source : Insee, enquête emploi.

Graphique 56 : proportion de bacheliers dans une génération (en %)



Note : indicateur calculé à partir des différents recensements de la population puis à compter de 2008 à partir de la nouvelle enquête de recensement de 2006.

Champ : France métropolitaine.

Source : Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp), ministère de l'Éducation nationale et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

Tableau 31 : niveau d'éducation dans l'Union européenne en 2009 (en %)

	Jeunes ayant quitté prématurément l'école ⁴⁰			Population de 25 à 64 ans ayant terminé au moins le 2 nd cycle du secondaire
	Filles	Garçons	TOTAL	
Allemagne	10,7	11,5	11,1	85,5
Autriche	8,9	8,5	8,7	81,9
Belgique	9,3	12,8	11,1	70,6
Bulgarie	15,8	13,7	14,7	77,9
Chypre	8,8	15,2	11,7	72,4
Danemark	7,7	13,2	10,6	76,3
Espagne	24,7	37,4	31,2	51,5
Estonie	///	///	13,9	88,9
Finlande	9,0	10,7	9,9	82,0
France	10,3	14,3	12,3	70,4
Grèce	10,6	18,3	14,5	61,2
Hongrie	10,4	12,0	11,2	80,6
Irlande	8,2	14,4	11,3	71,5
Italie	16,3	22,0	19,2	54,3
Lettonie	10,4	17,5	13,9	86,8
Lituanie	///	///	8,7	91,3
Luxembourg	///	///	7,7	77,4
Malte	33,6	39,7	36,8	27,7
Pays-Bas	8,6	13,1	10,9	73,4
Pologne	3,9	6,6	5,3	88,0
Portugal	26,1	36,1	31,2	29,9
Rép. tchèque	5,2	5,5	5,4	91,4
Roumanie	17,2	16,1	16,6	74,7
Royaume-Uni	14,5	17,0	15,7	74,6
Slovaquie	4,1	5,7	4,9	90,0
Slovénie	///	///	///	83,3
Suède	9,5	11,9	10,7	(p) 80,7
UE à 27	12,5	16,3	14,4	72,0

/// Résultat non disponible (p) Résultat provisoire

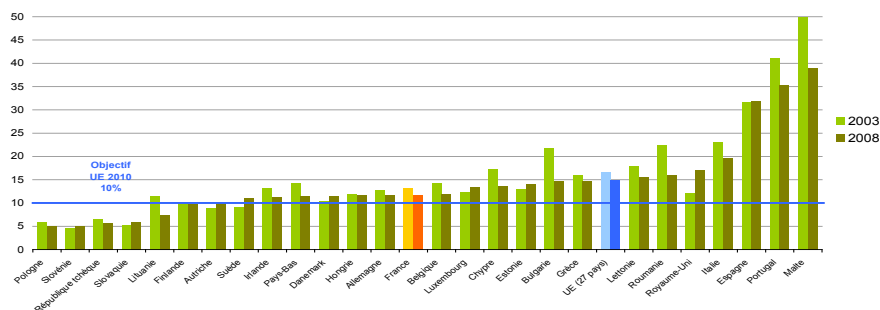
Source : Eurostat.

• IDD Sorties précoces du système scolaire

Avec 11,8 % de « sorties précoces » du système scolaire parmi les 18-24 ans en 2008, la France est légèrement au-dessus de la cible des 10 % visée par l'Union européenne en 2010. L'objectif est de favoriser l'insertion sociale et l'employabilité par l'éducation et la formation.

40 Personnes de 18 à 24 ans dont le niveau d'études ne dépasse pas le premier cycle du secondaire et qui ne suivent aucune formation.

Graphique 57 : sorties précoces : part des 18-24 ans ne suivant ni études ni formation et sans diplôme de l'enseignement secondaire de second cycle (en %) en France



Notes : Les pays sont ordonnés en fonction de la valeur en 2008 ; Rupture pour les séries de Chypre, Espagne, Royaume Uni et Suède.

Source : Eurostat (calcul à partir de l'enquête sur les forces de travail).

• Enjeux

La détention d'un niveau d'éducation secondaire supérieur peut être considérée comme une garantie de disposer d'un bagage scolaire suffisant pour participer à la société de la connaissance. C'est pourquoi l'UE s'est fixé comme objectif qu'à l'horizon 2010, les « sorties précoces » du système scolaire au sein des 18-24 ans, c'est-à-dire les jeunes qui ne sont plus en formation et n'ont pas obtenu de diplôme de l'enseignement secondaire supérieur, représentent moins de 10 % de cette classe d'âge. En France, il s'agit des jeunes de cette classe d'âge qui ne poursuivent plus ni études, ni formation et n'ont ni CAP, ni BEP, ni diplôme plus élevé.

• Analyse

Avec 11,8 % de « sorties précoces » du système scolaire en 2008 parmi les 18-24 ans, la France est proche de la cible visée des 10 %. Elle se distingue des pays latins qui pâtissent d'une généralisation tardive de leur enseignement secondaire. L'effort fait par la France entre 2003 et 2008 pour atteindre cette cible s'est traduit par une amélioration de 1,4 point. Le taux de sorties précoces dans l'ensemble de l'Union européenne se situe à 14,9 % en 2008, contre 16,6 % en 2003.

A partir du 20 novembre 2009, cet indicateur est calculé sur la base de moyennes annuelles de données trimestrielles au lieu d'un seul trimestre de référence au printemps

Courte description : Les « personnes ayant quitté prématurément l'éducation et formation » sont des personnes âgées de 18 à 24 ans qui répondent aux deux conditions suivantes: le plus haut niveau d'enseignement ou de formation atteint est CITE 0, 1, 2 ou 3c court et les répondants ont déclaré n'avoir suivi aucun enseignement ni aucune formation au cours des quatre semaines précédant l'enquête (numérateur). Le dénominateur est la population totale du même groupe d'âge, à l'exclusion des non-réponses aux questions « Niveau d'enseignement ou de formation atteint » et « Formations et enseignements suivis ». Le numérateur et le dénominateur sont dérivés de l'enquête communautaire sur les forces de travail (EFT).

Évolutions et comparaisons européennes

Traiter des inégalités de revenus et de la pauvreté avec les sources statistiques habituelles que sont l'Insee et Eurostat relève quelque peu de la chronique historique ! Reposant sur l'enquête *Revenus fiscaux et sociaux* et donc essentiellement sur les déclarations de revenus, les chiffres les plus récents dont nous disposons concernent l'année 2008 et, pour partie seulement, l'année 2009. Difficile, dès lors, d'apprécier globalement les effets des politiques macroéconomiques adoptées par les gouvernements au travers de ces statistiques. Nous ne pouvons à ce propos que réitérer la demande maintes fois formulée par notre Conseil dans ses rapports de conjoncture d'un raccourcissement des délais de transmission et de traitement des données servant à évaluer les revenus des ménages et les niveaux de vie par les diverses administrations concernées, principalement la DGFIP et les organismes sociaux. Il faut souhaiter que l'Autorité de la statistique publique, elle-même préoccupée de cette situation, soit mieux écoutée.

Inutiles d'un point de vue conjoncturel, ces statistiques relatives aux revenus sont néanmoins d'un intérêt manifeste pour apprécier les conséquences de réformes plus anciennes et en tirer les leçons pour l'avenir, qu'il s'agisse de politiques conduites en France ou dans d'autres pays de l'Union européenne. Avant de les aborder, nous pouvons tout de même tenter, au travers de quelques indicateurs, d'apprécier les évolutions récentes en matière de revenus et d'esquisser quelques explications au « sentiment » d'appauvrissement généralisé que dit ressentir une majorité de Français.

Les indicateurs d'inégalités de revenus et de pauvreté

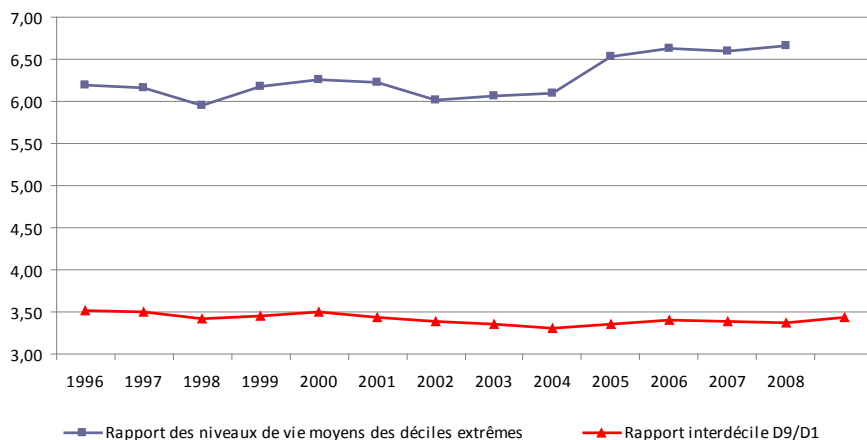
Les indicateurs du développement durable qui concernent cette question sont au nombre de deux. Le premier retrace la distribution des niveaux de vie⁴¹ annuels des individus et se subdivise en fait en deux puisqu'à la demande de la commission des indicateurs de développement durable a été ajouté le rapport des niveaux de vie moyens des déciles⁴² extrêmes au classique rapport inter-décile D9/D1.

Ce chiffre (l'écart inter-décile) mesure le rapport entre la limite inférieure des 10 % de revenus les plus élevés sur la limite supérieure des 10 % de revenus les plus faibles. Le second indicateur qui rapporte la moyenne des revenus des 10 % les plus élevés à la moyenne des 10 % de revenus les plus faibles montre que la réalité est tout autre. Alors que le rapport D9/D1 retrouve un niveau proche de celui de 1996 - la hausse constatée entre 2004 et 2009 annulant la baisse enregistrée entre 2000 et 2004 -, le rapport des niveaux de vie moyens extrêmes progresse de façon notable de 2002 à 2008 pour atteindre 6,67.

41 Les revenus s'entendent après déduction de l'impôt sur le revenu, de la CSG, de l'ISF, de la taxe d'habitation et des taxes foncières. Le revenu des individus, également dénommé niveau de vie, est obtenu en divisant le revenu du ménage par le nombre d'unités de consommation : 1 UC pour le premier adulte, 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus, 0,3 pour les enfants de moins de 14 ans. Toutes les personnes faisant partie du ménage sont alors réputées avoir le même niveau de vie.

42 Ici, les déciles sont les valeurs qui partagent la distribution des revenus en dix parties égales.

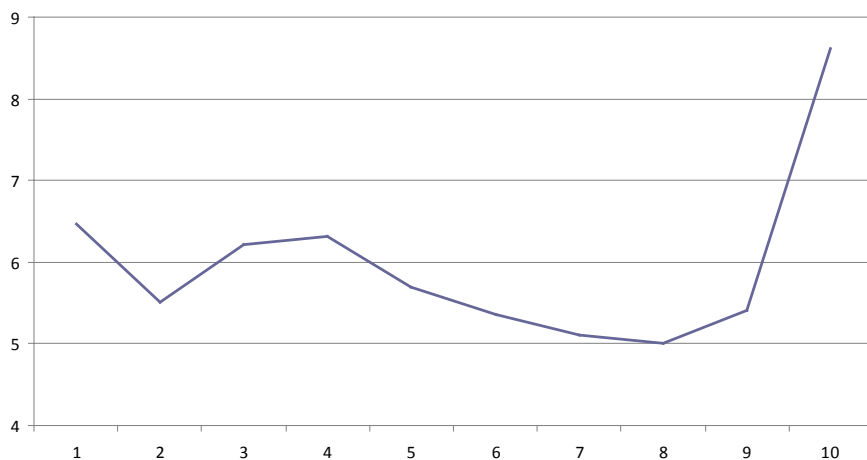
Graphique 58 : évolution du rapport des niveaux de vie



Source : Insee - Indicateur du développement durable.

L'envolée des hauts revenus et le tassement des classes dites « moyennes » se confirment avec le graphique ci-dessous qui fournit l'augmentation relative des niveaux de vie pour chaque décile de revenus entre 2005 et 2008.

Graphique 59 : augmentation des niveaux de vie de chaque décile en pourcentage entre 2005 et 2008

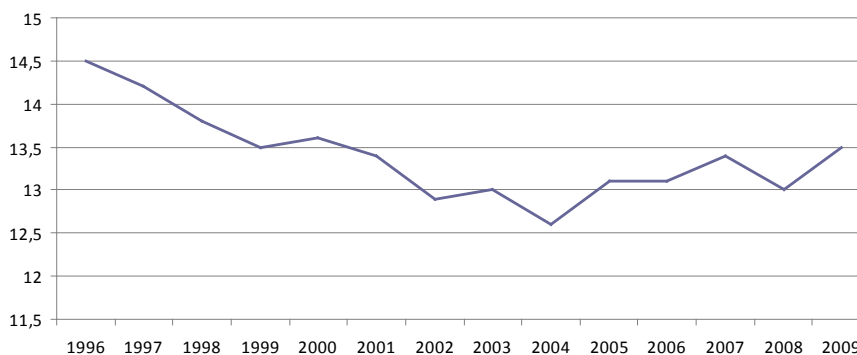


Source : Insee

Le second indicateur est le taux de pauvreté qui correspond ici à la proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur à un seuil, dénommé seuil de pauvreté. Ce seuil de pauvreté est égal en Europe à 60 % du niveau de vie médian (1 590 € en 2009) et s'établissait donc en 2009 à 954 €.

Cette notion est donc relative et diffère selon les pays. Il faut bien comprendre par ailleurs que la référence à la valeur médiane de la distribution des revenus rend cet indicateur totalement insensible à des évolutions de revenus qui n'affecteraient que ceux de la première moitié de la distribution des revenus. Supprimer le RSA, par exemple, plongerait des millions de personnes dans un dénuement extrême mais n'aurait aucune incidence sur le taux de pauvreté. De même l'augmentation plus forte des revenus les plus élevés (cf. infra) ne change pas la valeur du taux. Il s'agit donc d'un indicateur assez frustré qui doit être complété par d'autres pour mieux appréhender la réalité de la pauvreté. A cet égard, l'évolution du nombre d'allocataires du RSA (voir plus loin) et celle des taux de renoncement aux soins sont au moins aussi intéressantes.

Graphique 60 : évolution du taux de pauvreté en France (en %)



Source : Insee - Indicateur du développement durable.

Après une baisse régulière de 1996 à 2004, le taux de pauvreté s'est orienté depuis plutôt à la hausse pour atteindre 13,5 % en 2009 sous l'effet d'une augmentation plus marquée du nombre de chômeurs parmi les ménages aux plus bas revenus : les chômeurs représentaient ainsi 9,8 % des personnes appartenant aux deux premiers déciles des niveaux de vie soit une augmentation de 1,3 point par rapport à 2008. Au total, 8,2 millions de personnes vivent en France sous le seuil de pauvreté.

Sur la base des chiffres 2008, il convient de noter que ce taux est plus élevé chez les enfants et les jeunes (17,1 % pour les moins de 10 ans, 18,1 % pour les 10-20 ans et 16,1 % pour les 20-30 ans) ainsi que pour les personnes âgées de plus de 80 ans (13,8 %). La pauvreté touche également plus souvent les femmes que les hommes (respectivement 13,8 % et 12,2 %), plus particulièrement chez les plus de 75 ans (15,5 % pour les femmes et 8,8 % pour les hommes).

Ainsi, selon l'Observatoire des inégalités, 1 enfant sur 10 est touché par la pauvreté, la moitié des pauvres ont moins de 30 ans et un tiers a moins de 20 ans. Il y a 2,3 millions de femmes en situation de pauvreté, vivant souvent au sein d'une famille monoparentale. Le taux de pauvreté des personnes sans diplômes atteint 7,5 % contre 3,2 % pour celles ayant Bac +2 ou plus. Inactifs et chômeurs forment à eux seuls 50 % de la population démunie. Le taux de pauvreté de la population d'origine étrangère est 2,8 fois supérieur à la moyenne nationale (données 2007).

Tableau 32 : évolution du nombre de personnes pauvres selon l'âge

Évolution des taux de pauvreté selon l'âge											
Unité : %											
	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Moins de 18 ans	9,6	9,3	9,6	9,1	8,0	9,5	8,4	9,9	9,7	9,5	9,4
18 à 29 ans	10,3	9,6	9,3	8,5	7,9	8,6	8,1	10,6	10,1	11,5	10,3
40 à 49 ans	7,8	7,3	7,6	7,3	7,3	7,4	6,9	7,1	7,1	6,3	6,7
60 ans ou plus	3,6	3,6	3,7	3,4	3,6	3,2	3,3	3,2	3,6	3,8	4,1

Ensemble	7,5	7,2	7,2	6,9	6,5	7,0	6,6	7,2	7,0	7,2	7,1
----------	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----

Évolution du nombre de personnes pauvres selon l'âge											
Unité : milliers											
	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008 *
Enfants (moins de 18 ans)	1 279	1 243	1 281	1 229	1 063	1 270	1 122	1 325	1 297	1 279	1 265
Jeunes (18-29 ans)	911	834	811	724	670	711	682	893	857	983	887
Adultes (30-59 ans)	1 651	1 620	1 641	1 631	1 583	1 714	1 695	1 654	1 587	1 523	1 576
Personnes âgées (60 ans et plus)	416	412	433	399	429	381	396	399	448	497	543

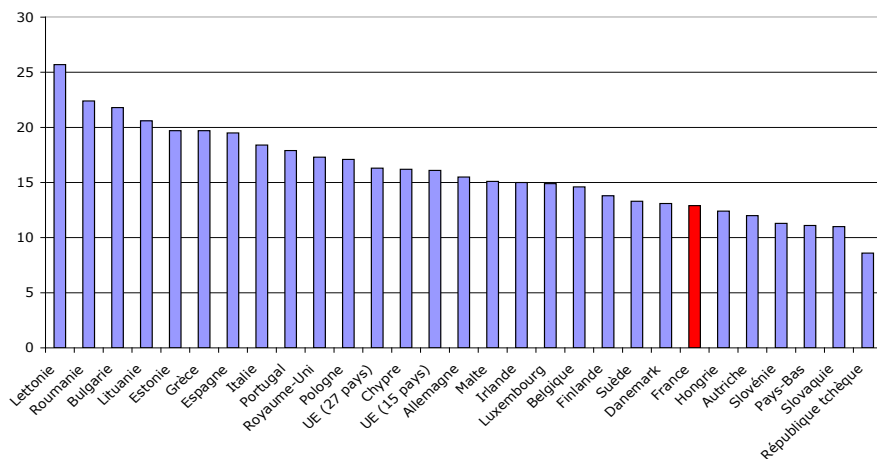
Ensemble	4 257	4 109	4 165	3 984	3 746	4 078	3 896	4 270	4 188	4 281	4 272
----------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

*Seuil de pauvreté fixé à 50 % du revenu médian (le revenu médian est celui qui sépare les ménages en deux, la moitié étant située au-dessus, l'autre au-dessous). * Note pour 2008 : un changement de méthodologie a fait légèrement baisser le nombre de personnes pauvres en 2008.*

Source : INSEE, hors étudiants.

Au niveau européen, la France se situe nettement au-dessous de la moyenne de l'Union européenne (16,3 %) qui connaît cependant une situation contrastée avec des écarts entre pays : 11,1 % aux Pays-Bas contre 17 % à 20 % au Royaume-Uni, en Italie ou en Espagne. L'Allemagne, dont le taux avoisinait les 12 % en 2005, en dessous du taux français, le voit progresser très rapidement pour atteindre désormais 15,5 %.

Graphique 61 : taux de pauvreté dans l'Union européenne



Source : Insee - Indicateur du développement durable.

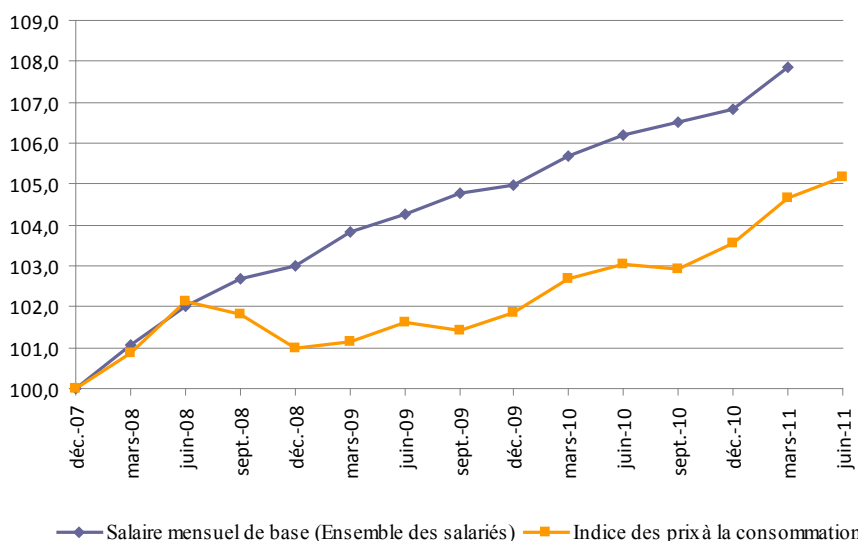
Dans l'Union européenne, l'année 2010 a été proclamée année de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Dans son rapport annuel 2009, le Secours catholique indiquait que « *le travail ne garantit plus contre la pauvreté* » : il y avait 8 % de travailleurs pauvres dans l'UE (la France, avec 7 %, se situait au 12^{ème} rang).

D'autres indicateurs

Pour avoir une idée de ce qui s'est passé depuis 2008 et donc de l'influence de la crise, deux sortes d'indicateurs peuvent être sollicités, ceux qui mesurent l'évolution des salaires et ceux qui recensent le nombre d'allocataires des minima sociaux.

Le salaire mensuel de base de toutes les catégories de salariés (ouvriers, employés, professions intermédiaires et cadres) progresse à l'unisson de décembre 2007 à mars 2011 (de 7,7 % pour les cadres à 8,0 % pour les ouvriers), à un niveau supérieur à celui de l'indice des prix.

Graphique 62 : évolution des salaires et de l'indice des prix



Source : DARES-Insee.

Malgré la crise, on observe donc une hausse du pouvoir d'achat de ceux qui ont un emploi salarié, de l'ordre de 3 %, pendant une période où la croissance du PIB aux prix courants s'élève seulement à 3,3 %. Mais on constate aussi que l'essentiel de ce gain est obtenu du fait de la baisse de l'indice des prix liée à celle des produits pétroliers en particulier. L'indice des prix ne retrouve en effet son niveau de juin 2008 qu'en février 2010. Depuis septembre 2009, soit depuis un an et demi, le gain de pouvoir d'achat des salariés est quasiment nul.

Cette tendance est confirmée par les chiffres de la comptabilité nationale qui témoignent que le pouvoir d'achat du revenu disponible brut par ménage devient négatif en 2010.

Tableau 33 : revenu disponible brut des ménages et évolution du pouvoir d'achat

	2009	2010
Revenu disponible brut (RDB) en milliards d'euros	1267,1	1292,1
Évolution du revenu disponible brut	0,6 %	2,0 %
Évolution du prix de la dépense de consommation finale des ménages	-0,6 %	1,2 %
Évolution du pouvoir d'achat du RDB (1)	1,3 %	0,8 %
Évolution du pouvoir d'achat par personne	0,7 %	0,2 %
Évolution du pouvoir d'achat par ménage	0,2 %	-0,2 %
Évolution du pouvoir d'achat par unité de consommation	0,6 %	0,1 %

(1) Déflatée à l'aide de l'indice du prix de la dépense de consommation finale des ménages.

Source : Insee, comptes nationaux base 2005.

Le nombre d'allocataires des onze minima sociaux est quant à lui en forte hausse en 2009, progressant sur la France entière de 3,3 millions à 3,5 millions, retrouvant ainsi son niveau de 2005. En comptant les conjoints, les enfants et les personnes à charge, ce sont en fait, d'après les chiffres de la DARES, 6,1 millions de personnes qui sont couvertes par ces dispositifs. La hausse des bénéficiaires de minima sociaux a été nettement plus forte en France métropolitaine (+ 6,7 %) que dans les DOM (+ 1,1 %).

Les bénéficiaires d'allocations pour atteindre le minimum vieillesse représentent désormais 4 % des plus de 60 ans.

S'agissant du RSA, qui concerne environ la moitié de ces allocataires et pour lequel on dispose de données plus récentes, le nombre de bénéficiaires s'établissait en juin 2010 à 1 766 000. Le nombre d'allocataires du seul RSA socle s'élevait quant à lui à 1 332 000, en progression de 11,1 % par rapport à juin 2009. C'est la plus forte hausse jamais enregistrée depuis la fin de la montée en charge du RMI au milieu des années 1990. Et comme on sait que l'évolution du chômage se répercute sur les effectifs du minimum social universel avec un délai moyen de un à deux trimestres⁴³, il est à craindre que cette tendance se poursuive encore tout au long de l'année 2010, sinon en 2011.

Une inquiétude que confirment les acteurs de terrain. Selon les résultats de l'enquête IPSOS-Secours Populaire, citée par le Médiateur de la République dans son rapport 2010 témoignant de l'angoisse d'une part accrue de la population d'être touchée par la pauvreté : « 45 % des Français dans la tranche des 35-44 ans disent avoir déjà vécu une situation de pauvreté (+ 16 points par rapport à 2009) ».



Pour une fois, les chiffres de la statistique publique semblent donc confirmer en 2010 le « sentiment » partagé par de nombreux Français de voir leur pouvoir d'achat se réduire. Les Français avaient-ils donc auparavant de fausses impressions ? Et le Médiateur de la République était-il mal informé lorsqu'il estimait à « 15 millions le nombre de personnes pour lesquelles les fins de mois se jouent à 50 ou 150 euros près » ?

La réponse est clairement, non. Certes des facteurs d'ordre psychologique peuvent créer un décalage entre la réalité et ce qu'on ressent, par exemple lorsqu'on ne bénéficie pas des baisses d'impôt promises ou qu'on prend connaissance des niveaux de salaire exorbitants de certains (cf. infra). Mais il existe aussi des explications bien réelles qui tiennent à l'évaluation de la hausse des prix.

L'Indice des prix à la consommation (IPC) est l'instrument de mesure entre deux périodes données de la variation du niveau général des prix sur le territoire. Il permet de suivre, mois par mois, l'inflation. Son utilité première est d'ordre social puisque la plupart des prestations sociales, du RSA aux pensions de retraite, sont indexées sur l'indice des prix et que la revalorisation du SMIC en dépend largement. Mais son utilité est également économique dans la mesure où il permet de « déflater » de nombreux agrégats économiques pour calculer des évolutions en volume, ou en termes réels (« en euros constants »). C'est le cas par exemple du PIB : comme on mesure le PIB aux prix courants, il est nécessaire de soustraire l'inflation de l'évolution constatée pour déterminer la croissance en volume. Pour une même évolution en prix, la croissance en volume sera d'autant plus forte que l'inflation sera faible. L'enjeu économique et politique n'est donc pas mince non plus.

43 Voir sur ce point, les travaux menés parallèlement par la CNAF et la DREES (Cazain et Donné, 2008 ; Lelièvre et Nauze-Fichet E., 2008).

Trois raisons expliquent que ce que ressentent les ménages corresponde en fait à une réalité.

Des hausses accentuées sur les dépenses pré-engagées

L'indice des prix à la consommation repose sur un échantillon de plus de 1000 biens et services dont la liste et le poids dans l'indice sont révisés chaque année pour les adapter à la structure moyenne de la consommation des ménages. 27 000 points de vente, répartis sur l'ensemble du territoire, sont visités chaque mois pour relever 160 000 prix.

La première caractéristique de cet indice est donc de décrire une réalité de consommation « moyenne » qui peut sensiblement différer d'une catégorie de la population à l'autre. De fait, un examen attentif de la composition de l'indice révèle de grandes disparités d'évolution des prix selon la nature des biens et produits. Or il s'avère que ce sont souvent les dépenses contraintes et les plus fréquentes qui ont subi les plus fortes hausses.

Alors que l'indice des prix s'établissait à 123,95 en juin 2011 (base 100 en 1998), soit une augmentation d'environ 24 % depuis 1998, on notait que les produits alimentaires avaient augmenté de 28,5 %, la viande de 31 % et les fruits de 40 %. Parmi les dépenses contraintes, les loyers effectifs ont augmenté de 33 %, la fourniture d'eau et les services liés au logement de 37 %. Les prix du gaz et du fioul se sont envolés avec des hausses respectives de 90 % et 196 % alors que le coût d'entretien d'un véhicule augmentait de 59 %. L'assurance-santé, sous l'effet d'une moindre prise en charge de l'assurance obligatoire, a augmenté de 39 %. Or, pour beaucoup de ménages, la part de ces dépenses dans leur budget est très largement supérieure au poids qu'elles ont dans l'indice : ainsi, le loyer n'y représente que 6,3 %. Ajoutons que les prix du secteur « restauration et cafés » ont augmenté de 32 % malgré l'instauration de la TVA à 5,5 % et ceux du tabac de 113 % et que, s'il ne s'agit pas de dépenses contraintes (encore qu'en l'absence de restauration collective à proximité de son lieu de travail, le « café du coin » reste souvent la seule alternative), les prix pratiqués contribuent sans aucun doute à accroître la perception d'une hausse des prix plus élevée.

L'effet qualité

Si, néanmoins, les prix n'ont augmenté en moyenne que de 24 % depuis 1998, c'est que d'autres prix ont baissé. C'est une réalité pour certains d'entre eux, dans l'habillement par exemple dont les prix ont augmenté de 7,5 % depuis 1998, conséquence positive des délocalisations. Pour d'autres, et en particulier s'agissant des produits manufacturés, les chiffres retenus offrent matière à discussion du fait de la prise en compte de ce qu'on appelle l'effet qualité. L'indice mesure en effet l'évolution des prix à qualité constante. Or de nombreuses catégories de produits évoluent constamment sous l'effet de l'innovation. L'Insee en tient compte en excluant l'évolution du prix d'un produit due à l'amélioration de la qualité... ce qui n'empêche pas le consommateur de payer les deux évolutions, celle des prix, retenue dans l'indice et celle de la qualité, ignorée. Dans l'indice des prix à la consommation, l'électroménager et les services de télécommunications apparaissent ainsi en baisse de 19 % par rapport à 1998. Le phénomène est d'autant plus net que l'innovation est rapide : le prix des micro-ordinateurs aurait ainsi baissé de 88 % sur la même période. Les automobiles neuves subissent quant à elles une moindre hausse (9,5 %) que la moyenne.

Or, s'il est bien évident que le consommateur disposera au moment du renouvellement de son ordinateur d'un matériel bien plus puissant que celui qu'il avait acquis 5 ans auparavant, il est tout aussi évident qu'il devra déboursier autant sinon plus que le prix qu'il avait payé à l'époque.

Dans une étude de l'Insee⁴⁴, l'effet qualité a été estimé à 0,3 point entre décembre 2002 et décembre 2003 à comparer à une hausse de l'indice des prix de 1,6 point.

L'entrée dans l'ère numérique

Le décalage ressenti a une troisième cause qui tient à la mutation récente de la société vers ce qu'on appelle l'ère du numérique. Depuis moins d'une dizaine d'années, les ménages ont consacré une part croissante de leurs revenus à des dépenses nouvelles : téléphone mobile, abonnements télévisuel et internet, achat d'ordinateur, de consoles de jeux, de lecteurs mp3... qui ne se sont pas substituées à d'autres dépenses. Ces achats, fortement suggérés, s'ajoutent aux dépenses contraintes et accentuent le fait qu'une grande partie des ménages considère que leur pouvoir d'achat se réduit, disposant d'une moindre part de leur revenu à consacrer aux dépenses a priori plus indispensables.

« Les hauts revenus »

S'il existe bien des raisons objectives à ce qu'une grande majorité de Français ressente une stagnation de leur pouvoir d'achat, voire une baisse pour une partie non négligeable d'entre eux, s'ajoute dans leur perception des évolutions de revenus un sentiment de déclassement qui tient, autant qu'à leur situation propre, au fait qu'une partie des ménages échappe à la rigueur des conséquences de la crise. Qu'un Français devienne, avec 41 mds \$, 4^e sur la liste des milliardaires du monde telle que publiée par le magazine américain *Forbes* et que les entreprises du CAC 40 distribuent à nouveau 40 mds € de dividendes en 2011, soit le même niveau qu'en 2007 et 2008, contribuent évidemment à cette perception. Ce ne sont pourtant que les signes les plus visibles d'un phénomène plus profond qui concourt à l'injustice ressentie par la plupart des ménages, en particulier du fait d'une fiscalité des plus avantageuses.

Comme toujours en matière de revenus, on ne dispose que de peu de données sur les années récentes. Nous avons vu néanmoins, au travers des chiffres de la comptabilité nationale, qu'entre 2005 et 2008, la progression des niveaux de vie des 10 % des revenus les plus élevés était beaucoup plus forte que celle des autres déciles. Des travaux plus approfondis menés récemment apportent un éclairage précieux sur un mouvement dont rien n'indique qu'il ait pu s'infléchir depuis, au contraire.

Amorçées par le chercheur Camille Landais⁴⁵ et prolongées par ceux de l'Insee⁴⁶ et du Conseil des prélèvements obligatoires⁴⁷, ces études se sont employées d'abord à mieux cerner la distribution des très hauts revenus qui se résumait en 2007 selon le schéma de l'Insee ci-dessous. (Rappelons qu'un décile - 10 % - correspond à environ 6 millions de personnes. Les « très aisés » et les « plus aisés », selon les dénominations de l'Insee, représentent donc environ 60 000 personnes).

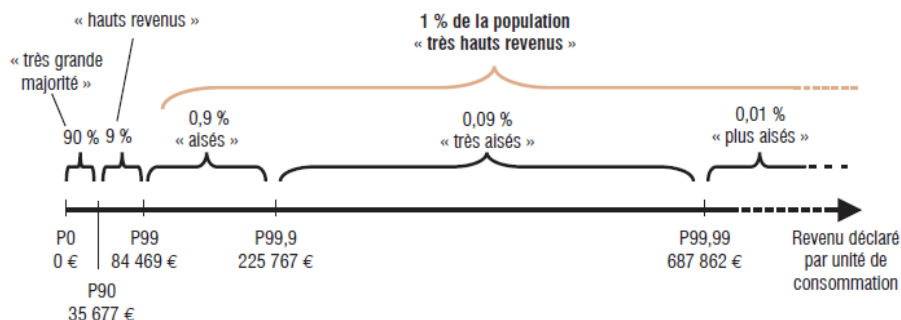
44 *Impact des ajustements de qualité dans le calcul de l'indice des prix à la consommation*, Dominique Guédès, mai 2004.

45 Landais 2008, *Les hauts revenus en France (1998-2006) : une explosion des inégalités ?*, 2008

46 *Les très hauts revenus : des différences de plus en plus marquées entre 2004 et 2007*, Julie Solard, Insee, 2010.

47 Rapport 2011 du Conseil des prélèvements obligatoires, *Prélèvements obligatoires sur les ménages : progressivité et effets redistributifs*.

Graphique 63 : distribution des hauts revenus en France (2007)

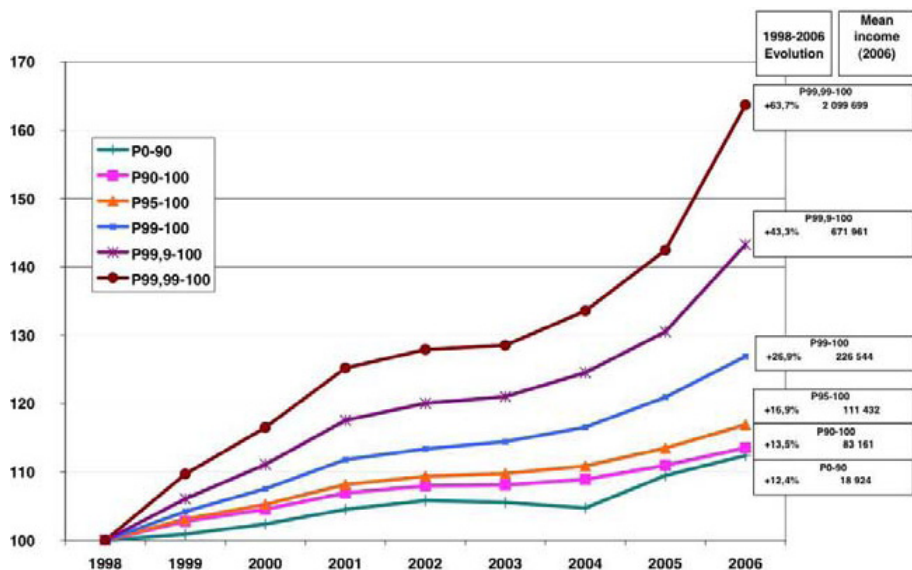


Source : Insee.

L'Insee observe par ailleurs que les 10 % de personnes ayant les revenus les plus élevés reçoivent près des deux tiers des revenus du patrimoine et quatre cinquièmes des revenus exceptionnels (principalement les plus-values). De manière générale, plus les revenus augmentent, plus la part des revenus non salariaux s'accroît.

Ces trois études convergent pour confirmer que « les revenus moyens des très hauts revenus ont augmenté plus rapidement que ceux de l'ensemble de la population. Le nombre de personnes franchissant des seuils symboliques de revenus annuels s'est également accru, d'où une augmentation notable des inégalités par le haut ».

Graphique 64 : évolution du revenu réel moyen en France



Source : Landais 2008, *Les hauts revenus en France (1998-2006) : une explosion des inégalités ?*

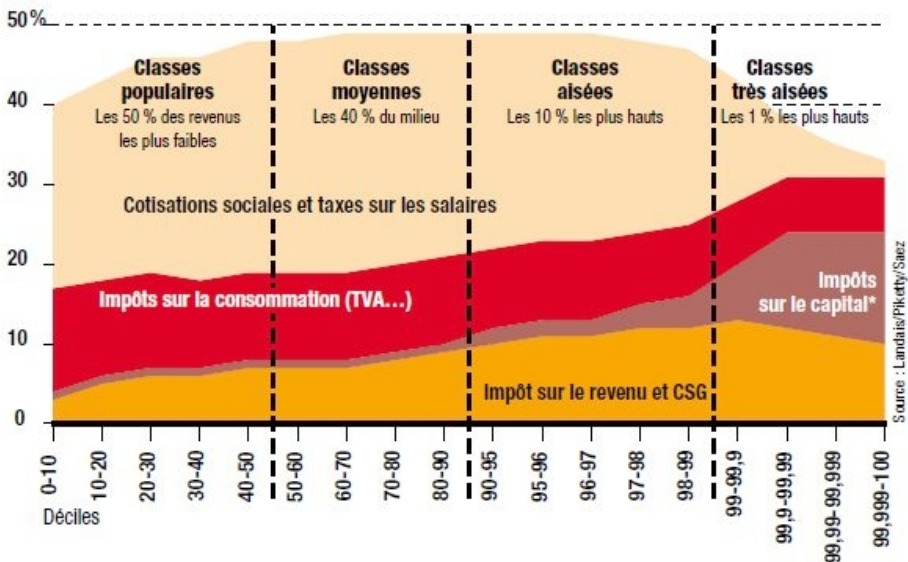
L'Insee a calculé par ailleurs que la part des revenus détenue par les ménages les plus aisés avait progressé de 26 % entre 2004 et 2007 alors que celle des ménages des 9 premiers déciles se réduisait de 1 %.

Mais que fait la fiscalité ?

Ce que l'Insee lui-même n'a pas hésité à qualifier de « véritable explosion » des hauts revenus aurait dû, en toute logique, trouver sa compensation en termes de rentrées fiscales. Si deux des trois seuls impôts progressifs sont loin de faire consensus (droits de succession et ISF), il est en général admis par une large majorité que l'impôt sur le revenu, même si certains en souhaitent la rénovation des principes, devrait jouer ce rôle de redistribution. En 2009, le CESE s'était d'ailleurs prononcé à l'unanimité en faveur d'une « évolution des prélèvements obligatoires conforme à la justice sociale et confortant donc leur progressivité, pouvant passer notamment par la création d'une tranche supplémentaire de l'impôt sur le revenu »⁴⁸. Plus fondamentalement, en 2010, dans l'avis *Budgets publics (État et collectivités locales)* : *contribuables et citoyens* rapporté par Philippe Valletoux, le CESE soulignait la nécessité de repenser l'intégralité du système fiscal, car « il en va du plein consentement à l'impôt, au terme d'un « pacte fiscal citoyen », fondement financier du contrat social de notre République ». Il estimait que « le niveau et la structure des prélèvements obligatoires doivent être évalués selon un triple enjeu : l'efficacité, l'équité et la simplicité ».

Or, les revenus les plus élevés sont au contraire soumis à un prélèvement moindre ! C'est ce qui ressort des travaux menés par Thomas Piketty, Camille Landais et Emmanuel Saez⁴⁹.

Graphique 65 : répartition des impôts par catégories de contribuables



Source : Alternatives économiques, février 2011 (cf. renvoi).

Un constat que partage le Conseil des prélèvements obligatoires dans son rapport de 2011 déjà cité :

48 *La Conjoncture économique et sociale en 2009*, rapporteur Pierre Duhaucourt.

49 *Pour une révolution fiscale*, Piketty, Landais et Saez, La République des idées, Seuil, 2010.

Tableau 34 : répartition des contribuables

Fractile de revenu brut déclaré	Nombre de foyers	Limite inférieure de revenu (en €)	Revenu brut déclaré (en Md€)	Impôt net (en Md€)	Taux moyen de prélèvement sur le revenu brut fiscal
1 %	352 335	130 336	85,385	15,660	18,3 %
0,1 %	35 233	360 309	26,697	5,471	20,5 %
0,01 %	3 523	1 221 879	9,124	1,94	17,5 %
0,001 %	352	4 229 586	2,990	0,448	15,0 %

Source : CPO, données DGFiP, 6^{ème} émission.

Contrairement à l'idée commune, ce ne sont pas les niches fiscales qui expliquent ce phénomène, du moins pas celles qui sont officiellement recensées chaque année dans l'annexe « Voies et moyens » de la Loi de finances. La plupart d'entre elles sont en effet plafonnées et les revenus les plus élevés en tirent proportionnellement moins profit que les revenus du dernier quartile. Deux raisons majeures expliquent la faiblesse du taux de prélèvement et sa dégressivité sur le dernier centile de revenu : les baisses du barème intervenues depuis une quinzaine d'années et les dispositions concernant les revenus de capitaux.

Les baisses de barème

Ces baisses vont s'effectuer en plusieurs temps.

- La loi de finances pour 1997 abaisse tous les taux (de 1,5 à 2,8 points). Le taux maximal est réduit de 56,8 % à 54 % ;
- Les lois de finances pour 2001 à 2004 abaissent également tous les taux (de 3,17 à 5,91 points). La loi de finances pour 2004 porte le taux maximal à 48,09 % ;
- La loi de finances pour 2007 porte une réforme plus importante avec la réduction du nombre de tranches à 4 et la suppression de l'abattement de 20 %.

Cette dernière réforme va réduire l'impôt d'une part importante des ménages au travers de la fusion des tranches dont les taux sont alignés par le bas. Mais contrairement à ce qu'affirme le gouvernement de l'époque, la baisse va être tout à fait conséquente surtout pour les revenus les plus élevés. Pour compenser la suppression de l'abattement de 20 %, les taux sont eux-mêmes abaissés de 20 % environ. Logiquement, le taux de 48,09 % devient donc 40 %. Le gouvernement a juste « oublié » que l'abattement de 20 % était plafonné et qu'il ne s'applique plus à la fraction de revenu supérieur à 130 000 € par part. En fait, le taux de la tranche qui était bien de 48,09 % après abattement de 20 % au-dessus de 130 000 € est réduit de 8,09 %.

Au total, en 15 ans, les revenus les plus élevés auront bénéficié d'une baisse du taux maximal de l'IR de 16,8 points.

Les dispositions particulières aux revenus de capitaux

Cela ressemble à une niche fiscale, cela réduit l'impôt comme une niche fiscale mais ce n'est pas une niche fiscale. Ainsi peut-on résumer un ensemble de mesures considérées comme consubstantielles de l'impôt. C'est en particulier le cas des dispositions particulières applicables à l'ensemble des revenus tirés des capitaux dont on a vu que deux tiers d'entre eux étaient perçus par les 10 % de ménages aux revenus les plus élevés.

Le régime des dividendes

Deux abattements s'appliquent aux dividendes, l'un fixe de 1 525 € pour un célibataire et du double pour un couple, l'autre proportionnel au montant perçu, au taux de 40 %. Depuis le 1^{er} janvier 2008, les épargnants recevant des dividendes peuvent opter pour un prélèvement libératoire de 19 % (auquel cas ils renoncent aux abattements). Le Conseil des prélèvements obligatoires estime à 2 mds € la perte de recettes qui en résulte pour l'État.

Le régime des plus-values mobilières

Les gains provenant de cession de valeurs mobilières sont désormais soumis à un prélèvement au taux forfaitaire de 19 % qui s'applique en 2011 à toutes les cessions. Auparavant, aucun impôt n'était dû sur les cessions d'un montant inférieur à 25 830 € (en 2010). A compter de 2013, s'appliquera la disposition votée en 2005 consistant en un abattement général pour durée de détention. D'un taux variable selon la durée, il permettra d'exonérer totalement de prélèvement les cessions de valeurs mobilières détenues pendant 8 ans ou plus.

Le Conseil des prélèvements obligatoires estime à 2 mds € la perte de recettes pour l'État qui a résulté de l'application de ce taux forfaitaire par rapport à l'imposition au barème de l'IR et à 1,7 md € compte tenu par ailleurs que les moins-values nettes réalisées au cours des dix dernières années peuvent être imputées aux plus-values réalisées.

Le régime des plus-values immobilières

Les plus-values réalisées par les particuliers sur leur résidence principale sont, depuis 2004, totalement exonérées d'impôt quelle que soit la durée d'occupation. Les autres plus-values immobilières sont soumises au taux de 19 % qui s'applique après abattement de 10 % par an, au-delà de 5 ans. Cette plus-value est donc totalement exonérée d'impôt au bout de 15 ans.

Au total, conclut le Conseil des prélèvements obligatoires, « *la fiscalité relative aux revenus et aux plus-values générées par le patrimoine des ménages est devenue particulièrement avantageuse* ». Et comme, selon l'Insee, 32 % des plus aisés perçoivent essentiellement des revenus du capital, on s'explique mieux pourquoi le taux moyen d'imposition du revenu brut décroît à partir d'un certain seuil. Ce qui contribue, bien sûr, à accroître les écarts entre niveaux de vie, calculés après impôts directs.

*
* *

Dans son rapport de conjoncture 2009, notre assemblée estimait « *Au moment où se pose la question de la répartition équitable des coûts de la crise, l'ampleur des inégalités et le caractère exorbitant de la rémunération des traders et de certains dirigeants d'entreprises*

bancaires ou industrielles (bonus, stock-options...) soulèvent une émotion légitime dans de très nombreux pays. Notre assemblée souhaite que la France soumette aux instances européennes et au G20 les principes d'une réglementation et d'une taxation additionnelle de ce type de revenus au-delà d'un certain seuil ».

Mais les caractéristiques du système fiscal relatives en particulier aux revenus de capitaux que nous venons d'évoquer limitent sérieusement l'efficacité d'une mesure de ce type. L'instauration d'une contribution exceptionnelle et temporaire de 3 % sur la part du revenu fiscal de référence⁵⁰ dépassant 500 000 €, projetée par le gouvernement, ne générera, selon ses prévisions, que 200 millions d'euros en 2012. Ce qui signifie que l'assiette de cette contribution ne sera que... de 6 milliards d'euros et que, même en fixant son taux à 100 %, elle rapporterait à peu près autant qu'un demi-point de CSG !

C'est là l'illustration qu'enrayer la hausse des inégalités et envisager leur réduction ne peut passer par des mesures ponctuelles mais suppose la remise à plat de l'ensemble de la fiscalité, nationale et locale, et plus globalement de l'ensemble du système de prélèvements obligatoires. Dans le prolongement du rapport de l'IGF⁵¹, remis cet été au gouvernement, une évaluation de l'efficacité des mesures dérogatoires, recensées ou non comme telles dans la loi de finances, d'un point de vue économique, social et environnemental, est à cet égard indispensable.

Mais il convient en la matière de dépasser le simple slogan de suppression des « niches » auquel invite le caractère péjoratif du terme. De nombreuses niches relatives à l'impôt sur le revenu constituent en effet, pour des millions de ménages aux bas et moyens revenus, un soutien économique qu'on ne peut envisager de supprimer purement et simplement. Il en va ainsi par exemple du quotient familial ou d'abattements tels que celui de 10 % sur les pensions de retraite. En revanche, leur transformation en allocations universelles d'un montant fixe par enfant, s'agissant du quotient familial, ou par personne âgée, s'agissant des retraités, irait dans le sens d'une réduction des inégalités tout en favorisant la consommation et donc la croissance dans la mesure où, plus les revenus sont bas, plus ils sont consommés. C'est à l'évidence un sujet de réflexion dont notre assemblée pourrait se saisir.

Le poids du logement dans les dépenses des ménages

Le poids du logement dans les dépenses des ménages est en constante augmentation et occupe une place majeure dans leur budget. Les dépenses de logement (+ 1,8 % en 2009) évoluent plus vite que les revenus disponibles (+ 1 % en 2009). En 1984, la part consacrée en moyenne au logement était de 18,2 % du revenu disponible des Français contre 21,7 % aujourd'hui. En pourcentage de la consommation, se loger représente aujourd'hui 27,3 % contre 20,3 % en 1984 alors même que l'alimentation et les transports ne figurent que pour 11,5 % et 11,4 % dans le budget des Français. L'investissement dans le logement équivalait en 2009, dernière période connue, à 62 % de l'épargne des Français⁵².

50 Égal au revenu imposable diminué des diverses charges liées au travail.

51 Rapport du Comité d'évaluation des dépenses fiscales et des niches sociales, IGF, juin 2011.

52 Sources : Commissariat Général au développement durable, fichier filocom. Ce fichier est obtenu à partir de 4 fichiers tenus par la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) : Taxes d'habitation, fichier foncier, fichier des propriétaires et impôts sur le revenu des personnes physiques.

Ces chiffres n'étant que des moyennes, ils recouvrent des réalités diverses et variées selon le statut des occupants de logements : propriétaires occupants ou en accession à la propriété, locataires dans le parc privé ou dans le parc social et également selon le secteur géographique.

Les propriétaires occupants et accédants à la propriété

En 2009, 57,8 % des Français étaient propriétaires de leur logement dont 32 % remboursaient un emprunt immobilier. Les revenus des propriétaires sont en moyenne plus élevés de 22 % à ceux de l'ensemble des ménages (43 000 € annuels en moyenne). Les propriétaires ayant fini de rembourser leur emprunt ou n'ayant pas emprunté consacrent en moyenne 6,4 % de leur revenu au logement. En revanche, les échéances d'emprunts des accédants à la propriété représentent 21 % de leurs revenus disponibles en moyenne. L'endettement immobilier concerne principalement les ménages à niveau de vie élevé, seulement 9 % des ménages à bas revenus étant bénéficiaires d'un prêt immobilier. 93 % des ménages endettés à plus de 33 % remboursent un emprunt immobilier. Néanmoins, là encore, il existe des différences en termes de charges financières selon le niveau de revenu. En effet, de 31 % du revenu disponible pour le premier quartile de revenus, la charge descend à 17 % pour le dernier⁵³.

Il a été observé deux tendances sur les dernières années : d'une part, une diminution de l'apport personnel des accédants à la propriété, sauf à Paris et, d'autre part, un rajeunissement de la population concernée, l'un expliquant sans doute l'autre. Il est vrai que les inquiétudes sur l'avenir amènent une frange plus jeune de la population à souhaiter être propriétaire de sa résidence principale. Par contre, la durée moyenne de remboursement s'est réduite en 2008 et 2009 alors qu'elle avait régulièrement augmenté de 2002 à 2007. Ces tendances se sont accompagnées d'une moindre demande et donc d'un repli du nombre de transactions immobilières en 2008 et 2009. Il faut tout de même noter une reprise en 2010 dans l'ancien car la construction de logements neufs est toujours en diminution. Compte tenu de la conjoncture, beaucoup de ménages hésitent à se lancer dans un achat immobilier et se replient sur le parc de location privé ou social.

Les locataires

Depuis 1984, la part du loyer dans les revenus des locataires est passée en moyenne de 10 à 20 % sur l'ensemble du territoire. Il existe cependant de nombreuses disparités en fonction du secteur géographique, en Ile de France et dans le sud-est notamment ainsi que dans certaines grandes métropoles régionales. De 20 % en moyenne, la part consacrée au logement arrive à plus du quart des revenus pour les locataires du parc privé à Paris et parfois près de 40 % pour les personnes âgées ou privées d'emploi ou encore les jeunes. Plus de 29 % des personnes déclarent s'être trouvées un jour en difficulté par rapport au paiement de leur loyer⁵⁴. Les locataires du parc social se trouvent principalement parmi les ménages les plus modestes, les bailleurs du parc privé pratiquant une sélection sur les revenus et préférant des locataires pour qui le montant du loyer n'excède pas 30 % des revenus. Un tiers des ménages à bas revenus habitent dans des logements du parc social, souvent les plus anciens. Le loyer représente, après imputation des aides au logement, 10 % de leur revenu. Les aides au logement sont attribuées majoritairement aux locataires du parc social et compensent en partie l'effort consenti car, sans ces aides, les loyers représenteraient

53 Sources : INSEE, Division revenus et patrimoine des ménages.

54 Sources ADIL 75 (Agence départementale d'information sur le logement).

33 % des revenus des locataires⁵⁵. C'est pour les locataires de logements meublés que la situation s'est le plus dégradée au cours des 10 dernières années. Le revenu de ces ménages a diminué en moyenne de 12 % alors que leurs dépenses pour le logement progressaient également en moyenne de 17 %.

En conclusion, en 10 ans, la situation des ouvriers et des employés s'est nettement dégradée par rapport à celle des autres catégories socioprofessionnelles, ils sont de moins en moins nombreux parmi les accédants à la propriété. De manière globale, il est permis de dire que le poids des dépenses de logement a d'autant plus progressé que les revenus des ménages sont bas. L'écart entre Paris, l'Île de France et le reste du pays s'est accru en termes de poids des dépenses de logement dans le budget des familles.

Tableau 35 : évolution du parc de logements en France (en milliers de logements)

	1985	1990	1995	2000	2005	2007	2008
Résidences principales	20 837	22 042	23 384	24 801	26 516	27 278	27 663
Individuel	11 584	12 406	13 136	13 978	15 023	15 549	15 807
Collectif	9 253	9 636	10 248	10 823	11 493	11 729	11 855
Résidences secondaires	2 540	2 856	2 924	3 002	3 144	3 186	3 215
Individuel	1 639	1 764	1 789	1 842	1 957	1 980	2 005
Collectif	901	1 092	1 135	1 160	1 187	1 206	1 210
Logements vacants	1 915	1 921	1 976	1 993	1 935	1 969	1 964
Individuel	1 002	989	930	893	914	950	959
Collectif	913	932	1 046	1 100	1 021	1 019	1 005
Total	25 292	26 819	28 284	29 796	31 594	32 433	32 841
Individuel	14 225	15 159	15 855	16 713	17 894	18 479	18 772
Collectif	11 067	11 660	12 429	13 083	13 700	13 953	14 069

Source : SCES, compte du logement 2008.

Tableau 36 : parc locatif social (en milliers)

	2008	2009
Parc de logements sociaux	4 437	4 454
Nouvelles mises en location	50,5	59,3
dont logements neufs	42,7	47,9
Taux de vacances (en %)	2,3	2,4
dont vacance structurelle* (en %)	1,2	1,2
* Vacance supérieure à 3 mois. Champ : France entière hors Guyane et Martinique. Les îles de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin sont également exclues.		

Source : SCES, enquête PLS.

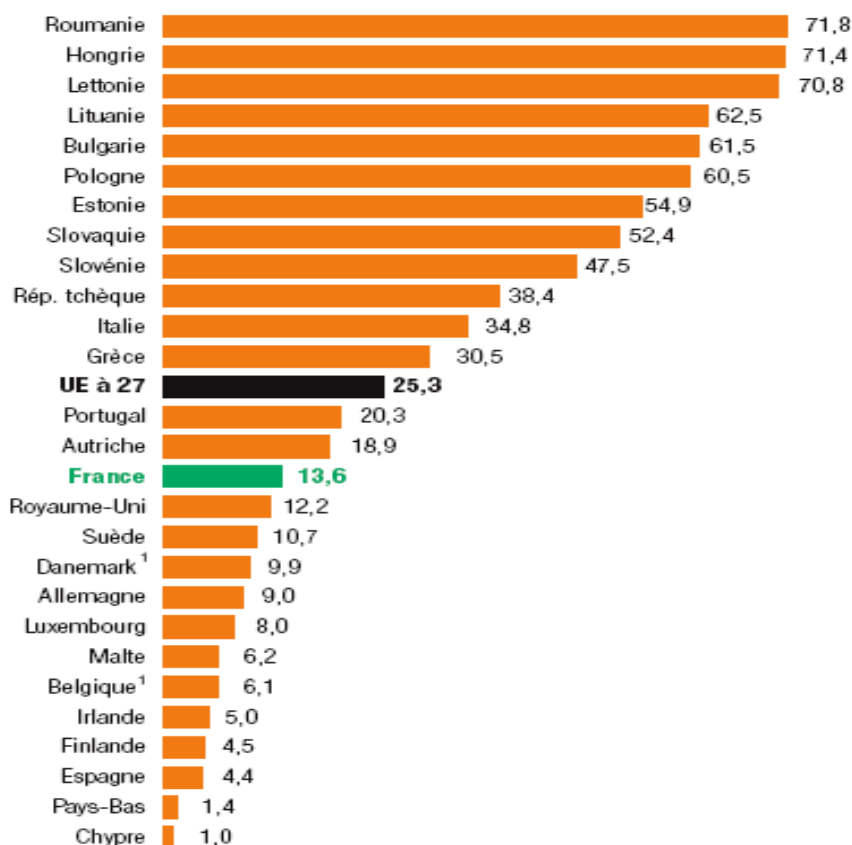
55 Sources INSEE, division logement, *Les ménages à bas revenus et le logement social*.

Tableau 37 : dépenses courantes
dans les logements ordinaires (en milliards d'euros)

	1990	1995	2000	2005	2008	08/07 (en %)
Loyers	86,8	118,0	143,0	177,6	202,9	3,7
énergies	25,1	31,2	34,9	41,7	48,3	9,8
Charges	12,8	16,4	18,9	23,9	28,0	3,6
Total	124,7	165,5	196,8	243,2	279,2	4,7

Source : SCES, compte du logement 2008.

Tableau 38 : ménages avec enfants dépendants en situation de surpeuplement
dans l'Union européenne en 2009 (en %)



Champ : population vivant dans un ménage avec enfants dépendants.
(données 2008)

Source : Eurostat.

La mesure de la difficulté de l'accès aux soins pour les personnes démunies

En période de difficultés financières, parmi les dépenses considérées parfois comme « compressibles », peuvent être classées les dépenses de santé. C'est évidemment un choix très dommageable pour les individus mais aussi pour la société. Il reste que de plus en plus de ménages renoncent, pour des raisons de coût, à souscrire une assurance complémentaire pour couvrir le reste à charge des dépenses de santé. L'augmentation sensible du coût de ces assurances dans les années récentes, liée au fait que la couverture du reste à charge est de plus en plus importante, a accentué ce phénomène.

Ainsi, dans un pays comme la France, on observe que de plus en plus de personnes diffèrent ou même renoncent à des soins (dentaires, ophtalmologiques ou autres) en raison soit de l'absence d'assurance complémentaire soit du niveau trop élevé du reste à charge final. Des études estiment à 20 % la part de la population qui renonce, temporairement ou non, à des soins et à 7 % les assurés qui ne disposent pas d'une assurance complémentaire.

Les jeunes sont de plus en plus victimes d'un accès aux soins difficile.

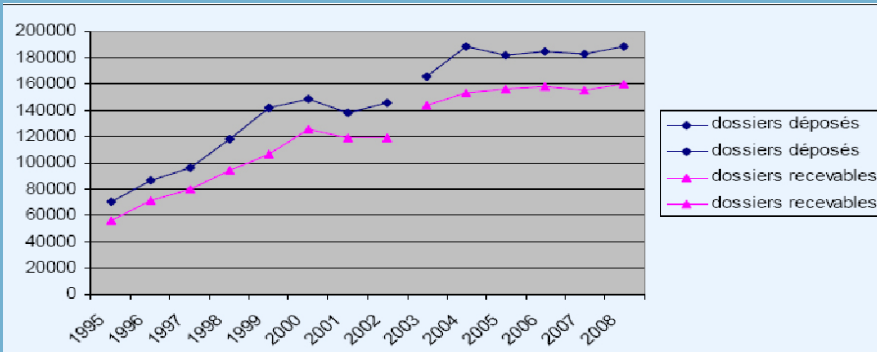
Or, la mauvaise santé est à la fois un facteur d'exclusion et une conséquence de l'exclusion. Accéder au système de soins, surtout pour les plus précaires, est un moyen de réduire les inégalités sociales en la matière. C'est donc une forme de lutte contre l'exclusion. Au demeurant, la loi 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'Hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, dite « loi HPST », qui crée l'article L. 1431-2 dans le Code de la santé publique énonce : « *les agences régionales de santé [...] veillent à assurer l'accès aux soins de **santé** et aux services psychosociaux des personnes en situation de précarité ou d'**exclusion*** ».

Évolution du surendettement et évolution des causes

Encadré 9 : IDD Indicateur de second niveau : ménages surendettés

En 2008, le nombre de dossiers déposés et recevables devant les commissions de surendettement augmente (+ 3 %) après une stagnation entre 2004 et 2007 et une rupture forte en 2003 et 2004 avec l'entrée en vigueur de la procédure de rétablissement personnel. L'amplification est forte au 4ème trimestre en conséquence de la dégradation de la situation économique tandis que la cible visée à moyen terme est une stabilisation du nombre de ménages touchés. Le surendettement apparaît de moins en moins comme un phénomène ponctuel lié à un accident de parcours (conséquence d'une perte d'emploi ou d'un changement dans la situation familiale), mais davantage comme un phénomène qui peut affecter chroniquement les publics dont l'insertion sociale ou professionnelle est la plus incertaine, premières victimes des retournements économiques.

Nombre de ménages surendettés



Source : Banque de France

Champ : France métropolitaine

Note : le dispositif a été modifié à trois reprises en 1995, 1998 et 2003. La rupture introduite par la loi 2003-710 du 1er août 2003 dite «loi Borloo» a entraîné de modifications d'envergure et un pic en 2004.

Définition

Le nombre de ménages surendettés en France métropolitaine est connu grâce au nombre de dossiers déclarés recevables par les commissions du surendettement dont le secrétariat est assuré par la Banque de France et dont la mission est de trouver des solutions amiables, mais aussi, depuis 1995, de proposer des recommandations aux autorités judiciaires dans les cas d'échec des négociations. Le surendettement est défini comme un niveau d'endettement manifestement excessif au regard des capacités de remboursement des ménages considérés.

Cet indicateur est produit à partir de remontées de données administratives. Il est ainsi très lié à la gestion du traitement des dossiers jugés recevables et plus généralement à l'évolution du contexte institutionnel. Or, le dispositif initial a été modifié à trois reprises en 1995, 1998 et 2003. Certains aménagements ont été apportés en 1998 à la procédure de traitement du surendettement par la loi relative à la lutte contre l'exclusion afin de faire participer davantage l'administration fiscale au règlement de la situation de ces personnes. La réforme issue de la loi du 1er août 2003 dite «loi Borloo» confirme le rôle des commissions de surendettement et modifie profondément le dispositif existant. Ayant pour objectif d'apporter des solutions adaptées aux situations des particuliers irrémédiablement compromises, la nouvelle loi a instauré une procédure de rétablissement personnel inspirée de la faillite civile, placée sous le contrôle des juges.

L'indicateur relatif au nombre de ménages surendettés fait partie du tableau de bord mis en place en application de la loi généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion (loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008, décret n° 2009-554 du 20 mai 2009) pour suivre l'engagement national de réduction de la pauvreté d'un tiers en cinq ans. Deux autres indicateurs de ce tableau de bord sont représentatifs de la lutte contre l'exclusion bancaire : la part des re-dépôts pour surendettement dans les dossiers déposés une année donnée et le taux de bancarisation.

C'est un indicateur de nature mixte à la fois indicateur d'activité pour suivre l'effort de la collectivité pour l'application des politiques, et indicateur de résultats puisqu'il mesure globalement l'évolution d'un phénomène et l'impact final d'une combinaison de facteurs économiques, démographiques, institutionnels et sociétaux.

Objectifs du défi 6 de la stratégie nationale concernant la démographie, l'immigration et l'inclusion sociale

Ce défi vise à préserver les systèmes de protection sociale et s'attache à lutter contre toutes les exclusions dues notamment à l'âge, à la pauvreté, à l'insuffisance d'éducation et de formation. Ces choix stratégiques comprennent notamment de promouvoir la cohésion sociale, garantir l'accès aux droits et services essentiels, lutter contre la pauvreté.

Dans le cadre de l'engagement national de réduction de la pauvreté d'un tiers en cinq ans (loi du 1er décembre 2008 et décret n° 2009-554 du 20 mai 2009), la cible concernant cet objectif qui se rattache à la lutte contre l'exclusion bancaire est la suivante : stabilité du nombre de ménages surendettés entre 2006 et 2011.

Enjeux

L'accès aux services bancaires est un élément déterminant d'insertion et de cohésion sociale. Si le surendettement n'est pas en soi nécessairement le symptôme d'une situation de pauvreté à la date à laquelle il est observé, il peut en revanche conduire à relativement brève échéance les ménages concernés dans des situations de grande privation et de pauvreté. C'est ainsi un facteur de risque de pauvreté et d'exclusion sociale pour les populations les plus fragiles au regard de leur situation financière et sociale.

Des politiques sont mises en oeuvre visant à éviter les ruptures dans les conditions d'existence pouvant conduire à ces situations d'exclusion. Résorber la demande de recours à ces politiques fait ainsi partie de la lutte contre ces situations.

Analyse

En 2008, le nombre de dossiers déposés et recevables devant les commissions de surendettement augmente (+ 3 %) après une stagnation entre 2004 et 2007. Précédemment, après une hausse forte jusqu'en 2000, des modifications d'envergure du traitement administratif des dossiers introduites par la loi en 2003 ont conduit à une rupture et provoqué un pic en 2004, du à l'entrée en vigueur de la procédure de rétablissement personnel. La dégradation de la situation économique dans la seconde partie de l'année 2008, a très certainement eu un impact sur cette évolution. Au 4ème trimestre, le nombre de dossiers déposés a ainsi augmenté de 10 % par rapport à la moyenne des trimestres précédents.

Par ailleurs, le recours à la procédure de rétablissement personnel, solution retenue lorsque la situation du débiteur est irrémédiablement compromise, est en nette progression. Conjugué au constat que la part des re-dépôts de dossiers de surendettement a augmenté de 31 % entre 2001 et 2008, les statistiques du surendettement laissent penser que celui-ci est de moins en moins un phénomène ponctuel lié à un accident de parcours (une perte d'emploi ou un changement dans la situation familiale), mais qu'il peut affecter chroniquement les publics dont l'insertion sociale ou professionnelle est la plus incertaine et qui sont les premières victimes des retournements économiques.

D'après les analyses faites sur les dossiers examinés entre 2001 et 2005, 73 % des phénomènes de surendettement constatés - composés pour l'essentiel de crédits à la consommation et d'arriérés de charges courantes - résultent d'un accident de la vie et non d'un excès initial de crédit. De plus, la majorité des dossiers de redressement personnel concerne des populations à faible revenu : personnes bénéficiaires de minima sociaux ou ayant des revenus inférieurs ou égaux au SMIC, des personnes particulièrement fragiles (femmes seules avec des enfants, chômeurs de longue durée...), salariés et retraités aux revenus insuffisants.

Le rapport du médiateur de la République en 2006 souligne le constat qui était alors fait par les juges d'instance : « *la situation de l'emprunteur a considérablement évolué... En 10 ans, le crédit a progressivement été utilisé comme un substitut au maintien du pouvoir d'achat. Conçu à l'origine comme un instrument d'accompagnement de l'amélioration du niveau de vie, il s'est vu assigner le rôle d'instrument de croissance. Les crédits affectés à des investissements précis se sont ainsi transformés en crédits revolving assortis de cartes accréditées* ».

• Pour en savoir plus

- Banque de France : *Enquête typologique 2007 sur le surendettement*, septembre 2008.
- Banque de France : *Statistiques des commissions de surendettement de 1990 à 2007*.
- Lagarde Jean-Christophe : *Prévenir le surendettement, proposition de loi, Travaux préparatoires*, Assemblée nationale n° 264, octobre 2007.
- Médiateur de la République - Conférence de presse 14/12/2006 - *Le malendettement, nouvelle urgence sociale ?*

Le nombre de dossiers de surendettement des particuliers déposés à la Banque de France, qui s'était relativement stabilisé de 2005 à 2008, a progressé de 14 % en 2009. Cette hausse marquée, résultant de la période de crise économique et sociale, s'est poursuivie au même rythme en 2010, atteignant 218 000 dossiers. La procédure de rétablissement personnel a concerné un peu plus de 20 % des dossiers.

En 2010, année de la dernière enquête typologique sur le surendettement publiée par la Banque de France en mars 2011, 65 % des cas de surendettement sont le fait de personnes seules ; 23 % des dossiers sont dus à des difficultés familiales (séparation, décès, divorce) impliquant une baisse des ressources. Les tranches d'âge 35-44 ans et 45-54 ans sont les plus touchées (respectivement 28 % et 26 %) mais le vieillissement de population surendettée se confirme : les plus de 55 ans représentent en 2010 23 % du total contre 13 % en 2001.

Les surendettés sont locataires (à 80 %) et ont souvent des difficultés professionnelles : 26 % sont au chômage, 13 % n'ont pas de profession et 11 % sont sans activité. Les employés (34 %) et les ouvriers (24 %) sont les plus représentés.

La faiblesse des ressources est désormais une cause essentielle du surendettement.

Dans ce contexte, les 4 réformes importantes visant à aménager ce dispositif de traitement du surendettement pour faire face à une dégradation pérenne de la situation financière des ménages (1989, 1995, 1999, 2003) ont été complétées par la loi Lagarde (loi 2010-737 du 1er juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation). Cette loi comporte à la fois un volet préventif (commercialisation des crédits) et un volet curatif, modifiant substantiellement les modalités du dispositif de traitement du surendettement afin d'accélérer les procédures. En outre, elle renforce les effets protecteurs de ce traitement au bénéfice des surendettés.

En stock, on estime actuellement le nombre de ménages surendettés à près de 800 000. Le montant moyen d'endettement par dossier est de l'ordre de 34 500 euros, supérieur à ce qu'il est dans les pays voisins. Près de 10 dettes sont recensées par dossier.

Même si le phénomène du surendettement prend de l'ampleur en France, le taux d'endettement des particuliers demeure très inférieur à ce qu'il est dans la plupart des autres pays développés : 54,4 % en France contre 61,2 % en Allemagne, 84,7 % en Espagne, 97,2 % au Royaume-Uni et 116,3 % aux États-Unis (où est née la crise des *subprimes*). Seule l'Italie a un taux d'endettement des ménages plus modeste : 44,9 %.

D'autres facettes seront abordées à travers le thème de l'emploi et celui sur la pauvreté.

Ressources et milieux naturels, énergie-climat

Ressources et milieux naturels

Ressources naturelles

Il est difficile de définir avec précision les ressources naturelles. La plupart d'entre nous avons une idée intuitive de ce qu'elles sont mais ce n'est pas sans ambiguïté. Le pétrole brut et le bois sont considérés comme des ressources naturelles mais qu'en est-il des produits intermédiaires et des produits finaux qui en sont issus ?

Une ressource naturelle est un bien, une substance ou un objet présent dans la nature, et exploité pour les besoins d'une société humaine. Il s'agit donc d'une matière première, minérale (ex : l'eau) ou d'origine vivante (ex : le poisson). Ce peut être de la matière organique fossile comme le pétrole, le charbon, le gaz naturel ou la tourbe. Il peut s'agir aussi d'une source d'énergie : hydraulique, solaire ou éolienne. Depuis les années 1970, cette notion évolue et tend à s'élargir aux ressources utiles à tout écosystème et à tous les secteurs socio-économiques. Ainsi les surfaces de sol disponibles, la qualité de l'eau ou de l'air, l'aspect des paysages, la biodiversité... constituent d'autres aspects des ressources naturelles. La fragilité et la limite de certaines ressources caractérisent les ressources non renouvelables (ex : le pétrole), par opposition aux ressources renouvelables (ex : la biomasse) qui ne sont pas pour autant inépuisables.

Le rapport sur le commerce mondial 2010 de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) comporte une partie « *B. Ressources naturelles : définitions, structures des échanges et mondialisation* ». Il retient pour définition les « *stocks de matières présentes dans le milieu naturel qui sont à la fois rares et économiquement utiles pour la production ou la consommation, soit à l'état brut, soit après un minimum de transformation* ». Il relève qu'avec une telle définition, « *les ressources naturelles ont généralement en commun plusieurs caractéristiques essentielles : caractère épuisable, répartition inégale entre les pays, externalités négatives dans d'autres domaines, prédominance dans les économies nationales et volatilité des prix* ».

Les énergies primaires proviennent de formes particulières de ressources naturelles, certaines renouvelables (hydraulique, biomasse, éolien, marées, solaire), d'autres non renouvelables (charbon, pétrole, gaz, uranium).

Milieux naturels

Notion encore plus floue, celle de milieu naturel entretient pourtant des liens étroits avec la précédente. Les ressources naturelles proviennent en effet d'une exploitation des milieux naturels. Cependant, si l'on accorde aux premières un caractère utilitaire, on reconnaîtra volontiers aux seconds une valeur patrimoniale (*heritage* en anglais). Les premières se mesurent souvent en flux, les seconds en stock. Ces considérations sont à nuancer mais elles donnent une idée des liens.

Aujourd'hui, il n'y a plus beaucoup de milieux au monde qui ne soient plus ou moins anthropisés, bouleversés, modifiés, adaptés, créés et entretenus par l'homme. La référence à la nature est donc elle aussi ambiguë ici. Est-ce une nature par opposition à l'homme ou sans l'homme ? Est-ce une nature dans laquelle l'homme s'inscrit et dans ce cas jusqu'à quelle limite ? Les bocages normands, la Camargue sont-ils des milieux naturels ?

C'est pourquoi, tout en conservant une acception large à cette notion, il convient de lui en rattacher d'autres plus spécifiques comme celles d'écosystème, de site naturel, d'espèce végétale et animale naturelle, etc. On atteint là une grande variété de lieux, d'éléments environnementaux, d'influences humaines, qui sont le reflet de la variété immense des formes naturelles et notamment des formes de vie.

A l'inverse, aujourd'hui, avec la généralisation et la globalisation des incidences des activités humaines, la notion de milieu naturel voit son spectre s'étendre. Elle couvre aussi les propriétés globales qui conditionnent l'ensemble ou une partie importante des milieux et des formes de vie de la planète. Ainsi en est-il de la biodiversité, la stabilité climatique, la protection contre les rayons ultra-violet nocifs par la couche d'ozone stratosphérique, l'acidité océanique, la conservation des terres arables, la disponibilité en eau, etc.

A ce titre et, comme on vient de le voir, le climat peut être rattaché à la notion de milieu naturel.

Encadré 10 : ressources et milieux : les échelles territoriales pertinentes

Pour ces deux domaines, les échelles territoriales pertinentes sont directement fonction des ressources ou des milieux précis dont il est question.

La disponibilité en granulats pour la réalisation d'infrastructures dépend de la géologie locale (éventuellement complétée par l'existence d'installations industrielles adéquates). Le scarabée pique-prune, espèce protégée en Europe depuis 1976, est inféodé à un type spécifique d'écosystème et en est un marqueur de qualité. Depuis les années 70, la législation sur l'environnement s'est attachée à trouver des compromis entre, d'un côté l'utilisation et l'exploitation des ressources naturelles et, de l'autre, la protection des milieux naturels locaux.

Aujourd'hui, la croissance des échanges commerciaux, encore plus rapide que la généralisation de celle de la production économique mondiale, impose de porter notre attention sur les marchés mondiaux des ressources naturelles et de prendre en considération des effets induits à longue distance (et éventuellement à long décalage temporel) de la somme des décisions locales. Hors l'exemple trivial du pétrole, référence mondiale des ressources naturelles, deux cas peuvent illustrer cette remarque : l'accès aux terres rares qui conditionne bien des technologies (TIC, filières de croissance verte, etc.) et les émissions de gaz à effet de serre. La molécule de gaz carbonique aura le même effet qu'elle soit émise ici ou là, par un véhicule automobile, un poêle à charbon ou toute autre source ou encore qu'elle ne soit pas absorbée par un « puits de carbone ».

D'autres équivalences méritent attention bien que moins évidentes. Ainsi, la Commission européenne se trouve embarrassée par les calculs concernant le solde d'émission de gaz carbonique des agro-carburants par rapport aux carburants pétroliers : selon l'estimation des surfaces de défrichements induites sur d'autres continents pour compenser les surfaces de terres agricoles consacrées en Europe à la production des cultures énergétiques, ce solde est très différent, pouvant passer de négatif à positif (avec dans ce cas une remise en cause de l'utilité des sommes consacrées depuis une dizaine d'années à cette politique et des investissements agricoles et industriels qui y ont été associés). Ainsi également un échange commercial d'une tonne de céréale peut être regardé comme celui de 1 000 tonnes d'eau (nécessaires à sa production) et une tonne de viande bovine à 13 000 tonnes d'eau. La consommation accrue de produits d'aquaculture (pour compléter la stagnation des pêches maritimes), de crevettes notamment, peut conduire à la transformation de zones importantes de mangroves qui assurent la protection des rivages contre les tempêtes ou les tsunamis et abritent la reproduction de nombreuses espèces de poissons maritimes.

Aussi, concernant les ressources et les milieux naturels l'état de la France ne peut ignorer celui du monde.

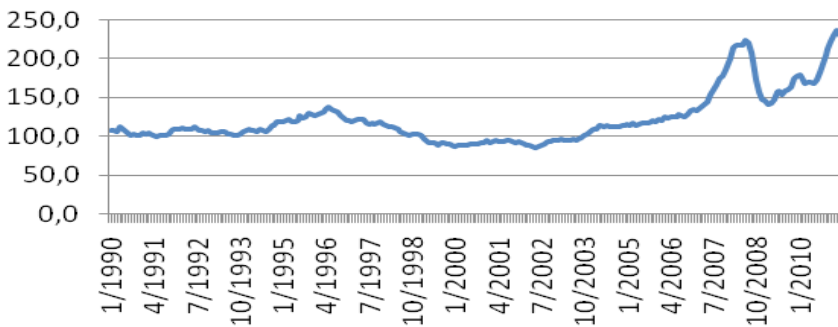
Chiffres et évolutions

A l'occasion de la réunion du Conseil de sécurité de l'ONU le 20 juillet 2011, Achim STEINER, directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), a rappelé que la moitié des forces de maintien de la paix déployées par l'ONU intervient dans des pays où l'accès aux ressources naturelles a joué un rôle déterminant dans le déclenchement des conflits. Les forces internationales mobilisées en Irak ne sont-elles pas dans un contexte similaire ?

Alimentation

En 2011, la planète compte 7 milliards d'êtres humains. 9 à 10 milliards sont attendus en 2050 (source : INED). Or, cette population consomme une alimentation de plus en plus carnée qui requiert beaucoup de matières premières agricoles (produire 1 kg de bœuf nécessite 10 kg de céréales et 13 000 litres d'eau). Les terres arables se réduisent par érosion, désertification mais aussi artificialisation et, sur les terres encore disponibles, des affectations multiples sont en concurrence (biomasse, écosystèmes, etc.) Les interrogations sur les effets du changement climatique font craindre des réductions de rendements dans un marché mondialisé. Enfin, le développement des biocarburants, au-delà même de leur bilan carbone problématique, risque de raréfier encore plus les terres arables consacrées à l'alimentation. Les ressources alimentaires seront rares et plus coûteuses.

Graphique 66 : évolution de l'indice des prix alimentaires sur 20 ans



Source : FAO.

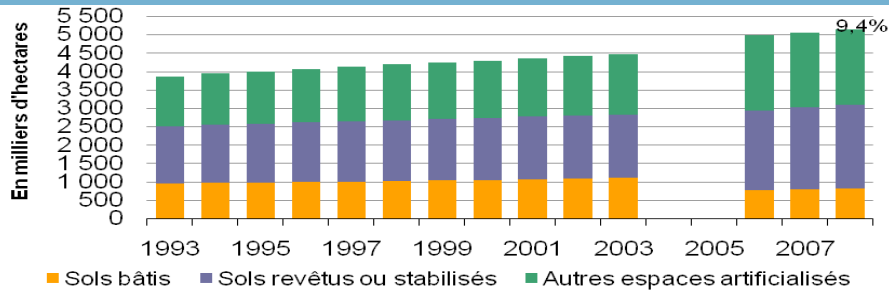
La France dispose largement de cette ressource essentielle qu'est l'alimentation. L'autosuffisance alimentaire a été et demeure inscrite comme un objectif important de la construction européenne et fait l'objet d'une politique européenne essentielle, la PAC. Sa révision en 2013 mobilise des travaux importants au plan européen comme dans les divers pays. Le CESE a été saisi et a formulé un avis sur ce thème au mois de juin 2011.

Cette production dépend plus ou moins directement de plusieurs ressources naturelles : la disponibilité de terres, la disponibilité en eau, l'énergie sous diverses formes et notamment aujourd'hui pétrole et gaz, certaines formes de biodiversité (on connaît le poids économique considérable de la pollinisation par les insectes). La stratégie nationale de développement durable retient plusieurs indicateurs qui permettent de suivre partiellement l'évolution des ressources et des milieux naturels.

Encadré 11 : artificialisation des sols

Une évolution mérite la plus grande attention. L'artificialisation des terres, phénomène relativement irréversible, articule les notions de ressources et de milieux naturels. En France, elle touche l'équivalent de la surface d'un département français tous les dix ans et ne semble pas ralentir dans la période récente.

Les zones artificialisées (en milliers d'hectares)



Source : ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche (service de la statistique et de la prospective), enquête Teruti, Teruti-Lecas, 2010

Note : France métropolitaine, rupture de série entre 2003 et 2006

Enjeu

L'artificialisation du territoire engendre une perte de ressources naturelles et agricoles et une imperméabilisation des sols, généralement irréversible. Elle s'accompagne d'une fragmentation et d'un cloisonnement des milieux naturels, défavorables à de nombreuses espèces. Elle concourt également à l'augmentation des déplacements et ainsi à celle des émissions de polluants et gaz à effet de serre. Lutter contre l'artificialisation des espaces et la banalisation des paysages est l'un des objectifs de la stratégie nationale de développement durable.

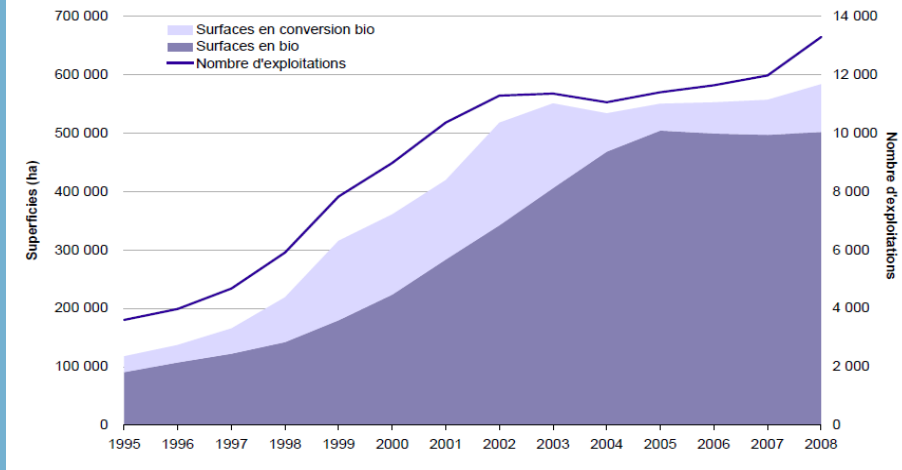
Analyse

D'après l'enquête Teruti-Lucas, les zones artificialisées atteignent 9,4 % du territoire en 2008, soit 5,1 millions d'hectares. 16 % de ces surfaces correspondent à des sols bâtis (maisons, immeubles...), 44 % à des sols revêtus ou stabilisés (routes, parkings...) et 40 % à d'autres espaces artificialisés (jardins, chantiers...). Les espaces artificialisés s'accroissent d'environ 60 000 hectares par an depuis 1993, aux dépens principalement des terres agricoles mais aussi des milieux semi-naturels.

Pour tenir compte du double effet sur la qualité de la production et sur celle des sols, la Conférence de concertation sur les indicateurs de développement durable a retenu de suivre la mise en œuvre de l'un des objectifs du Grenelle de l'environnement dans le domaine agricole.

Encadré 12 : part de la Superficie agricole utile (SAU) en agriculture biologique

L'agriculture biologique constitue un mode de production particulièrement respectueux de l'environnement.



Source : Agence Bio

Définition

Les surfaces en mode de production biologique regroupent :

- les surfaces « certifiées bio » qui rassemblent les parcelles dont la période de conversion est terminée. Les productions de ces parcelles peuvent être commercialisées avec la mention « agriculture biologique » ;
- les surfaces en conversion (avec une durée de conversion variant de 2 ans pour les cultures annuelles à 3 ans pour les cultures pérennes).

Choix stratégique : Développer une agriculture respectueuse de l'environnement

L'agriculture intensive exerce des pressions sur les écosystèmes, les ressources naturelles et les espaces naturels.

L'agriculture biologique apporte une contribution essentielle à la préservation de notre environnement. Rotation des cultures, compostage, lutte biologique, gestion globale de la production, absence de pesticides, toutes ces pratiques permettent de préserver les sols et les ressources en eau et favorisent la biodiversité.

Enjeux

L'agriculture biologique (AB) est l'un des 5 signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine. Une nouvelle réglementation européenne est entrée en vigueur le 01/01/2009 et réaffirme les principes fondamentaux de l'agriculture biologique et ses objectifs : l'agriculture biologique établit un système de gestion durable pour l'agriculture (maintien de la biodiversité, préservation de la qualité des sols, de l'air et des eaux, respect du bien-être animal) visant à une production agricole de qualité. L'utilisation de produits chimiques de synthèse, d'OGM et de leurs dérivés est interdite. Les opérateurs de la filière bio sont contrôlés par des organismes certificateurs agréés par les pouvoirs publics et répondant à des critères d'indépendance, d'impartialité, d'efficacité et de compétence.

L'agriculture biologique apporte en conséquence une réponse essentielle à la préservation de notre environnement. La loi n°2009-967 du 3 août 2009, de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement (dite loi « Grenelle I ») fixe un objectif de 6 % de la SAU en agriculture biologique en 2012 (soit un triplement par rapport aux superficies actuelles) et 20 % en 2020. Les différents soutiens à l'agriculture biologique (aides à la conversion, aides au maintien de l'agriculture biologique, crédit d'impôt) ont été fortement revalorisés ces dernières années.

Analyse

Fin 2008, 13 298 exploitations agricoles étaient engagées en agriculture biologique, soit une augmentation de 11 % par rapport à 2007. Après la faible progression observée entre 2002 et 2007, le développement de l'agriculture biologique connaît donc une accélération.

Les superficies en mode de production biologique atteignent 583 799 ha, soit 2,12 % de la superficie agricole utile. Elles ont progressé de 4,8 % par rapport à 2007. Les surfaces en conversion progressent elles aussi fortement (+36,4 % en 2008).

Sur les 583 799 ha certifiés, 2/3 étaient des superficies consacrées aux productions fourragères. Les grandes cultures en couvraient 20 % et les cultures pérennes (vignes et vergers) 6 %. Le poids de l'agriculture biologique dans les superficies totales reste par contre plus élevé pour les vergers (5,8 %), vignes (3,3 %) et fourrages (2,8 %) que pour les grandes cultures.

Les premières régions françaises en termes de superficies consacrées à l'agriculture biologique sont Midi-Pyrénées, les Pays de Loire, Rhône-Alpes, PACA et Languedoc-Roussillon. La part de l'agriculture biologique dans la SAU est nettement supérieure à la moyenne nationale (2,1 %) en PACA (7,7 %), Languedoc-Roussillon (5 %). Elle ne dépasse par contre pas 0,5 % en Picardie, Nord-Pas-de-Calais, Haute-Normandie et Champagne-Ardenne.

Biodiversité

La « **biodiversité** » est un néologisme récent. Elle traduit la diversité naturelle des organismes vivants. Elle s'apprécie en considérant la diversité des écosystèmes, des espèces, des populations et celle des gènes dans l'espace et dans le temps ainsi que l'organisation et la répartition des écosystèmes aux échelles biogéographiques.

Le maintien de la biodiversité est une composante essentielle du développement durable. Au Sommet de la Terre de Rio (1992), sous l'égide de l'ONU, au travers d'une convention mondiale sur la biodiversité, tous les pays ont décidé de faire une priorité de la protection et restauration de la diversité du vivant, considérée comme une des ressources vitales du développement durable.

Puis le sommet européen de Göteborg (2001), dans l'accord sur une Europe durable pour un monde meilleur, s'est fixé un objectif plus strict : arrêter le déclin de la biodiversité en Europe d'ici 2010 (année mondiale de la biodiversité pour l'ONU). L'objectif n'a pas été atteint (avec 1/4 des espèces animales menacées d'extinction et 88 % des ressources halieutiques surexploitées), ce qui a poussé l'Europe à produire une nouvelle stratégie en mai 2011.

Le Programme des Nations unies pour l'environnement a annoncé le 12 novembre 2008 la création (encore à venir) d'un « groupe intergouvernemental d'experts sur la biodiversité », qui sera probablement nommé *Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services* (IPBES), sur le modèle du GIEC qui, lui, s'occupe du climat.

2010 a été l'année internationale de la biodiversité. La Conférence de Nagoya sur la biodiversité (octobre 2010) a reconnu l'échec de l'objectif international qui était de stopper la régression de la biodiversité avant 2010, et a proposé de nouveaux objectifs (Protocole de Nagoya).

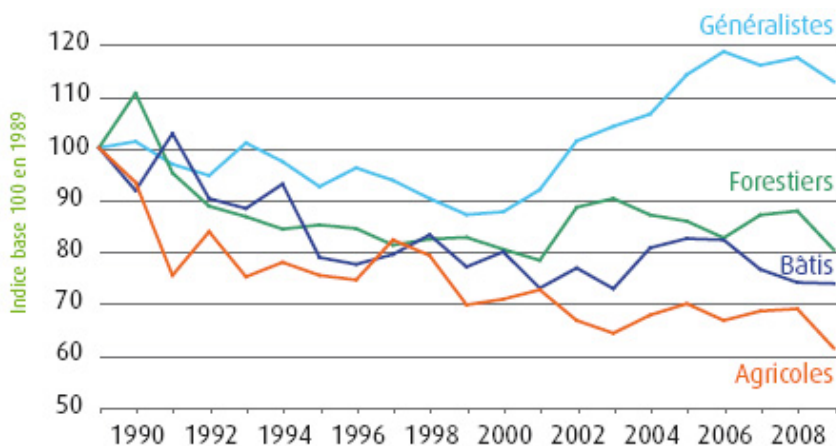
La France a une responsabilité mondiale dans le maintien de la biodiversité. La variété de ses territoires, notamment par ses départements et collectivités d'outre-mer et par l'extension de son domaine maritime, place notre pays au second rang mondial pour la biodiversité.

L'érosion de la biodiversité est un enjeu tout aussi essentiel au plan global que celui du réchauffement climatique. La mesure de l'évolution est malheureusement beaucoup plus difficile à résumer dans un seul indicateur. La recherche d'instruments de suivi plus satisfaisants ne doit pas nous dispenser de tirer les enseignements de l'évolution de l'indice d'abondance des populations d'oiseaux communs. Cet indice montre une banalisation des milieux et donc une disparition d'écosystèmes spécifiques.

En vingt ans d'observation, les populations d'oiseaux communs connaissent des évolutions contrastées. Les espèces spécialistes des milieux agricoles, bâtis et forestiers reculent tandis que les espèces généralistes s'adaptent mieux et progressent.

IDD Indicateur de conservation et gestion durable de la biodiversité

Graphique 67 : indice d'abondance des populations d'oiseaux communs



Source : Muséum national d'histoire naturelle, 2010 (France métropolitaine).

Enjeux

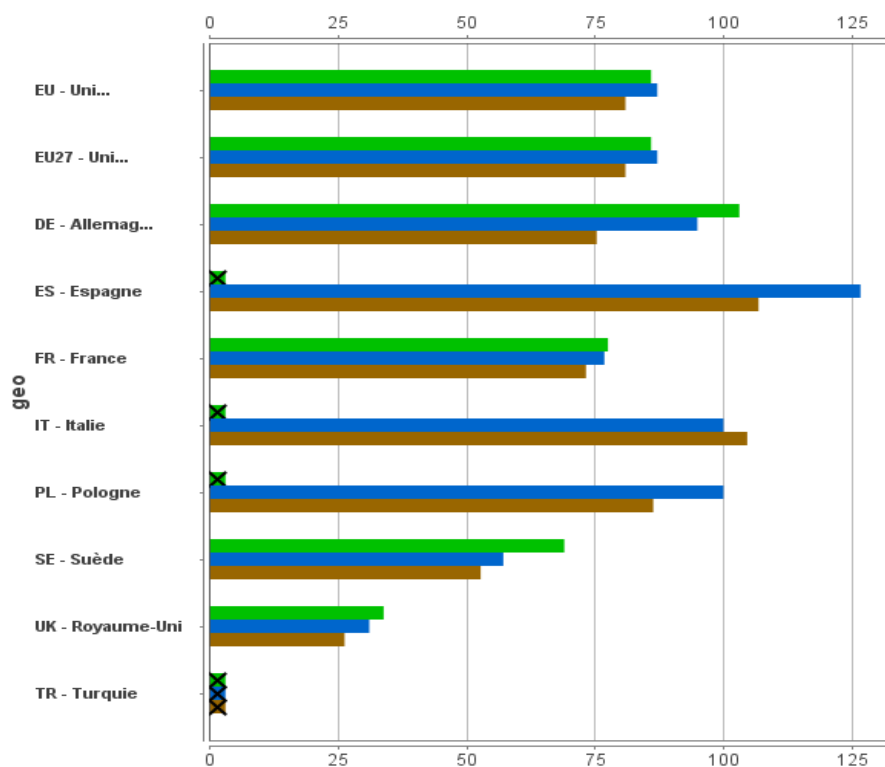
Conformément à ses engagements internationaux, la France a adopté une stratégie nationale pour la biodiversité en 2004, dont la finalité globale était de stopper la perte de biodiversité d'ici 2010. La France possède, avec l'Espagne, l'avifaune la plus variée d'Europe. Les oiseaux communs sont suivis sur l'ensemble du territoire et constituent de bons marqueurs des pressions opérées sur les milieux.

Analyse

En vingt ans d'observation, les populations d'oiseaux communs connaissent des évolutions contrastées. La tendance générale d'évolution constatée depuis 1989 pour les 65 espèces suivies traduit : le déclin des espèces agricoles (- 25 %), sensibles à la dégradation des habitats, le déclin des espèces des milieux bâtis (- 21 %) et de celles des milieux forestiers (-12 %). Les espèces généralistes s'adaptent mieux et progressent (+ 20 %).

Les mêmes tendances sont observées en Europe. Les causes du déclin sont multiples. La dégradation ou la perte des habitats demeure la principale menace. L'action de l'UE pour préserver la biodiversité se fonde en priorité sur les directives « Oiseaux » et « Habitats-faune-flore ». L'ensemble des sites désignés au titre de ces deux directives constitue le réseau « Natura 2000 ». Ce réseau couvre 17 % du territoire terrestre de l'UE-27. L'Organisation des Nations unies a proclamé 2010 « Année internationale de la biodiversité ».

Graphique 68 : espèces communes des champs (36 espèces)
 (Indicateur de développement durable européen) (Indice 1990 = 100)
 Légende : 1995 (courbe verte), 2000 (courbe bleue) et 2007 (courbe marron)

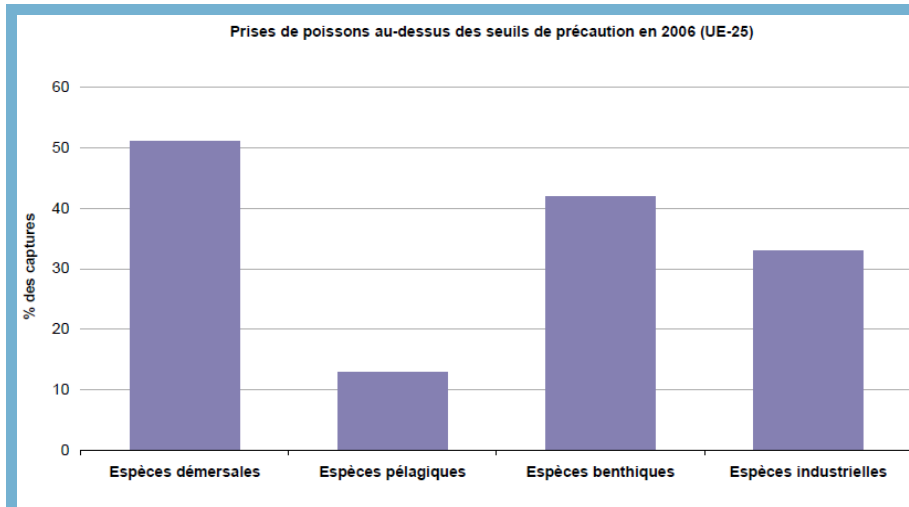


Source : Eurostat, dernière mise à jour : 20 mai 2011.

L'indicateur est un indice agrégé incorporant l'abondance de la population et la diversité d'une sélection d'espèces d'oiseaux communes associées à certains habitats spécifiques. Les espèces rares sont exclues. Deux groupes d'espèces d'oiseaux sont présentées dans cet indicateur: les oiseaux communs des champs (33 espèces) et toutes les espèces d'oiseaux communs (123 espèces). Les oiseaux des champs utilisent et ont une grande dépendance vis-à-vis des terres cultivées durant la période de reproduction et pour se nourrir durant la plus grande partie de l'année. La catégorie « tous les oiseaux communs » combine les oiseaux des espèces des champs avec les autres espèces d'oiseaux communs. L'agrégat pour l'Union européenne est une estimation basée sur les 18 États membres suivants: Royaume-Uni, Suède, Danemark, République Tchèque, Finlande, France, Pays-Bas, Allemagne, Belgique, Lettonie, Espagne, Autriche, Irlande, Hongrie, Italie, Pologne, Estonie et Portugal.

La *Conférence de concertation sur les indicateurs de développement durable* en retient deux autres pour suivre des liens critiques entre ressources et milieux naturels.

Encadré 13 : prises de poissons au-dessus des seuils de précaution (UE25) (En % de captures)



Source : Eurostat, 2009.

Définition

La biomasse de précaution est le seuil d'effectif de population (en nombre d'individus reproducteurs) en-dessous duquel les risques de réduction des capacités reproductrices de la population deviennent très élevés. Le terme « limites biologiques de sécurité (LBS) » est également employé.

Objectifs de la stratégie européenne

Améliorer la gestion et éviter la surexploitation des ressources naturelles renouvelables telles que les ressources halieutiques, la biodiversité, l'eau, l'air, le sol et l'atmosphère et réhabiliter les écosystèmes marins dégradés, notamment en parvenant à une production maximale équilibrée dans les pêcheries d'ici 2015.

Enjeux

La surexploitation des ressources halieutiques entraîne une diminution de la diversité de la faune et de la flore marines et le déclin économique des pêcheries concernées. L'enjeu est donc de parvenir à un équilibre durable entre les activités de pêche et les potentialités de renouvellement des stocks. Les capacités reproductrices des stocks halieutiques sont ainsi évaluées en comparant la biomasse des reproducteurs et la mortalité par pêche à des seuils de précaution.

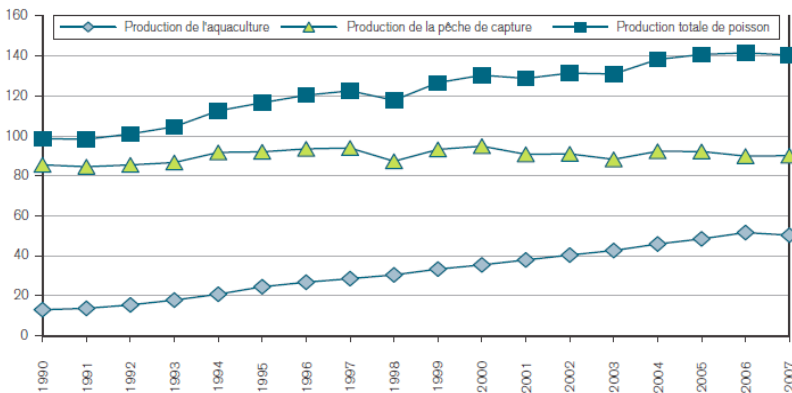
Analyse

Dans les zones de pêche de l'Atlantique nord-est (Mer du Nord, Mer Baltique, Golfe de Gascogne et Péninsule ibérique) gérées par l'Union européenne, les poissons à forte valeur commerciale tels que le cabillaud, le merlan, la lotte, le carrelet, ou encore la sole, sont les plus menacés. En 2006, pour ces espèces, la moitié des captures était réalisée sur des stocks au-delà des seuils de précaution. La situation est moins tendue pour des espèces plus courantes comme le maquereau et le hareng. Par ailleurs, et ceci apparaît comme un fait récent, les espèces utilisées pour l'alimentation industrielle deviennent aussi nettement surexploitées. Il y a ainsi environ un tiers de prises en trop en 2006.

En France, une évaluation de l'état des stocks halieutiques est réalisée chaque année par l'Ifremer. 184 espèces sont suivies dans le sud de la Mer du Nord, la Manche orientale, la Mer Celtique, le Golfe de Gascogne et le Golfe du Lion. Partant de surexploitations des espèces commerciales ou d'intensité de pêches fortes ou très fortes, avec des espèces raréfiées (dorade rose, langouste...), les résultats de 2007 ne montrent pas globalement d'aggravation de l'effet des pêches. Toutefois, sur les années récentes, les stocks de hareng et de merlan apparaissent nettement plus faibles dans le sud de la mer du Nord et ceux de morue continuent à diminuer. Dans le golfe de Gascogne, plusieurs espèces voient leur situation s'améliorer.

Évolution au plan mondial

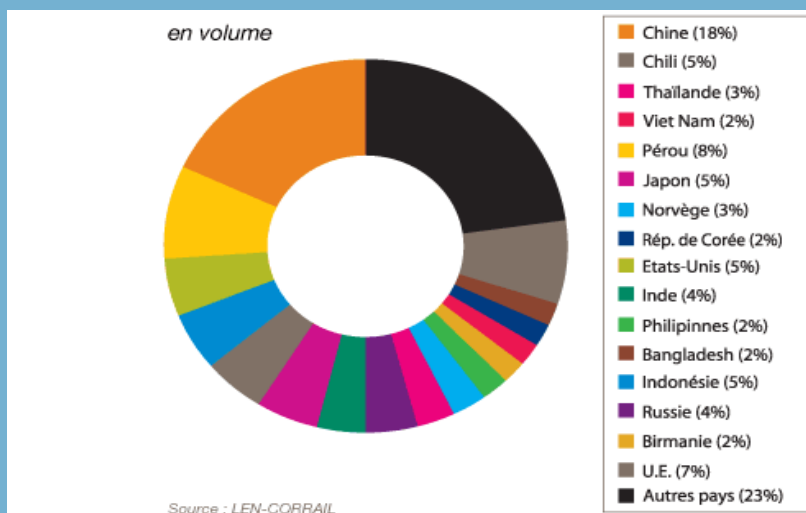
Figure 2 : Production mondiale de poisson, 1990-2007 (Millions de tonnes)



Source : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, base de données AQUASTAT.

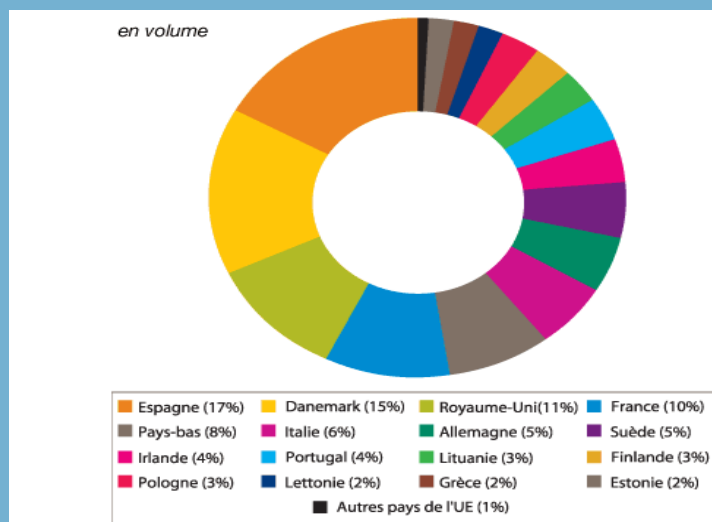
La capture mondiale de poisson stagne au plan mondial malgré une pression de pêche de plus en plus puissante et des techniques de pêche de plus en plus sophistiquées, signe supplémentaire de l'épuisement des stocks halieutiques. Les pêcheries océaniques et d'eaux douces ont atteint un pic de production et sont menacées de surexploitation.

Répartition des captures par pays



Les premiers acteurs de la pêche mondiale sont la Chine, le Pérou, les États-Unis et l'Indonésie, qui représentent à eux seuls plus du tiers des captures mondiales. L'Union européenne en réalise quant à elle 7,4 %.

Répartition des captures des pays de l'UE



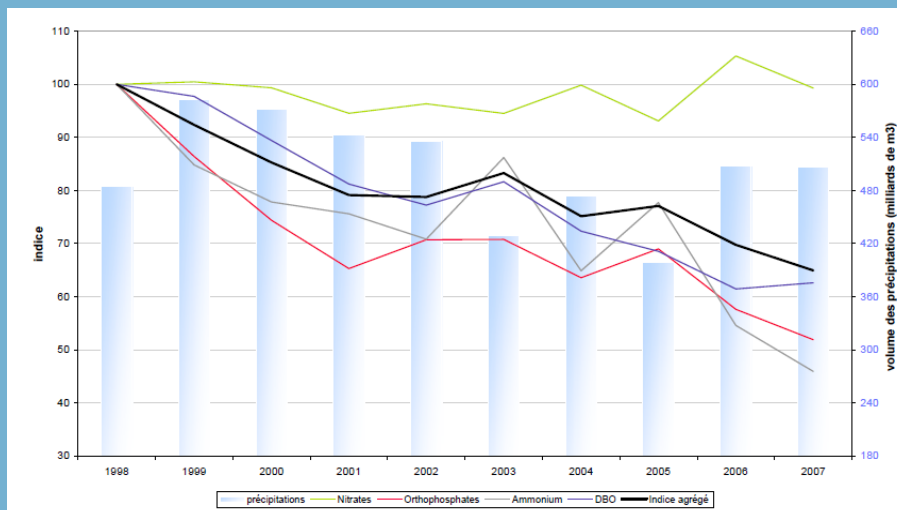
Source : LEN-CORRAIL

En Europe, les quatre premiers pays producteurs (Espagne, Danemark, Royaume-Uni, France) totalisent à eux seuls plus de la moitié des captures (53 %). Plus de 45 % de la production est composée de poissons pélagiques (hareng, sprat, merlan bleu, maquereau...) mais le poids économique des espèces à plus forte valeur ajoutée (thon, cabillaud, sole) prévaut.

Encadré 14 : évolution de la qualité physico-chimique des eaux superficielles

Quatre paramètres couvrant le spectre des pollutions azotées, phosphorées et organiques des cours d'eau ont été suivis entre 1998 et 2007 : les concentrations sont en baisse sauf en ce qui concerne les nitrates. Les évolutions favorables observées pour les matières organiques et phosphorées, ainsi que l'azote ammoniacal, sont liées notamment à une meilleure performance des systèmes d'assainissement. En revanche, les évolutions des nitrates, majoritairement issus de pollutions diffuses d'origine agricole, sont plus contrastées suivant les bassins, liées également aux conditions météorologiques.

Volume de précipitations (en milliards de m³)



Source : SOeS, d'après agences de l'Eau, Météo-France, MEEDDM.

Définition

Un indice d'évolution a été calculé pour 4 paramètres de la qualité physico-chimique des cours d'eau, à partir des données de surveillance des agences de l'Eau. Les nitrates proviennent principalement de manière diffuse de l'utilisation d'engrais pour l'agriculture ; l'ammonium (ou azote ammoniacal), peu présent dans les eaux naturelles, est un indicateur de performance des stations d'épuration ; les ortho-phosphates interviennent avec les nitrates dans les processus d'eutrophisation. Le quatrième paramètre est la DBO, demande biochimique en oxygène des matières organiques contenues dans l'eau - Les 4 paramètres retenus sont certes emblématiques de l'état physico-chimique des cours d'eau mais ils ne sont pas suffisants pour caractériser l'état des eaux. En effet, une masse d'eau de surface est en bon état si à la fois son état chimique (polluants toxiques) et son état écologique sont bons. Ce dernier est bon si l'état biologique et l'état physico-chimique (paramètres soutenant la biologie) le sont.

Enjeux

La protection à long terme des ressources en eau est une condition du développement durable et figure parmi les priorités européennes. La directive cadre sur l'eau (DCE), adoptée en 2000, a pour objectif la préservation et la restauration des milieux aquatiques, y compris les eaux littorales, et des nappes souterraines. Elle instaure une obligation de résultat : le bon état des eaux en 2015, défini pour les eaux souterraines comme un bon état chimique et quantitatif, et pour les eaux de surface comme un bon état chimique et écologique.

Analyse

Les 4 paramètres suivis couvrent le spectre des pollutions azotées, phosphorées et organiques. Ils montrent, ces 10 dernières années, une tendance à la baisse sauf en ce qui concerne les nitrates.

La baisse des concentrations des paramètres phosphorés et organiques, ainsi que de l'azote ammoniacal, est liée à l'amélioration de l'efficacité des systèmes de collecte et de la performance des stations d'épuration. Cette amélioration est ainsi moins sensible dans les bassins versants les plus agricoles.

Les évolutions des nitrates sont contrastées suivant les bassins. On observe une dégradation dans les bassins où les teneurs en nitrates étaient les plus faibles. Au contraire, la situation tend à s'améliorer là où les concentrations étaient parmi les plus élevées : c'est le cas des bassins fortement agricoles dans l'Ouest, où l'utilisation d'intrants azotés a diminué. Les bassins de la Seine et la Somme font exception : les teneurs, élevées, gardent une tendance à la hausse.

Les conditions météorologiques jouent également un rôle, les années sèches étant à l'origine de surplus azotés lessivés les années suivantes.

Énergie-climat

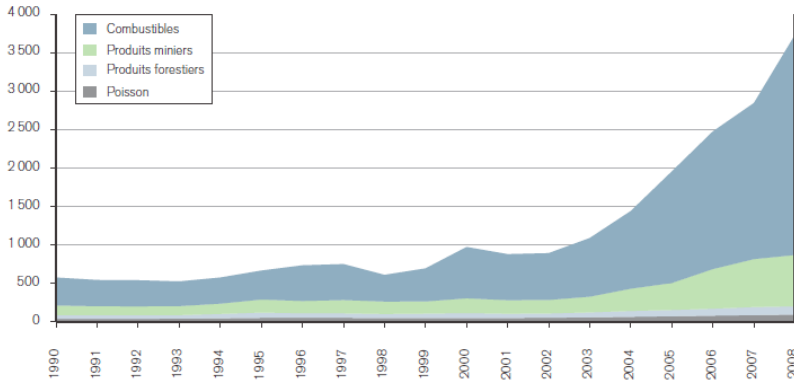
Énergie

D'après l'Agence internationale de l'énergie (AIE), le pic de production pétrolier (*peak oil*) est atteint depuis 2006. Les gaz et huiles non conventionnels soulèvent également des problèmes sérieux. Fukushima repose la question de la sécurité nucléaire dans tous les pays tandis que les mines de charbon continuent de tuer des milliers de personnes chaque année, notamment en Chine. Les énergies renouvelables (hydraulique, biomasse, etc.) font face à des limites physiques, environnementales et économiques. L'énergie sera donc plus rare et chère. Cette évolution tendancielle continuera à être voilée derrière une forte volatilité des prix à court terme.

Encadré 15 : évolution des exportations de ressources naturelles

Les énergies fossiles, et parmi elles le pétrole, constituent la part la plus importante et la plus rapidement croissante du commerce mondial. A ce titre, le pétrole reste une référence en matière de ressource naturelle.

Exportations mondiales de ressources naturelles, ventilation par produit, 1990-2008, en milliards de dollars



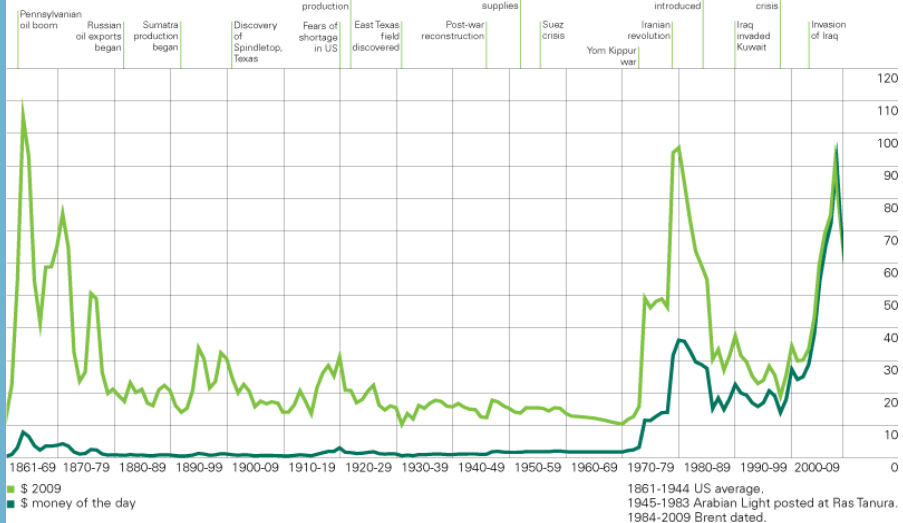
Source : Estimations du secrétariat de l'OMC

Évolutions du prix du pétrole sur 150 ans

Crude oil prices 1861-2009

US dollars per barrel

World events

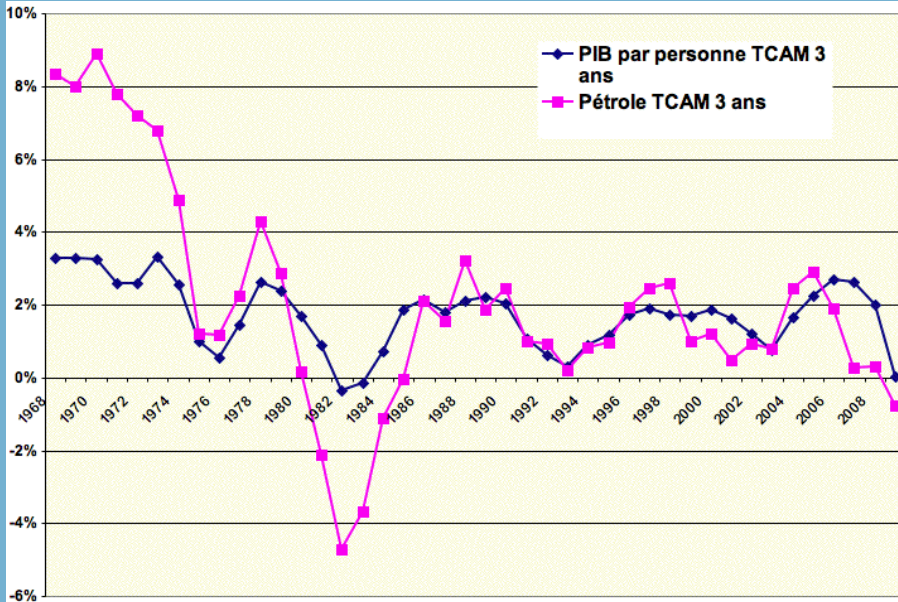


Source : BP Statistical Review of World Energy 2010..

Évolutions comparées de la production de pétrole et du PIB mondial

La production de richesses économiques est directement liée à l'utilisation d'énergies sous diverses formes, au plan mondial comme pour chaque pays. Le pétrole, pour diverses raisons propres à ses qualités intrinsèques ainsi qu'aux investissements déjà en place au plan mondial pour sa production, son transport, ses transformations, son stockage et ses utilisations, sert de référence aux prix de l'énergie dans le monde. Il n'est donc pas sans intérêt de comparer les évolutions de la production de pétrole et celles du PIB au plan mondial.

Évolution mondiale de la production de pétrole et du PIB



Source : Jean-Marc Jancovici.

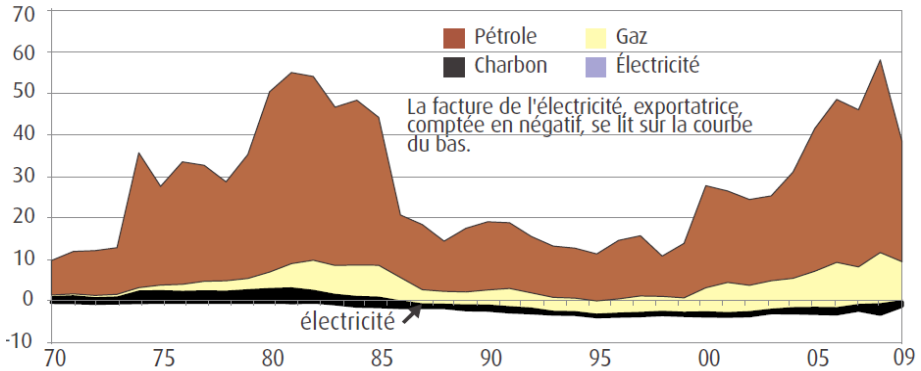
Comparaison entre la variation de la production mondiale de pétrole (courbe violette ; pour l'année N il s'agit du taux de croissance annuel moyen de la production sur les 3 années N-2, N-1 et N) et la variation du PIB par tête en moyenne mondiale (courbe bleue ; pour l'année N il s'agit aussi du taux de croissance annuel moyen sur les 3 années N-2, N-1 et N).

La source est la Banque Mondiale pour le PIB et BP Statistical Review pour la production de pétrole. La corrélation du sens de la variation est parfaite et celle de l'amplitude presque parfaite de 1986 à 2009, avec néanmoins le pétrole qui précède plutôt le PIB et non l'inverse...

De telles corrélations mettent en évidence la dépendance économique d'un pays comme la France au prix des énergies fossiles. Il est en outre intéressant de regarder le poids de cette dépendance selon les secteurs économiques dans notre pays.

Facture énergétique par type d'énergie

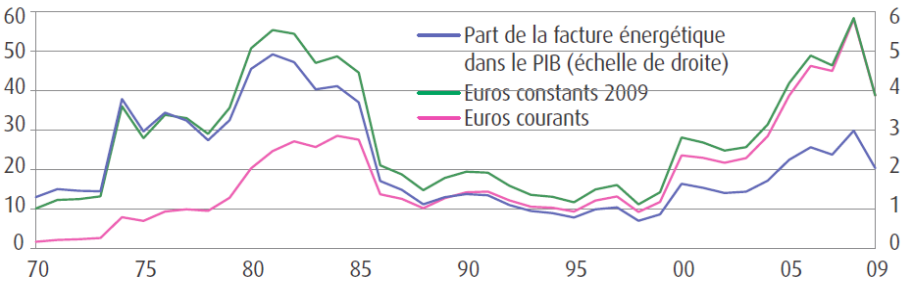
Milliards d'euros 2009



Facture énergétique

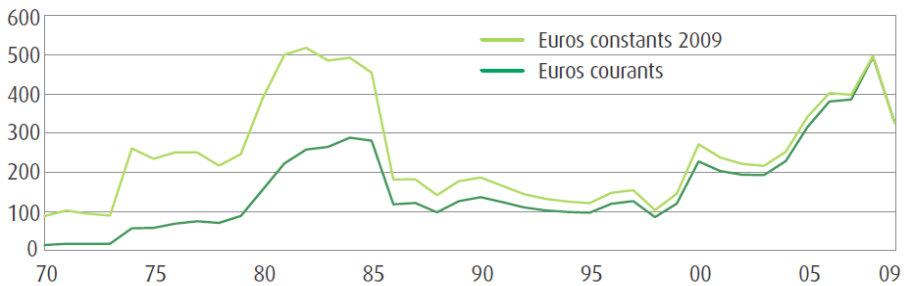
Milliards d'euros

% du PIB



Prix du pétrole brut importé

Euros par tonne

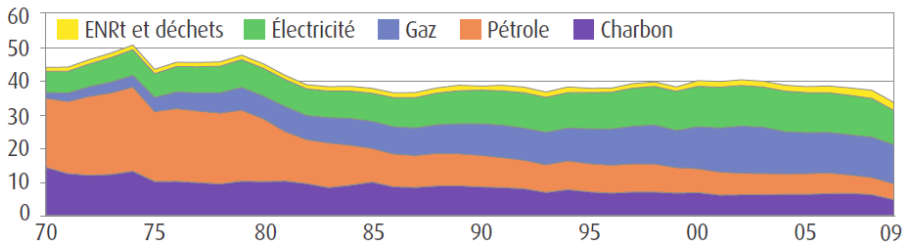


Sources : SOes, d'après Douanes (DGDDI)/département des statistiques et des études économiques)

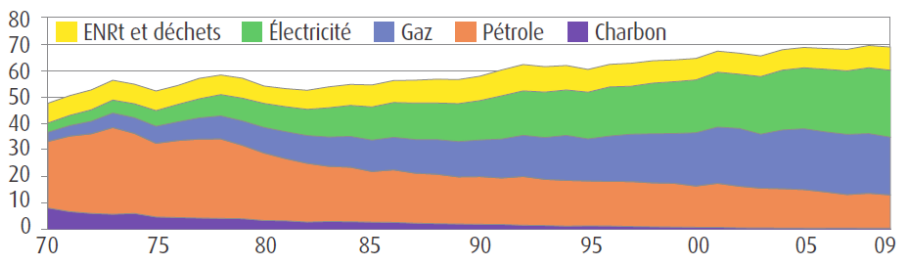
Consommation d'énergie finale par secteur et par énergie

Millions de tep

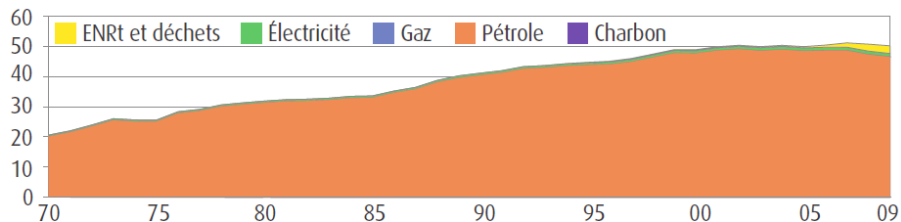
1. Industrie (y compris sidérurgie)



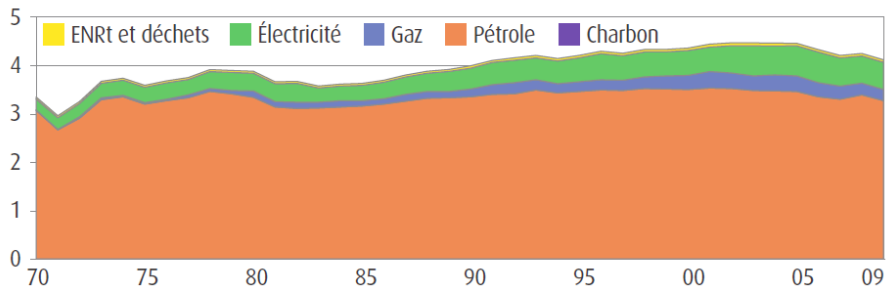
2. Résidentiel-tertiaire



3. Transports



4. Agriculture



Source : SOeS, bilan de l'énergie

Encadré 16 : énergie primaire, secondaire, finale

Une source d'énergie primaire est une forme d'énergie disponible dans la nature avant toute transformation. Si elle n'est pas utilisable directement, elle doit être transformée en une source d'énergie secondaire pour être mise en œuvre. Dans l'industrie de l'énergie, on distingue la production d'énergie primaire de son stockage et son transport sous la forme d'énergie secondaire et de la consommation d'énergie finale. L'énergie secondaire est elle-même transformée en énergie finale au stade de l'utilisation. Ainsi l'énergie mécanique d'une chute d'eau, transformée en électricité puis transportée sous cette forme, peut-elle produire chez l'utilisateur final de l'énergie électrique pour différentes utilisations (éclairage, froid, chauffage, ...). Au niveau de l'utilisateur, les formes d'énergie sont plus ou moins substituables.

Cette série de transformations forme une chaîne énergétique, par exemple la chaîne pétrolière : extraction, transport, raffinage, distribution, utilisation. Les transformations sont caractérisées par un rendement, toujours inférieur à 1 par suite des pertes.

Dans les statistiques de comparaison de la production et de l'utilisation de l'énergie, on a l'habitude de considérer comme énergie primaire l'énergie qui résulte de la première transformation (ainsi la chaleur nucléaire, l'électricité éolienne ou l'électricité hydraulique sont-elles considérées comme énergie primaire) et comme énergie finale la forme sous laquelle elle arrive chez l'utilisateur final (ainsi l'électricité mesurée au compteur de l'abonné quelle qu'en soit l'utilisation finale : éclairage, chauffage, machines...), parce que ce sont celles pour lesquelles on dispose de données chiffrées.

Pour permettre les comparaisons, toutes les formes d'énergie sont exprimées à l'aide d'une unité commune permettant de mesurer la quantité d'énergie contenue, émise ou transférée ; elle peut être, selon le sujet principal, le gigajoule (GJ), le mégawatt-heure (MWh), ou la tonne équivalent-pétrole ou tep. Comme les échantillons de pétrole ou de houille peuvent avoir des caractéristiques énergétiques légèrement différentes, on s'appuie sur des conventions pour passer facilement d'une unité à l'autre. Par convention : 1 tep = 41,855 GJ, (parfois arrondi à 42 GJ) = 11,628 MWh = 1 000 m³ de gaz = 7,33 barils de pétrole.

A l'aval de ces définitions techniques, s'ouvrent des débats et parfois des polémiques qui demandent une clarification des objectifs de politiques publiques : est-ce la réduction de la consommation d'énergie quelle qu'elle soit, d'énergie primaire, d'énergie primaire fossile, d'énergie émettrice de gaz à effet de serre ? Selon les usages, les énergies finales ne sont pas équivalentes ; ainsi pour le confort d'un bâtiment, le bois, le gaz, le fuel ou le charbon permettent le chauffage avec émission de GES (renouvelable pour le bois), le solaire thermique est en même temps une énergie primaire renouvelable, l'électricité couplée à une pompe à chaleur fournit en énergie thermique 3 à 5 fois plus que l'énergie électrique consommée et permet également d'assurer les besoins en climatisation.

Climat

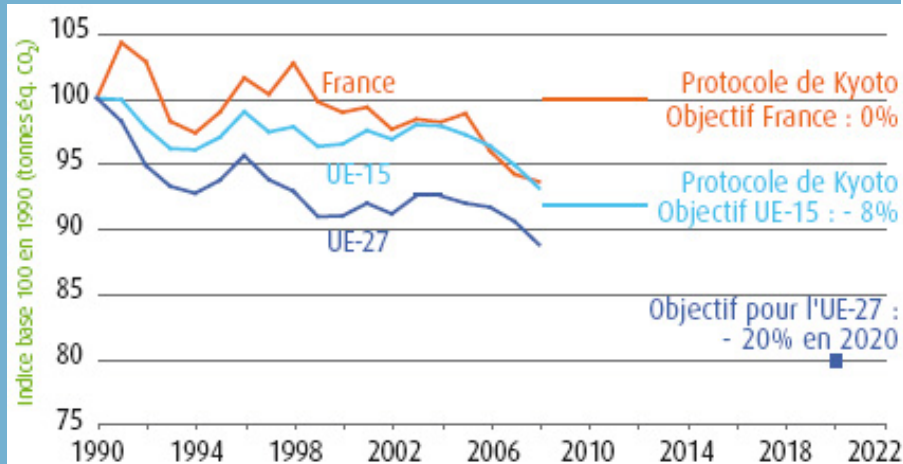
La conférence de Copenhague sur le climat de décembre 2009 a marqué un coup de frein dans la mise en place de mesures pour contenir les émissions de gaz à effet de serre (GES). Elle n'a pas permis d'aboutir à un accord international prenant la suite du Protocole de Kyoto. Elle a également révélé la faiblesse diplomatique de l'Europe sur un sujet sur lequel elle se croyait exemplaire. Toutefois, le secrétaire général de l'ONU y a vu le « *premier accord réellement mondial* » visant à réduire de moitié les émissions de gaz à effet de serre en 2050 par rapport à celles de 1990, pour ne pas dépasser une augmentation moyenne de 2 °C en 2100 par rapport à l'ère préindustrielle, soit 1850.

Il faut cependant constater qu'aucun moyen juridiquement contraignant n'a été mis en place, ni à Copenhague, ni depuis. Et les travaux du GIEC qui se poursuivent, en préparation du prochain rapport en 2014, montrent une évolution proche du scénario le plus pessimiste à la fois quant aux émissions de GES et quant aux conséquences.

Point acquis en France, le lien de causalité entre l'accroissement considérable des émissions anthropiques de GES, en commençant par le gaz carbonique, et le réchauffement climatique est reconnu. La polémique avec les climato-septiques a été tranchée par le débat scientifique tenu en septembre 2010 et dont il a été rendu compte dans le rapport de l'Académie des Sciences sur le *Changement climatique* du 26 octobre 2010.

La première source d'émissions de gaz carbonique, principal GES, provient de l'utilisation des combustibles fossiles (charbon, pétrole, gaz). Et cette utilisation est consacrée, pour l'essentiel, à la production d'énergie (chauffage, électricité, force motrice notamment dans les transports et ceci malgré, en France, la forte proportion d'électricité nucléaire, très peu émettrice de GES). C'est pourquoi le lien est si fort entre énergie et lutte contre le réchauffement climatique.

Encadré 17 : évolution des émissions de GES, en France et Union européenne



Note : émissions totales hors utilisation des terres, leurs changements et la forêt. Les émissions du trafic maritime et aérien international sont exclues.

Sources : SOeS d'après Citepa, inventaire CCNUCC, 2009 (Dom inclus) - Agence européenne pour l'environnement, 2010.

Enjeux

La lutte contre le changement climatique est un enjeu planétaire majeur. Dans le cadre du protocole de Kyoto, l'UE-15 s'est engagée collectivement à réduire ses émissions de 8% à l'horizon 2008-2012 par rapport à 1990 ; l'objectif pour la France est la stabilisation de ses émissions, du fait de son faible niveau d'émissions par habitant. Après le sommet de Copenhague, l'Union européenne maintient son engagement de diminuer d'au moins 20% ses émissions à l'horizon 2020. Le gouvernement français y participe et s'est engagé à diviser par 4 ses émissions à l'horizon 2050.

Analyse

En 2008, les émissions de la France étaient inférieures de 6,4% à leur niveau de 1990, dépassant ainsi l'objectif de réalisation du protocole de Kyoto. Les émissions des transports et du résidentiel-tertiaire sont en hausse sur l'ensemble de la période (respectivement +13,5% et +11,4%) alors que celles des autres secteurs sont en baisse.

Avec une baisse de 6,9% sur la même période, l'Europe des 15 doit poursuivre son effort pour atteindre son objectif (-8%). Les émissions des transports routiers sont orientées à la hausse. Les émissions de gaz à effet de serre de l'UE-27 ont diminué de 11,3% entre 1990 et 2008. Les émissions des nouveaux États ont fortement baissé entre 1990 et 2000 mais, depuis cette date, leur tendance est semblable à celle de l'UE-15.

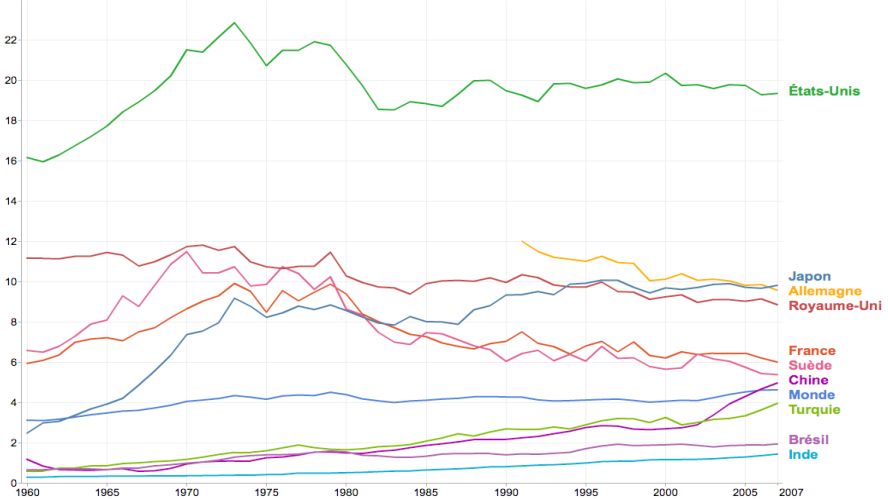
La régulation du climat est un phénomène planétaire, même si les conséquences du réchauffement sont diverses selon les lieux. Les économistes classent le climat parmi les biens publics mondiaux. En outre, les émissions de GES, d'où qu'elles proviennent, sont strictement équivalentes dans leurs effets de forçage climatique. Il est donc utile d'avoir une bonne vision de l'évolution de ces émissions par pays.

Le graphique suivant, de la Banque mondiale, donne l'évolution des émissions de gaz carbonique en tonne par habitant et par an.

Graphique 69 : émissions de CO2 par habitant

Émissions de CO2 par habitant

Émissions de dioxyde de carbone en tonnes par habitant. [Plus d'infos »](#)



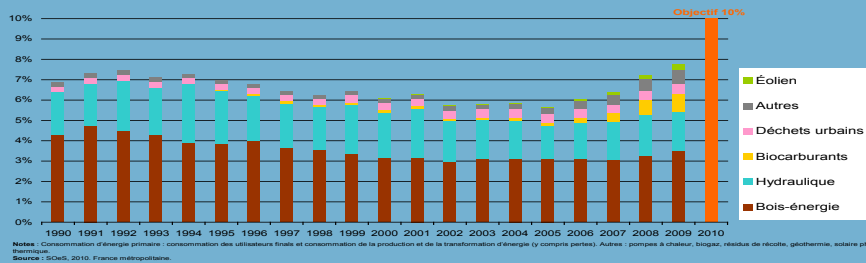
Source : Banque mondiale, indicateurs de développement durable dans le monde, 2011.

Face à la menace globale d'un chaos climatique et face à la dépendance de pays comme la France et plus largement l'Europe dans leurs approvisionnements en énergies fossiles, la production d'énergie à partir de ressources renouvelables et sans accumulation de GES dans l'atmosphère est un des objectifs inscrits depuis 2008 dans le *Paquet européen énergie-climat (objectif 3 fois 20)*.

Encadré 18 : les énergies renouvelables en France

La part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie primaire en France s'élève à 7,7 % en 2009. La loi Grenelle 1 a fixé une cible de 23 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie d'ici 2020, en conformité avec la directive européenne de 2009. En 2009, cet indicateur atteint 2,4 %.

Part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie primaire (en %)



Notes : consommation d'énergie primaire : consommation des utilisateurs finals et consommation de la production et de la transformation d'énergie (y compris pertes). Autres : pompes à chaleur, biogaz, résidus de récolte, géothermie, solaire photo-thermique.

Source : SOeS, 2010, France métropolitaine

Enjeux

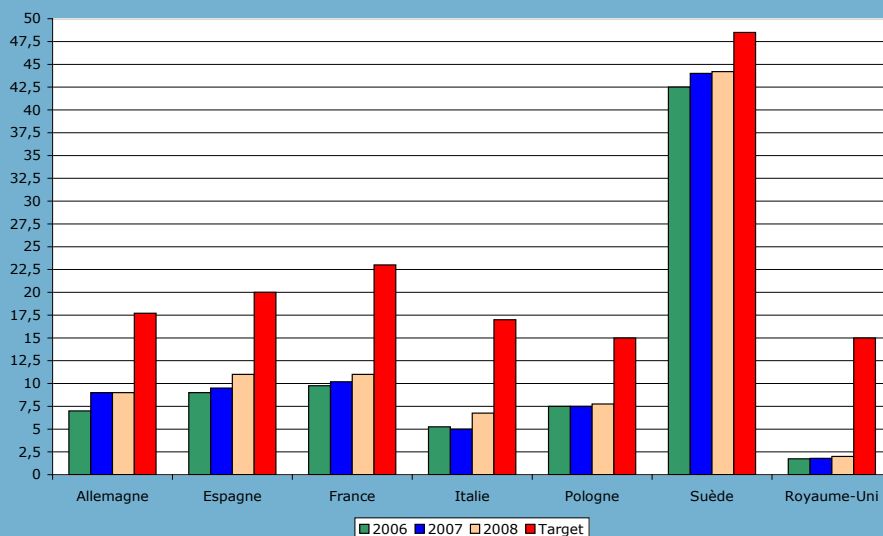
Les énergies renouvelables n'utilisent pas le stock de ressources naturelles épuisables. Elles présentent en outre l'avantage, par rapport aux combustibles fossiles, de ne pas émettre de gaz à effet de serre lors de la production ou de l'utilisation d'énergie (solaire, éolien, hydraulique) ou bien, dans le cas de la biomasse, d'avoir un bilan nul (on considère que le CO₂ dégagé lors de la combustion est égal à celui absorbé durant la croissance de la végétation). Les énergies renouvelables contribuent ainsi à la diversification et à la sécurité d'approvisionnement en énergie et leur développement constitue l'une des voies privilégiées pour lutter contre le changement climatique.

Analyse

En 2009, la production d'énergie primaire d'origine renouvelable s'élève en France métropolitaine à 20 millions de tonnes-équivalent pétrole, principalement grâce au bois et à l'hydroélectricité. La part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie primaire en France s'élève à 7,7 % en 2009. La France s'est fixé l'objectif de porter cette part à 10 % à l'horizon 2010. L'amélioration observée depuis 2006 provient de l'accroissement conjugué de la production électrique - reprise de la production hydraulique et forte progression de l'éolien - et de la production primaire thermique qui augmente sous l'effet des agro-carburants. Dans l'Europe des 27, les énergies renouvelables couvraient 7,8 % des besoins énergétiques en 2007 alors que l'objectif est d'atteindre 12 % à l'horizon 2010. La loi Grenelle 1 a fixé une cible de 23 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie d'ici 2020, en conformité avec la directive européenne de 2009. En 2009 cet indicateur atteint 12,4 %.

Indicateurs de développement durable européens

Part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie (en %)



Cet indicateur est calculé sur la base des statistiques couvertes par le règlement sur les statistiques de l'énergie. Il peut être considéré comme une estimation de l'indicateur décrit dans la directive 2009/28/C puisque le système statistique pour certaines technologies utilisant des sources d'énergie renouvelables n'est pas encore suffisamment développé pour satisfaire aux exigences de cette directive. Cependant, la contribution de ces technologies est plutôt marginale pour le moment. On peut trouver plus d'information sur la méthodologie de calcul des parts des énergies renouvelables et sur les statistiques annuelles de l'énergie d'Eurostat dans la directive sur les énergies renouvelables 2009/28/CE, le règlement (CE) sur les statistiques de l'énergie 1099/2008 et la plateforme en matière de transparence de la DG ENERGY.

Source : Eurostat 2011.

Préparer des futurs souhaitables.

De quoi parlons-nous ?

Dans son avis *La conjoncture économique et sociale en 2007*, le CESE recommande, dans un paragraphe intitulé Intégrer systématiquement les préoccupations environnementales dans nos raisonnements économiques et sociaux : « *Le réchauffement climatique, l'épuisement accéléré des ressources de la planète, les mises en cause incessantes des biodiversités invitent à réexaminer nos pratiques de production et de consommation pour limiter l'empreinte écologique. Cela implique des investissements immédiats certes importants mais qui - comme l'a bien montré le rapport Stern - sont, en tout état de cause, inférieurs aux coûts futurs qui devraient être supportés en cas d'inaction* ».

Cet avis est rappelé dans celui de l'année 2008, p. I-22. Quant aux années 2009 et 2010, les avis liés aux rapports sur *La conjoncture économique et sociale* mentionnent l'un et l'autre la nécessité d'investissement (et les créations d'emplois associées) à déployer pour un mode de développement plus durable ... notamment pour lutter contre la menace d'un réchauffement climatique et celle d'une crise de l'eau.

Dans son avis de 2010 sur *la Stratégie nationale de développement durable 2009-2013*, rapporté par Philippe Le Clézio, le CES a consacré son chapitre II aux conditions d'une véritable stratégie, avec les recommandations de :

- conférer à la SNDD un caractère contraignant pour les pouvoirs publics et notamment la faire adopter par le Parlement ;
- structurer la SNDD autour des transitions vers un développement durable, en modifiant nos modes de production, en assurant les transitions professionnelles à mettre en place, en assumant collectivement les conséquences sociales de ces mutations, en développant la responsabilité sociale des entreprises et le dialogue social ;
- donner toute sa place à la concertation, en particulier en confiant au CESE la mission de participer à l'élaboration de la SNDD et de réaliser chaque année un avis sur le rapport du gouvernement relatif à sa mise en œuvre.

Ainsi, depuis quelques années, le CESE, notamment dans son rapport annuel sur la conjoncture économique et sociale, anticipant son évolution, attire avec insistance l'attention des pouvoirs publics sur leur responsabilité d'éclairer leurs décisions avec la prise en compte du long terme. Il ne fait ainsi que rappeler les termes du préambule de notre Constitution. Depuis le 1^{er} mars 2005, « *Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. A cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social.* » (article 6 de la Charte de l'environnement).

Le CES a, au moins en partie, été entendu. Le fruit en est le CESE, profondément rénové par la loi constitutionnelle du 23 juillet 2008 et la loi organique du 29 juin 2009. Ce premier rapport sur l'état de la France élargit la vision au-delà de la conjoncture. Ce faisant, il se situe dans le prolongement des rapports de conjoncture mentionnés précédemment en en reprenant les traits essentiels, en les précisant et les complétant sur les limites globales, la consommation, les investissements, la mesure du bien-être.

Halte à la croissance ? C'est le titre français d'un rapport demandé à une équipe du *Massachusetts Institute of Technology* par le Club de Rome en 1970 et publié sous le titre *The Limits To Growth (Les limites à la croissance)*. C'est la première étude importante soulignant les dangers écologiques de la croissance économique et démographique que connaît alors le monde. En envisageant que la croissance économique puisse un jour avoir une fin, et aussi par la principale proposition que l'on en a tirée mais qui ne s'y trouve pas explicitement (la croissance zéro), ce rapport a suscité de nombreuses controverses.

Il faut dire que :

- ce document sonnait comme un appel à l'arrêt de ce qui, avec la reconstruction en Europe et en France en particulier mais aux États-Unis également, avait fourni le carburant économique des Trente glorieuses ;
- la traduction, fautive et volontairement provocatrice en français, a contribué à stigmatiser les commentaires sans que ces derniers ne prennent souvent la peine d'une analyse et d'une critique du fond ;
- le titre original lui-même, jouant d'ambiguïté, visait aussi à choquer pour attirer l'attention. On a entendu la croissance économique (en fait celle du PIB) alors que le rapport traite de la croissance de la consommation des ressources naturelles et de celle des pollutions. Les deux étaient corrélées. Elles le sont toujours. Mais l'on doit espérer qu'elles puissent être découplées.

Le Club de Rome avait été constitué - et il l'est toujours - de personnalités intellectuelles, chercheurs et responsables économiques désireux de mettre en évidence les contraintes qui pouvaient résulter du mode de développement de l'après-guerre. Il aura fallu vingt ans et d'âpres négociations pour aboutir à l'émergence du concept de développement durable puis à l'engagement avec Stephan Schmidheiny d'une cinquantaine de responsables de grandes entreprises internationales en faveur de *Changing course - A global business perspective for development and environment (Changer d'orientation - une perspective globale des affaires pour le développement et l'environnement)* débouchant sur la création du WBCSD (Conseil mondial des affaires pour le développement durable), dont plusieurs français ont été présidents, contribution au Sommet de la Terre à Rio en 1992.

Quarante ans après le rapport *Meadows*, le modèle sur lequel il a été bâti reste pertinent :

- la planète Terre est un écosystème global fermé (hormis pour l'énergie apportée par le rayonnement solaire et celle, équivalente, rayonnée par la Terre vers l'espace) ;
- les ressources naturelles sont limitées et leur mobilisation de plus en plus rapide par l'homme peut buter, soit sur leur destruction (combustibles fossiles), soit sur leur dispersion (dispersion des matières minérales), soit sur leur capacité de renouvellement (biodiversité, production agricole, etc.), soit sur les modifications de l'environnement pouvant devenir toxique pour l'homme et pour des espèces vivantes utiles (pollutions), soit encore sur la déstabilisation du milieu global (climat) ;
- les actualisations nombreuses qui sont apportées avec la sophistication des modèles (modèles climatiques) et la prise en compte de données plus précises (connaissances détaillées des réserves ultimes de différentes ressources) ne changent pas la nature du constat.

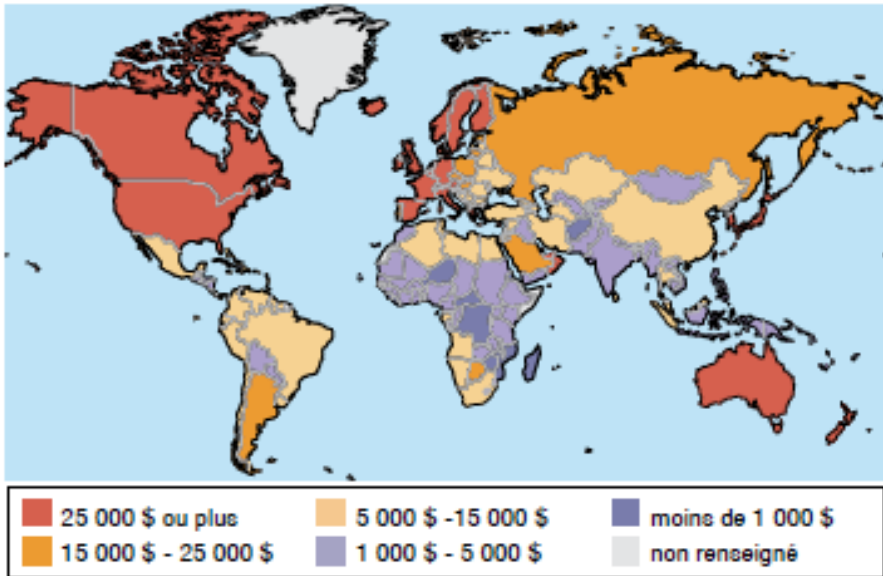
Ce constat est clair : le développement de la vie est conditionné par les caractéristiques géophysiques, celui des sociétés humaines par celles des milieux vivants dont ses membres tirent leur subsistance, celui de l'économie par celles des ressources naturelles que les hommes transforment. Avant les trois piliers du développement durable (économique, social, environnemental), il y a les emboîtements des trois sphères : géosphère, biosphère, anthroposphère. Et cette dernière s'est développée à un point tel qu'elle modifie de façon substantielle la biosphère et qu'elle est devenue une force dont les traces seront inscrites dans l'histoire géologique de la Terre⁵⁶ Et la sophistication des échanges est devenue un instrument suffisamment puissant pour créer des équivalences dans la localisation des ressources naturelles et même entre ressources de natures différentes (voir remarques dans le chapitre précédent sur les équivalences entre échange de denrées alimentaires et échange d'eau douce).

Le constat est également clair : les ressources naturelles et la stabilité de l'environnement planétaire global ne résisteraient pas à la simple poursuite des consommations de ressources et des émissions de pollutions au rythme actuel, *a fortiori* à des rythmes croissants et encore moins quand nous serons 9 à 10 milliards d'humains. On voit l'impasse si ces 9 milliards d'individus prétendent consommer ces ressources et émettre ces pollutions au rythme du milliard d'individus des pays développés (voir schéma sur les PIB par habitant).

Or, ce modèle de consommation est largement diffusé à travers les images des télévisions du monde entier. Qui pourrait prétendre que tous les individus ne devraient pas pouvoir accéder au même bien-être matériel ? Ce serait évidemment la négation de la notion d'Humanité telle que définie par les Nations Unies. Et qui pourrait prétendre imposer une telle disparité ? Ce serait évidemment nier la réalité de l'évolution des forces politiques dans le monde d'aujourd'hui et de demain.

56 « Savez-vous que la communauté humaine, aujourd'hui, produit autant de déchets que la Terre émet de sédiments par érosion naturelle ? » interroge Michel Serres, dans un entretien accordé au journal Libération (édition du samedi 3 et dimanche 4 septembre 2011).

Carte 1 : carte du PIB national par habitant

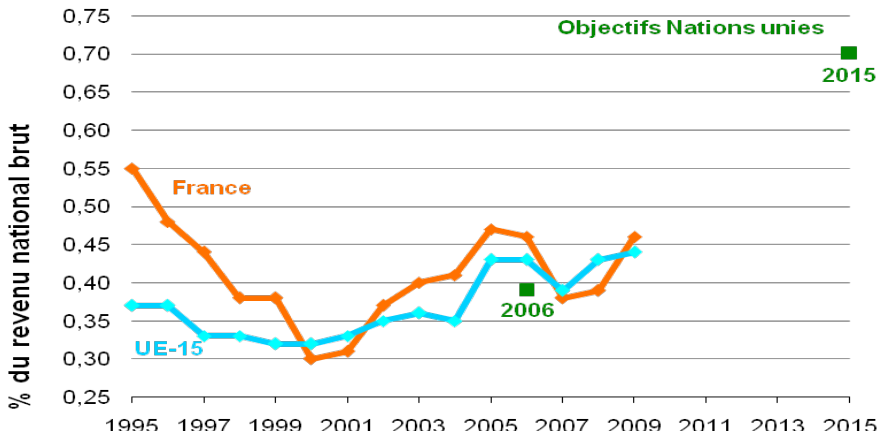


Source : FMI, d'après *World Economic Outlook*, octobre 2010

L'indicateur de l'aide publique au développement, retenu parmi ceux de la SNDD, voudrait être le témoin du refus d'une telle idéologie et d'un tel irréalisme. On en est encore trop éloigné !

En 2009, la France consacre 0,46 % de son revenu national brut (RNB) pour l'aide au développement, niveau voisin de celui de l'Union européenne. Ce niveau atteint 0,44 % pour l'UE-15 et 0,42 % pour l'UE-27. Mais compte tenu des engagements pris par les pays européens dans le cadre des objectifs dits « du Millénaire » en 2000, des efforts accrus sont encore nécessaires pour atteindre l'objectif de 0,7 % en 2015, avec une étape intermédiaire à 0,56 % en 2010. La Suède, le Luxembourg, le Danemark et les Pays-Bas ont d'ores et déjà dépassé l'objectif 2015.

Graphique 70 : aide publique au développement (en % du revenu national brut)



Source : Eurostat.

Mais le rejet de l'inacceptable ne suffit pas à protéger des menaces de l'impasse.

Encadré 19 : évolution du réchauffement climatique

Il y a près d'une quarantaine d'années, Paul Ehrlich et John Holdren ont exprimé l'impact environnemental des activités humaines sous la forme d'une équation : $I = P \times A \times T$, dans laquelle (I) quantifie l'impact environnemental des activités humaines, (P) la taille de la population, (A) le niveau de vie de la population sous forme de revenu par personne (notamment PIB par personne), (T) un facteur technologique qui mesure l'impact associé à chaque dollar (ou euro) que nous dépensons.

En 1993, Yoichi Kaya, économiste japonais de l'énergie, a repris cette équation pour les émissions de CO₂ :

$$CO_2 = \frac{CO_2}{TEP} * \frac{TEP}{PIB} * \frac{PIB}{POP} * POP$$

Emissions de gaz carbonique	=	Contenu en gaz carbonique de l'énergie	*	Intensité énergétique de l'économie	*	Production par personne	*	Population
-----------------------------	---	--	---	-------------------------------------	---	-------------------------	---	------------

Le grand intérêt de cette formule est d'explicitier l'objectif de maîtrise des émissions responsables du réchauffement climatique par des facteurs pour lesquels nous disposons de valeurs, celles des tendances observées.

Plaçons-nous au niveau planétaire, celui de l'atmosphère où se joue l'enjeu climatique avec les émissions de GES et en 2050, horizon souvent utilisé pour les politiques climatiques.

À Copenhague en 2009, malgré le sentiment d'échec de la négociation, un engagement a été pris par les chefs d'État et de gouvernement : ne pas dépasser une augmentation moyenne de la température du globe de plus de 2°C. Selon le GIEC, avoir des chances de respecter cet objectif impose de réduire de moitié les émissions de CO2 en 2050 par rapport à celles de 1990. Le coefficient d'évolution de CO2 doit être inférieur à 0,5 puisque les émissions ont beaucoup augmenté depuis 1990 : $CO_2 < 0,5$.

Les démographes nous indiquent que les évolutions de la population devraient nous conduire, dans le meilleur des cas, à une stabilisation du nombre des êtres humains vers 2050 entre 9 et 10 milliards d'individus soit une augmentation de 35%. Le coefficient d'évolution de POP est de l'ordre de 35% : $POP = 1,35$.

On connaît le taux d'amélioration de l'intensité énergétique de l'économie mondiale qui, en trente ans, s'est réduit de 30 %, gain tout à fait substantiel. La prolongation de cette tendance conduirait à un gain de 40 % d'ici 2050 : $TEP/PIB = 0,6$.

On connaît aussi, sur la même durée de trente ans, l'amélioration du contenu en gaz carbonique de la production d'énergie : -10 %. La prolongation de cette tendance sur 40 ans ferait gagner encore 13 % : $CO_2/TEP = 0,87$.

Le produit intérieur brut par habitant au plan mondial croît actuellement de plus de 4 % par an (malgré la crise économique). La prolongation de cette tendance pendant 40 ans conduirait à multiplier le facteur PIB/POP par près de 5. Même réduite à la tendance des pays anciennement industrialisés, une croissance de 2 % par an conduit à une augmentation de 120 % : $PIB/POP > 2,2$.

Le résultat est édifiant :

$$CO_2 = \frac{CO_2}{TEP} * \frac{TEP}{PIB} * \frac{PIB}{POP} * POP$$

$$0,5 < ? (0,87 * 0,6 * 2,2 * 1,35) = 1,55$$

Dans le même temps, ces chiffres permettent d'illustrer l'ampleur de « l'effet-rebond » : alors que les gains techniques TEP/PIB sont importants (- 40 %), l'augmentation du PIB/POP (+ 120 %) conduit à une croissance des émissions de CO2 (+ 32 %).

Comment divise-t-on par plus de trois les orientations tendanciennes lourdes de nos sociétés ? Telle est la question qui se pose à nous au plan mondial aujourd'hui !

Le caractère fini de notre planète impose des limites à son exploitation humaine sous la menace de mettre en péril nos sociétés. Le CESE n'a ni la compétence, ni la capacité pour définir les voies afin d'éviter à notre société de se laisser enfermer dans l'impasse d'une surexploitation. En revanche, son rôle est d'affirmer qu'une politique qui, aujourd'hui, ignorerait cette menace, en négligerait la gravité ou n'en tirerait pas de conséquences normatives, opératoires, efficaces et effectivement mises en œuvre serait irresponsable.

Mobiliser chaque citoyen et chaque acteur

Un tel défi demande tout d'abord à être connu, y compris dans l'ampleur des efforts à réaliser. Le relever exige la mobilisation de tous. Il nécessite une description précise des objectifs et des outils permettant à chacun de mesurer l'incidence de ses actions et décisions.

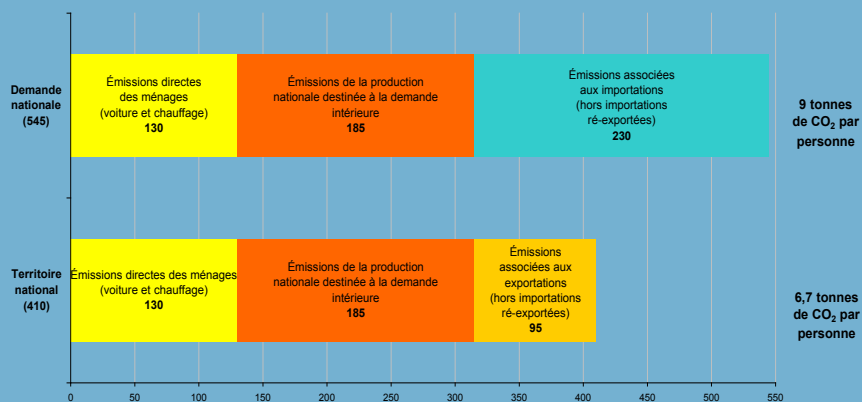
Les travaux pour développer et suivre les **indicateurs d'empreinte par habitant** vont dans ce sens.

Les inventaires d'émissions de gaz à effet de serre (GES) élaborés dans le cadre de la convention sur le climat sont établis sur la base du périmètre territorial des pays signataires. Cependant, dans le contexte d'une économie mondialisée, il apparaît nécessaire de tenir compte des émissions liées à l'ensemble des biens et services consommés, y compris celles générées hors du territoire national, ainsi que des transferts d'activités vers d'autres pays (fuites de carbone). Élargir le suivi des émissions de GES du seul périmètre territorial du pays au contenu en équivalent CO₂ des échanges extérieurs permet ainsi d'apprécier l'impact global de la consommation du pays sur le climat, bien public mondial. Une première estimation a été réalisée pour l'année 2005. Elle montre que les importations de la France seraient responsables de l'émission de 230 millions de tonnes de CO₂ générées à l'étranger pour satisfaire la demande finale intérieure (hors importations réexportées) soit plus de 40 % de l'empreinte carbone de la demande française. Dans ces conditions, l'empreinte carbone (estimée ici pour le CO₂ uniquement) de la demande finale de chaque Français s'élève à 9 tonnes par an alors que 6,7 tonnes de CO₂ sont émises en moyenne par personne sur le territoire français.

Encadré 20 : empreinte carbone de la demande finale nationale (IDD)

L'empreinte carbone d'un Français s'élève à 9 tonnes de CO₂ par an si l'on tient compte des échanges extérieurs, soit environ 30 % de plus que la quantité émise sur le territoire national.

Empreinte carbone de la demande finale nationale en 2005 (en millions de tonnes de CO₂)



Notes : CO₂ émis sur le territoire de la France métropolitaine en 2005, hors CO₂ issu de la combustion de biomasse à des fins énergétiques et hors utilisation des terres, leur changement et la forêt (UTCf).

Source : SOeS, calculs d'après CITEPA, Insee, Eurostat et AIE.

Enjeux

Les inventaires d'émissions de gaz à effet de serre (GES) élaborés dans le cadre de la convention sur le climat sont établis sur la base du périmètre territorial des pays signataires. Cependant, dans le contexte d'une économie mondialisée, il apparaît nécessaire de tenir compte des émissions liées à l'ensemble des biens et services consommés, y compris celles générées hors du territoire national, ainsi que des transferts d'activités vers d'autres pays (fuites de carbone). Élargir le suivi des émissions de GES du seul périmètre territorial du pays au contenu en équivalent CO₂ des échanges extérieurs permet ainsi d'apprécier l'impact global de la consommation du pays sur le climat, bien public mondial.

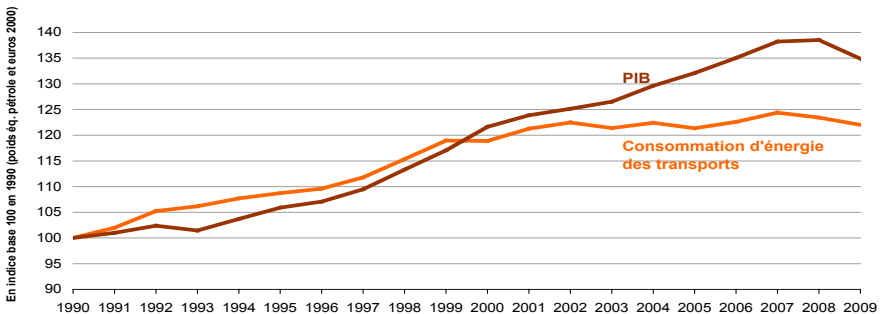
Analyse

Une première estimation a été réalisée pour l'année 2005. Elle montre que les importations de la France seraient responsables de l'émission de 230 millions de tonnes de CO₂ générées à l'étranger pour satisfaire la demande finale intérieure (hors importations réexportées), soit plus de 40 % de l'empreinte carbone de la demande française. Dans ces conditions, l'empreinte carbone (estimée ici pour le CO₂ uniquement) de la demande finale de chaque Français s'élève à 9 tonnes par an, alors que 6,7 tonnes de CO₂ sont émises en moyenne par personne sur le territoire français.

Compte tenu de la mondialisation progressive de l'enjeu lié à l'eau douce à travers les échanges de marchandises, la mesure et le suivi de l'empreinte eau devient un outil important. Le suivi de l'empreinte eau fait l'objet de travaux de mise au point par les services statistiques et de discussions dans le cadre de la conférence nationale de concertation sur les indicateurs de développement durable.

Une autre approche met en évidence le **découplage entre l'utilisation des ressources et la croissance économique**. Typiquement, la comparaison de la **consommation d'énergie des transports et du PIB** relève de cette approche. Jusqu'en 1999, la consommation d'énergie des transports (composée à 98 % de produits pétroliers) a suivi de près la croissance du PIB. Depuis 2000, elle progresse plus lentement. Le prix des carburants, des véhicules moins gourmands et un meilleur respect des limitations de vitesse y ont contribué. En 2008, 82 % du transport intérieur de voyageurs est effectué en voiture mais cette proportion tend à diminuer depuis 1995, parallèlement à l'augmentation de la part des transports en commun ferroviaires. Par contre, le transport de marchandises par route continue de progresser. En 2008, il représente 83 % du trafic mesuré en tonnes-km. La part du fret non-routier (ferroviaire et fluvial) s'élève à 12 %. L'objectif de la loi Grenelle 1 est d'augmenter cette part de 25 % pour atteindre 15 % en 2012.

Graphique 71 : consommation d'énergie des transports et PIB en France (en indice base 100 en 1990, poids éq. pétrole et euros 2000)



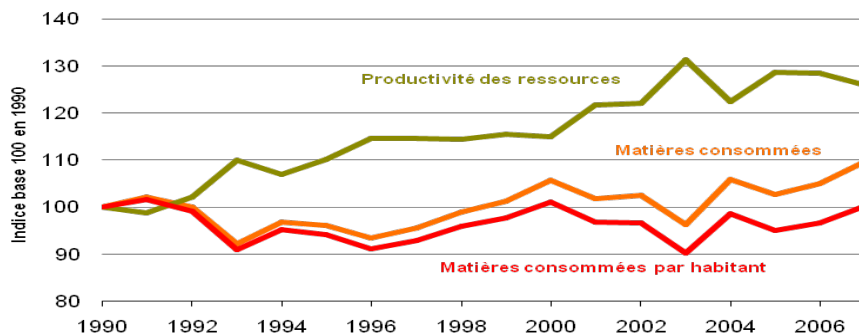
Note : Consommation finale énergétique du secteur des transports, hors routes maritimes internationales, corrigée du climat. France métropolitaine.

Source : SCES, Insee.

La productivité des ressources et la consommation intérieure de matières par habitant est un indicateur de même nature.

Il est suivi également au plan européen. La productivité des ressources est égale au PIB mesuré à prix constants, divisé par la consommation intérieure apparente de matières (en euro par kg). Elle a augmenté en France de 26 % entre 1990 et 2007. Elle correspond à une consommation de matières de 14,3 tonnes par habitant en 2007, du même ordre qu'en 1990. L'évolution de la productivité des ressources reste ainsi modérée au regard des transformations de l'appareil productif et du développement des activités de services notamment. Par ailleurs, les « flux cachés », liés aux importations, aux exportations et aux matières inutilisées, sont estimés en 2007 à 2 tonnes par habitant qui s'ajoutent à la consommation apparente.

Graphique 72 : productivité des ressources et consommation intérieure de matière par habitant (Indice base 100 = 1990)



Source : SOeS - Insee, 2010, Métropole et Dom. **Note :** La consommation intérieure apparente de matières agrège, en tonnes, les combustibles fossiles, les produits minéraux et agricoles, extraits du territoire national ou importés sous forme de matières premières ou de produits finis, moins les exportations. Les « flux cachés » liés aux importations, aux exportations et aux matières inutilisées ne sont pas comptabilisés dans la consommation intérieure apparente de matières. Ils sont en cours d'estimation. La productivité des ressources est égale au PIB divisé par la consommation intérieure apparente des ressources

Sources : SCES - Insee, 2010, Métropole et Dom.

Les impacts par secteurs d'activité fournissent d'autres instruments de suivi.

- Des objectifs chiffrés sont fixés :
- au plan européen, 20 % de réduction des émissions de GES en 2020 par rapport à 1990 ;
- pour la France, les émissions des secteurs couverts par le système communautaire d'échange des quotas d'émission (SCEQE - énergie, métallurgie cimenterie, papeterie, chimie, etc.) seront réduites de 21 % entre 2005 et 2020 et celles des secteurs hors SCEQE de 14 % ;
- baisse de 20% des émissions de GES dans le secteur des transports d'ici 2020 afin de les ramener au niveau d'émissions de 1990 (Loi « Grenelle 1 » n° 2009-967 du 03/09/09, art 9).

En France et en 2007, 71 % des émissions de GES proviennent de l'utilisation des énergies. Ces émissions sont liées à leur extraction, leur transport, leur combustion pour produire une « énergie secondaire » (électricité, essence, etc.) et à leurs utilisations finales par les transports, l'industrie, l'habitat, le commerce, l'agriculture, etc. Les 29 % restants sont à mettre à l'actif de l'agriculture (hors combustion d'énergie), au traitement des déchets, aux procédés industriels et à l'utilisation de gaz fluorés et des solvants.

Avec près de 27 % des émissions de GES en 2007, les transports sont la principale activité émettrice, suivie par l'agriculture et l'industrie manufacturière (ex æquo à 20 %), le résidentiel-tertiaire (18 %), l'industrie de l'énergie (14 %) et le traitement des déchets (2 %).

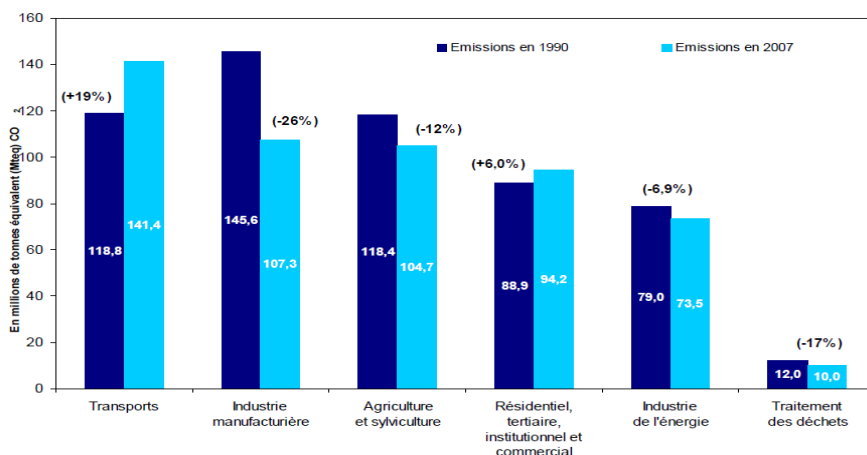
Les émissions de GES des transports sont en hausse de 19 % entre 1990 et 2007. Toutefois, une légère baisse a été observée entre 2005 et 2007, de l'ordre de - 1 % par an.

Le résidentiel-tertiaire a connu une augmentation de ses émissions de GES de 6 % entre 1990 et 2007. Cette évolution est fortement corrélée aux conditions météorologiques qui affectent directement les besoins de chauffage.

La réduction la plus significative des émissions de GES sur la période 1990-2007 provient de l'industrie manufacturière (- 26 %). Les émissions liées à la combustion d'énergie dans l'industrie, qui représentent près des trois quarts des émissions totales de GES du secteur, ont diminué de 12 % sur la période considérée. Les procédés industriels constituent la deuxième source d'émission de GES. Leur niveau a été divisé par deux entre 1990 et 2007.

Parmi les industries de l'énergie, la production d'électricité et de chaleur explique près de 72 % des émissions de GES. Cette composante fluctue d'une année à l'autre en fonction des conditions climatiques, autour d'une tendance stable. Elle constitue en effet un appoint en complément des productions nucléaire et hydraulique.

**Graphique 73 : émissions de gaz à effet de serre par secteur
(en millions de tonnes équivalent (Mteq) CO2)**



Champ : Métropole et Outre-mer, hors UTCTF.

Note : les pourcentages indiqués entre parenthèses correspondent à l'évolution des émissions entre 1990 et 2007.

Source : Citepa, format CCNUCC, décembre 2008.

Les émissions des six gaz à effet de serre du panier de Kyoto (CO₂, CH₄, N₂O, HFC, PFC, et SF₆) sont agrégés à l'aide de leur potentiel de réchauffement global à 100 ans et exprimés en unité équivalent CO₂.

Les émissions liées au trafic international aérien et maritime international ne sont pas incluses.

Consommation d'énergie du secteur résidentiel et tertiaire

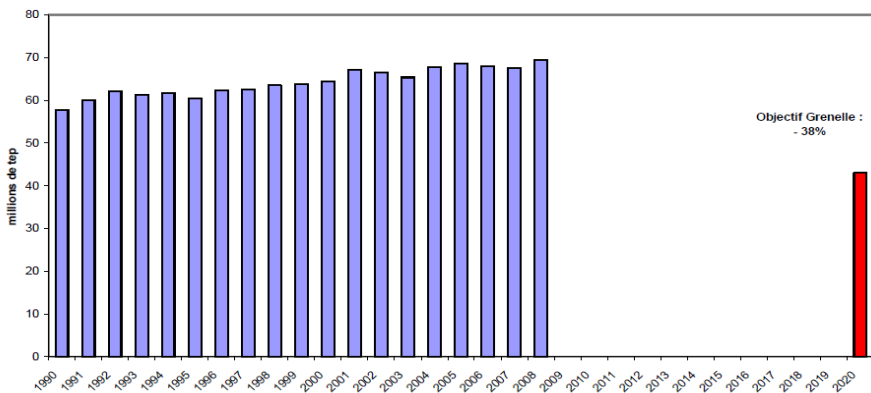
En 2008, les bâtiments résidentiels et tertiaires ont consommé 69 Mtep soit 43 % de l'énergie finale consommée en France. Les deux tiers de l'énergie consommée concernent les bâtiments résidentiels et 1/3 le secteur tertiaire. Les deux tiers de l'énergie consommée par le résidentiel-tertiaire est consacrée au chauffage, 20 % à l'électricité spécifique (éclairage, climatisation...) et 14 % à l'eau chaude sanitaire et la cuisson.

En 2006 et 2007, une légère baisse de la consommation est observée dans un contexte de hausse des prix de l'énergie et de sensibilisation à la maîtrise de la demande d'énergie.

Entre 1990 et 2007, les émissions de gaz à effet de serre du secteur résidentiel-tertiaire institutionnel et commercial ont augmenté de 6 %.

La consommation unitaire moyenne totale du secteur résidentiel est passée de 365 kWh/m² en 1973 à 215 kWh/m² en 2005 soit une baisse de 41 %. Ces progrès ont principalement été réalisés par les travaux de maîtrise de l'énergie dans l'habitat existant et par la réglementation thermique imposée aux logements neufs. La consommation unitaire de l'ensemble des branches du tertiaire est de 212 kWh/m² en 2005. Cependant, l'accroissement du parc des bâtiments (+ 400 000 logements neufs par an actuellement), l'amélioration du confort, la diffusion de nouveaux besoins à forte consommation (électroménager, climatisation...) compensent cette baisse de la consommation unitaire, ce qui explique l'accroissement de la consommation énergétique totale. La consommation unitaire moyenne des appareils électriques hors chauffage a ainsi plus que doublé depuis 1973, passant de 14 kWh/m² à 29 kWh/m² en 2005.

Graphique 74 : consommation d'énergie du secteur résidentiel et tertiaire (en millions de tep)



Source : SCES, ministère de l'Écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Promouvoir une consommation durable

L'enjeu est connu : ne pas surexploiter les ressources et les milieux naturels. Des marges de progrès considérables existent : 30 à 40 % (selon les régions et pays du monde) de la production alimentaire est gaspillée d'après la FAO ; une autre partie de cette production est consommée en excès favorisant la prévalence de l'obésité et de certaines autres affections qui entravent le plein épanouissement des individus et nécessitent des soins coûteux ; certains équipements comme les véhicules automobiles ont des taux d'utilisation dérisoires, etc. Des outils commencent à exister pour mesurer les progrès dans le sens d'une utilisation plus sobre des ressources naturelles, d'autres sont développés. De plus en plus de Français sont sensibles aux enjeux environnementaux. 79 % des Français se disent prêts à consommer de manière responsable et 20 % se déclarent « éco-consommateurs »⁵⁷. Dans la mesure où ces inclinations individuelles, à présent largement partagées, contribuent à relever le défi, des politiques publiques cohérentes doivent inciter à une consommation durable.

Aux motifs déjà exposés, d'autres plus offensifs s'ajoutent. Les techniques et filières de production devront se « verdir » et, du reste, se verdissent déjà. Les opérateurs, les entreprises iront vers ces techniques et ces filières à raison de la demande qui leur est et sera adressée. Disposer d'un marché domestique qui anticipe ces évolutions constitue évidemment un avantage précieux.

Dans *The Business Sustainability* rédigé en 2009 à la suite d'une étude avec le MIT, la *Boston Consulting Group* appelle les dirigeants d'entreprise à prendre conscience du fait qu'à l'avenir le développement durable aura une forte incidence sur le paysage des affaires. Nous pourrions ajouter que les pays qui ont compris cela peuvent aider leurs entreprises à s'y préparer, sans doute avec des **investissements d'avenir** mais aussi en favorisant un mode durable de consommation domestique. Le rapport du Conseil d'analyse stratégique, *Pour une consommation durable*, signale que « seuls trois pays de l'OCDE ont pour l'heure changé d'approche et mis en place une véritable politique nationale de consommation durable. La Suède, le Royaume-Uni et la Finlande ont conçu des plans d'action pragmatiques, avec pour objectif premier de faire évoluer le comportement du consommateur ».

À la suite du Grenelle de l'environnement, certaines mesures concrètes ont reçu un accueil favorable du public et montré leur efficacité : les bonus-malus, les prêts à taux zéro pour les investissements dans l'efficacité énergétique des résidences ; l'étiquetage environnemental des produits est en cours d'expérimentation. Cependant, la récente Stratégie nationale de développement durable 2010-2013, sur laquelle le CESE s'est prononcé dans un avis des 26 et 27 janvier 2010, ne fait pas de la promotion d'une consommation durable un objectif autonome.

Aussi, pour prolonger le rapport du CAS mentionné plus haut, il est proposé d'**établir un plan pour une consommation durable articulé à la SNDD, suivi annuellement. Le CESE devrait maintenir une focalisation sur le développement de la consommation durable durant toute cette mandature.**

57 Actes des premières Assises de la consommation, ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'emploi, 26 octobre 2009.

Un plan pour une consommation plus durable suppose de s'appuyer sur des valeurs en faveur d'une planète et d'une société humaine durables, de s'inscrire dans une vision à long terme de notre société, de correspondre à un véritable engagement politique. Ces préalables, dans leurs principes, sont inscrits dans notre plus haute norme juridique avec la Charte de l'environnement, promulguée le 1er mars 2005 et adossée au préambule de notre Constitution.

On comprend que la notion de consommation durable doit s'étendre à la nature même de la consommation et non pas à certaines de ses formes particulières. Elle peut se définir comme la combinaison de trois évolutions :

- un changement dans les finalités de la consommation, qui ne doit plus apparaître comme la principale voie d'accès au bien-être et le symbole majeur des relations sociales ;
- un changement dans les pratiques et comportements, poussant les citoyens à satisfaire leurs besoins par une consommation plus respectueuse des hommes et de la planète c'est-à-dire plus économe en ressources et mieux inscrite dans des boucles vertueuses (réutilisation, récupération et recyclage), moins génératrice de pollution et contribuant plus activement au progrès social ainsi que par un recours accru à la consommation dématérialisée (location, partage, échange, économie de fonctionnalité) ;
- un changement de la culture et des modes de vie qui amène les citoyens, grâce au temps et aux ressources ainsi libérés, à explorer ou à redécouvrir d'autres facettes de l'art de vivre en équilibrant les valeurs matérielles et immatérielles, objets ou non d'échanges marchands (culture, art, sport, loisirs, vie associative, etc.).

Les actions à mettre en place seraient notamment :

- éduquer à la consommation (durable) dès le plus jeune âge et sensibiliser le consommateur à travers des groupes cibles, à des moments clefs de la vie ;
- encourager les initiatives pionnières de terrain dans une logique "ascendante" ;
- soutenir l'innovation au service de la consommation durable ;
- mettre en place les outils économiques nécessaires ;
- encourager l'État et les collectivités territoriales à adopter des politiques de consommation et de commande publique durables ;
- assurer un suivi pérenne de la politique nationale de consommation durable⁵⁸.

Purger le passé, investir pour l'avenir

Avec ce plaidoyer en faveur d'un plan pour une consommation durable, trois points méritent approfondissement ou compléments.

58 Ces actions pour une consommation durable ne pourront cependant être un succès que si elles s'accompagnent d'une transformation en profondeur de l'appareil productif et des biens qui sont mis sur le marché, ce qui suppose notamment d'arrêter de fabriquer et de promouvoir des produits à l'obsolescence programmée, comme l'exemple en a été donné avec l'interdiction des ampoules à incandescence.

On oublie souvent que le terme de consommation a vu son sens actuel se préciser avec le développement de l'économie comme discipline. Or, avec celle-ci, il reçoit une acception large. Le chapitre sur le PIB détaille les divers périmètres de la consommation dans l'approche par la demande. Le cadre comptable national nous oblige à la cohérence en inscrivant la dette, son service et son amortissement aux côtés de la consommation : il s'agit en effet du paiement d'un excès de consommation passée par rapport à nos ressources financières. Les montants en jeu (déficit de 142,5 mds € soit 7,5 % du PIB en 2009, et dette de 1 591,2 mds € soit 82,3 % du PIB fin 2010) justifient pleinement la saisine à venir du CESE sur ce sujet. Ils nécessiteront, à n'en pas douter, un niveau d'imposition au moins égal à l'actuel.

Certaines enquêtes ont pu conduire des commentateurs à voir de la schizophrénie dans l'écart entre le pourcentage des déclarations favorables à très favorables aux comportements et achats responsables et la faiblesse des passages à l'acte. Sans doute chacun préfère se présenter sous un jour qui lui semble socialement valorisé. Sans doute aussi ce biais comportemental joue-t-il particulièrement en faveur d'un sujet qui reçoit un consensus public croissant depuis des décennies⁵⁹.

D'autres raisons sont également à l'œuvre. La contrainte budgétaire constitue aujourd'hui un premier frein à la consommation durable. En 2009, seuls 14 % des Français consentent à payer plus cher pour des produits « durables »⁶⁰ et 76 % d'entre eux estiment que l'offre durable s'accompagne de prix plus élevés que l'offre traditionnelle (83 % en 2010). Le profil socio-économique des éco-consommateurs est révélateur : la consommation de produits issus de l'agriculture biologique concerne surtout les catégories socioprofessionnelles favorisées, puisque 62 % des ouvriers consomment peu de produits « bio » quand 63 % des cadres en achètent régulièrement⁶¹. L'inclination vers une consommation durable ne peut pas trouver à s'exprimer en l'absence d'offre appropriée ou à un prix trop élevé.

La production pour satisfaire cette demande s'est trop longtemps contentée d'un marché de niche et aujourd'hui la France doit en importer une bonne partie⁶².

59 Si 79 % des Français se disent prêts à consommer de manière responsable et que 20 % se déclarent « éco-consommateurs », seuls 4 % traduisent ces intentions en actes, par le choix de l'offre du commerce équitable, de l'agriculture biologique, par une attention particulière portée à la provenance régionale du produit, voire le boycott. Au total, les « consommateurs durables » représenteraient moins du quart de la population française. *Actes des premières Assises de la consommation, ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, 26 octobre 2009.*

60 Ethicity et TNS Media Intelligence (2009), Les Français et la consommation durable : quels changements en 2009 ? Une volonté de changement des modes de vie et de consommation, un recentrage vers l'essentiel, avril. Enquête réalisée auprès d'un panel représentatif de la société française de 4 519 individus âgés de 15 à 70 ans.

61 Agence BIO (2009), Baromètre de consommation et de perception des produits biologiques en France, rapport n° 0901164, octobre.

62 Bio : la demande augmente, les importations aussi. (*Novethic 2009*). En croissance de 10% par an depuis 10 ans, le marché du bio affiche pour 2008 une hausse de 25%, malgré la crise. La santé, le goût et la protection de l'environnement expliquent ce succès, facilité par l'étendue des réseaux de distribution. [...] Cette hausse de la demande a un impact sur l'offre : les surfaces actuellement en conversion à l'agriculture biologique ont augmenté de 34,6 % en 2008 par rapport à 2007 et le nombre de producteurs bio s'élève à près de 13 300 (en augmentation de 11 %). Pour autant, la situation française reste très en deçà de ses voisins : la surface agricole dédiée au bio représente 2,17 % de la SAU sur le territoire et 8 % des terres agricoles européennes. En comparaison, l'Italie affiche déjà 17 %, l'Allemagne 14 % et l'Espagne 12 %. Conséquence : les produits bio sont massivement importés de pays européens mais également de pays plus lointains, comme l'Argentine, Israël ou la Nouvelle-Zélande et affichent un bilan carbone alourdi par le transport... 30 % des produits bio consommés en France sont importés en moyenne, selon les chiffres de l'agence Bio. Un taux qui atteint 75 % pour les jus de fruits, 60 % pour les fruits et légumes et les produits d'épicerie sèche. Par ailleurs, plus du tiers des importations sont des produits exotiques (agrumes, café, thé, cacao...).

La consommation et les comportements cohérents avec un développement durable ont besoin d'investissements. Les filières de l'économie verte réduisent l'utilisation des ressources naturelles des produits *du berceau à la tombe* ou, mieux, intègrent dès la conception la nécessité de réutiliser composants et matériaux.

Comment réduire les factures énergétiques quand on habite une « passoire thermique » si ce n'est en améliorant l'isolation ? Comment contenir ses frais de transport et ses émissions de GES quand le trajet pour se rendre à son travail s'étend sur des dizaines de kilomètres sans desserte de transport en commun si ce n'est à terme en modifiant l'urbanisme, en développant les transports en commun et en favorisant le travail à distance par des infrastructures à haut débit ? Les besoins d'investissement dans les bâtiments, l'urbanisme, les transports sont considérables. Le Grenelle de l'Environnement a jeté les bases d'une politique publique d'investissement de grande envergure mobilisant plus de 400 Md€⁶³ à l'horizon 2020 et représentant plus de 500 000 emplois^{64 65}.

L'avenir, c'est aussi les hommes et le bon fonctionnement de la société. C'est notamment la jeunesse d'un pays. Ce sont également ses organes de régulation sociale. Notre avis ci-avant sur l'état moral de la France recommande dans ces domaines également de consacrer des moyens qui font défaut aujourd'hui.

Prendre en compte ces besoins d'investissements variés supplémentaires est indispensable pour purger le passé et préparer l'avenir. Ils doivent s'imputer aussi dans l'approche par la demande du PIB, sous la forme d'un accroissement de la FBCF et des dépenses des administrations publiques. **Il est également de la responsabilité du CESE d'affirmer que la période de mutation actuelle appelle une évolution dans la répartition entre les diverses formes de consommation.**

Découpler bien-être et consommation matérielle

Dans le sens commun, on entend par consommation l'utilisation de biens et de ressources dont on ne peut se servir qu'en les détruisant ou en les transformant. Typiquement, la consommation alimentaire passe par l'absorption destructive des denrées pour satisfaire nos besoins physiologiques. On sait cependant que ces derniers sont loin d'être les seuls et qu'ils peuvent même être secondaires : les satisfactions apportées par la gourmandise, la convivialité, les relations sociales sont de la partie. Le bien-être a d'autres ressources que les seuls supports matériels.

Nous avons vu dans le premier chapitre les qualités du PIB et les informations qu'il apporte. Il nous faut revenir à présent sur les critiques qui, depuis longtemps, lui sont adressées.

Les comptes de la puissance : histoire de la comptabilité nationale et du Plan de François Fourquet (1980), indique bien le sens qui avait présidé à la construction de l'outil de mesure économique de notre pays (comme de tous les pays industriels). Le PIB a été développé en pleine pénurie d'après-guerre, à un moment où il était, comme au XIXe siècle, prioritaire

63 Dont 205 Mds d'euros pour le bâtiment (plus des 4/5 pour la rénovation des bâtiments existants), 97 Mds pour les transports, 85 Mds pour les énergies renouvelables, ...

64 Selon l'étude d'impact ex-ante de la loi Grenelle 1.

65 La Chine de son côté, par la voie de son organe Chine Nouvelle, annonce des investissements supplémentaires de 147 milliards de US dollars par an en faveur d'une croissance verte.

de répondre aux besoins fondamentaux par un développement industriel essentiellement quantitatif. Il reste marqué par ce contexte productiviste, où la croissance matérielle apparaît comme un objectif prioritaire de la société.

Aussi, depuis quelques années, de nombreux observateurs et économistes renouvellent les critiques adressées au PIB, à la fois dans sa construction concrète et dans l'utilisation qui en est faite comme indicateur de richesse. Il est jugé plus adapté à la société industrielle d'après-guerre qu'à la société de services et d'information d'aujourd'hui. Le poids grandissant des services rend désormais plus complexe la mesure de la richesse nationale. Des caractéristiques aussi importantes que l'accès aux services, leur qualité ou leur utilité sociale sont mal prises en compte ou ne le sont pas du tout, rappelle l'économiste Jean Gadrey. En outre, ne considérant que les activités qui peuvent être évaluées en termes monétaires, le PIB ne comptabilise pas non plus le bénévolat associatif, dont le poids ne cesse d'augmenter, pas plus que l'autoproduction et l'autoconsommation.

Par ailleurs, il n'est pas adapté à une société qui se préoccupe des enjeux écologiques car il ignore les impacts négatifs de la croissance. Et, comme l'explique Patrick Viveret dans son rapport *Reconsidérer la richesse*, certains dégâts engendrés par la croissance ne sont pas défalqués du PIB. Le « paradoxe de l'Erika » résume ainsi les limites de cet outil : le naufrage du pétrolier en 1999 a en effet « produit » de la richesse en entraînant un flux d'activités monétaires (pompage, dépollution, assurances, remplacement du navire, etc.) alors que le travail des bénévoles qui participaient au nettoyage des plages n'était pas comptabilisé comme une production de richesse. Certes, ces dégâts ont, à terme, une influence négative sur la croissance. Ainsi, la perte de production en matière de tourisme ou de conchyliculture entraîne une baisse de l'activité. De même, si les pollutions, à travers leurs conséquences sur la santé, contribuent à augmenter le PIB par la croissance de l'activité des services de santé, on peut penser qu'elles diminuent aussi la population active disponible, ce qui fait baisser d'autant le potentiel de croissance... Il n'en demeure pas moins que les dégâts sociaux et environnementaux ne sont pas pris en compte en tant que tels.

En France, ces critiques du PIB se sont exprimées dans le débat public du Grenelle de l'environnement. Mesurer les performances économiques et le progrès social à l'aide d'instruments adaptés aux enjeux d'aujourd'hui et de demain plutôt qu'à ceux d'hier était l'attente adressée par le Président de la République à la Commission Stiglitz-Sen-Fitoussi en février 2008. Dans le même temps, notre pays établissait sa stratégie nationale de développement durable (SNDD) pour la période 2010-2012.

Ceci étant, dresser le constat des défis à relever pour notre société dans une perspective de développement durable est une chose. Mettre en place les politiques publiques pour y parvenir demande, en démocratie, un agrément partagé. Le sondage Eurobaromètre 2008 révélait que plus des deux tiers des citoyens de l'Union européenne estimaient qu'il faudrait utiliser à parts égales les indicateurs sociaux, environnementaux et économiques pour évaluer le progrès (Commission européenne, 2009). Cette attente justifie pleinement la mise en place en France d'une Commission de concertation sur les indicateurs de développement durable présidée par Philippe Le Clézio au nom du CESE.

Au plan européen, le besoin de mesurer le bien-être au-delà du PIB s'est traduit par un ensemble de manifestations et de colloques dont l'initiative a été prise par la Commission européenne. On en trouve la trace sur le site Internet : <http://www.beyond-gdp.eu/>.

En matière de développement durable, il est clair que les enjeux sont mondiaux : c'est à l'échelle de la planète que seront traitées les questions relatives au changement climatique, à la raréfaction des ressources en eau... La tâche en est d'autant plus rude et donc il y a urgence à l'entreprendre. Il est positif à cet égard que le G20 s'empare de ces thèmes. Encore faut-il que « *les chefs d'État et de gouvernement du G20 envoient un signal politique fort en faveur d'une avancée dans les négociations en cours sur le climat* » (Avis du CESE sur *Au cœur du G20 : une nouvelle dynamique pour le progrès économique, social et environnemental*). A cet égard, le CESE plaide pour la création d'une Organisation internationale de l'environnement.

Nos sociétés industrielles développées, confrontées aux limites de la croissance face à de multiples crises, doivent réinventer les fondements de leur « vivre-ensemble » et du bien-être collectif de leurs membres :

- il convient donc de prolonger les travaux visant à mieux évaluer les performances de nos organisations à l'aune du bien-être et de la soutenabilité de notre société ;
- le débat sur la pertinence des indicateurs avec les divers représentants de la société civile est un gage indispensable à leur légitimité. Le travail entrepris par le CESE, en liaison avec le Commissariat général au développement durable (CGDD) et le Conseil national de l'information statistique (CNIS), doit être poursuivi ;
- les indicateurs ainsi retenus devraient progressivement prendre le pas pour le pilotage et l'évaluation des politiques publiques (art. 6 de la Charte de l'environnement). Ce devrait être le cas pour les indicateurs de performance issus de la mise en œuvre de la loi organique pour les lois de finances. Ce devrait être le cas également pour la RGPP.

Liste des personnalités entendues

Pour son information, la section a procédé à l'audition de :

- ✓ **M. Dominique Auverlot**
chef du département de la recherche, des technologies et du développement durable, Conseil d'analyse stratégique ;
- ✓ **M. Tristan Benhaim**
vice-président, Sociovision - Cofremca ;
- ✓ **M. Alain Bernard**
responsable du département emploi et économie solidaire, Secours catholique ;
- ✓ **M. Philippe Chalmin**
membre du Conseil d'analyse économique, chargé de cours, professeur à l'Université Paris-Dauphine ;
- ✓ **M. Jean-Paul Delevoye**
médiateur de la République ;
- ✓ **M. Jacky Fayolle**
directeur du Centre études & prospective, groupe Alpha ;
- ✓ **M. Denis Ferrand**
directeur général, Cœ-Rexecode ;
- ✓ **M. Pierre Joly**
secrétaire général, Conseil d'analyse économique ;
- ✓ **Mme Elisabeth Laville**
directrice, Utopies ;
- ✓ **Mme Michèle Pappalardo**
Commissaire générale au développement durable et déléguée interministérielle au développement durable, ministère de l'Écologie, du développement durable, des transports et du logement ;
- ✓ **M. Thierry Pech**
directeur de la rédaction, Alternatives économiques ;
- ✓ **M. Dominique Reynié**
directeur général, Fondapol ;
- ✓ **M. Xavier Timbeau**
directeur du département analyse et prévision, O.F.C.E. ;
- ✓ **M. Bruno Trégouët**
chef du service de l'Observation et des statistiques au commissariat général du développement durable, ministère de l'Écologie, du développement durable, des transports et du logement ;

La section a par ailleurs entendu :

✓ **M. Marcel Osenat**

membre du CESE, Président du groupe de l'Outre-mer ;

✓ **Mme Claire Guichet, M. Jean-Baptiste Prévost et M. Antoine Dulin**

membres du groupe « Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse » du CESE.

Toutes les personnes qui, par leurs travaux, la communication d'informations ou par des entretiens, ont contribué à la préparation de ce rapport voudront bien trouver ici l'expression des remerciements des rapporteurs ainsi que ceux de la section.

Bibliographie

L'état de la France 2011-2012. Éditions La découverte.

Pour une consommation durable. Rapport du Conseil d'analyse stratégique, Mme Elisabeth Laville, Fondatrice et directrice d'Utopies et M. Dominique Auverlot, CAS - La documentation française, rapports et documents n° 33, 2011.

France 2030 : cinq scénarios de croissance. Vincent Chriqui, Directeur général du Centre d'analyse stratégique et Benoît Cœuré, Directeur général adjoint du Trésor, Chef économiste - Rapport du Centre d'analyse stratégique et de la Direction générale du Trésor, mai 2011.

Consommation : la France dans le haut du tableau européen. INSEE Première, n° 1347, mai 2011.

Emploi et chômage des jeunes : un regard comparatif et rétrospectif. Note d'analyse du Conseil d'analyse stratégique, n° 224, mai 2011.

La lettre du CEP. Centre études et prospective du Groupe Alpha, N° 5 et 6, avril et mai 2011.

Énergie, pollution, consommation - Il faut changer de modèle ! Alternatives économiques, n° 301, avril 2011.

Le fabuleux destin d'une puissance intermédiaire. Jean-Hervé Lorenzi, mars 2011.

Emploi, revenus, logement... Génération galère. Alternatives économiques, n° 300, mars 2011.

Le pessimisme français : nature et racines. Pascal Perrineau - Revue Le Débat, n° 4/2011.

Diagnostic sur l'emploi des jeunes. Conseil d'orientation pour l'emploi, février 2011.

2011, la jeunesse du monde. Une enquête planétaire, Fondation pour l'innovation politique, janvier 2011.

Les revenus et le patrimoine des ménages. INSEE, édition 2011.

Évaluer la performance économique, le bien-être et la soutenabilité. Rapport du Conseil d'analyse économique et du Conseil allemand des experts en économie, Décembre 2010.

L'état social de la France. Rapport 2010 de l'Observatoire du dialogue et de l'intelligence sociale - La documentation française.

Chômage : comment s'en sortir ? Alternatives économiques, n° 295, octobre 2010.

Rapport annuel de la Banque de France, exercice 2010.

Statistiques d'accueil 2009. Secours Catholique, réseau mondial Caritas.

Rapport de la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social. Professeur Joseph Stiglitz, Président de la Commission, Columbia university, Professeur Amartya Sen, Conseiller de la Commission, Harvard university, Professeur Jean-Paul Fitoussi, Coordinateur de la Commission - Septembre 2009.

D'où vient la richesse des nations. Banque mondiale, novembre 2007.

Les comptes de la puissance. François Fourquet, 1980.

*
* *

Avis et rapports du Conseil économique, social et environnemental

La mobilité des jeunes. Avis présenté par M. Jean-François Bernardin, novembre 2011.

La compétitivité : enjeu d'un nouveau modèle de développement. Avis présenté par Mme Isabelle de Kerviler, octobre 2011.

La dépendance des personnes âgées. Avis présenté par Mme Monique Weber et M. Yves Vérollet, juin 2011.

Le programme national de réforme 2011-2013. Communication collective, avril 2011.

Budgets publics (État et collectivités locales) : contribuables et citoyens. Avis présenté par M. Philippe Valletoux, septembre 2010.

La conjoncture économique, sociale et environnementale en 2010. Rapport présenté par M. Bernard Capdeville, mars 2010.

Fiscalité écologique et financement des politiques environnementales. Avis présenté par Mme Pierrette Crosemarie, novembre 2009.

La crise bancaire et la régulation financière. Avis présenté par Mme Monique Bourven et M. Yves Zehr, février 2009.

La conjoncture économique, sociale et environnementale en 2009. Rapport présenté par M. Pierre Duharcourt, juin 2009.

La conjoncture économique et sociale en 2008. Rapport présenté par M. Marie-Suzie Pungier, juin 2008.

Quel budget de l'Union européenne au service de la croissance et de l'emploi ?

Avis présenté par M. Georges de la Loyère, novembre 2007.

Prélèvements obligatoires : compréhension, efficacité économique et justice sociale. Rapport présenté par M. Philippe Le Clézio novembre 2005.

L'accès de tous aux droits de tous, par la mobilisation de tous. Rapport présenté par M. Didier Robert, décembre 2003

La grande pauvreté, Évaluation des politiques publiques de lutte contre la grande pauvreté. Avis présenté par Mme Geneviève de Gaulle-Anthonioz, mars 1995

Grande pauvreté et précarité économique et sociale. Rapport présenté par M. Joseph Wresinski, juin 1987.

Liste des illustrations

■ Tableaux

<i>Tableau 1 : la décomposition du PIB selon les approches en 2010 (en milliards d'euros)</i>	73
<i>Tableau 2 : valeur ajoutée brute par secteur institutionnel à prix courants (évolution annuelle en %)</i>	80
<i>Tableau 3 : le PIB et ses composantes à prix courants (en milliards d'euros)</i>	83
<i>Tableau 4 : partage de la valeur ajoutée brute à prix courants (en milliards d'euros)</i>	86
<i>Tableau 5 : variation du revenu disponible brut, du pouvoir d'achat et de la consommation des ménages (en %)</i>	86
<i>Tableau 6 : revenu « arbitral » des ménages (*) et évolution du pouvoir d'achat « arbitral » par personne, par ménage et par unité de consommation (en milliards d'euros)</i>	87
<i>Tableau 7 : un ensemble d'indicateurs du bien-être matériel</i>	95
<i>Tableau 8 : balance commerciale (biens et services) (en milliards de \$)</i>	101
<i>Tableau 9 : balance des opérations courantes (en % du PIB)</i>	102
<i>Tableau 10 : la productivité par personne en Europe en 2009</i>	112
<i>Tableau 11 : effet sur les coûts de production de trois scénarios de baisse des cotisations patronales (tous équivalents à une baisse uniforme de 5 points)</i>	114
<i>Tableau 12 : rythme décennal de dépréciation du franc vis-à-vis du mark</i>	118
<i>Tableau 13 : compte simplifié des administrations publiques pour l'année 2010</i>	121
<i>Tableau 14 : répartition des dépenses des administrations publiques par fonction en 2010 (en %)</i>	122
<i>Tableau 15 : évolution générale de la situation démographique (en milliers)</i>	128
<i>Tableau 16 : espérance de vie selon les âges</i>	130
<i>Tableau 17 : mortalité par suicide selon le sexe et l'âge en 2006, en France</i>	138
<i>Tableau 18 : comparaison européenne (2007)</i>	139
<i>Tableau 19 : nombre de divorces, en France</i>	140
<i>Tableau 20 : nuptialité et divorcialité dans l'Union européenne</i>	140
<i>Tableau 21 : évolution du marché du travail en France</i>	146
<i>Tableau 22 : nombre de chômeurs et taux de chômage selon la nationalité, le sexe et l'âge, en 2009</i>	148
<i>Tableau 23 : répartition de la population active</i>	149
<i>Tableau 24 : répartition de la population en emploi</i>	152
<i>Tableau 25 : présence des femmes dans les Parlements nationaux dans pays de l'Union européenne parmi les élus locaux, nationaux et européens (en %)</i>	154
<i>Tableau 26 : présence des femmes dans les Parlements nationaux dans 25 États de l'Union européenne (en % du total)</i>	155
<i>Tableau 27 : nombre de chômeurs par rapport à la population des 15-64 ans (au 1^{er} trimestre 2011)</i>	156
<i>Tableau 28 : sous-emploi au sens du BIT (au 1^{er} trimestre 2011)</i>	158
<i>Tableau 29 : personnes sans emploi et souhaitant travailler au 1^{er} trimestre 2011 (Population de 15 ans et plus)</i>	160

<i>Tableau 30 : niveau général de formation selon l'âge en 2009, en France (en %)</i>	162
<i>Tableau 31 : niveau d'éducation dans l'Union européenne en 2009 (en %)</i>	164
<i>Tableau 32 : évolution du nombre de personnes pauvres selon l'âge</i>	169
<i>Tableau 33 : revenu disponible brut des ménages et évolution du pouvoir d'achat</i>	171
<i>Tableau 34 : répartition des contribuables</i>	177
<i>Tableau 35 : évolution du parc de logements en France (en milliers de logements)</i>	181
<i>Tableau 36 : parc locatif social (en milliers)</i>	181
<i>Tableau 37 : dépenses courantes dans les logements ordinaires (en milliards d'euros)</i>	182
<i>Tableau 38 : ménages avec enfants dépendants en situation de surpeuplement dans l'Union européenne en 2009 (en %)</i>	182

■ Graphiques

<i>Graphique 1 : taux de croissance annuel du revenu national net et du PIB réel par habitant (en %)</i>	76
<i>Graphique 2 : comparaisons européennes - croissance du PIB réel par tête (Variation en pourcentage par rapport à la période précédente)</i>	77
<i>Graphique 3 : PIB/habitant - comparaisons mondiales (en US \$, prix courants)</i>	78
<i>Graphique 4 : créations d'entreprises</i>	81
<i>Graphique 5 : évolution du nombre d'entreprises par taille</i>	81
<i>Graphique 6 : défaillances d'entreprises (en nombre)</i>	82
<i>Graphique 7 : croissance du PIB et de la FBCF (en %)</i>	84
<i>Graphique 8 : évolution de la FBCF et du PIB en volume (prix chaînés, base 2005) en %</i>	84
<i>Graphique 9 : évolution de la formation nette de capitale rapporté au PIB 2000/2009 - en %</i>	85
<i>Graphique 10 : solde commercial de la France (en milliards d'euros)</i>	97
<i>Graphique 11 : pays de première destination des stocks d'ID français à l'étranger fin 2009</i>	99
<i>Graphique 12 : pays de provenance immédiate des stocks d'ID étrangers en France fin 2009</i>	100
<i>Graphique 13 : balance commerciale (biens et services) en milliards de \$</i>	101
<i>Graphique 14 : balance des opérations courantes (en % du PIB)</i>	102
<i>Graphique 15 : compétitivité à l'intérieur de la zone euro (prix à la consommation harmonisés, base 100 = 1993)</i>	104
<i>Graphique 16 : évolution des taux de change bilatéraux (moyenne mensuelle, base 100 = 1999)</i>	105
<i>Graphique 17 : exportations françaises par zones géographiques en 2010 (en millions d'euros)</i>	106
<i>Graphique 18 : taux de croissance du PIB en volume</i>	106
<i>Graphique 19 : variation des dettes publiques entre 2007 et 2010 (en % du PIB)</i>	107
<i>Graphique 20 : rendement des emprunts d'État (en pourcent l'an)</i>	108
<i>Graphique 21 : taux de change effectif du dollar, de l'euro et de la monnaie chinoise (base 100 en janvier 2002)</i>	109
<i>Graphique 22 : évolution cumulée des salaires nominaux (en %)</i>	111
<i>Graphique 23 : évolution des coûts salariaux unitaires en Europe</i>	113
<i>Graphique 24 : compétitivité de l'économie française</i>	113

<i>Graphique 25 : part des dépenses intérieures de R&D dans le PIB en France, dont celle des entreprises (en %)</i>	116
<i>Graphique 26 : comparaison internationale : dépenses totales pour la R&D (Légende 2000-2008)</i>	117
<i>Graphique 27 : dépenses de R&D fin 2006, en milliards de \$</i>	117
<i>Graphique 28 : évolution du solde des administrations publiques (en % PIB)</i>	122
<i>Graphique 29 : évolution du solde des administrations publiques</i>	123
<i>Graphique 30 : Évolution de la dette des administrations publiques (en % du PIB)</i>	123
<i>Graphique 31 : comparaisons internationales (en % du PIB) Déficit et dette publics au sens de Maastricht (2010)</i>	124
<i>Graphique 32 : évolution de la population entre 2000 et 2010 (en %)</i>	129
<i>Graphique 33 : espérance de vie et espérance de vie en bonne santé, à la naissance, en France</i>	130
<i>Graphique 34 : espérance de vie à la naissance (en 2008)</i>	131
<i>Graphique 35 : espérance de vie en bonne santé à 65 ans (en 2008)</i>	132
<i>Graphique 36 : un taux fécondité très élevé en France</i>	133
<i>Graphique 37 : indice conjoncturel de fécondité en France et en Europe</i>	134
<i>Graphique 38 : taux de fertilité total, nombre d'enfants par femme Légende : 2002 2009</i>	135
<i>Graphique 39 : proportion de jeunes et de seniors dans la population en 2010</i>	136
<i>Graphique 40 : évolution de la population entre 2010 et 2060 (en %)</i>	137
<i>Graphique 41 : évolution entre 1980 et 2006 des taux standardisés* (1) de décès par suicide selon le sexe en France (taux pour 100 000 habitants)</i>	137
<i>Graphique 42 : taux de chômage et taux de sous-emploi</i>	141
<i>Graphique 43 : taux d'emploi des seniors en France</i>	142
<i>Graphique 44 : taux d'emploi des personnes âgées en Europe (en % du total) Légende : 1997 (courbe verte) 2002 (courbe bleue) 2009 (courbe marron)</i>	143
<i>Graphique 45 : part des jeunes de 16 à 25 ans, hors emploi et hors formation en France (en %)</i>	144
<i>Graphique 46 : taux de chômage pour le groupe des moins de 25 ans, en % (Légende : 1995 2000 2010)</i>	145
<i>Graphique 47 : évolution taux d'emploi de la population de 20 à 64 ans (en %)</i>	146
<i>Graphique 48 : taux de chômage en Europe (en %)</i>	147
<i>Graphique 49 : évolution du taux d'activité par sexe</i>	150
<i>Graphique 50 : évolution des taux d'activité masculine</i>	151
<i>Graphique 51 : participation des femmes aux instances de gouvernance (en %)</i>	153
<i>Graphique 52 : évolution du taux de chômage (en %)</i>	156
<i>Graphique 53 : taux de chômage dans l'Union européenne en 2010 (en %)</i>	157
<i>Graphique 54 : évolution du taux de chômage de la France (en %)</i>	158
<i>Graphique 55 : chômage et sous-emploi en France métropolitaine</i>	159
<i>Graphique 56 : proportion de bacheliers dans une génération (en %)</i>	163
<i>Graphique 57 : sorties précoces : part des 18-24 ans ne suivant ni études ni formation et sans diplôme de l'enseignement secondaire de second cycle (en %) en France</i>	165
<i>Graphique 58 : évolution du rapport des niveaux de vie</i>	167

<i>Graphique 59 : augmentation des niveaux de vie de chaque décile en pourcentage entre 2005 et 2008</i>	167
<i>Graphique 60 : évolution du taux de pauvreté en France (en %)</i>	168
<i>Graphique 61 : taux de pauvreté dans l'Union européenne</i>	170
<i>Graphique 62 : évolution des salaires et de l'indice des prix</i>	171
<i>Graphique 63 : distribution des hauts revenus en France (2007)</i>	175
<i>Graphique 64 : évolution du revenu réel moyen en France</i>	175
<i>Graphique 65 : répartition des impôts par catégories de contribuables</i>	176
<i>Graphique 66 : évolution de l'indice des prix alimentaires sur 20 ans</i>	190
<i>Graphique 67 : indice d'abondance des populations d'oiseaux communs</i>	195
<i>Graphique 68 : espèces communes des champs (36 espèces) (Indicateur de développement durable européen) (Indice 1990 = 100) Légende : 1995 2000 2007</i>	196
<i>Graphique 69 : émissions de CO2 par habitant</i>	209
<i>Graphique 70 : aide publique au développement (en % du revenu national brut)</i>	216
<i>Graphique 71 : consommation d'énergie des transports et PIB en France (en indice base 100 en 1990 (poids éq. Pétrole et euros 2000))</i>	220
<i>Graphique 72 : productivité des ressources et consommation intérieure de matière par habitant (Indice base 100 = 1990)</i>	221
<i>Graphique 73 : émissions de gaz à effet de serre par secteur (en millions de tonnes équivalent (Mteq) CO2)</i>	222
<i>Graphique 74 : consommation d'énergie du secteur résidentiel et tertiaire (en millions de tep)</i>	223

■ Encadrés

<i>Encadré 1 : bien comprendre la construction du PIB</i>	74
<i>Encadré 2 : les enjeux du développement de la Chine</i>	79
<i>Encadré 3 : indice des prix à la consommation</i>	88
<i>Encadré 4 : la Charte de l'environnement</i>	96
<i>Encadré 5 : le financement de la balance des paiements</i>	98
<i>Encadré 6 : estimation des pertes de recettes fiscales (Rapport de la Cour des Comptes, mai 2011)</i>	119
<i>Encadré 7 : bilan patrimonial de la France</i>	125
<i>Encadré 8 : activité et emploi</i>	161
<i>Encadré 9 : IDD Indicateur de second niveau : ménages surendettés</i>	184
<i>Encadré 10 : ressources et milieux : les échelles territoriales pertinentes</i>	189
<i>Encadré 11 : artificialisation des sols</i>	191
<i>Encadré 12 : part de la Superficie agricole utile (SAU) en agriculture biologique</i>	192
<i>Encadré 13 : prises de poissons au-dessus des seuils de précaution (UE25) (En % de captures)</i>	197
<i>Encadré 14 : évolution de la qualité physico-chimique des eaux superficielles</i>	200
<i>Encadré 15 : évolution des exportations de ressources naturelles</i>	202
<i>Encadré 16 : énergie primaire, secondaire, finale</i>	206
<i>Encadré 17 : évolution des émissions de GES, en France et Union européenne</i>	208
<i>Encadré 18 : les énergies renouvelables en France</i>	210
<i>Encadré 19 : évolution du réchauffement climatique</i>	216
<i>Encadré 20 : empreinte carbone de la demande finale nationale (IDD)</i>	219



Dernière publication du CESE

↳ **40 ans de formation professionnelle : bilan et perspectives** **et aussi**

- *Quelles missions et quelle organisation de l'État dans les territoires*
- *La mobilité des jeunes*
- *Les négociations climatiques internationales à l'aune de Durban*

**Retrouvez l'intégralité
de nos travaux sur
www.lecese.fr**

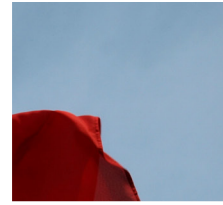
Imprimé par la direction de l'information légale et administrative, 26, rue Desaix, Paris (15^e)
d'après les documents fournis par le Conseil économique, social et environnemental

N° de série : 411110016-001211 – Dépôt légal : janvier 2012

Crédit photo : Lifesize/Hemera
direction de la communication du Conseil économique, social et environnemental



LES **AVIS**
DU CONSEIL
ÉCONOMIQUE,
SOCIAL ET
ENVIRONNEMENTAL



Le rapport annuel sur l'état de la France en 2011 rend compte de l'évolution de notre pays dans les champs économique, social et environnemental en s'appuyant notamment sur les indicateurs de développement durable.

Il est accompagné par un avis dont la partie générale analyse la convergence de plusieurs crises, qui se combinent et constituent au total une crise systémique.

Dans sa focalisation sur l'état moral des Français, le CESE souligne que le monde traverse une crise profonde, les Français en perçoivent les menaces ; en saisir les opportunités exige des changements.



CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL
ET ENVIRONNEMENTAL
9, place d'Iéna
75775 Paris Cedex 16
Tél. : 01 44 43 60 00
www.lecese.fr

N° 41111-0016 prix : 26,10 €

ISSN 0767-4538 ISBN 978-2-11-120884-1



**Direction
de l'information légale
et administrative**

accueil commercial :
01 40 15 70 10

commande :
Administration des ventes
23, rue d'Estrées, CS 10733
75345 Paris Cedex 07
télécopie : 01 40 15 68 00
ladocumentationfrancaise.fr